

**RAE 2016**

**RAPPORT ANNUEL  
D'EXECUTION DE LA COOPERATION  
UNION EUROPEENNE – POLYNESIE FRANÇAISE**

*Version finale approuvée en comité de suivi le 29 nov. 2017*



**PRESIDENCE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**  
Délégation aux Affaires internationales, européennes et du  
Pacifique - Bureau des Affaires européennes



**DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE POUR LE PACIFIQUE**  
Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique

« Conformément à la nouvelle Décision d'Association d'Outre-mer du 25 novembre 2013 (Décision 2013/755/UE du Conseil), la Polynésie française a l'obligation de fournir un rapport annuel de mise en œuvre de l'utilisation des financements européens sur son territoire incluant le Fonds européen de Développement et les programmes de l'Union européenne.

La contribution des services de l'administration du gouvernement de la Polynésie française, de l'Etat et notamment ceux amenés à gérer ou à assurer le suivi des projets financés par l'Union européenne est essentielle à l'élaboration de ce rapport. »

Le présent rapport qui couvre la période de janvier à décembre 2016, a été élaboré par le Bureau des Affaires Européennes de la Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique de la Polynésie française, en lien avec les ministères et services de l'administration polynésienne ainsi qu'avec les services et établissements publics de l'Etat en Polynésie française, le Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique, la Banque Européenne d'Investissement et l'ensemble des acteurs locaux concernés.

## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>SITUATION DE LA POLYNESIE FRANCAISE EN 2016.....</b>	<b>10</b>
1.1	SITUATION INTERNE.....	10
1.1.1	<i>Situation politique.....</i>	10
1.1.2	<i>Situation économique.....</i>	13
1.1.3	<i>Situation budgétaire et état des finances publiques.....</i>	17
1.1.4	<i>Situation démographique.....</i>	19
1.2	COOPERATION ET INTEGRATION REGIONALE.....	20
1.2.1	<i>Echanges et accords commerciaux avec les partenaires.....</i>	20
1.2.2	<i>Relations bilatérales et multilatérales de la Polynésie française.....</i>	23
<b>2</b>	<b>L'ÉTAT FRANÇAIS ET SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE.....</b>	<b>25</b>
2.1	PARTENARIAT ETAT-PAYS.....	25
2.1.1	<i>Dépenses de l'Etat en Polynésie française.....</i>	25
2.1.2	<i>Principaux dispositifs financiers et complémentarité avec les financements européens.....</i>	26
2.1.3	<i>Le contrat de projets 2015-2020.....</i>	27
2.1.4	<i>Autres dispositifs financiers.....</i>	28
2.1.5	<i>Fonds Exceptionnel d'Investissement.....</i>	28
2.2	INTERVENTIONS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT EN POLYNESIE FRANÇAISE 29	
2.2.1	<i>Engagements financiers de l'AFD en faveur du secteur public.....</i>	29
2.2.2	<i>Engagements financiers de l'AFD en faveur du secteur privé.....</i>	31
2.2.3	<i>Etudes.....</i>	32
2.3	ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT IMPLIQUÉS DANS LA COOPÉRATION AVEC L'UE.....	34
2.3.1	<i>L'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) en Polynésie française.....</i>	34
2.3.2	<i>L'Agence des Aires Marines Protégées en Polynésie-Française - AAMP.....</i>	35
2.3.3	<i>Le Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement (CRIOBE) en Polynésie française.....</i>	36
<b>3</b>	<b>COOPERATION « UNION EUROPEENNE &amp; POLYNESIE FRANÇAISE » EN 2016.....</b>	<b>37</b>
3.1	DIALOGUE POLITIQUE ET TECHNIQUE.....	37
3.1.1	<i>Dialogue avec la Commission européenne.....</i>	37
3.1.2	<i>Dialogue avec les PTOM sous l'égide de l'OCTA.....</i>	40
3.1.3	<i>Dialogue particulier avec l'Etat membre.....</i>	43
3.2	DECLINAISON DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA PF DANS LES SECTEURS DE COOPERATION UE-PF.....	43
3.2.1	<i>Politique du développement touristique.....</i>	43
3.2.2	<i>Politique en matière d'environnement.....</i>	44
3.2.3	<i>Politique en matière énergétique.....</i>	45
3.2.4	<i>Politique en matière d'innovation.....</i>	47
3.2.5	<i>Politique en matière de gestion des finances publiques.....</i>	48
3.3	MISE EN ŒUVRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT EN 2016.....	49
3.3.1	<i>Repères chronologiques pour l'année 2016.....</i>	49
3.3.2	<i>Mise en œuvre du 9ème FED.....</i>	51
3.3.3	<i>Exécution du 10ème FED.....</i>	54

3.3.4	Exécution du 10ème FED territorial.....	54
3.3.5	Exécution du 10ème FED régional (INTEGRE) .....	61
3.3.6	Exécution du 10ème FED régional thématique.....	63
3.3.7	Programmation et mise en œuvre du 11ème FED territorial et régional .....	65
3.4	PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES HORIZONTALS .....	67
3.4.1	Education et formation.....	68
3.4.2	Autres programmes.....	71
3.5	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT.....	77
<b>4</b>	<b>BILAN .....</b>	<b>79</b>
<b>5</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>80</b>
5.1	ANNEXE 1 - RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED TERRITORIAL.....	81
5.2	ANNEXE 2 - RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED REGIONAL .....	82
5.3	ANNEXE 3 – REPARTITION DES ALLOCATIONS DU FED.....	83
<b>6</b>	<b>« FICHES PROJET ANALYTIQUES » DES PROJETS FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE .....</b>	<b>84</b>
6.1	9EME FED - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES POUR LA PLAINE SUD DE PUNAAUIA, PHASE II, RACCORDEMENT ET POSE DE RESEAUX- BASSIN VERSANTS L,M,O,Q,ET T.....	85
6.2	9EME FED - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES DE COMMUNE DE PUNAAUIA (TAHITI), PHASE III, RACCORDEMENT ET POSE DE RESEAUX- BASSIN VERSANTS R ET T.....	88
6.3	9EME FED - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES DE LA ZONE TOURISTIQUE DE HAAPITI (MOOREA), PHASE II.....	91
6.4	10EME FED - CONTRIBUTION A L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE PAPEETE (TAHITI) .....	94
6.5	10EME FED – RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE.....	98
6.6	10EME FED – REPARATION DE LA PROTECTION DE LA ROUTE TERRITORIALE N°2 DU PK 14 AU PK 16, SUITE AUX DOMMAGES OCCASIONNES PAR LE CYCLONE OLI.....	106
6.7	10EME FED – INITIATIVE DES TERRITOIRES POUR LA GESTION REGIONALE DANS LES PTOM DU PACIFIQUE (INTEGRE) .....	109
6.8	10EME FED – DEFINITION D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE DE L'INNOVATION .....	113
6.9	11EME FED – PROGRAMMATION DE L'APPUI BUDGTAIRE AU SECTEUR DU TOURISME .....	115
6.10	PROGRAMMES HORIZONTALS – ERASMUS + - MOBILITES DES ETUDIANTS ET DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / CONSORTIUM PF .....	117
6.11	PROGRAMMES HORIZONTALS- ERASMUS + - « THE CULTURE TRAIN » .....	119
6.12	PROGRAMMES HORIZONTALS – ERASMUS + - « ETUDE RETROSPECTIVE DE LA 1ERE GUERRE MONDIALE D'UN POINT DE VUE REGIONAL » .....	123
6.13	PROGRAMMES HORIZONTALS – ERASMUS + - “WE BELIEVE IN A BETTER EUROPE” .....	127
6.14	PROGRAMMES HORIZONTALS – ERASMUS + - “IT'S MY LIFE, IT'S MY CHOICE” .....	130
6.15	PROGRAMMES HORIZONTALS – PROGRAMME PACIOCEA.....	135
6.16	PROGRAMMES HORIZONTALS - PROGRAMME BEST III.....	139
6.17	PROGRAMMES HORIZONTALS – PROGRAMME BEST 2.0.....	142
6.18	PROGRAMMES HORIZONTALS – PROGRAMME PACE NET + (RESEAU PACIFIQUE EUROPE POUR LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION) .....	145

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

### GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DE L'ENVELOPPE ACCORDEE A LA PF DANS LE CADRE DU FED TERRITORIAL (MILLIONS XPF) .....	9
GRAPHIQUE 2. EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB (EN VOLUME) .....	13
GRAPHIQUE 3 : CONTRIBUTION A LA CROISSANCE DU PIB EN VOLUME EN 2016 – .....	14
GRAPHIQUE 4 : REPARTITION DES EMPLOIS SALARIES AU 30/11/2016 -SOURCE : RAPPORT ANNUEL 2016 PF -IEOM .....	15
GRAPHIQUE 5 : INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION – SOURCE RAPPORT ANNUEL PF 2016 -IEOM .....	16
GRAPHIQUE 6 : REPARTITION DES DEPENSES DE L'ETAT EN 2016 .....	25
GRAPHIQUE 7 : REPARTITION DES AIDES DE L'ADEME EN POLYNESIE FRANÇAISE EN 2016 ©ADEME PF .....	35

### TABLEAUX

TABLEAU 1 : CHIFFRES-CLES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE EN 2016 – SOURCE : IEOM .....	10
TABLEAU 2 : EVOLUTION DES PRINCIPAUX ELEMENTS DU BUDGET (2014-2016) .....	18
TABLEAU 3 : BALANCE COMMERCIALE GLOBALE (HORS SERVICES) 2014-2016, EN MILLIONS FCFP .....	20
TABLEAU 4 : IMPORTATIONS 2016 - PRINCIPAUX FOURNISSEURS DE LA PF .....	21
TABLEAU 5 : EXPORTATIONS 2016 - PRINCIPAUX CLIENTS DE LA PF .....	21
TABLEAU 6. DOMAINES ET MODES D'INTERVENTION DE L'ADEME EN POLYNESIE FRANÇAISE .....	34
TABLEAU 7 : REPERES CHRONOLOGIQUES DES PROGRAMMES DU FED EN PF POUR L'ANNEE 2016 .....	50
TABLEAU 8 : RECAPITULATIF DU MONTANT DES CONTRIBUTIONS DU 9 <sup>EME</sup> FED EN FAVEUR DE LA PF .....	51
TABLEAU 9 : MONTANT DU PROGRAMME « AEU – PLAINE SUD DE PUNAAUIA – PHASE II » .....	51
TABLEAU 10 : MONTANT DU PROGRAMME « AEU PUNAAUIA – PHASE III » .....	52
TABLEAU 11 : MONTANT DU PROGRAMME « AEU – MOOREA – PHASE II » .....	52
TABLEAU 12 : MONTANT DES CONTRIBUTIONS DU 10 <sup>EME</sup> FED EN FAVEUR DE LA POLYNESIE FRANÇAISE .....	54
TABLEAU 13 : REPARTITION DES FINANCEMENTS DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE LA PF .....	56
TABLEAU 14 : RECAPITULATIF DU MONTANT DES CONTRIBUTIONS DU 11 <sup>EME</sup> FED .....	65
TABLEAU 15 : MOBILISATION DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES HORIZONTALS POUR LA PERIODE 2008-2016 .....	68
TABLEAU 16 : EVOLUTION DU BUDGET DES MOBILITES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR .....	70
TABLEAU 17 : PARTICIPATION DE LA BEI AU FINANCEMENT DU SECTEUR FINANCIER .....	77

### PHOTOS

PHOTO 1 : GOUVERNEMENT FRITCH © PRESIDENCE DE LA PF .....	11
PHOTO 2 : VISITE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE LE 22 FEVRIER 2016 © PRESIDENCE DE LA PF .....	12
PHOTO 3 : VISITE DU MINISTRE DES OUTRE-MER EN POLYNESIE FRANÇAISE LE 23 FEVRIER 2016 © PRESIDENCE DE LA PF .....	12
PHOTO 4 : VISITE DU MINISTRE DE L'EDUCATION- SIGNATURE DE LA CONVENTION DECENNALE POUR L'EDUCATION LE 22 OCTOBRE 2016 © PRESIDENCE DE LA PF .....	12
PHOTO 5 : « DANS LA CONSTRUCTION, LES EMPLOIS SALARIES ONT AUGMENTE DE 8,4 % EN 2016 » © WWW.TAHITI-INFOS.COM .....	13
PHOTO 6 : CONSTRUCTION DE LA PRISON DE PAPEARI – © WWW.TAHITI-INFOS.COM .....	14
PHOTO 7 : ENFANTS A UA POU ©MICHEL AUBE / GIE TAHITI TOURISME .....	19
PHOTO 8 : VUE AERIENNE DU PORT DE FARE UTE ©TAHITINEWS .....	20

PHOTO 9 : EXPORTATION DE PERLES ©HTTP://WWW.HAVAII.COM ET DE EXPORTATION DE DECHETS DANGEREUX CONDITIONNES ©CREDIT TECHNIVAL.PF .....	22
PHOTO 10 : RENCONTRE RELATIVE A L'ACCORD REGIONAL DE LIBRE-ECHANGE COMMERCIAL ©PRESIDENCE DE LA PF.....	23
PHOTO 11 : 10 SEPTEMBRE 2016 : LA POLYNESIE FRANÇAISE ACCEDE AU STATUT DE MEMBRES A PART ENTIERE DU FORUM DES ILES DU PACIFIQUE ©PRESIDENCE DE LA PF.....	23
PHOTO 12: DECLARATION COMMUNE SUR LES OCEANS – CONFERENCE DU GROUPE DES DIRIGEANTS POLYNESIENS ©PRESIDENCE DE LA PF .....	24
PHOTO 13 : : SOMMET DE L'OCEAN PACIFIQUE : CEREMONIE D'OUVERTURE DU CONGRES DE L'UICN LE 1 <sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2016 A HAWAII ©PRESIDENCE DE LA PF.....	24
PHOTO 14 : BATIMENT DU HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN PF © MAPIO.NET .....	26
PHOTO 15 : PROJET DE L'ECOMUSEE A MOOREA - ©HTTP://WWW.TAHITI-INFO.COM .....	27
PHOTO 16 : SIGNATURE LE 11 OCTOBRE 2016 DU PRET DE L'AFD A LA PF AVEC LE VICE-PRESIDENT N. LAUREY ET LE DIRECTEUR OUTRE-MER DE L'AFD, F. RICHY ©PRESIDENCE.PF.....	30
PHOTO 17 : CHPF ©TAHITINEWS .....	30
PHOTO 18 : RENOUELEMENT DE 2 AERONOEFS POUR AIR TAHITI CO-FINANCES PAR L'AFD ©AFD .....	32
PHOTO 19 : « FARE » (MAISON) OPH ©PHOTO OPH .....	33
PHOTO 20 : NAVIRE « ARANUI 5 » - ILLUSTRATION DE LA CONFERENCE SUR L'ECONOMIE BLEUE – JUIN 2016 ©TAHITI-INFO .....	33
PHOTO 21 : 14 <sup>EME</sup> FORUM UE – PTOM – BRUXELLES – 26 FEVRIER 2016 .....	38
PHOTO 22 : COPIL DE L'AT BAE LE 16 DECEMBRE 2015 © PRESIDENCE DE LA PF .....	59
PHOTO 23 : BAIE D'OPUNOHU – MOOREA ©INTEGRE.SPC.INT.....	61
PHOTO 24 : VISITE DU SITE D'OPUNOHO – PROGRAMME INTEGRE 14 DECEMBRE 2016 – VISITE DE L'AMBASSEUR DE L'UE A FIDJI ET DU DIRECTEUR DE LA CPS © CPS .....	63
PHOTO 25 : ELEVES DU COLLEGE D'AFAREAITU EN VOYAGE D'ETUDE A CRACOVIE, POLOGNE, 12 MAI 2016....	69
PHOTO 26 : SAUVEGARDE DU MONARQUE ©T. GHESTEMME SOP MANU .....	73
PHOTO 27 : PROGRAMME « PACIFIC BLUE BELT » ©A. BOCQUET.....	73
PHOTO 28 : INCOMPATIBLE MALE AEDES POLYNESIENSIS - SOURCE : ILM.....	75
PHOTO 29 : ENTRETIEN ENTRE LE VICE-PRESIDENT DE LA BEI ET LE PRESIDENT DE LA PF ©PRESIDENCE DE LA PF .....	78

## IMAGES

IMAGE 1 : LOGO DU SPC PF ©SPC PF .....	30
IMAGE 2 : LOGO DE LA SERD .....	34
IMAGE 3 : LOGO DE L'AAMP .....	35
IMAGE 4 : PROGRAMME PUKATAI ©AAMP.....	35
IMAGE 5 : LOGO DE L'OCTA .....	40
IMAGE 6 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ©PRESIDENCE DE LA PF.....	44
IMAGE 7 : PARTENAIRES RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET INTEGRE ©INTEGRE.SPC.INT.....	62
IMAGE 8 : PROJET DE BIOCONVERSION DES TOURTEAUX DE COPRAH ©OCTA-INNOVATION.EU.....	64
IMAGE 9 : LOGO ERASMUS +©LIDEM.EU .....	69
IMAGE 10 : LOGO BEST 2.0 © HTTPS://PORTALS.IUCN.ORG .....	72
IMAGE 11 : LOGO PACE-NET PLUS .....	74

## ABREVIATIONS – ACRONYMES

3IF	Troisième Instrument Financier
AAMP	Agence des Aires Marines Protégées
ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
AFD	Agence Française de Développement
AME	Aire Marine Educative
APF	Assemblée de Polynésie Française
APHP	Assistance Publique des Hôpitaux de Paris
AT	Assistance technique
BAE	Bureau des Affaires Européennes
BEI	Banque européenne d'Investissement
BEST	Régime volontaire pour la biodiversité et les services éco systémiques dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne
CdP	Contrat de Projet Etat-Polynésie française
CE	Commission européenne
CFL	Comité des Finances Locales
CHPF	Centre Hospitalier de la Polynésie Française
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CPS	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
CRIOBE	Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement
DAIEP	Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique
DAO	Décision d'Association Outre-mer
DAREIC	Délégué Académique aux Affaires Européennes, Internationales et de Coopération
DBF	Direction du Budget et des Finances
DEQ	Direction de l'Equipement
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques
DGCE	Dotation Globale de Compensation pour l'Education
DGEE	Direction Générale de l'Education et des Enseignements
DGIE	Dotation Globale d'Investissement pour l'Education
DIREN	Direction de l'Environnement
DOCUP	Document unique de programmation
DPF	Délégation de la Polynésie Française à Paris
DRMM	Direction des Ressources Marines et Minières
EFTLV	Programme « Education et formation tout au long de la vie »
ENR	Energies renouvelables
ENRTP	Programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie
EPHE	Ecole Pratique des Hautes Etudes
FCT	Fonctionnement
FDIP	Forum pour le Développement des Iles du Pacifique
FED	Fonds Européen de Développement
FEI	Fonds Exceptionnel d'Investissement
FELP	Fonds pour l'emploi et de lutte contre la pauvreté
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIGD	Fonds de l'investissement et de garantie de la dette
FIP	Forum des Iles du Pacifique
FITTH	programme "Fiber To The Home" /déploiement de la fibre optique dans les habitations)
FPT	Fonction Publique Territoriale
ICD	Instrument de Coopération au Développement
IEOM	Institut d'émission d'Outre-mer
IFRECOR	Initiative Française pour les REcifs CORaliens
ILM	Institut Louis Malardé
INPI	Institut National de la Propriété Industrielle

INTEGRE	Initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement
INV	investissement
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ISPF	Institut de la Statistique de la Polynésie Française
LFI	Loi de Finances
M.	millions
MNHN	Muséum National d'Histoire Naturelle
MOM	Ministère des Outre-Mer
OCTA	Association des PTOM de l'Union Européenne/ Association of the Overseas Countries and Territories of the European Union
OPH	Office Polynésien de l'Habitat
PACT	Polynesian Against Climate Threats / la Polynésie face aux menaces climatiques
PACER	Pacific Agreement on Closer Economic Relations/ Accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites
PCRD	Programme « Cadre Recherche & Développement »
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability/ Dépenses publiques et responsabilité financière
PICTA	Pacific Island Countries Trade Agreement / Accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique
PIDF	Pacific Island Development Forum ou Forum de développement des îles du Pacifique
PF	Polynésie française
PLG	Polynesian Leaders Group / Groupe des Dirigeants Polynésiens
PME	Petites et moyennes entreprises
PROE	Programme Régional Océanien pour l'Environnement /SPREP: Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme
PTOM	Pays et Territoires d'Outre-mer
REI	Recherche, Education & Innovation
RESCCUE	Restoration of ecosystem services against climate change unfavorable effects/Restauration des services éco-systémiques et d'adaptation au changement climatique
RU	Régions Ultrapériphériques
SDR	Service du développement rural
SERD	Semaine Européenne de Réduction des Déchets
SPC PF	Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française
SIDS	Small Island Developing States / Petits États insulaires en développement
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SOGEFOM	Société de Gestion de Fonds de Garantie d'Outre-Mer (
SOP Manu	Société d'Ornithologie de Polynésie française - Manu
STI	Stratégie Territoriale pour l'Innovation
SWAC	Sea Water Air Conditioning Système de climatisation par eau de mer
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats/ Matrice : Forces, Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces
TCF	Facilité de Coopération Technique
TFU	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
TUE	Traité de l'Union européenne
UE	Union européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNFCCC	United Nations Framework Convention on Climate Change/ CCNUCC : Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
ZCB	Zones clés de la Biodiversité

Note : Le taux de change utilisé dans le présent document est : 1000 XPF = 8,38 € (référence : arrêté du 31 décembre 1998)

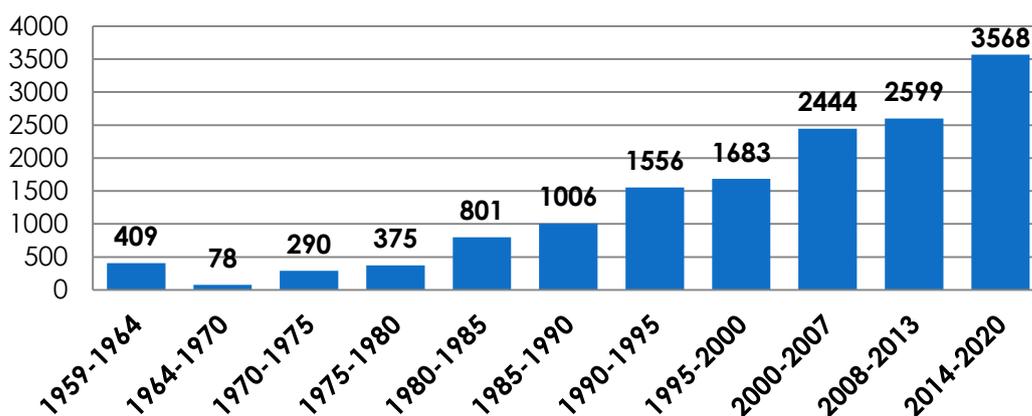


Carte de la Polynésie française superposée à l'Union européenne

La Polynésie française compte parmi les 25 pays et territoires d'Outre-mer (PTOM), énumérés à l'annexe II du traité de l'Union européenne (TUE), qui bénéficient d'un régime d'association renforcée avec l'Union européenne (UE), prévu par la partie IV du traité sur le fonctionnement de l'UE (articles 198 à 204 TFUE) et mis en œuvre par la Décision d'Association d'Outre-mer (DAO). A ce titre, elle bénéficie du soutien financier de l'Union européenne, depuis 1959.

Depuis près de 60 ans, la Polynésie française bénéficie en effet du Fonds Européen de Développement (FED), principal instrument de l'aide communautaire accordée aux pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) et aux PTOM. Les montants de cette aide accordés sous forme de subvention à la Polynésie française n'ont pas cessé d'augmenter.

Depuis le début des années 2000, l'aide européenne en PF a principalement été concentrée dans le secteur de l'assainissement des eaux usées. Parallèlement, depuis que l'éligibilité des acteurs polynésiens aux programmes inscrits au budget de l'Union européenne a été reconnue, leur participation à ces derniers a connu une croissance régulière, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'environnement.



Graphique 1 : évolution de l'enveloppe accordée à la PF dans le cadre du FED territorial (millions XPF)

# 1 SITUATION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE EN 2016

## Quelques chiffres clés

Population (au 01/01/2016)	272 800 habitants <sup>1</sup>
Superficie totale	4 167 km <sup>2</sup> (118 îles)
Zone Economique Exclusive (ZEE)	5,03 millions de km <sup>2</sup>
Aéroports	49
Ports	4 ports ; 30 débarcadères ; 33 quais
PIB nominal (estimation 2016)	579 milliards XPF <sup>2</sup>
PIB/hab. (estimation 2016)	2,12 millions XPF <sup>3</sup>
Encours de la dette (fin 2015)	89,1 milliards XPF
Taux de chômage (2012)	21,3 %
Taux d'inflation moyen (2016)	- 0,5 %
Nombre de touristes (2016)	192 495
Importations totales (2016)	160 989 millions XPF
Exportations produits locaux (2016)	11 120 millions XPF

Tableau 1 : Chiffres-clés de la Polynésie française en 2016 – source : IEOM

## 1.1 SITUATION INTERNE

### 1.1.1 Situation politique

Pays d'outre-mer au sein de la République, la Polynésie française constitue une collectivité d'outre-mer dont l'autonomie est régie par l'article 74 de la Constitution. Elle se gouverne librement et démocratiquement, par ses représentants élus et par la voie du référendum local, dans les conditions prévues par la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ci-après dénommée « statut de la Polynésie française ».

La Polynésie dispose d'une compétence générale, les compétences de l'Etat et des communes étant, quant à elles, énumérées respectivement aux articles 14 et 43 du statut de la Polynésie française. Par ailleurs, le titre III (section 3) du statut de la Polynésie française encadre la participation de la Polynésie française à l'exercice des compétences de l'Etat.

<sup>1</sup> Source : ISPF

<sup>2</sup> et <sup>3</sup> Source : Comptes économiques rapides de la Polynésie française – Juillet 2017 - ISPF / CEROM

Le gouvernement constitue l'exécutif de la Polynésie française dont il conduit la politique. Il se réunit hebdomadairement en Conseil des ministres chargé solidairement et collégalement des affaires relevant de sa compétence. Le gouvernement arrête les projets de lois de Pays et de délibérations à soumettre à l'Assemblée de la PF et les mesures d'application nécessaires à leur mise en œuvre. Il jouit également d'un pouvoir réglementaire étendu. Il est obligatoirement consulté, par les autorités de l'Etat sur tout projet de textes touchant aux dispositions particulières de la PF.

Contrairement à l'année 2015, où trois remaniements ministériels avaient eu lieu, le gouvernement n'a subi aucun changement en 2016, conservant les dix mêmes membres, président et vice-président inclus :

- M. Édouard Fritch, président de la Polynésie française, en charge de l'égalité des territoires, du partenariat avec les collectivités, des postes et télécommunications, des affaires internationales et intérieures ainsi que du développement de l'agriculture et de l'artisanat ;
- M. Nuihau Laurey, vice-président, ministre du budget, des finances et des énergies ;
- M. Jean-Christophe Bouissou, ministre du tourisme et des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration et de la fonction publique, porte-parole du gouvernement ;
- M. Teva Rohfritsch, ministre de la relance économique, de l'économie bleue, de la politique numérique et de la promotion des investissements, chargé des relations avec l'APF et le CESC ;
- M<sup>me</sup> Tea Frogier, ministre du travail, des solidarités et de la condition féminine ;
- M. Tearii Alpha, ministre du logement et de la rénovation urbaine, de la politique de la ville, des affaires foncières et du domaine ;
- M<sup>me</sup> Nicole Sanquer, ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports ;
- M. Albert Solia, ministre de l'équipement, de l'aménagement et de l'urbanisme et des transports intérieurs ;
- M. Patrick Howell, ministre de la santé et de la recherche ;
- M. Heremoana Maamaatuaiahutapu, ministre de la promotion des langues, de la culture, de la communication et de l'environnement.



**Photo 1 : gouvernement Fritch** © Présidence de la PF

D'un point de vue politique, l'année 2016 a surtout été marquée par la visite officielle du Président de la République François Hollande en Polynésie française le 22 février, plus de 12 ans après celle du Président Jacques Chirac en juillet 2003.

A cette occasion, le Président de la République, dans un discours devant les élus de la Polynésie française à la présidence, a solennellement reconnu le fait nucléaire avec ses conséquences environnementales, sanitaires et sociales

et appelé de ses vœux la conclusion d'un « accord de Papeete pour le développement de la Polynésie française dans la République », destiné à renouveler le pacte républicain entre l'Etat et la Polynésie française, accompagner le développement économique et social et offrir des conditions de vie toujours plus favorables aux Polynésiens d'ici à 2030. Cet accord spécifique à la Polynésie française a également vocation à s'inscrire dans la logique de la loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer dont l'objectif est d'accélérer la réduction des écarts de développement entre les outre-mer et la métropole, mais aussi au sein même de chaque outre-mer, par la définition de politiques publiques volontaristes au sein de plans de convergence.



**Photo 2 : Visite du Président de la République le 22 février 2016** © Présidence de la PF



Mme George Pau-Langevin, Ministre des Outre-mer a poursuivi cette visite officielle le 23 février 2016 avec la visite de l'Université de Polynésie française, du musée de Tahiti et ses îles, et de différents établissements situés sur l'île de Moorea.

**Photo 3 : Visite du Ministre des outre-mer en Polynésie française le 23 février 2016** © Présidence de la PF

Dans la continuité du rétablissement des relations de confiance et du dialogue apaisé entre l'Etat et le gouvernement, la ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Mme Najat Vallaud-Belkacem, s'est également rendue en Polynésie française du 20 au 24 octobre 2016 pour la signature de la convention décennale pour l'éducation qui unit le Pays avec l'Etat pour la période 2017-2027.



**Photo 4 : Visite du Ministre de l'Education- Signature de la convention décennale pour l'éducation le 22 octobre 2016** © Présidence de la PF

## 1.1.2 Situation économique<sup>4</sup>

En 2016, la consommation des ménages et les activités touristiques sont les principaux moteurs de la croissance.

Les signes d'amélioration observés depuis 2014, se sont consolidés en 2016, en raison d'une reprise de l'économie polynésienne plus marquée, d'un investissement des agents économiques plus dynamique et d'un marché de travail plus vigoureux, qui a dopé la consommation des ménages.

La confiance retrouvée des chefs d'entreprises se lit dans l'évolution du climat des affaires, qui remonte à des niveaux jamais atteints depuis 17 ans.

Ce regain d'activité a permis la hausse de l'emploi salarié (+ 2,4 % en novembre 2016)<sup>5</sup>. Les créations nettes d'emploi (environ 1500 sur un an) se renforcent mais ne suffisent pas encore à faire refluer le chômage.



Photo 5 : « Dans la construction, les emplois salariés ont augmenté de 8,4 % en 2016 » © www.tahiti-infos.com

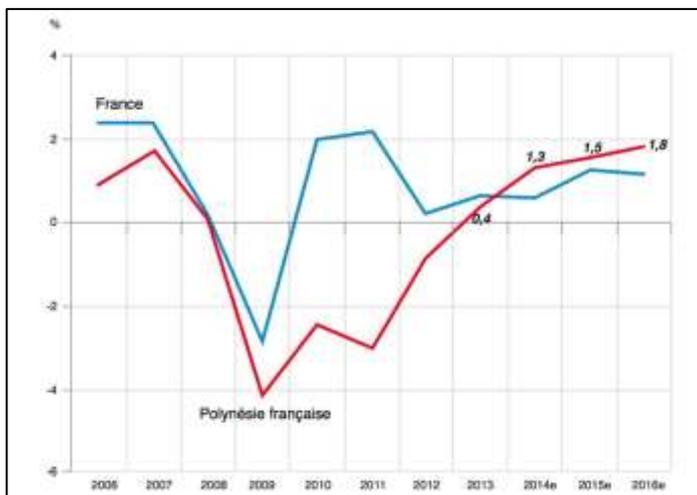
### La reprise économique se confirme en 2016

#### 1.1.2.1 Comptes économiques<sup>6</sup>

En 2016, le Produit Intérieur Brut (PIB) progresse de 1,8 % en volume après 1,5 % en 2015. La consommation des ménages, soutenue par les gains de pouvoir d'achat, en est le principal moteur ; elle progresse de 1,3 % en volume. Le commerce extérieur, soutenu par le tourisme, est le deuxième contributeur et progresse de 4,3 % en volume.

L'investissement privé progresse de 0,8 % en volume, ce qui compense la baisse de l'investissement des administrations (- 2,8 % en volume). Au total, l'investissement est stable et ne contribue pas à la croissance.

Cette croissance économique s'accompagne de la reprise de l'emploi.



Graphique 2. Evolution du taux de croissance du PIB (en volume)

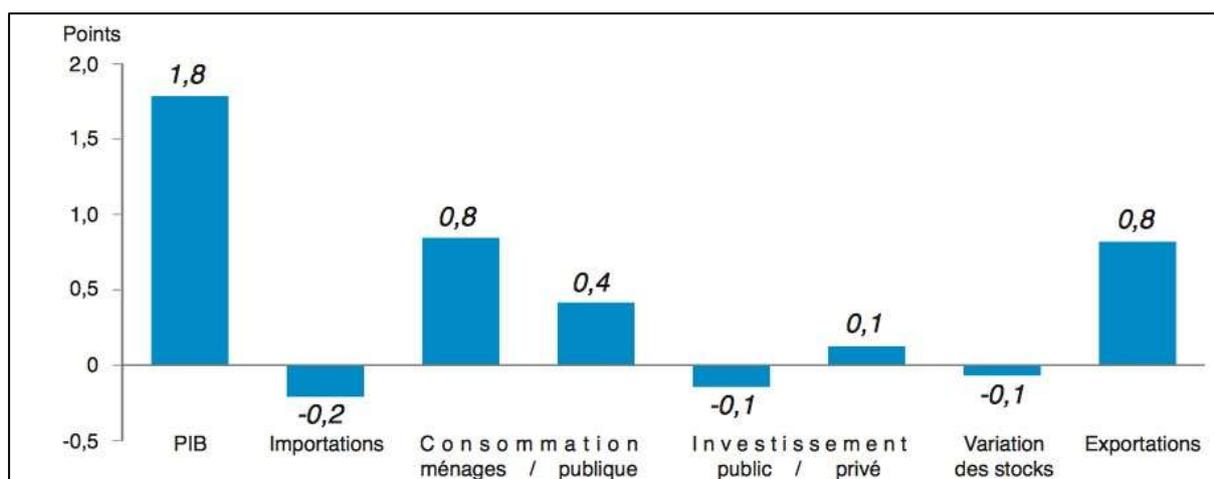
<sup>4</sup> et <sup>5</sup> Les données présentées dans cette partie proviennent du rapport « Comptes économiques rapides de la Polynésie française » (CEROM – ISPF, juillet 2017)

<sup>5</sup> En rappel : pour la même période en 2015, la hausse de l'emploi salarié était de +2,4 %

### La consommation finale et les exportations soutiennent la croissance

Le PIB nominal de la Polynésie française progresse de 1,8 % en volume, soit une hausse de 10 milliards XPF, pour atteindre 579 milliards XPF en 2016.

Les deux principaux contributeurs à la croissance sont d'une part, la consommation finale privée et publique et d'autre part, les exportations de biens et de services. Ils contribuent respectivement pour 1,2 point et 0,8 point à la croissance. La reprise de l'activité se retrouve dans les importations qui progressent de 0,6 % en volume. Les investissements restent stables. La légère progression des investissements privés (entreprises et ménages) compense la contraction des investissements publics (- 2,8 % en volume).



Graphique 3 : contribution à la croissance du PIB en volume en 2016 –

Source : « Comptes économiques rapides de la Polynésie française » (CEROM – ISPF, juillet 2017)

### La consommation des ménages profite de la hausse des revenus et de la baisse des prix

La consommation des ménages correspond aux deux tiers du PIB (377 milliards XPF au prix de 2015) et progresse pour la quatrième année consécutive. En 2016, elle est le premier contributeur à la croissance (+ 0,8 point). Les importations de biens de consommation augmentent, traduisant cette hausse de la demande des ménages. Les ventes de voitures particulières progressent notamment de 20 % en 2016 (+ 553 immatriculations).

Les gains de pouvoir d'achat expliquent la hausse de la consommation des ménages. Ces gains découlent de la hausse des revenus du travail : la masse salariale et l'excédent brut d'exploitation des entreprises individuelles progressent de concert, ceci dans un contexte de prix favorable (- 0,5 % en moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation).



Photo 6 : construction de la prison de Papeari – © www.tahiti-infos.com

La masse salariale a augmenté dans l'activité de l'hôtellerie restauration (+ 0,4 %) qui bénéficie d'une fréquentation touristique en hausse. La masse salariale progresse aussi dans l'industrie agroalimentaire (+ 0,4 %), et le commerce (+ 0,8 %) en lien avec l'augmentation de la consommation des ménages. Dans la construction, la masse salariale augmente de 0,7 % grâce principalement, aux travaux routiers réalisés. .

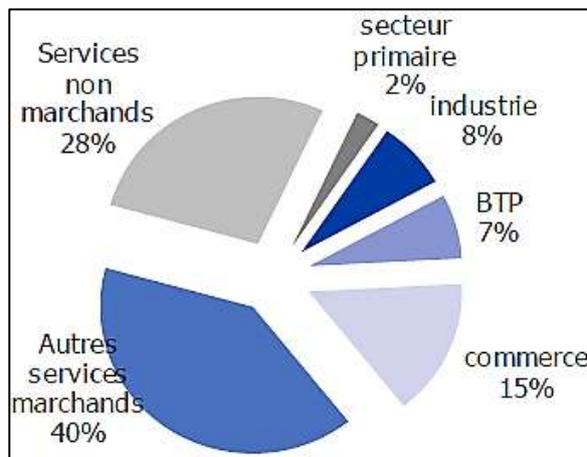
L'allègement des restrictions budgétaires favorise la progression de la masse salariale de la fonction publique, essentiellement dans l'éducation (+ 3 %) et l'administration (+ 3 %).

### 1.1.2.2 Emploi et chômage

L'emploi salarié progresse de 2,4 % à fin 2016, alors qu'il était en repli de 1,1 % en moyenne annuelle entre 2011 et 2015.

L'emploi en PF est marqué par la prédominance du secteur tertiaire dans lequel travaillent plus de 8 salariés sur 10. Les services mobilisent plus de deux tiers des effectifs salariés, dont près de 6 sur 10 travaillent dans le secteur marchand.

Le commerce réunit 15,1 % des 62 770 salariés (recensés au 30 novembre 2016), suivi de l'industrie (8%), du BTP (7%) et du secteur primaire (2%).



**Graphique 4 : répartition des emplois salariés au 30/11/2016** -source : rapport annuel 2016 PF -IEOM

Les offres d'emploi croissent significativement (+ 22 %) situées pour 82 % dans le secteur tertiaire.

En revanche, les offres d'emplois aidés reculent (-15,8 %) en raison de la forte réduction des contrats d'accès à l'emploi.

**L'emploi a progressé de 2,4 % en 2016, après une dégradation annuelle moyenne de -1,1% entre 2011 et 2015**

Dans l'ensemble, le taux de chômage en PF (21,8 %) se situe bien au-dessus du taux métropolitain (10,2 % à fin 2012) et de la Nouvelle-Calédonie (13,8 %), mais en dessous de celui des départements d'outre-mer<sup>7</sup> (moyenne ≈ 28,2 %).

### 1.1.2.3 Revenus et salaires

En 2016, le salaire brut moyen équivalent temps plein (ETP) se stabilise à 317 000 XPF, après une progression de 1,3 % en 2015.

Les secteurs d'activité les plus rémunérateurs en moyenne sont le tertiaire (327 000 XPF) et l'industrie (313 000 XPF).

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 3,6 %, au profit des hommes (en rappel de 4,3 % en 2015). L'écart de rémunération entre le secteur privé et le secteur public local est de 24,5 %, au profit du secteur public. Le salaire moyen ETP est ainsi de 300 000 XPF dans le privé contre 373 000 XPF dans la fonction publique territoriale.

<sup>7</sup> En moyenne, le taux de chômage des Antilles-Guyane-Réunion atteignait 25 % au 2ème trimestre 2012.

La masse salariale globale a progressé de 1,7 % par rapport à 2015. Elle s'élève à 207,6 milliards XPF (204 milliards XPF en 2015), dont 85 % sont versés par le secteur tertiaire. A l'exception du primaire (- 6 %), tous les autres secteurs enregistrent des hausses de leur masse salariale en 2016.

Après 8 ans de gel de la valeur de l'indice servant de base au calcul de la rémunération des fonctionnaires publics territoriaux (FPT) et devant les attentes des fonctionnaires d'une part et dans un engagement de maîtrise de l'évolution de la masse salariale d'autre part, le gouvernement a décidé de revaloriser cet indice : il a ainsi été porté à 100 000 XPF au 1<sup>er</sup> mai 2016 et à 100 500 XPF au 1<sup>er</sup> septembre 2016, soit une augmentation de 1 %.

Le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) n'a fait l'objet d'aucune revalorisation depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, restant fixé à 152 914 XPF brut pour 169 heures de travail, soit un salaire horaire brut de 904,82 F CFP. Le SMIG en PF est d'un niveau comparable à celui de la Nouvelle-Calédonie (151 914 XPF) et inférieur à celui de métropole (175 015 XPF).

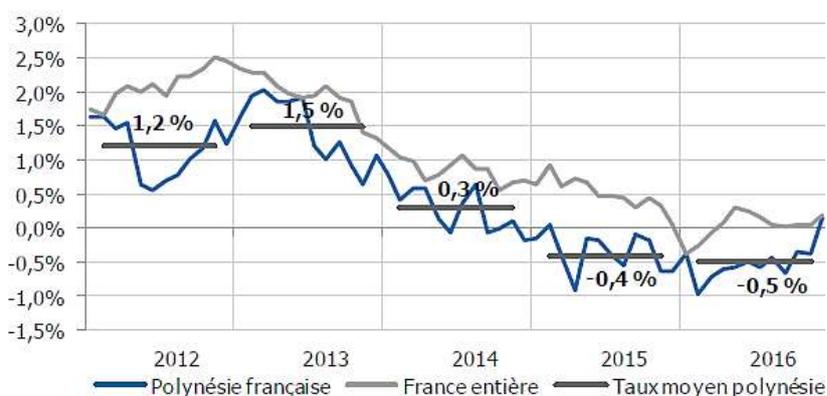
**Salaire brut moyen en 2016 (ETP) : 317 000 XPF**  
**Masse salariale : 207,6 milliards XPF**  
**(+1,5% par rapport à 2015)**  
**Ecart hommes / femmes : + 3,6 % pour les hommes**  
**Ecart public / privé : + 24,5 % pour le public**  
**Revalorisation du point d'indice pour la FPT : + 1%**

#### 1.1.2.4 Autres indicateurs

##### Les prix

En 2016, les prix reculent en moyenne de 0,5 % (0,4 % en 2015), en retrait par rapport à 2015. En fin d'année, cependant l'indice des prix progresse (+0,2 % sur un an) en raison de la hausse des produits alimentaires (+2,7 %), compensé par une baisse des prix dans le domaine des transports (-1,3%) et du logement, eau, gaz et électricité (-1,2%).

##### Les prix en baisse en 2016 (recul de 0,5 %)



Graphique 5 : Indice des prix à la consommation – source rapport annuel PF 2016 -IEOM

## **Le commerce extérieur**

Les exportations de biens et de services progressent fortement (+ 5 milliards XPF au prix de 2015) et atteignent 113 milliards XPF (Graph 4), contribuant de 0,8 point à la croissance. La hausse des exportations de services qui regroupent principalement les dépenses des touristes internationaux (80 % du total) compense la baisse des exportations des produits locaux (noni, perles, poissons,...).

Les importations de biens et de services augmentent en volume en lien avec la hausse de la demande intérieure et s'élèvent à 208 milliards XPF au prix de 2015. Les importations sont des achats faits à l'extérieur du territoire et sont donc comptabilisées négativement. En 2016, elles contribuent négativement à la croissance pour 0,2 point. Au total, le commerce extérieur soutient l'activité (+ 0,6 point).

L'activité touristique constitue le second moteur de la croissance en 2016, derrière la consommation des ménages. La fréquentation touristique atteint 192 500 touristes et progresse de 5 % en un an. Les deux principaux secteurs reliés à l'activité touristique, le transport et l'hôtellerie-restauration, bénéficient de cette hausse : leurs chiffres d'affaires augmentent chacun de 7 %. Cependant, les exportations de biens locaux tels que les poissons, le noni et les perles sont en diminution; seules les exportations de vanille progressent.

En 2016, des réexportations exceptionnelles de deux biens d'équipements, un bateau et un avion d'une valeur cumulée de 5 milliards XPF, contribuent également à la hausse des exportations totales. Les importations de biens et de services progressent de 0,6 % en volume. Les importations de produits pétroliers augmentent également en volume de 1,2 % mais diminuent fortement en valeur (24 %). Cette baisse est provoquée par la chute des prix des hydrocarbures (- 25 %) et induit une baisse en valeur des importations de biens et services de 1,4 %.

### **1.1.3 Situation budgétaire et état des finances publiques<sup>8</sup>**

#### **1.1.3.1 Les comptes administratifs**

##### **Les recettes réelles de fonctionnement**

En 2016, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 123,7 milliards XPF, en augmentation pour le 2<sup>ème</sup> exercice de suite (+15,2 % en 2016 et + 4,9 % en 2015).

Le surplus de 16,3 milliards XPF résulte à la fois d'une augmentation conjoncturelle de 4,1 milliards du produit de la fiscalité, de 3,9 milliards XPF de dividendes reçus (2,5 milliards XPF en provenance de l'Office des Postes et Télécommunications et 1,1 milliards en provenance d'Air Tahiti Nui), ainsi que de recettes exceptionnelles<sup>9</sup>.

##### **Les dépenses réelles de fonctionnement**

Après 3 années de baisse, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2016 à 100,6 milliards XPF, en augmentation de 9,3 milliards XPF (+10,2 % par rapport à 2015), en raison de la hausse des budgets (0,6 milliard XPF), des dotations aux provisions (+5,4 milliards XPF) et des

---

<sup>8</sup> Eléments extraits du communiqué de presse de la Présidence du 27-06-2017

<sup>9</sup> Versement de 5,3 milliards XPF du fonds pour l'investissement de la garantie de la dette et du fonds de régulation des prix pour hydrocarbures et émission d'un titre de recettes de 4,6 milliards XPF (suite à une décision de justice

dégrèvements (+4,5 milliards XPF). En revanche, les charges de personnel se stabilisent en 2016 à 29,5 milliards XPF et celles de transfert (26%) se réduisent de 0,8 milliard XPF.

### **Les recettes réelles d'investissement**

En 2016, les recettes réelles d'investissement (hors autofinancement) affichent un retrait de 16,3 % pour atteindre 14,9 milliards XPF, résultant essentiellement de la baisse du niveau de participations et créances rattachées à des participations.

### **Les dépenses réelles d'investissement**

Elles s'établissent à 21,8 milliards XPF (hors remboursement en capital de la dette). Le montant des dépenses d'investissement liquidées atteint 31,4 milliards XPF.

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016<sup>10</sup></b>	<b>Evolution 2016/2015</b>
Recettes réelles de fonctionnement	102,4 milliards XPF	107,4 milliards XPF	<b>123,7 milliards XPF</b>	15,2 %
Recettes réelles d'investissement	23,2 milliards XPF	17,8 milliards XPF	<b>14,9 milliards XPF</b>	-16,3 %
Dépenses réelles de fonctionnement	95 milliards XPF	91,3 milliards XPF	<b>100,6 milliards XPF</b>	10,19 %
Dépenses réelles d'investissement	30,438 milliards XPF	30,8 milliards XPF	<b>31,4 milliards XPF</b>	1,93 %

**Tableau 2 : évolution des principaux éléments du budget (2014-2016)**

Source rapport du Président de la PF à l'APF- 2016

Le résultat global de l'exercice, représentant la différence entre les recettes et les dépenses (fonctionnement et investissement) double sur l'exercice : 6,7 milliards XPF en 2016 contre 3,1 précédemment. Grâce à ce résultat, le résultat cumulé global à la clôture s'établit à près de 18 milliards XPF contre 11,3 milliards XPF en 2015.

L'examen de ces comptes s'appuie désormais sur le rapport annuel de performance, document bilan du projet annuel de performance 2016, établi lors de la présentation du budget primitif 2016. Ce document traduit de manière transparente, l'intégralité des actions portées par le gouvernement avec les moyens budgétaires qui lui ont été alloués par l'Assemblée, présentant ainsi un bilan chiffré et détaillé de l'action gouvernementale.

### **1.1.3.2 Situation financière globale**

Ces comptes administratifs confirment la vitalité de l'économie polynésienne en 2016 et sa sortie de crise amorcée depuis 2014. Les chefs d'entreprise se montrant plus confiants dans un contexte politique et budgétaire clarifié, l'investissement devient plus dynamique et le marché du travail progresse désormais.

Ce climat favorable permet aux recettes fiscales directes et indirectes de poursuivre leur progression initiée depuis deux ans, confortant ainsi le redressement de la situation des

<sup>10</sup> Cf. Délibération n°2017-52 APF du 27 juin 2017 approuvant le compte administratif de la PF et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2016 (budget général)

comptes publics. Pour la troisième année consécutive, l'investissement public se maintient à un niveau élevé, avec plus de 21 milliards XPF de dépenses d'investissement.

### 1.1.3.3 Situation de la dette publique

L'encours de la dette totale<sup>11</sup> de la Polynésie Française qui représente 16 % du PIB, diminue à 89,1 milliards XPF pour l'exercice 2016 (contre 91,9 milliards XPF en 2015 et 94,2 milliards XPF en 2014).

L'amélioration de la gestion de la dette et de la situation financière de la PF a conduit l'agence Standard & Poor's à réviser sa notation dès le mois de mai 2016 de la catégorie spéculative (BB+) à la catégorie investissement (BBB-). En décembre, l'agence Moody's choisie par la PF a de nouveau revalorisé sa note à long terme à Baa1 (soit BBB+ chez Standard & Poor's) avec perspective stable.

**2016 : révision de la notation Standard & Poor's :  
BB+ à BBB- (en mai) et à BBB+ (en décembre)**

## 1.1.4 Situation démographique

### 1.1.4.1 Répartition & croissance de la population<sup>12</sup>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 272 800 personnes résidaient en Polynésie française. En un an, la population a augmenté de 1000 personnes, soit +0,4%.

L'accroissement de la population est ralenti par une natalité historiquement basse et un déficit migratoire élevé (estimé à plus de 1 500 départs nets par an depuis 2007).

La fécondité marque le pas, en baisse continue depuis deux décennies.

Sur le territoire de la PF, la population se répartit de la manière suivante<sup>13</sup> :

- 75% aux Iles du Vent, dont les 2/3 sur l'île de Tahiti ;
- 13% aux Iles sous le Vent ;
- 6% aux Tuamotu-Gambier ;
- et 3% respectivement aux Marquises et aux Australes.



**Photo 7 : enfants à Ua Pou** ©Michel AUBE / GIE Tahiti Tourisme

**Population estimée de la Polynésie française au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : 272 800 personnes (+0,4% en 1 an)**

<sup>11</sup> Cf. extrait du rapport annuel 2016 PF - IEOM

<sup>12</sup> L'ISPF n'a pas publié de « bilan démographique » en 2016

<sup>13</sup> Extrait du rapport annuel du PR à l'APF 2016 (tome 1) & rapport annuel PF 2016 – source IEOM

L'espérance de vie à la naissance est estimée à 74,1 ans pour les hommes et 78,1 ans pour les femmes, soit une moyenne de 76,3 ans pour les résidents de Polynésie française. Si la durée de vie moyenne a régulièrement augmenté pendant 10 ans de 4 mois par an jusqu'en 2011, elle a stagné en 2013 et en 2014 du fait d'une mortalité plus importante, et a progressé de 6 mois en 2015.

Au dernier recensement (2012), 1/3 de la population polynésienne avait moins de 20 ans. Mais la catégorie de + de 60 ans affichait une croissance rapide (+52,4 % sur 10 ans). Ainsi, la population est encore jeune mais elle est en phase de vieillissement.

Un recensement général de la population de la Polynésie française est prévu en 2017.

## 1.2 COOPERATION ET INTEGRATION REGIONALE

### 1.2.1 Echanges et accords commerciaux avec les partenaires

#### 1.2.1.1 Commerce extérieur

##### 1.2.1.1.1 Balance commerciale globale<sup>14</sup>

Dans un contexte global de repli des importations civiles (-3,7 milliards XPF) et des exportations locales (-1,1 milliard XPF), le déficit de la balance commerciale réelle s'est réduit de 2,6 milliards XPF en 2016, pour s'établir à 149,9 milliards XPF.

Le déficit commercial représente 27 % du dernier PIB estimé (2015).



Photo 8 : vue aérienne du port de Fare Ute  
©TahitineWS

(montant M XPF)	2014	2015	2016	Evolution (%)
Importations	158 867	164 714	<b>160 989</b>	-2,3 %
Exportations	12 824	12 267	<b>11 120</b>	-9,3 %
Balance commerciale	-143 551	-150 613	<b>-149 900</b>	4,9%
Taux de couverture	9,6 %	8,6%	<b>6,9 %</b>	- 1,7 pt

Tableau 3 : Balance commerciale globale (hors services) 2014-2016, en millions FCFP  
source rapport IEOM 2016

<sup>14</sup> Extrait du rapport annuel PF 2016 – source IEOM

### 1.2.1.1.2 Principaux fournisseurs de la PF

1 <sup>er</sup> fournisseur	France métropolitaine	45 milliards XPF (28 % des importations)	Avec une majorité de produits alimentaires (26% du total), et de biens d'équipement (24%). La valeur des marchandises importées augmente de 6,8% sur un an (2,7% en 2015) retrouvant son niveau de 2009.
2 <sup>ème</sup> fournisseur	UE (hors France métropolitaine)	26 milliards XPF (16 %)	Pour l'essentiel, l'Allemagne (biens de l'industrie automobile et biens intermédiaires), Italie, Espagne, Belgique (métallurgie et transformation des métaux) et les Pays-Bas.
3 <sup>ème</sup> fournisseur	Etats-Unis	18,2 milliards XPF (11,3 %)	La valeur des marchandises vendues à la PF progresse fortement en un an (+31,5%) <sup>15</sup>
4 <sup>ème</sup> fournisseur	Chine	17,9 milliards XPF (11,1%)	La valeur des biens importés se répartit en 1/3 de produits agroalimentaires (viandes) et 1/4 de biens d'équipements.

Tableau 4 : importations 2016 - principaux fournisseurs de la PF<sup>16</sup>

.....

**La métropole et l'Union européenne, principaux fournisseurs de la Polynésie française.**

.....

### 1.2.1.1.3 Principales exportations depuis la PF

1 <sup>er</sup> client	Hong Kong	3,56 milliards XPF (32 % des exportations)	En 2016, les achats de Hong Kong se redressent (+3,5% après -20,8% en 2015).
2 <sup>ème</sup> client	Japon	2,89 milliards XPF (26 %)	En 2016, les achats du Japon continuent de diminuer (-22,1% après -13 % en 2015)
3 <sup>ème</sup> client	Etats-Unis	1,78 milliards XPF (16 %)	Les achats des Etats-Unis se replient de 25,2 % notamment en perles (-275 M XPF) et en produits de la pêche (-176 M XPF).
4 <sup>ème</sup> client	France métropolitaine	1,67 milliards XPF (15 %)	Les achats de la France progressent de 15,2% avec notamment les bons résultats des exportations d'huile de coprah (+50,3%)

Tableau 5 : exportations 2016 - principaux clients de la PF<sup>17</sup>

### 1.2.1.2 Echanges commerciaux régionaux

Les échanges commerciaux de la Polynésie française<sup>18</sup> avec les pays de la zone Océanie-Pacifique sont faibles : en 2016, ils représentent 11 % des importations totales (17,3 milliards XPF) et 3 % des exportations locales (341 M. XPF).

<sup>15</sup> Portées essentiellement par l'achat d'un nouveau cargo mixte l'Aranui 5. Hors achat exceptionnel, les importations en provenance de Chine progressent de 7,3%.

<sup>16</sup> Sources rapport annuel PF 2016 - IEOM

<sup>17</sup> Source rapport annuel PF 2016 -IEOM

<sup>18</sup> Source rapport annuel PF 2016 -IEOM

## Les importations

Les importations régionales proviennent essentiellement de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Les marchandises en provenance de la Nouvelle-Zélande s'élèvent à 12,3 milliards XPF et concernent principalement des produits alimentaires (viande et produits laitiers) et des métaux (en fonte, fer et acier). Celles en provenance de l'Australie s'établissent à 4,3 milliards XPF et se composent majoritairement de produits alimentaires et de produits pétroliers.

---

**En 2016, 11% des importations proviennent de l'Océanie (dont 71,1% en provenance de la Nouvelle-Zélande)**

---



**Photo 9 : exportation de perles** [@http://www.havaiki.com](http://www.havaiki.com) **et de exportation de déchets dangereux conditionnés**  
©crédit Technival.pf

## Les exportations

Les exportations régionales se répartissent en grande partie entre la Nouvelle-Calédonie (124 M. XPF) et la Nouvelle-Zélande (108 M. XPF). Pour la Nouvelle-Calédonie, les achats sont orientés vers des produits aquacoles et de consommation courante (bijoux en perles et monoi). La PF exporte vers la Nouvelle-Zélande des déchets à recycler et des perles brutes.

---

**En 2016, les flux vers l'Océanie représentent 3% des exportations depuis la PF, essentiellement vers la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Zélande.**

---

## Les échanges commerciaux avec les petites économies insulaires (PEI) du Pacifique

Les flux commerciaux avec les petites économies insulaires (PEI) du Pacifique sont marginaux: ils représentent 0,4 % des importations et 1 % des exportations locales en 2016.

### 1.2.1.3 Accords commerciaux régionaux

---

Plusieurs accords commerciaux régionaux<sup>19</sup> existent au sein de la zone Pacifique Sud. Deux processus d'intégration régionale ont été mis en place dans le cadre du Forum des îles du Pacifique (FIP) : d'une part, l'accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites (PACER, Pacific Agreement on Closer Economic Relations) et d'autre part, l'accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique (PICTA, Pacific Island Countries Trade Agreement).

Signé en 2001, le PACER est un accord-cadre entre tous les pays membres du FIP, y compris l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il prévoit une libéralisation graduelle des échanges au sein de la région.

---

<sup>19</sup> Extrait du rapport IEOM 2015

Entré en vigueur en avril 2003, le PICTA est un accord de libre-échange qui concerne 14 des 16 pays membres du Forum des îles du Pacifique (FIP), excluant l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Dès 2009, des négociations ont été engagées pour étendre l'accord PICTA à ces 2 pays. Ce nouvel accord (« PACER plus ») devrait remplacer l'accord commercial SPARTECA (Accord régional de commerce et de coopération économique pour le Pacifique Sud), signé en 1981, qui octroie un accès en franchise de droits aux exportations des États insulaires en développement du FIP vers la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

La PF est invitée à rejoindre ces accords commerciaux régionaux, comme en témoigne la rencontre le 26 novembre 2016 entre le Président Edouard FRITCH et Madame Tessa TE MATA, conseillère économique du ministère des Affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande, accompagnée de Madame Claire FOUHY, chargée de mission au consulat général de la Nouvelle-Zélande à Nouméa. Cette rencontre avait pour objectif de mieux faire connaître le projet d'accord de libre échange commercial « PACER Plus » entre les pays membres du Forum des îles du Pacifique. La Polynésie française, ayant été acceptée comme membre à part entière du Forum des îles du Pacifique le 10 septembre 2016, peut bénéficier de cet accord qui pourrait faciliter les exportations polynésiennes vers l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les autres pays de la région.



**Photo 10 : Rencontre relative à l'accord régional de libre-échange commercial** ©présidence de la PF

## 1.2.2 Relations bilatérales et multilatérales de la Polynésie française

Au plan international, l'année 2016 a été particulièrement riche pour la Polynésie française, avec comme point d'orgue l'admission du Pays, en tant que membre à part entière, au Forum des Îles du Pacifique le 10 septembre 2016 à l'occasion du 47<sup>ème</sup> sommet de Pohnpei (États Fédérés de Micronésie). Cette décision historique ouvre de nouvelles perspectives en matière d'intégration et de coopération régionale, au niveau notamment des grands sujets



**Photo 11 : 10 septembre 2016 : La Polynésie française accède au statut de membres à part entière du Forum des Iles du Pacifique** ©présidence de la PF

d'intérêt commun comme le commerce, les transports aériens et la connectivité, la protection de l'océan Pacifique et de ses ressources ou encore la lutte contre les effets du changement climatique.

Au niveau multilatéral, l'année 2016 a également été marquée par l'adoption à Tahiti le 28 juin 2016 de la Déclaration sur les Océans intitulée « Te Moana O Hiva » par le Groupe des Dirigeants Polynésiens, dans le cadre des événements préparatoires à la COP 22 à Marrakech (22ème conférence des parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques).



**Photo 12: Déclaration commune sur les Océans – conférence du Groupe des Dirigeants Polynésiens**  
©présidence de la PF

Cette déclaration sur les Océans exprime la voix des peuples polynésiens pour la défense de l'océan.

Outre le message porté à la COP 22, la PF a eu l'occasion de se faire le porte-parole de ces préoccupations lors de la 10ème Conférence des Dirigeants des Îles du Pacifique organisée par l'East-West center à Honolulu (Hawaii) le 1er septembre 2016, suivie par le Sommet de l'Océan Pacifique organisé par l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) dans le cadre de son

Congrès Mondial de la Nature 2016, également à Honoulu. A cette occasion, le Président Edouard FRITCH a annoncé l'engagement de la Polynésie française pour la création d'une très grande « aire marine gérée » baptisée TAINUI ATEA.

Enfin, toujours au plan multilatéral, il convient de noter la première intervention d'un Président de la Polynésie française devant la 4ème Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York (4 octobre 2016) pour aborder la « Question de la Polynésie française » depuis la réinscription en 2013 du Pays sur la liste des territoires non-autonomes de l'ONU. Cette intervention a permis au chef de l'exécutif polynésien de donner un autre éclairage sur la situation réelle de la Polynésie française que celui habituellement véhiculé par les pétitionnaires se réclamant de l'indépendance.



**Photo 13 : Sommet de l'Océan Pacifique : cérémonie d'ouverture du congrès de l'UICN le 1er septembre 2016 à Hawaii**  
©présidence de la PF

.....  
**10 septembre 2016 : Admission de la Polynésie française en tant que membre à part entière au Forum des Îles du Pacifique.**  
.....

Au niveau bilatéral, les liens ont été plus particulièrement renforcés avec l'Etat indépendant de Samoa où le Président Edouard FRITCH s'est vu honoré par le Premier ministre du titre coutumier de « Tagaloa » à l'occasion de son déplacement à Apia du 27 au 30 avril 2016 avec une importante délégation d'investisseurs polynésiens.

## 2 L'ÉTAT FRANÇAIS ET SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

### 2.1 PARTENARIAT ETAT-PAYS

La visite du Président de la République le 22 février 2016 a confirmé le rétablissement des relations de confiance et le dialogue apaisé entre l'Etat et les autorités de la Polynésie française.

#### 2.1.1 Dépenses de l'Etat en Polynésie française

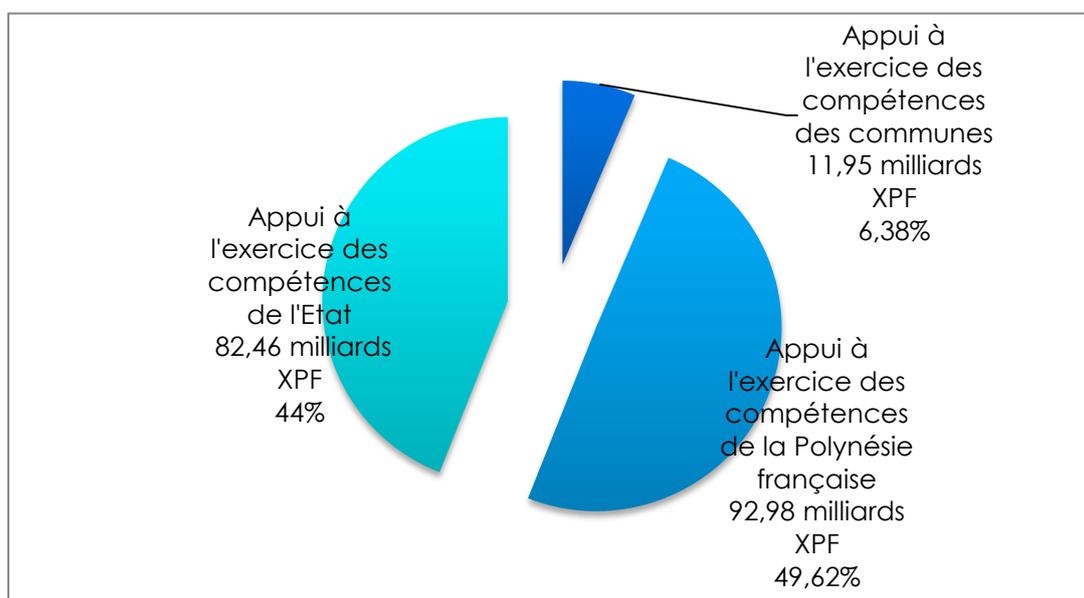
Les dépenses de l'Etat en Polynésie française se chiffrent en 2016 à 187,39 milliards XPF (1,57 milliard €) et sont en augmentation de +5,60 milliards XPF (+46,95 M. €) soit une variation de +3,08% par rapport aux dépenses recensées en 2015.

Le montant des investissements a augmenté de 4,76 milliards XPF (39,9 M. €) par rapport à l'an passé avec un niveau des dépenses atteignant 12,18 milliards XPF (102,06 M. €), dont 7,28 milliards XPF (61 M. €) pour la construction du centre pénitentiaire de Papeari.

L'examen des dépenses par champs de compétence permet de constater une élévation de 5% des dépenses de l'Etat pour l'exercice de ses prérogatives. En effet, elles se chiffrent à 82,46 milliards XPF (691 M. €).

Les dépenses participant aux compétences de la Polynésie française s'accroissent de 2,2% pour atteindre 92,98 milliards XPF (779,18 M. €).

Quant aux dépenses concourant à l'exercice des compétences des communes, elles s'élèvent à 11,95 milliards XPF (100,13 M. €).



Graphique 6 : répartition des dépenses de l'Etat en 2016

Dépenses de l'Etat en Polynésie française :  
187,39 milliards XPF en 2016 (+3,08%)

## 2.1.2 Principaux dispositifs financiers et complémentarité avec les financements européens

Après la fermeture du Centre d'Expérimentation du Pacifique en 1996, des mécanismes de compensation financière à la disparition des importants transferts publics établis jusqu'alors, ont permis un accompagnement de l'économie locale, avec l'objectif affiché de développer les conditions d'un développement économique endogène.

Outre ses dépenses dans le cadre de ses compétences « régaliennes » (justice, sécurité, défense, affaires étrangères, recherche, enseignement supérieur et monnaie), l'État apporte son concours au développement de la PF en prenant en charge certaines dépenses dans les domaines de compétence du Pays.

Les lignes de complémentarité entre les financements issus des programmes européens et les financements de l'État sont principalement établies dans le domaine du développement des services publics environnementaux (adduction en eau potable, assainissement et déchets, gestion des déchets), le domaine touristique et la préservation des ressources naturelles.

L'État contribue ainsi au développement de la Polynésie française au travers de trois instruments financiers issus de la réforme de 2011 de la Dotation Globale de Développement Economique (DGDE), qui fonctionnent en cohérence et complémentarité avec les « Contrats de Projets ».

- La Dotation Globale d'Autonomie (DGA) : libre d'emploi pour la Polynésie française, la DGA est versée par mensualités sur la section fonctionnement du budget général de la collectivité. Le total des versements en 2016 s'élève à 84 547 668 € en 2016 (~10,09 milliards XPF). Après l'adoption de la loi de finances pour 2017, le montant de la DGA a été réévalué à 90 552 000 € (~10,806 milliards XPF).
- La dotation territoriale pour l'investissement des communes : d'un montant de 9 055 200 € en 2016 (~ 1,081 milliard XPF) (montant identique en 2015), cette dotation alimente la section « investissements » du Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP). Elle complète la quote-part de l'État au FIP (7 253 298 € en 2016 ou ~865,549 M. XPF contre 7 992 395 € en 2015).

La dotation pour les projets dits « structurants » : le troisième instrument financier (3IF) constitue un outil partenarial mobilisé pour financer les équipements structurants en matière d'infrastructures routières, aéroportuaires, maritimes et de défense contre les eaux. Le financement est réparti entre l'État (80 %) et le Pays (20 %) par dispositions conventionnelles.

Le montant de la programmation 2016 s'élevait à 8,6 milliards XPF (72,5 M. €) et comprenait notamment les projets suivants :

- La mise aux normes de l'aérodrome de Mataiva (750 M. XPF, soit 6,28 M. €) ;
- L'aménagement routier du boulevard Pomare de Papeete (539 M. XPF, soit 4,5 M. €) ;
- Le réaménagement du port de Tahauku d'Hiva Oa (375 M. XPF, soit 3,14 M. €).

Depuis 2011, date de la création du dispositif, le troisième instrument financier totalise un volume d'opérations (montant TTC) de 60,5 milliards XPF, soit 507 M. €.



Photo 14 : Bâtiment du Haut-commissariat de la République en PF  
© mapio.net

### 2.1.3 Le contrat de projets 2015-2020

Signé en mars 2015, le contrat de projets 2015-2020 place la croissance économique et l'emploi au cœur de son action. Afin de répondre aux besoins des communes en matière d'investissement dans les services publics environnementaux, le contrat de projets comprend désormais deux outils identifiés :

- Un contrat dédié aux investissements entrant dans le champ de compétence de la Polynésie française, orienté autour de sept secteurs prioritaires :
  - o Le développement touristique
  - o Le secteur primaire
  - o Les énergies renouvelables
  - o La recherche et l'innovation
  - o Le logement social
  - o La santé
  - o Les infrastructures sportives
  
- Un contrat dédié aux investissements communaux pour financer :
  - o L'adduction en eau potable
  - o L'assainissement des eaux usées
  - o La gestion des déchets

En 2016, 29 projets ont été programmés au titre des investissements territoriaux pour un total de 35,9 M. €, soit 4,2 milliards XPF, et reflétant la transversalité du contrat de projets :

- Construction du Fare Natura (écomusée sur Moorea) pour 5,3 M. € (~632,49 M XPF)°;
- Aménagement des voiries et d'ouvrages hydrauliques sur des lotissements agricoles pour 1,6 M. € (~190,928 M. XPF°);
- Nouveaux chantiers de logements sociaux pour 21 M. € (~2, 506 milliards XPF) ;
- Construction et équipement d'une infirmerie aux Marquises pour 0,7 M. € (83,53 M. XPF).



Photo 15 : projet de l'écomusée à Moorea -  
©<http://www.tahiti-infos.com>

Concernant les opérations communales, 10 projets ont été retenus pour un total de 1,5 milliards XPF, soit 12,6 M. €, parmi lesquels :

- Réalisation d'une galerie drainante à Mahina, pour 3,2 M. € (~ 381,86 M. XPF) ;
- Renforcement du réseau d'adduction en eau potable de Tairapu Est pour 2 M.€ (ou 238,6 M. XPF) ;
- Pose de compteurs et mise en conformité des branchements à Papara pour 1,4 M. € (167,064 M. XPF).

## 2.1.4 Autres dispositifs financiers

### 2.1.4.1 Une contribution financière dédiée au régime de solidarité de la Polynésie française

Le régime de solidarité de la Polynésie française, anciennement régime de solidarité territorial (RST), a été créé en 1994, en même temps qu'était mise en place la Protection Sociale Généralisée (PSG). Dès l'origine, la participation de l'Etat a pris la forme d'un versement d'une subvention, dont les principes ont été portés par deux conventions quinquennales Etat-Territoire en 1993 et 1999. La seconde convention, arrivée à son terme en 2004, a été prorogée par avenants jusqu'en 2007. Les versements de l'Etat ont cessé avec la Loi de Finance (LFI) 2008 pour reprendre en 2015, à la demande de la collectivité et au terme d'une mission d'appui IGAS, IGF et IGA sur le système de santé et de solidarité conduite en 2014.

L'Etat a souhaité accompagner le Pays dans son action en faveur du rétablissement financier et de la pérennisation du système de santé et de solidarité des Polynésiens et s'est ainsi déclaré prêt à accompagner financièrement le gouvernement de la Polynésie française dans cette entreprise, sur la base d'une dotation annuelle de 12 M. € (1,43 milliards XPF), dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs signée en avril 2015.

En 2016, comme en 2015, l'engagement financier de l'État a atteint 12 M. €.

### 2.1.4.2 Un soutien financier dans le domaine de l'éducation

L'appui de l'Etat à la politique d'éducation en PF est prévu dans la convention décennale 2017-2027 signée en octobre 2016. Elle fonde la rémunération des enseignements des premiers et seconds degrés par l'Etat. Elle prévoit aussi l'attribution de subventions aux politiques sociales et pédagogiques et dispose aussi d'un volet investissement.

Au titre de l'année scolaire 2016-2017<sup>20</sup>, en matière d'investissement, deux nouvelles opérations ont été programmées par l'État et la Polynésie française pour un montant total de 3,125 M. € :

- La restructuration du collège de Rangiroa
- La réhabilitation du collège de Hao

## 2.1.5 Fonds Exceptionnel d'Investissement

Créé en 2009, le fonds exceptionnel d'investissement Outre-mer vise à apporter une aide financière de l'Etat aux personnes publiques qui réalisent, dans les territoires d'outre-mer, des investissements portant sur des équipements publics collectifs, lorsque ces investissements participent de façon déterminante au développement économique, social, environnemental et énergétique local.

En Polynésie française, deux axes prioritaires ont été identifiés :

- Les énergies renouvelables ;

---

<sup>20</sup> Source : Haut-Commissariat

- Le numérique.

Ainsi, en 2016, deux nouvelles opérations ont été programmées pour un total de 4 M. € (soit 477,3 M. XPF) :

- La centrale hybride de Manihi ;
- Les études relatives à un nouveau système de communication à haut débit par câbles sous-marins à fibre optique et réseaux hertziens reliant Tahiti et certaines îles des archipels des Tuamotu et des Marquises (devenu depuis le câble domestique « Natitua »).

## 2.2 INTERVENTIONS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

L'AFD<sup>21</sup> a développé une stratégie lui permettant de répondre aux enjeux actuels de la PF, qui s'articule autour de 3 axes prioritaires :

1. Lutte contre les inégalités économiques et sociales;
2. Emergence d'un nouveau modèle de développement polynésien
3. Préservation et valorisation du patrimoine naturel

En 2016, le montant global des engagements de l'AFD<sup>22</sup> en Polynésie française s'élève à 9,8 milliards XPF (hors renouvellement des lignes en faveur de la SOCREDO). Le financement du secteur public atteint 7 milliards XPF, exclusivement via des prêts bonifiés, contre 5,2 milliards XPF en 2015. Le financement du secteur privé atteint 2,8 milliards XPF. Ce montant n'inclut pas le renouvellement de la ligne de financement court terme en faveur de la SOCREDO pour 4,8 milliards XPF et de la garantie pour 3,6 milliards XPF.

**L'AFD en 2016 : 9,8 milliards XPF d'engagements dont 5,2 milliards XPF de prêts bonifiés au secteur public**

### 2.2.1 Engagements financiers de l'AFD en faveur du secteur public

#### 2.2.1.1 Avec le Pays et ses établissements publics

Dans la droite ligne de l'accord-cadre de partenariat signé fin 2014 entre l'AFD et la PF, l'AFD a continué à déployer son activité d'appui conseil en faveur du Pays pour le développement de ses politiques publiques. Après avoir apporté un support d'expertise dans le domaine de la santé en 2014 pour le lancement du Schéma d'Organisation Sanitaire (ou SOS<sup>23</sup>), l'Agence a contribué en amont à la rédaction des termes de référence du schéma directeur des transports interinsulaires maritimes et aériens. En 2016, l'AFD a appuyé le Pays dans l'élaboration du schéma directeur de la pêche hauturière<sup>24</sup>.

<sup>21</sup> Extrait cadre d'intervention (CIP) de l'AFD en Polynésie française

<sup>22</sup> Source : AFD Polynésie Française

<sup>23</sup> adopté par l'Assemblée en février 2016

<sup>24</sup> Document stratégique finalisé au 1er semestre 2017

En matière de soutien financier, l'AFD a prêté 3 milliards XPF à la PF en 2016. Ce prêt, qui financera le budget d'investissement de la collectivité, a été signé le 11 octobre entre le directeur de l'agence AFD de Papeete et le Vice-président de la Polynésie française. Les fonds seront alloués aux projets inscrits dans les différents partenariats financiers signés entre l'État et le Pays. Ils correspondent principalement à des projets d'infrastructures routières, maritimes, aéroportuaires et de défense contre la montée des eaux ainsi qu'à des projets de construction de logements sociaux.

**Photo 16 : Signature le 11 octobre 2016 du prêt de l'AFD à la PF avec le Vice-président N. Laurey et le directeur Outre-mer de l'AFD, F. Richy**  
©presidence.pf



**Prêts de l'AFD à la Polynésie française :**  
**Prêt de 3 milliards XPF pour des infrastructures routières, maritimes et des logements sociaux**  
**Prêt de 1,7 milliard XPF au CHPF pour des équipements**

Le prêt octroyé par l'AFD inclut une bonification de l'État. Il a été conclu pour une durée de 20 ans dont deux ans durant lesquels le Pays ne remboursera que les intérêts. La bonification agit à la baisse sur le coût du prêt et permet au Pays de bénéficier de taux d'intérêt avantageux.

L'AFD a également financé les investissements en équipement du centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF). Son mobilier et notamment le parc informatique dont une partie a été reprise de l'ancien hôpital connaissent un taux de vétusté élevé. L'AFD a octroyé en octobre 2015 un prêt de 1,7 milliards XPF qui permettront de financer ses programmes d'investissement 2015, 2016 et 2017 consacrés au remplacement d'une partie de son matériel. Le prêt a été signé le 22 février 2016 par la directrice générale de l'AFD et le Président du CA du CHPF, en présence du Président de la République.



**Photo 17 : CHPF** @tahitineews

### 2.2.1.2 Avec les communes

L'AFD poursuit son partenariat entamé depuis de nombreuses années avec les Syndicat de promotion des communes de Polynésie française (SPC PF). Depuis 2014, le SPC PF mène des travaux sur la gestion des budgets annexes de restauration scolaire du 1er degré. L'objectif final est de parvenir à mieux maîtriser cet outil comptable afin que l'équipe municipale soit éclairée pour décider de son mode de gestion et de sa politique tarifaire.



**Image 1 : logo du SPC PF** ©SPC PF

En 2016 avec le SPCPF, l'AFD a accompagné une commune dans un projet-pilote de meilleure maîtrise de son budget annexe de restauration scolaire. Les enseignements tirés de cet appui serviront à l'élaboration de conseils plus généraux pour l'ensemble des communes polynésiennes.

En outre, l'agence développe un volume significatif d'appui-conseil auprès des communes :

- elle actualise et restitue régulièrement à ses contreparties communales ses analyses financières rétrospectives et prospectives ;
- elle participe aux ateliers de travail et aux instances du Comité des Finances Locales (CFL) qui réunit les communes, le Pays et l'Etat pour la répartition des dotations du Fonds intercommunal de Péréquation ;
- elle publie chaque année l'Observatoire des communes de Polynésie française qu'elle diffuse largement à toutes les communes et leurs partenaires. Cet observatoire est devenu un outil de référence pour la plupart des communes et pour les institutions du Pays et de l'Etat qui financent ou appuient les projets communaux.

L'activité de prêt en faveur des communes a augmenté en 2016 : 6 communes<sup>25</sup> et une intercommunalité (Hava'i) dans les cinq subdivisions administratives financées pour un montant total de 775 M. XPF contre 550 M. XPF en 2015.

---

**Prêts de l'AFD aux Communes en 2016 :**  
**Prêt de 775 M. XPF pour 6 communes / Lancement du produit de préfinancement de subvention de l'Etat (PSE)**  
**Poursuite du partenariat avec le SPC PF sur le travail mené au niveau des services de restauration scolaire**  
**Publication du 3<sup>ème</sup> Observatoire des communes**

---

## **2.2.2 Engagements financiers de l'AFD en faveur du secteur privé**

L'AFD reste très mobilisée auprès du secteur privé. L'AFD est intervenue à hauteur de 2,8 milliards XPF de financements que ce soit en prêts directs de projets structurants, ou indirects par le soutien en garantie aux banques, pour leur faciliter l'octroi de crédits en faveur des petites entreprises polynésiennes.

---

**Prêts de l'AFD au Secteur Privé en 2016 :**  
**2,8 milliards XPF (prêts directs ou indirects)**

---

### **2.2.2.1 Avec la Socredo**

L'AFD a participé au besoin de refinancement de la Socredo en renouvelant en 2016 la ligne court terme pour 40 M. € et la garantie à première demande sur le réescompte de chèque auprès de l'IEM pour 30 M. €.

---

<sup>25</sup> Manihi, Nuku Hiva, Hiva Oa, Rurutu, Pajara, communauté de commune de Hava'iPunaauia

Ces financements sont le résultat d'un accompagnement opérationnel régulier de l'AFD envers sa filiale. L'AFD assume ainsi les obligations liées à son rôle d'actionnaire de référence.

En sus du soutien financier, l'AFD accompagne également la SOCREDO au travers de missions d'appui technique (missions en 2016 au niveau de la gestion Actif/Passif de la banque).

### 2.2.2.2 Engagements de la Société de Gestion de Fonds de Garantie d'Outre-Mer (Sogefom)

La Sogefom, filiale de l'AFD, a octroyé en 2016, 350 garanties pour un montant de 1,8 milliards XPF, soit environ 3,2 milliards XPF de crédits catalysés. 195 emplois ont été créés grâce à ce dispositif.

Ce niveau d'activité très soutenue est comparable à 2015 (avec néanmoins une croissance en nombre de dossiers de près de 10%) et peut s'expliquer de plusieurs manières : (i) par la politique volontariste de la SOGEFOM depuis 2015 (élargissement important de son périmètre d'activité, mise en place de délégation d'octroi aux banques bénéficiaires), (ii) ou par le recours important des banques de la place à tout schéma de garantie, au vue de la conjoncture encore fragile.

La Sogefom reste un acteur incontournable du financement de l'activité. Ce soutien au secteur bancaire est prépondérant pour faciliter la prise de risque pour les banques qui ont été confrontées cette année encore à des taux élevés de créances douteuses.

### 2.2.2.3 Financement direct aux entreprises

Depuis quelques années, la compagnie locale Air Tahiti renouvelle sa flotte. Ses deux derniers aéronefs, des ATR-600 livrés en octobre et décembre 2016, ont été co-financés par l'AFD. L'opération s'est effectuée conjointement avec les banques locales pour un montant total de près de 2,3 milliards XPF dont 30 % financé par l'AFD. Le deuxième avion a également bénéficié de l'aide fiscale à l'investissement outre-mer.



**Photo 18 : renouvellement de 2 aéronefs pour Air Tahiti co-financés par l'AFD ©AFD**

L'intervention de l'AFD permet non seulement d'accompagner le développement touristique de la Polynésie, principal vecteur de croissance économique exogène et de revenus du territoire, mais aussi de participer à la mise en œuvre du schéma directeur des transports interinsulaires qu'elle a cofinancé. L'objectif de ce dernier est d'assurer aux habitants des archipels éloignés la continuité territoriale du service public et de réduire les inégalités d'accès à ce service.

## 2.2.3 Etudes

En parallèle à la mise en œuvre d'un prêt de 850 M. XPF octroyé en 2014 à l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH) pour le financement de plusieurs opérations de logement, l'AFD a financé en 2015 une mission d'appui à la consolidation des outils de pilotage financier de l'OPH.

Comportant un volet financier et un volet organisationnel, cette mission a été réalisée entre mars et juillet 2015.



Photo 19 : « Fare » (maison) OPH ©photo OPH

En outre, l'AFD a lancé une étude en partenariat avec le CRIIBE et l'Université de Polynésie Française (UPF) intitulée « le rahui <sup>26</sup> » à l'épreuve d'une gestion pluri-acteurs et multi-échelle des « Communs ».

Ce projet d'étude interdisciplinaire (anthropologique, juridique, économique, géographique), piloté par le département de la recherche de l'AFD, porte sur un mode de gestion en commun du milieu naturel insulaire. L'étude aura pour objectif d'analyser la place d'un territoire insulaire (un territoire marin, terrestre, un bassin versant, un atoll) en Polynésie française, dans la perspective des « Communs ».

« Les communes offrent une forme de gouvernance collective qui a su montrer des résultats en termes de soutenabilité environnementale, d'équité et de résolution des conflits. Ils se définissent à partir de trois éléments : une ressource, une communauté et un ensemble de droits et d'obligations. La ressource peut être physique, comme des pâturages gérés par une communauté, ou immatérielle, comme les logiciels libres. Ils constituent un cadrage théorique et proposent de nombreux cas opérationnels, permettant de sortir de la dichotomie public / privé. Le triptyque public, privé, communs dans la régulation des activités économiques mérite d'être repensé : son équilibre relève de choix politiques<sup>27</sup> ».

Les cas envisagés permettront d'analyser dans quelle mesure et à quelles conditions, une pratique comme celle du « rahui » modernisée et adaptée, pourrait être d'un apport significatif dans un dispositif de gestion de « communs » plus complexe et multi-acteurs.



Dans le cadre du CEROM, qui réunit l'AFD, l'ISPF et l'IEOM, une conférence portant sur l'« économie bleue : état des lieux et avancées » a été organisée en juin 2016. La conférence a traité de plusieurs thèmes prégnants dans l'économie polynésienne : tourisme de croisière, énergie thermique des mers, perliculture, pêche hauturière. Le Ministre de l'économie bleue a clôturé l'évènement.

Photo 20 : Navire « Aranui 5 » - illustration de la conférence sur l'économie bleue – juin 2016 ©tahiti-infos

---

<sup>26</sup>Le « Rahui » désigne traditionnellement en Polynésie une restriction spatio-temporelle temporaire régulant l'usage de la mer et de la terre

<sup>27</sup> Source <http://www.afd.fr/home/recherche/programmes-recherche-afd/communs>

## 2.3 ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT IMPLIQUÉS DANS LA COOPÉRATION AVEC L'UE

### 2.3.1 L'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) en Polynésie française

L'ADEME<sup>28</sup> est un établissement public placé sous la tutelle conjointe des ministères métropolitains en charge de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, cette agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil.

Domaines d'intervention
La maîtrise de la demande en énergie
La qualité environnementale du bâtiment
La lutte contre les effets du changement climatique
La promotion des énergies renouvelables
La prévention et gestion des déchets
La sensibilisation et éducation au développement durable.
Modes d'intervention :
connaître : en encourageant la recherche et l'innovation technologique ;
convaincre et mobiliser : à travers des approches partenariales et territoriales ;
conseiller : pour orienter les choix des acteurs socio-économiques ;
aider à réaliser : par la mise en place de soutiens financiers gradués.

Tableau 6. Domaines et modes d'intervention de l'ADEME en Polynésie française

L'année 2016<sup>29</sup> a été riche en évènements et en projets pour l'ADEME PF avec entre autre :

- Le 9 mars 2016 se sont tenues à la CCISM les premières rencontres de l'économie circulaire en Polynésie française, en partenariat avec le Pays et la CCISM ;
- L'organisation de la SERD<sup>30</sup> du 19 au 26 novembre 2016 avec 283 actions labellisées cette année pour 89 porteurs de projets (contre 225 actions en 2015 et 128 en 2014) ;
- l'organisation de la semaine européenne de l'éco-mobilité, qui a eu lieu du 16 au 22 septembre 2016, en partenariat avec le Pays, l'UPF et des acteurs privés ;



Image 2: Logo de la SERD

<sup>28</sup> Source : [www.polynesie-francaise.ademe.fr/](http://www.polynesie-francaise.ademe.fr/)

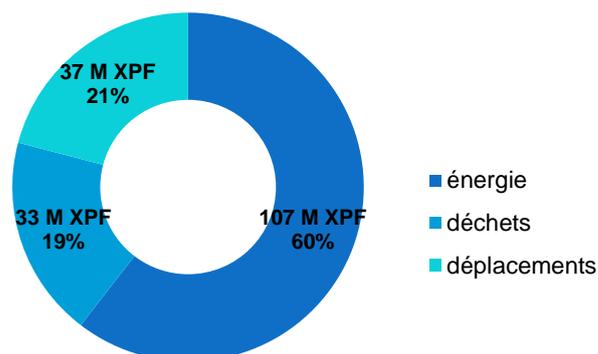
<sup>29</sup> Source : rapport d'activité 2016 –ADEME PF

<sup>30</sup> SERD : Semaine Européenne de Réduction des Déchets

- Le lancement du 2<sup>ème</sup> appel à projets Faréco<sup>31</sup> fin 2016 ;
- La participation auprès du Pays, à la réglementation énergétique des bâtiments en PF (REBPF)<sup>32</sup>.

A noter que dans le cadre du programme INTEGRE, l'ADEME et la PF soutiennent l'initiative de la CCISM de réaliser une étude visant la mise en place d'un système durable de gestion des déchets professionnels sur le site pilote de Raiatea et Tahaa.

Les aides de l'ADEME en 2016 se présentent comme suit :



Graphique 7 : répartition des aides de l'ADEME en Polynésie française en 2016 ©ADEME PF

### 2.3.2 L'Agence des Aires Marines Protégées en Polynésie-Française - AAMP



Image 3 : logo de l'AAMP

Depuis 2007, dans le cadre d'une convention de collaboration avec le gouvernement polynésien, l'AAMP apporte un appui technique aux actions de gestion du milieu marin. L'AAMP est un établissement public administratif d'Etat, dédié à la protection et à la valorisation du milieu marin. Depuis 2009, elle dispose d'une antenne locale qui met en

œuvre des projets que lui confie la Polynésie française.

Dans le cadre de son partenariat avec la Polynésie française<sup>33</sup> et sous son égide, l'AAMP a réalisé pour l'année 2016 notamment :

- L'appui à la création d'un nouveau label "Aire Marine Educative" (AME), qui se définit comme une zone maritime littorale gérée de manière participative par une école ou un groupe d'élèves ; la contribution au développement du programme pilote PUKATAI des 6 aires marines éducatives des Marquises ;
- L'agence coordonne depuis octobre 2015 le projet RESCCUE en PF, s'appuyant sur un consortium de partenaires locaux et internationaux

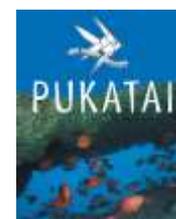


Image 4 : programme PUKATAI ©AAMP

<sup>31</sup> Depuis quelques années, la Polynésie française et l'ADEME ont initié une dynamique sur la thématique de l'écoconstruction : le secteur du bâtiment en Polynésie française est en effet le 2<sup>ème</sup> secteur consommateur d'énergie, responsable d'environ 30% de la consommation énergétique finale. Le 1<sup>er</sup> appel à projet avait été lancé en 2012.

<sup>32</sup> Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la Polynésie française en partenariat avec l'ADEME a lancé l'élaboration d'une réglementation énergétique des bâtiments. Initié en 2015, des réunions de concertation se sont déroulées jusqu'en avril 2016. Le contenu technique de la réglementation a été finalisé courant 2016.

<sup>33</sup> En lien avec l'ensemble des ministères concernés de la Polynésie française, notamment ceux en charge des ressources marines, de l'environnement, de la recherche, de la culture, de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'éducation, du développement des archipels et du tourisme ainsi que leurs services

contribuant au déploiement d'une politique de gestion intégrée des zones côtières ; ce projet régional est financé par l'AFD<sup>34</sup> et le Fonds français pour l'Environnement Mondial (FFEM). La PF assiste la CPS dans la maîtrise d'ouvrage de ce projet pour lequel la coordination avec le projet INTEGRE<sup>35</sup> financé par l'UE dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED régional est attendue au niveau des sites pilotes communs dont celui d'Opunohu à Moorea ;

- L'agence des AMP a participé à la mise en œuvre du projet PACIOCEA, financé par le programme BEST. Conjointement avec l'ensemble des acteurs régionaux, la plateforme ESIS de partage des données environnementales du PROE a été finalisée. Le projet a capitalisé les résultats des cartographies participatives ainsi que les scénarios produits lors des ateliers régionaux, eux-mêmes analysés via des contributions recueillies sur la plate-forme collaborative. Le projet finalisé a été rendu en fin d'année 2015 et le bilan final a été validé par la Commission européenne en mai 2016, autorisant ainsi la diffusion des livrables au sein des services et direction générale concernées (ENV, DEVCO, MARE, action extérieure,...).

### 2.3.3 Le Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement (CRIOBE) en Polynésie française

Le CRIOBE est issu d'une implantation, dès 1971, de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE) et du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). En 2009, il est devenu une Unité Mixte de Recherche et de Service de l'EPHE et du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Le CRIOBE a pour mission essentielle la surveillance de l'écosystème corallien du Pacifique Sud. En ce sens, il participe à de nombreux programmes de recherche sur les récifs coralliens et accueille chaque année des étudiants et des chercheurs dans le cadre de leurs travaux.

Il coordonne la mise en œuvre du programme CORAIL 2013-2016 (« Coral reefs in a changing world – ecosystemic services from coral reefs : public tools for decision making in New Caledonia and French Polynesia »), financé à hauteur de 26.4 M. XPF (221 433 €) dans le cadre du programme BEST (appel à propositions 2011).

Le CRIOBE a par ailleurs accueilli plusieurs chercheurs dans le cadre des actions Marie Curie du 7<sup>ème</sup> Programme Cadre de Recherche et de Développement (PCRD – instrument financier européen).

---

<sup>34</sup> AFD = Agence française de développement

<sup>35</sup> Initiatives des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement

### 3.1 DIALOGUE POLITIQUE ET TECHNIQUE

#### Régime d'association

En tant que Pays et Territoire d'Outre-Mer (PTOM), la Polynésie française bénéficie d'un statut d'association à l'Union européenne. Le cadre de cette association est régi par la Décision 2013/755/UE du Conseil du 25 novembre 2013 relative à l'association des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) à l'Union européenne (DAO).

La nouvelle DAO, entrée en vigueur au 1er janvier 2014, a introduit un changement de paradigme dans les relations UE-PTOM, en substituant à la notion d'« aide au développement » le concept de « partenariat mutuellement bénéfique ». Toutefois, la nature de ce « partenariat » demeure largement inspirée du modèle qui a prévalu jusqu'à présent.

Ainsi, le principal instrument financier en faveur des PTOM reste une aide au développement, le Fonds Européen de Développement (FED), dont l'allocation territoriale pour la Polynésie française est de 3,6 milliards XPF pour la période 2014-2020. Par ailleurs, la généralisation de l'éligibilité des PTOM aux « programmes horizontaux » de l'UE, si elle est actée dans le principe, est difficile à concrétiser, compte tenu de la nature de ces programmes (orientés en faveur des régions européennes) et des procédures de mise en œuvre peu adaptées aux capacités des PTOM.

C'est pourquoi la Polynésie française, qui souhaite une meilleure reconnaissance de ses spécificités et de ses enjeux de développement, plus proches des régions ultrapériphériques (RUP) que des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) selon certains analystes, a fait réaliser début 2014, une étude permettant d'apprécier les enjeux et conséquences d'une évolution vers le statut de RUP. Les conclusions de cette étude appellent à un approfondissement de certaines pistes, tout en soulignant les conséquences importantes de ce changement de catégorie sur le statut d'autonomie et les compétences actuelles de la Polynésie française. Dès lors, il est nécessaire de poursuivre la réflexion en vue de l'adoption d'une stratégie de dialogue politique avec les institutions communautaires permettant, à l'horizon 2020 (date d'expiration de la DAO), une évolution des relations Union européenne-Polynésie française.

#### 3.1.1 Dialogue avec la Commission européenne

Conformément à l'article 14 de la DAO du 25 novembre 2013, 3 organes de dialogues sont mis en place dans le cadre de l'association des PTOM à l'UE :

- Un Forum de dialogue UE-PTOM qui rassemble annuellement les autorités des PTOM, les représentants des Etats membres et la Commission européenne (CE) au plus haut niveau pour discuter des enjeux du régime d'association et de sa mise en œuvre. Les membres du Parlement européen, les représentants de la BEI et les représentants des RUP y sont, lorsque cela se justifie, associés ;
- Des concertations trilatérales entre la CE, les PTOM et les Etats membres dont ils relèvent, sont également organisées au moins quatre fois par an ;

- Enfin, des groupes de travail de caractère consultatif peuvent être institués pour suivre la mise en œuvre de l'association, sous une forme adaptée aux questions à aborder. Ces groupes de travail mènent des discussions techniques sur des thèmes présentant un intérêt particulier pour les PTOM et les Etats membres dont ils relèvent, et complètent ainsi les travaux réalisés dans le cadre du forum UE-PTOM et/ou des concertations trilatérales.

#### 14<sup>ème</sup> Forum UE-PTOM (Bruxelles, 26 février 2016)

En 2016, la 14<sup>ème</sup> édition du forum UE-PTOM s'est tenue à Bruxelles le 26 février sous la présidence du Commissaire européen à la coopération internationale et au développement M. Neven MIMICA, en présence notamment de la ministre française des Outre-mer Mme George PAU-LANGEVIN et du ministre britannique des Affaires étrangères M. Philip HAMMOND.



**Photo 21 : 14<sup>ème</sup> Forum UE – PTOM – Bruxelles – 26 février 2016**

Le tourisme étant le secteur de concentration du 11<sup>ème</sup> FED territorial, la Polynésie française était représentée par M. Jean-Christophe BOUISSOU, ministre du tourisme, des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration et de la fonction publique.

Les discours introductifs ont rappelé l'importance géostratégique des PTOM ainsi que leur rôle essentiel de sentinelle dans l'adaptation au changement climatique. La ministre des Outre-mer a par ailleurs dans son allocution, rappelé l'intérêt de la France pour la qualité des relations UE-PTOM et a appelé de ses vœux l'engagement sans tarder des discussions sur l'après 2020, permettant de faire évoluer le statut des PTOM afin que leurs liens privilégiés avec les Etats membres et, donc, leur appartenance à la famille européenne, soient mieux pris en compte. Elle a par ailleurs plaidé pour une simplification des procédures européennes vis-à-vis des PTOM.

Des tables rondes ont ensuite permis à un panel de PTOM d'échanger des bonnes pratiques sur :

- leurs efforts d'adaptation au changement climatique et les mesures et innovations qu'ils mettent en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. A ce titre, la Polynésie française a pu faire valoir son expérience en évoquant, d'une part, les initiatives en matière d'adaptation (Fare MTR, abris anti-cycloniques, plans d'urgence) et d'innovation (SWAC, plan de transition énergétique, ETM);
- le renforcement de la croissance et les opportunités d'investissement dans les PTOM.

En marge du 14<sup>ème</sup> Forum UE-PTOM, la Polynésie française a également participé à deux réunions trilatérales avec la France et les services de la Commission européenne, l'une concernant le FED territorial et l'autre le FED régional (avec la participation des autres PTOM du Pacifique). Ces réunions étaient présidées par M. Denis SALORD, chef de la nouvelle unité «Relations avec les Pays et Territoires d'Outre-Mer» de la DG DEVCO.

### Trilatérale relative au FED territorial

S'agissant du 10<sup>ème</sup> FED territorial (2008-2013), cette réunion a permis d'acter le rythme normal d'exécution des trois programmes d'assistance technique (AT « Politique sectorielle de l'eau », AT « Bureau des affaires européennes » et AT « Bonne gestion des finances publiques »). En revanche, concernant le programme d'assainissement de Papeete qui est le secteur de concentration de l'enveloppe du 10<sup>ème</sup> FED territorial (18 millions €), un retard substantiel, lié pour partie à la relance de l'appel d'offres pour le recrutement du maître d'œuvre (le premier appel d'offres était infructueux), a été constaté. Sachant que les délais des procédures d'appel d'offres du FED sont d'environ 8 mois et que la date limite impérative des engagements est novembre 2016, ce dossier nécessite un traitement urgent. A défaut, la Polynésie française perdra la totalité du financement.

Pour ce qui concerne le 11<sup>ème</sup> FED (2014-2020), la CE a bien accueilli la présentation de la stratégie sectorielle du tourisme et le rapport d'évaluation des finances publiques (PEPA). S'agissant d'un soutien budgétaire à la politique sectorielle, la CE a appelé la vigilance de la PF sur la qualité et la mobilisation des indicateurs qui conditionnent les décaissements. Elle a encouragé la PF à étoffer sa structure de coordination et de suivi de sa politique sectorielle.

### Trilatérale relative au FED régional

Le programme INTEGRE (10<sup>ème</sup> FED) dont la Polynésie française est l'ordonnateur régional et dont le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) assure la maîtrise d'œuvre, a accusé un net retard lié principalement au démarrage tardif des opérations sur le terrain. Etant donné que la date limite des engagements était août 2016, il était à craindre que des crédits non engagés soient perdus. Suite au courrier que lui a adressé l'ordonnateur, la CE a indiqué accepter de prolonger la date de mise en œuvre des opérations qui seraient engagées (au sens comptable du terme) avant la date butoir. En revanche, la CE s'est dite dans l'impossibilité réglementaire de pouvoir repousser cette échéance.

S'agissant du 11<sup>ème</sup> FED régional dont l'ordonnateur est la Nouvelle-Calédonie, le sujet a été peu évoqué étant donné que la programmation de cette enveloppe est encore peu avancée. Le secteur de concentration choisi par les PTOM est la valorisation des ressources naturelles et la protection de la biodiversité. Ce thème large permet à chaque PTOM de s'inscrire dans le programme en fonction de ses priorités.

Par ailleurs, la Polynésie française via sa délégation à Paris a régulièrement participé tout au long de l'année aux réunions tripartites PTOM-Etats Membres-CE et aux groupes de travail de partenariat organisés sous l'égide de l'OCTA à Bruxelles. Fin 2016, un groupe de travail sur le commerce a été créé, en plus de ceux existant sur l'environnement et le changement climatique, les énergies renouvelables, la recherche-éducation-innovation, la communication ou encore les services financiers.

### 3.1.2 Dialogue avec les PTOM sous l'égide de l'OCTA



Image 5 : logo de l'OCTA

La Polynésie française est l'un des membres fondateurs de l'Association des Pays et Territoires d'Outre-Mer de l'Union Européenne (OCTA<sup>36</sup>).

L'OCTA poursuit les objectifs suivants<sup>37</sup> :

- 1- Proposer un forum d'échanges d'idées et de débats sur les sujets d'intérêt commun ;
- 2- Travailler dans le sens des intérêts mutuels des membres ;
- 3- Echanger des informations spécifiques sur des sujets d'intérêts commun profitant à tous les PTOM ;
- 4- Faire des recommandations lorsque cela est nécessaire aux gouvernements de tous les PTOM et des états membres de l'UE dont ils relèvent concernant les mesures appropriées à mettre en œuvre ;
- 5- Développer les relations de travail efficaces en tant que groupe avec les institutions de l'UE, le groupe des pays ACP et son secrétariat et d'autres organisations internationales, multilatérales et régionales pertinents ;
- 6- Echanger entre membres de l'association des expériences réussies dans leurs secteurs d'intérêt commun ;
- 7- Défendre les intérêts collectifs des membres et représenter ces intérêts vis-à-vis des institutions de l'UE et dans tous les domaines mentionnés dans la décision PTOM.

**La Conférence ministérielle**<sup>38</sup> est l'organe directeur de l'OCTA. Composée des représentants de chaque gouvernement membre, elle définit les politiques, approuve les budgets et élit le président de la conférence ministérielle ainsi que les membres et le président du comité exécutif. A l'occasion de la 14<sup>ème</sup> Conférence ministérielle qui s'est tenue le 25 février 2016 à Bruxelles, Aruba et les îles Turques et Caïques ont respectivement été élus à la présidence et à la vice-présidence de la Conférence ministérielle.

Au niveau administratif et financier, l'association est gérée par un **comité exécutif** (EXCO) qui comprend 9 membres élus par une résolution administrative de la Conférence ministérielle. Le comité exécutif, qui comprend les représentants des PTOM basés en Europe (Paris, La Haye, Londres ou Bruxelles), se réunit au moins deux fois par mois. Il met en œuvre toutes les actions utiles à la réalisation des décisions prises par la Conférence ministérielle et assume le secrétariat de la Conférence. La Polynésie française a été réélue membre d'EXCO en 2016. Montserrat et les Bermudes ont respectivement été élus à la présidence et à la vice-présidence du comité.

**La représentation de la Polynésie française** est assurée au sein de l'OCTA à deux niveaux :

- au niveau politique, par le Président de la Polynésie française ou son représentant qui siège à la Conférence Ministérielle annuelle ;
- au niveau administratif et technique, par la Déléguée de la Polynésie Française à Paris qui représente la Polynésie française au Comité Exécutif. En son absence et sur son mandat, une correspondante chargée du suivi des affaires européennes à Paris

<sup>36</sup> OCTA pour "Overseas Countries and Territories Association" constituée en 2003 sous la forme d'une association sans but lucratif (ASBL) régie par le droit belge, dont le siège social est situé à Bruxelles.

<sup>37</sup> Cf. extrait des statuts de l'OCTA (article 3)

<sup>38</sup> Cf. extrait des statuts de l'OCTA (article 8)

et à Bruxelles participe aux travaux de l'OCTA et aux réunions avec les institutions européennes et avec l'Etat membre.

Principaux événements en 2016 :

<p>25 février 2016 <i>Bruxelles</i></p>	<p>14<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle annuelle</p> <p>Décisions : Quitus à la gestion 2015 ; approbation d'un budget de 70 717 € ; création d'un secrétariat constitué d'un consultant à temps plein pour assurer la continuité du fonctionnement de l'association et le renforcement de ses capacités en prévision du post 2020 ; adoption du Plan stratégique 2015-2020 ; révision du barème des cotisations ; décision de mettre à jour les statuts de l'association.</p>
<p>16 juin 2016 <i>Bruxelles</i></p>	<p>Conférence Ministérielle extraordinaire</p> <p>Objet : approbation d'un budget additionnel de 44 035 € pour couvrir les frais du secrétariat jusqu'à la prochaine Conférence ministérielle ordinaire et décision de mettre un bureau à disposition du secrétariat.</p> <p>Décision : en l'absence d'unanimité (abstention de la Polynésie française), la résolution visée n'a pas pu être adoptée et le budget additionnel n'a pas été approuvé.</p>
<p>28 septembre 2016</p>	<p>Conférence Ministérielle extraordinaire virtuelle (vote par correspondance)</p> <p>Objet : approbation d'un budget additionnel de 27 000 € pour couvrir les frais du secrétariat du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2016.</p> <p>Décision : adoption à l'unanimité de la résolution.</p>

Principales activités de la Polynésie française au sein de l'OCTA en 2016 :

- Participation aux travaux du « Project Steering Committee » en charge des affaires juridiques, financières et administratives et régularisation de la situation du Secrétariat ;
- Co-présidence des groupes de travail thématiques sur «l'environnement et le changement climatique», «les énergies renouvelables», « la Recherche, éducation et innovation » :
  - Dans ce cadre, la Polynésie est pleinement investie dans les travaux de programmation du 11<sup>ème</sup> FED thématique dont l'OCTA est ordonnateur régional. Le secteur de concentration porte sur la gestion durable des ressources naturelles avec deux sous-thématiques que sont le changement climatique, incluant la réduction des risques de catastrophes naturelles, et les énergies durables. Ce programme devra se combiner et s'articuler avec les FED régionaux et territoriaux respectifs.

- Le programme BEST 2.0. est coordonné pour le compte de la Commission européenne par l'UICN<sup>39</sup>. Une délégation de l'OCTA, composée de 4 membres, soit un PTOM par Etat membre, siège en tant que membre observateur du comité de pilotage. Ce nombre a été porté par le Comité exécutif à 5 sur demande de la Polynésie française afin qu'elle puisse y participer combien même la Nouvelle-Calédonie représentait déjà les PTOM français. La Polynésie a ainsi pu relayer directement ses préoccupations comme la nécessité de financer des projets qui ne vont pas à l'encontre de la politique du gouvernement, ou encore l'accompagnement approprié des porteurs de projets du fait du caractère archipélagiques du Pays.
- Le 2<sup>ème</sup> sommet des ministres de l'énergie qui s'est tenu à Bruxelles lors de la semaine européenne de l'énergie durable (EUSEW<sup>40</sup>) les 14 et 15 juin 2016 était axé sur « la transition vers un avenir énergétique durable dans les outremer européens ». L'étude menée dans ce cadre sur la base d'un questionnaire développé par l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA<sup>41</sup>), concernant l'évaluation du déploiement des énergies renouvelables dans les PTOM (Quick Scan) va permettre d'éclairer utilement l'exercice de programmation, pour la composante énergie durable, de l'enveloppe thématique du 11<sup>ème</sup> FED.
- L'établissement d'une cartographie des Points de contacts locaux et nationaux (PCNL) dans le domaine de la recherche (Programme Horizon 2020) a suscité différentes rencontres avec certains PCN en place (ADEME, ministères de l'agriculture et de la recherche) pour identifier les difficultés et faciliter l'accès des porteurs de projets aux appels à projets disponibles sur ce programme.
- Les mobilités accordées par Erasmus+ restent complexes du fait de l'hyper-éloignement du continent européen et de l'insuffisance de la prise en charge des frais de transport compte tenu des prix réels pratiqués par les compagnies aériennes. La Polynésie française plaide aux côtés des autres PTOM, de l'Etat membre et du député européen Maurice Ponga, pour le relèvement du forfait kilométrique défini pour les mobilités à plus de 8 000 km. Pour ce faire, un suivi étroit a été établi avec la collaboration du DAREIC<sup>42</sup> à Papeete et s'est concrétisé par une rencontre avec Mme Laure Coudret-Laut, Directrice de l'Agence Erasmus+ France, dans les locaux de la Délégation de la Polynésie française à Paris. En devenant développeur du programme Erasmus+ début 2016, la DPF accède aux réseaux de développeurs et informations dédiées sur une plateforme de l'Agence pour accompagner les porteurs de projets. Dans son volet sport d'Erasmus+, la DPF explore la possibilité de financer les projets de partenariat dans le sport traditionnel et le va'a (pirogue) en particulier. Pour l'heure, les projets étudiés se heurtent aux critères d'éligibilité qui exigent a minima la participation de 3 organismes originaires de 3 pays membres de l'Union

---

<sup>39</sup> Union Internationale pour la Conservation de la Nature

<sup>40</sup> <http://eusew.eu/sustainable-energy-best-practices-and-challenges-overseas-countries-and-territories-perspective>

<sup>41</sup> IRENA : International Renewable Energy Agency, organisation intergouvernementale qui soutient les pays dans leur transition énergétique.

<sup>42</sup> DAREIC : Délégué Académique aux Affaires Européennes et Internationales et de Coopération

européenne. Mais les discussions avec les services de la CE sont ouvertes et prometteuses.

- En tant que membre des groupes de travail « Coopération Régionale » et « Communication », la Polynésie française a contribué à la priorisation des actions de l'OCTA et son ouverture au niveau régional, notamment Pacifique. L'OCTA a été représentée par Aruba lors du 2<sup>ème</sup> sommet océanien de l'énergie (Pacific Energy Summit) co-organisé et co-financé par la Nouvelle-Zélande et l'UE à Auckland (Nouvelle-Zélande) le 7 juin 2016. Invitée en tant que collectivité du Pacifique, la Polynésie française était représentée par son ministre en charge de l'environnement.
- Le groupe de travail « services financiers » est en charge des finances de l'association mais s'est également focalisé sur les discussions et les travaux lancés par les institutions européennes contre l'évasion fiscale. L'intérêt ainsi porté aux PTOM fait suite aux révélations des Panama Papers. Un processus d'évaluation de ces pays débutera en 2017 pour aboutir à la publication d'une liste définitive fin 2017. L'OCTA organisera des réunions techniques avec les institutions européennes et les Etats membres afin d'accompagner au mieux ses membres.

### 3.1.3 Dialogue particulier avec l'Etat membre

En raison d'un agenda politique chargé, aucune réunion du comité de suivi Etat-PTOM français sur le partenariat UE-PTOM n'a été organisée en 2016.

Tant à Papeete qu'à Paris, des échanges réguliers ont toujours été entretenus avec les autorités de l'Etat via le haut-commissariat de la République en Polynésie française et le Bureau des politiques européennes, d'insertion régionale et de la valorisation de l'outre-mer du ministère des Outre-Mer.

## 3.2 DECLINAISON DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA PF DANS LES SECTEURS DE COOPERATION UE-PF

### 3.2.1 Politique du développement touristique

L'adoption d'une politique sectorielle dans le domaine du tourisme, secteur de concentration du 11<sup>ème</sup> FED territorial, était l'une des conditions requises à l'éligibilité de la PF à l'appui budgétaire<sup>43</sup> (Contrat de réforme sectoriel) de l'UE. C'est pourquoi le ministère du tourisme a engagé à la fin de l'année 2014, la construction d'une stratégie pour le développement touristique de la PF. Les travaux ont été menés durant le 1<sup>er</sup> semestre 2015 en large concertation avec l'Etat, les institutions polynésiennes et la société civile. Dans le cadre de cette démarche, un comité de pilotage associant les représentants des principales parties prenantes institutionnelles<sup>44</sup>, a été chargé d'assurer le suivi et la validation des différentes étapes de construction de la stratégie. Le document stratégique issu de ces travaux a été publié le 3 septembre 2015 et présenté à la commission du tourisme de

<sup>43</sup> Voir paragraphe 3.3.7.1 « 11<sup>ème</sup> FED territorial : appui à la stratégie de développement touristique » page 66

<sup>44</sup> Les parties prenantes ont été mobilisées avec les ministères en charge du tourisme et en charge des finances, le service du Tourisme, le GIE Tahiti Tourisme et la direction du budget et des finances



**Image 6 : stratégie de développement touristique**  
©Présidence de la PF

l'Assemblée élargie, ainsi qu'aux professionnels réunis à l'occasion du 1<sup>er</sup> Forum des métiers du tourisme organisé à l'Assemblée le 30 septembre 2015.

La stratégie de développement touristique de la PF constitue un cadre permettant de garantir la cohérence de l'action publique et privée en faveur du développement du secteur phare de l'économie polynésienne. Outre de nombreuses mesures propres au ministère du tourisme, elle implique notamment les secteurs de la culture et l'environnement (piliers du positionnement stratégique), de l'éducation, de la formation, de l'équipement, de l'économie du travail ou encore de l'artisanat.

Le document établit un état des lieux de la destination « Polynésie française » et de ses principaux concurrents, propose un nouveau positionnement stratégique, fondé sur cet état des lieux (« Nature Humaine ») ainsi qu'un plan d'actions, identifiant les initiatives à mener pour créer les conditions favorables au développement du tourisme.

Ce plan comporte 134 actions à mettre en œuvre d'ici 2020. Ces actions sont organisées autour de trois axes :

1. affirmer la destination (promotion, commercialisation) ;
2. mettre en place les conditions de développement du tourisme (structuration, infrastructures, formation, réglementations) ;
3. et restructurer la gouvernance (organisation de la concertation et des structures publiques).

La mise en œuvre du plan d'actions nécessite une programmation et des moyens financiers qui ont été évalués. Un cadre des dépenses à moyen terme du secteur du tourisme permet d'élaborer avec une meilleure qualité le programme annuel de performance (budget) de la mission tourisme. Toutefois, il est important de souligner que de nombreuses mesures relèvent de l'organisation ou de la réglementation et ne nécessitent donc pas de moyens financiers supplémentaires.

### 3.2.2 Politique en matière d'environnement

Les projets et programmes communautaires en cours relatifs à la protection et à la préservation de l'environnement concernent plus particulièrement :

- dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED territorial : l'appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau et les travaux d'assainissement des eaux usées de la Ville de Papeete (zone 1 FED<sup>45</sup>) ;
- et dans le cadre du 10<sup>ème</sup> régional : le programme INTEGRE (initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement) mis en œuvre par la CPS (Communauté du Pacifique).

<sup>45</sup> Le zonage d'assainissement de la ville de Papeete a été réalisé en différents phasages correspondant à plusieurs financements (contrats de projets et UE) pour le programme du 10<sup>ème</sup> FED, la zone a été appelée « zone 1 FED »

En matière d'environnement, le plan d'action 2016 du ministère a été décliné selon quatre axes stratégiques<sup>46</sup> :

- 1) Préserver la biodiversité exceptionnelle et le patrimoine naturel polynésien : il s'agit de conserver et gérer les ressources naturelles polynésiennes, la biodiversité locale et notamment les espèces endémiques et/ou menacées, les espaces remarquables marins ou terrestres et de lutter contre les espèces envahissantes ;
- 2) Garantir la préservation du cadre de vie polynésien et de la biodiversité ordinaire dans un contexte de changement climatique : il s'agit de mettre en place une gestion cohérente et intégrée des espaces terrestres et marins, d'impliquer tous les acteurs dans la préservation du cadre de vie et de la biodiversité nourricière et de renforcer la résilience écologique des populations locales ;
- 3) Garantir la durabilité des activités économiques et urbaines prioritaires, en minimisant leurs impacts sur l'environnement : il s'agit de réduire ou limiter les impacts des activités économiques et urbaines sur les ressources et les milieux naturels, de préserver les savoirs traditionnels respectueux de la nature et de contribuer à aménager et valoriser les milieux naturels à des fins éco-touristiques ;
- 4) Créer un environnement institutionnel favorable au développement durable et au tissu économique local : il est surtout question de mettre en œuvre des stratégies sectorielles et des outils de planification adaptés au contexte local (juridique et économique), et de renforcer les capacités des acteurs environnementaux.

### 3.2.3 Politique en matière énergétique

Dans le cadre de la programmation du 11<sup>ème</sup> FED régional thématique pour la période 2014-2020, le changement climatique a été identifié comme une des deux sous-thématiques du programme. Les activités ayant trait à l'énergie viendront donc s'inscrire au travers de cette programmation.

En 2015, le ministre en charge des énergies a adopté les deux documents d'orientation suivants :

- **le Plan Climat Energie (PCE)** défini comme une stratégie d'actions visant à atténuer l'impact de la population sur le climat en réduisant les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre<sup>47</sup> au travers de 28 fiches actions, déclinées autour des 7 axes suivants.

1	Maîtrise de la consommation & diversification énergétique durable
2	Mobilité durable & robustesse des systèmes de transports

<sup>46</sup> Extrait du rapport du Président de la PF à l'APF – tome 1

<sup>47</sup> A travers le Plan Climat Energie (PCE), les autorités polynésiennes confirment leur volonté de développer les énergies renouvelables et de réduire la production des gaz à effet de serre, tout en incitant et en valorisant une attitude énergique et climatique exemplaire des acteurs polynésiens. Actuellement en PF chaque habitant produit 3,4 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par habitant. L'objectif fixé est de limiter cette production en deçà de 2 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> d'ici 2020.

3	Adaptation & sobriété du cadre bâti et de l'aménagement/urbanisation du territoire face aux chocs climatique et énergétiques
4	Efficacité énergétique, résilience et responsabilité des systèmes productifs locaux
5	Renforcement des patrimoines culturels et naturels face aux pressions urbaines et chocs climatiques
6	Intégration des nouveaux risques et enjeux dans les politiques publiques
7	Le pouvoir d'agir ensemble pour l'adaptation & la transition énergétique

- **le Plan de Transition Énergétique (PTE) 2015-2030**, qui vise trois objectifs principaux :
  - ✓ changer de modèle énergétique en substituant progressivement l'utilisation d'énergies fossiles par des énergies renouvelables dans toutes les activités (production électrique, transport, urbanisme,) ;
  - ✓ changer les comportements pour réduire la consommation énergétique par des comportements plus vertueux et par une utilisation généralisée des nouveaux équipements à moindre consommation énergétique ;
  - ✓ changer de modèle économique de l'énergie en favorisant une plus grande transparence dans les coûts et les prix, une plus grande pluralité d'acteurs et un plus grand choix pour les consommateurs.

Plusieurs projets ont été initiés dès 2016, mais dont les effets ou la finalisation ne sont pas encore intervenus. Parmi les actions initiées dans le cadre du PCE ou du PTE sont, notamment, les suivants :

- En matière de maîtrise de la demande énergétique :
  - o Mise en place d'un séminaire de management de l'énergie qui a suscité un vif intérêt chez les acteurs économiques qui ont souhaité pour un grand nombre d'entre eux, un approfondissement et la poursuite de la démarche ;
  - o Test dans le déploiement d'une étiquette énergétique sur les équipements ménagers ;
  - o Edition de documents relatifs aux conseils d'éco conduite en Polynésie française ;
  - o Rédaction d'un cahier des charges pour l'accompagnement de la Polynésie française dans le cadre de l'animation et le suivi du PCE ;
  - o Élaboration d'une réglementation énergétique des bâtiments en Polynésie française : toute une série de concertation avec les parties prenantes a été réalisées et a abouti à une définition des spécifications techniques dans la construction. Il reste à traduire ces éléments dans un corpus juridique, à définir les conditions de contrôle et élaborer un guide des solutions techniques ;
  - o Rédaction d'un cahier des charges pour l'élaboration des guides destinés aux professionnels pour l'éco construction des bureaux, des écoles et des hôtels ;
  - o Production d'un Journal Télévisé vert ;
- En matière de développement des énergies renouvelables :
  - o Étude de potentiel de courant des certaines passes ;
  - o Étude d'opportunité pour le déploiement des centrales hybrides dans les îles et atolls éloignés.

Parallèlement à la mise en place des actions et des projets concourant aux objectifs du PCE, le Pays continue à travailler sur le contenu du projet de l'énergie de la Polynésie française, la mise en place d'un modèle économique plus équitable, plus transparent en matière de tarification de l'électricité.

### 3.2.4 Politique en matière d'innovation

En 2014, la Polynésie française s'est dotée d'un schéma directeur pour la recherche et l'innovation 2015-2020 (SDRI), vision commune entre l'État et le Pays, qui devait préparer le deuxième contrat de projet. Ce domaine est une compétence de l'État à laquelle la Polynésie est invitée à participer.

Les 5 thèmes prioritaires en termes d'objectifs à atteindre et d'actions à entreprendre sont les suivants :

1. Récifs coralliens et écosystèmes marins ;
2. Sociétés polynésiennes ;
3. Santé publique ;
4. Risques naturels et changement climatique ;
5. Énergies nouvelles, nouvelles ressources et nouveaux outils numériques.

L'objectif est de faire de ces thématiques des vecteurs de développement économique et social, spécifiquement en développant les connaissances et en assurant un meilleur transfert des résultats de la recherche.

En 2015, le gouvernement a répondu à la lettre d'invitation envoyée par l'OCTA incitant la Polynésie française à développer et structurer le secteur de la recherche autour d'activités susceptibles de créer des débouchés économiques. Un comité consultatif de l'innovation a été mis en place sous la présidence du Ministre en charge de la recherche et composé de référents de plusieurs ministères, de techniciens des services du Pays et de l'Etat, du cluster maritime de la PF et de la grappe d'entreprises Tahiti Fa'ahotu. Ce comité a élaboré la stratégie territoriale de l'innovation de la Polynésie française, qui était le préalable à l'obtention d'une subvention pour le financement par l'OCTA d'un projet pilote innovant.

Le 10 mars 2016, le Conseil des ministres a validé la Stratégie Territoriale de l'Innovation. Trois axes de développement de l'innovation ont été retenus dans cette stratégie :

1. Développer la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat ;
2. Accroître l'impact économique de la recherche par les transferts de technologies et une « recherche et développement » plus performante dans les cinq thèmes prioritaires définis par le SDRI ;
3. Faire de la Polynésie française la vitrine du savoir-faire en matière de lutte contre le changement climatique.

.....  
**Le 10 mars 2016, validation par le gouvernement de la stratégie territoriale de l'innovation<sup>48</sup>**  
.....

---

<sup>48</sup> Cf. Communication en conseil des ministres n°12/MSR du 10 mars 2016

### 3.2.5 Politique en matière de gestion des finances publiques

Des institutions et des systèmes efficaces de gestion des finances publiques (GFP) sont indispensables à une mise en œuvre optimisée des politiques publiques. Une bonne gestion des finances publiques est le rouage essentiel entre les ressources, les prestations de services et la réalisation des objectifs de l'action publique.

Une saine gestion des finances publiques garantit que les recettes sont dûment recouvrées et utilisées de manière appropriée et durable.

A cet égard, le plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française vise non seulement à répondre aux obligations de la collectivité dans le cadre des financements octroyés par l'Union Européenne via le 11<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement, mais également à tendre vers les normes et critères de qualité tels que recommandés à l'échelle internationale (en particulier par le FMI<sup>49</sup>, l'INTOSAI<sup>50</sup> ou l'OCDE) en la matière.

La Polynésie française, à l'issue de la mission d'évaluation PEFA qui a procédé à l'analyse du système de gestion des finances publiques en 2015 et émis des recommandations pour son amélioration, a résolument avancé sur l'élaboration de son plan de réforme de la gestion des finances publiques.

La politique de gestion des finances a poursuivi en 2016, 2 objectifs principaux :

#### **Objectif n° 1 : Réforme du système de gestion des finances publique de la Polynésie française**

Le projet de plan de réforme s'articule autour de quatre axes stratégiques suivants :

1. Mettre en place des dispositifs permettant de traduire dans le budget les priorités de politiques publiques à moyen terme, réalistes et sincères ;
2. Renforcer les capacités de maîtrise de l'exécution du budget ;
3. Développer les audits et vérifications internes et les contrôles externes ;
4. Développer les systèmes d'information et les publications sur les finances publiques.

La méthodologie retenue pour mener cette réforme d'envergure, prévue sur 10 ans, est la suivante :

- 1- Elaboration du plan stratégique (2016) ;
- 2- Validation des objectifs stratégiques (étape prévue au premier trimestre 2017) ;
- 3- Elaboration et validation du plan d'actions n°1 couvrant la période 2018-2019 ;
- 4- Mise en œuvre des actions du plan d'actions n°1.

Il est ainsi prévu trois plans d'actions pour couvrir l'intégralité de la réforme.

#### **Objectif n° 2 : Mise en œuvre des actions prévues par la convention de services comptable et financier**

La convention de services comptable et financier (CSCF) signée le 03 juin 2016 avec la pairie porte sur dix actions réparties selon les cinq axes suivants :

---

<sup>49</sup> « Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques » FMI 2007

<sup>50</sup> International Organisation of Supreme Audit Institutions (INTOSAI)

- Axe 1 : Amplifier les échanges entre l'ordonnateur et le comptable ;
- Axe 2 : Optimiser la chaîne de la dépense ;
- Axe 3 : Optimiser la chaîne de recettes ;
- Axe 4 : Améliorer la fiabilité des comptes et les restitutions ;
- Axe 5 : Développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale au service des responsables.

Par ailleurs, le Plan de réforme de la GFP a été validé par le COTECH le 12 décembre, puis par le COPIL le 15 décembre, et enfin par le Conseil des ministres le 27 décembre 2016, avant transmission à l'Assemblée de Polynésie française pour approbation.

.....  
**27 décembre 2016 : validation du Plan de réformes de la  
 Gestion des Finances Publiques par le Conseil des  
 ministres**  
 .....

### 3.3 MISE EN ŒUVRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT EN 2016

Le Fonds Européen de Développement (FED) dédié au PTOM est constitué de plusieurs enveloppes.

- une enveloppe territoriale, destinée à des projets ou programmes au bénéfice de la Polynésie française ;
- une enveloppe régionale, destinée à des programmes de développement commun à l'ensemble des PTOM du Pacifique ;
- une enveloppe thématique qui concerne les 24 PTOM de l'Europe ;
- d'autres financements pour l'assistance technique des PTOM, pour le bureau de l'OCTA et pour l'aide d'urgence et de performance.

#### 3.3.1 Repères chronologiques pour l'année 2016

L'année 2016 a été marquée par :

- La mise en œuvre effective de l'ensemble des programmes prévus dans le cadre des enveloppes territoriale et régionale du 10<sup>ème</sup> FED ;
- La poursuite de la programmation du 11<sup>ème</sup> FED territorial et de la programmation de l'enveloppe du 11<sup>ème</sup> FED régionale dont la finalisation devrait intervenir en 2017.

Janvier	<u>11<sup>ème</sup> FED territorial :</u> 13 janv. : approbation de la Stratégie de développement du tourisme 2015-2020 par le Conseil des Ministres
Février	26 févr. 14 <sup>ème</sup> forum UE-PTOM – Bruxelles, 26 février 9 <sup>ème</sup> FED territorial: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission d'audit final du 25/2 au 3/3 des contrats de travaux pour l'assainissement des communes de Punaauia Phase III et Moorea Phase II par le cabinet Ernst &amp; Young Réviseurs d'Entreprises</li> </ul>

Mars	<p><u>10<sup>ème</sup> FED territorial :</u> 29 mars au 1<sup>er</sup> avril : seconde mission de l'AT PEFA prolongée en Polynésie française</p> <p><u>10<sup>ème</sup> FED régional:</u> 7 mars au 1<sup>er</sup> avril : Mission de monitoring ROM du programme INTEGRE</p> <p><u>10<sup>ème</sup> FED régional thématique :</u> 10 mars : approbation de la Stratégie territoriale de l'Innovation par le Conseil des Ministres</p>
Avril	<p><u>10<sup>ème</sup> FED territorial :</u> 6 avr. : Approbation de l'UE du rapport d'évaluation des offres du marché de maîtrise d'œuvre partielle de l'assainissement des eaux usées de la ville de Papeete et attribution du marché le 11 avril 2016</p>
Mai	<p><u>10<sup>ème</sup> FED territorial :</u> - 3 mai : 2<sup>ème</sup> COFIL de l'AT BAE - 24 mai : lancement de la consultation locale pour le contrat de communication</p>
Juin	<p><u>10<sup>ème</sup> FED territorial :</u> - 8 juin : Approbation du rapport intermédiaire n°2 de l'AT PSE - 10 juin : Signature du contrat de maîtrise d'œuvre partielle pour l'assainissement des eaux usées de la ville de Papeete - 16 juin : 3<sup>ème</sup> COFIL de l'AT BAE - 24 juin : déclaration infructueuse de l'appel d'offres local du contrat de communication</p>
Juillet	<p><u>9<sup>ème</sup> FED territorial :</u> 20 juillet : - clôture du contrat de travaux d'assainissement collectif des eaux usées de la plaine sud Punaauia-phase III et de la décision de financement associée - clôture du contrat de travaux d'assainissement collectif des eaux usées de la zone touristique de Haapiti, Moorea, phase II et de la décision de financement associée</p> <p><u>10<sup>ème</sup> FED territorial :</u> 15 juillet. : approbation du rapport final de l'AT PEFA prolongée</p> <p><u>10<sup>ème</sup> FED régional:</u> 7 et 8 juillet : COFIL INTEGRE (Nouméa) Programmation 11<sup>ème</sup> FED territorial: 28 juillet: passage des documents au Groupe de Qualité N°1 (QSG)</p>
Août	<p><u>10<sup>ème</sup> FED territorial :</u> 2 août : publication de l'avis de marché de travaux pour l'assainissement des eaux usées de la ville de Papeete suite à la validation du Dossier d'Appel d'Offre 18 août : signature du contrat cadre de communication avec le consortium ICE Programmation 11<sup>ème</sup> FED T.: 1<sup>ère</sup> mission de l'AT programmation 11<sup>ème</sup> FED du consortium</p>
Septembre	<p><u>10<sup>ème</sup> FED territorial :</u> 26 sept. : accord exceptionnel de la CE pour prolonger d'un an la date de contractualisation (assainissement ville de PPT)</p>
Octobre	<p><u>9<sup>ème</sup> FED régional :</u> 7 au 14 oct. : mission d'évaluation finale du projet régional du 9<sup>ème</sup> FED TEP VERTES (pour la PF)</p> <p><u>10<sup>ème</sup> FED territorial :</u> 31 oct. : date limite de remise des offres pour le marché de travaux pour l'assainissement des eaux usées de la ville de Papeete</p>
Novembre	<p><u>10<sup>ème</sup> FED territorial :</u> 4 nov. : clôture du contrat de l'AT PEFA prolongée 8 nov. : avenant 2 à la CF du programme d'assainissement des eaux usées de la ville de Papeete traduisant l'extension de la date de contractualisation 4, 17 et 18 nov. : Réunions du comité d'évaluation des offres pour le marché de travaux pour l'assainissement des eaux usées de la ville de Papeete avec la présence d'un représentant de l'UE pour le comité du 4 nov. 24 nov. : approbation du rapport final et du Document d'Orientations Stratégiques de la mission de l'AT PSE <u>Env. B :</u> mission d'audit du marché de protection de la route territoriale n°2</p>
Décembre	<p>13 au 15 déc. : Mission de l'Union européenne (chefs de la Délégation de Fidji et du Bureau des PTOM à Nouméa) en Polynésie –française 15 déc. : Comité de suivi du RAE 2015 et validation du rapport</p> <p><u>10<sup>ème</sup> FED territorial :</u> 15 déc. : 4<sup>ème</sup> COFIL de l'AT BAE 27 déc. : Validation du plan de réformes de la GFP par le gouvernement Programmation 11<sup>ème</sup> FED territorial: 8 déc.: passage des documents au Groupe de Qualité N°2 (QSG)</p>

**Tableau 7 : repères chronologiques des programmes du FED en PF pour l'année 2016**

### 3.3.2 Mise en œuvre du 9<sup>ème</sup> FED

Montant récapitulatif de l'ensemble des contributions du 9<sup>ème</sup> FED (y compris les programmes clôturés) :

Programme	M. €	M. XPF
<b>9<sup>ème</sup> FED territorial</b>	<b>20,73</b>	<b>2473</b>
AEU <sup>51</sup> de la plaine Sud de Punaauia Phase II	8,37	999
AEU de Punaauia – Phase III	5,86	699
AEU de Moorea – Phase II	2,85	340
Professionnalisation et pérennisation de la perliculture	3,65	435
<b>9<sup>ème</sup> FED régional (ensemble des PTOM du Pacifique)</b>	<b>12,89</b>	<b>1539,9</b>
TEP VERTES (énergies renouvelables) <sup>52</sup>	5,22	623,8
SCIFISH (pêche)	2,61	311,4
SOPAC (prévention des risques)	5,06	604,7

**Tableau 8 : récapitulatif du montant des contributions du 9<sup>ème</sup> FED en faveur de la PF**

#### 3.3.2.1 Mise en œuvre du 9<sup>ème</sup> FED territorial

##### 3.3.2.1.1 Projet d'assainissement collectif des eaux usées de la plaine sud de Punaauia-phase II

Punaauia – Phase II	Montant (XPF)		Montant (€)	
	FED	PF	FED	PF
	998 782 484	162 840 267	8 369 777	1 364 558

**Tableau 9 : montant du programme « AEU – plaine Sud de Punaauia – Phase II<sup>53</sup> »**

La phase II de ce projet consistait au raccordement au réseau de collecte d'une partie des usagers de la plaine sud de Punaauia. Etaient concernés 1000 raccordements représentant un débit journalier d'eaux usées traitées de 1 700 mètres cubes, soit 5 750 équivalent-habitants (environ 28 % de la population de la commune).

Les objectifs ont été atteints à 100%.

Suite à l'audit final du contrat (Réf: 2006/193-900) "assainissement collectif des eaux usées de Punaauia en Polynésie française financé par le 9<sup>ème</sup> FED", les demandes de précisions et les échanges sur différentes constatations financières (imprécision de certains prix, vérification de quantités,..) ont conduit le 28 juin 2016 la Commission européenne à demander à l'entreprise TAPETA, titulaire du marché de travaux sur Punaauia, le remboursement de la somme de 8 713 € en raison de l'inéligibilité de certaines dépenses. Le 12 novembre 2016, la société TAPETA est mise en liquidation judiciaire, cette situation est transmise à la CE.

<sup>51</sup> AEU = Assainissement collectif des eaux usées

<sup>52</sup> Projet concernant uniquement les 3 PTOM français

<sup>53</sup> Montants ne prenant pas en compte le marché de travaux complémentaire financé par la Polynésie française

**Leçons importantes :** L'audit financier final réalisé sur ce programme correspond à une procédure de l'UE, qui a été mise en œuvre pour la première fois en Polynésie française sur ce type de programme.

La principale leçon de cet audit est la nécessité pour le maître d'œuvre de conserver les justificatifs détaillés des décomptes des opérations par sous-programme, par (zone) géographique et par tranche, de manière que les auditeurs puissent identifier très précisément l'utilisation des fonds européens.

Il est prévu de clôturer ce programme en 2017.

---

### Programme terminé en phase de clôture

---

#### 3.3.2.1.2 Projet d'assainissement collectif des eaux usées de Punaauia –Phase III

Punaauia – Phase III	Montant (XPF)		Montant (€)	
	FED	PF	FED	PF
	699 059 246	95 000 000	5 858 116	796 1001

**Tableau 10 : montant du programme « AEU Punaauia – Phase III »**

L'objectif de la phase III était de mettre en place les ouvrages nécessaires à la collecte et au traitement de 350 mètres cubes/jours d'eaux usées supplémentaires au niveau des bassins versants R et T de la plaine sud de Punaauia. La réalisation de cette phase de travaux a été faite grâce à la construction de réseaux secondaires de collecte (pose de 5,5 Km de canalisations, dont 350 m de réseau sous pression), l'installation d'un poste de refoulement et le raccordement gratuit de 292 habitations, ce qui a permis de passer d'un taux de raccordement de 50% à 61% au niveau de la plaine sud de Punaauia.

Le 20 juillet 2016, suite à la réalisation de l'évaluation finale et de l'audit final, le contrat "travaux d'assainissement collectif des eaux usées de la plaine sud de Punaauia, phase 3"- Contrat N° FED/2011/279-9 est clôturé, et la décision de financement associée (décision N° FED/2008/020-904) est également clôturée.

---

### Programme clôturé

---

#### 3.3.2.1.3 Projet d'assainissement collectif des eaux usées de la zone Touristique de Haapiti Moorea – phase II

Moorea – phase II	Montant (XPF)		Montant (€)	
	FED	PF	FED	PF
	340 000 000	468 329 356	2 849 200	3 924 600

**Tableau 11 : montant du programme « AEU – Moorea – Phase II »**

L'objectif de cette seconde phase de travaux était de mettre en place les ouvrages nécessaires à la collecte et au traitement de 550 mètres cubes par jour d'eaux usées supplémentaires sur la zone touristique de Haapiti (du PK 24,5 hôtel Intercontinental au PK 31,5 caserne de pompiers Nuuroa), grâce à la construction de réseaux secondaires de collecte.

Le 20 juillet 2016, suite à l'achèvement des travaux, à la réalisation de l'évaluation finale et de l'audit final, la clôture du contrat " travaux d'assainissement collectif des eaux usées de la zone touristique de Haapiti, Moorea, phase 2"- Contrat N° FED/2011/279-9 et la clôture de la décision de financement associée (décision N° FED/2008/020-904) sont notifiées.

Une procédure de contentieux a été engagée à l'encontre de l'entreprise Boyer et du maître d'œuvre SPEED, afin d'établir les responsabilités en vue du financement des travaux de reconstruction de l'émissaire. Le préjudice est estimé à 400 M. XPF (reconstruction de l'émissaire) pour un coût initial de 69 M. XPF. En 2016, la procédure était au stade d'un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat, dont l'arrêt était attendu.

En attendant la reconstruction de l'émissaire, un suivi continu du point de rejet est effectué par l'Institut des Récifs Coralliens du Pacifique (IRCP) afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur le milieu récepteur. Jusqu'à présent, les rapports annuels démontrent que le rejet des eaux traitées (450 m3/j) n'a aucun impact sur le milieu, la dilution du panache au niveau de la passe étant très important. Ce suivi du rejet des eaux traitées, financé par le Pays, continuera jusqu'à la pose du nouvel émissaire, prévu en 2018-2019.

---

#### Programme clôturé

---

### 3.3.2.2 Mise en œuvre du 9ème FED régional

---

Pour ce qui concerne les volets mis en œuvre des activités en Polynésie française, les programmes TEP VERTES et SOPAC ont été achevés en 2014.

#### 3.3.2.2.1 Programme TEP VERTES (énergies renouvelables)

---

Une mission d'évaluation finale du programme TEP VERTES a été menée du 7 octobre au 11 novembre au niveau régional PTOM du Pacifique. La mission en PF s'est déroulée du 7 au 14 octobre et comprenait des visites sur le terrain, notamment aux îles Tuamotu. Le rapport de cette mission est attendu pour le début d'année 2017.

---

#### Programme terminé en phase de clôture

---

#### 3.3.2.2.2 Programme SOPAC (prévention des risques)

---

La mise en œuvre du programme SOPAC a été terminée en 2014, et ce programme devrait être clôturé en 2017.

---

#### Programme terminé en phase de clôture

---

### 3.3.3 Exécution du 10ème FED

Enveloppe	Programme	Millions €	Millions XFP	Millions €	Millions XFP
<b>10ème FED territorial - enveloppe A</b>				<b>19,79</b>	<b>2 361,54</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete</li> </ul>			18,52	2 214,20
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française (y compris lignes « évaluations externes et audits » et « imprévus »)</li> </ul>			1,27	151,55
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau de la Polynésie française</li> </ul>	0,45	53,70		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation PEFA prolongée – Appui à la mise en place d'un plan de réforme des finances publiques</li> </ul>	0,09	10,74		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance technique au Bureau des Affaires Européennes - Amélioration des performances de la Polynésie française</li> </ul>	0,48	57,28		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication (engagement individuel)</li> </ul>	0,05	5,96		
<b>10ème FED territorial - enveloppe B (Aide humanitaire et d'urgence)</b>				<b>2,00</b>	<b>238,66</b>
	Réparation de la protection de la route territoriale n°2, du PK14 au PK16, suite aux dommages occasionnés par le cyclone OLI			2,00	238,66
<b>10ème FED Facilité de Coopération Technique (TCF)</b>				<b>0,21</b>	<b>25,06</b>
<b>10ème FED régional Pacifique</b>				<b>12,00</b>	<b>1 431,98</b>
	Initiative des Territoires pour la gestion régionale de l'environnement dans les PTOM du Pacifique (INTEGRE)			12,00	1 431,98
<b>10ème FED régional - Composante thématique</b>				<b>5,00</b>	<b>596,66</b>
<b>10ème FED régional - Mesures de soutien (Assistance technique OCTA)</b>				<b>5,00</b>	<b>596,66</b>

Tableau 12 : montant des contributions du 10ème FED en faveur de la Polynésie française

### 3.3.4 Exécution du 10ème FED territorial

#### 3.3.4.1 Exécution du 10ème FED territorial - enveloppe A

L'enveloppe A du 10ème FED Territorial - enveloppe A, s'articule autour de deux axes :

- Un programme d'assainissement collectif des eaux usées dans la commune de Papeete, avec une enveloppe de 2,214 milliards XPF (ou 18,52 millions €) destinée à financer les travaux et la maîtrise d'œuvre partielle.

- Un programme de « développement des capacités institutionnelles de la Polynésie française ». D'un montant de 151,55 M XPF (ou 1,270 millions €). Ce programme prévoit le déploiement d'une assistance technique pour :
  - (1) l'élaboration d'une politique sectorielle de l'eau ;
  - (2) une assistance en deux phases pour une évaluation des finances publiques selon la méthodologie PEFA et l'appui à la préparation d'un plan de réforme de la gestion des finances publiques ;
  - (3) une amélioration des performances de la PF à travers une plus grande maîtrise des procédures et des logiques d'intervention de l'UE concernant l'élaboration et le pilotage de projets bénéficiant d'appuis communautaires;
  - (4) et la mise en place d'un plan de communication pour améliorer la visibilité de la coopération entre l'Union Européenne et la Polynésie française.

### **3.3.4.2 Programme d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete**

Ce programme de travaux (2,2 milliards XPF/18,36 millions €) consiste en la réalisation de réseaux (7 km) et de postes de refoulement (4) afin d'augmenter le nombre d'usagers raccordés au centre de Papeete (front de mer notamment, pose de 210 tabourets de branchement). Il fait suite à la construction de la station d'épuration (prévue d'être terminée mi 2016), à l'émissaire de rejet des eaux traitées et au réseau principal de collecte, financé par le Contrat de Projets (45% Pays / 45% Etat / 10 % SEML Te Ora No Ananahi- 4 milliards XPF HT). La commune de Papeete a délégué la construction des ouvrages et la gestion du service public à une Société d'économie Mixte Locale (SEML) qui est une SEM communale.

Concernant la mise en œuvre du programme financé par l'UE, la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la Polynésie française par convention de délégation avec la commune de Papeete et la Direction de l'environnement qui assure la conduite d'opération, notamment le suivi technique/administratif de la maîtrise d'œuvre du projet.

Suite au lancement en 2014 de l'appel d'offres européen pour la maîtrise d'œuvre partielle qui s'est avéré infructueux, une nouvelle consultation a été lancée en mars 2015, à la suite de laquelle trois offres ont été présélectionnées pour répondre à l'appel d'offres en septembre 2015. La CE a approuvé le rapport d'évaluation des offres le 6 avril 2016 et le marché a été signé avec le consortium SPEED/INFRA+/SAFEGE le 10 juin 2016 (Contrat n° FED/2016/374-440 du 10 juin 2016).

Pour le marché de travaux, le dossier d'appel d'offres a été approuvé par la Commission européenne le 18 juillet 2016 et le rapport d'évaluation des offres a été envoyé à la CE en décembre 2016.

Parallèlement, suite à une demande de la PF en date du 23 juin, la Commission européenne a accordé le 26 septembre, la prolongation de la date de contractualisation pour une durée de 12 mois soit jusqu'au 21 novembre 2017 afin de sécuriser les fonds de ce programme. Cette prolongation exceptionnelle a été traduite au travers de l'avenant n°2 à la convention de financement, le 8 novembre.

---

**Programme en cours**

---

### 3.3.4.3 Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française

La convention de financement relative au projet « Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française », signée le 19 août 2013, se décompose comme suit:

Activité	Montant de l'enveloppe	Référent
<b>Activité 1</b> : Appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau (AT <sup>54</sup> PSE <sup>55</sup> )	53,70 M. XPF (450 000 €)	Direction de l'Environnement
<b>Activité 2</b> : Evaluation PEFA prolongée – Appui à la mise en place d'un plan de réformes des finances publiques	10,74 M. XPF (90 000 €)	Direction du Budget et des Finances
<b>Activité 3</b> : Assistance technique au BAE - Amélioration des performances (AT BAE)	57,28 M. XPF (480 000 €)	Bureau des Affaires Européennes (DAIEP)
<b>Activité 4</b> : Plan de communication et visibilité de la coopération entre l'UE et la PF	5,97 M. X PF (50 000 €)	Bureau des Affaires Européennes (DAIEP)

**Tableau 13 : répartition des financements du programme de renforcement des capacités institutionnelles de la PF**

Sur les trois assistances techniques (AT) déployées, deux (AT PSE et AT BAE) font l'objet d'un marché de services en procédure d'appel d'offres restreint international et une (AT PEFA) d'une procédure de « contrat-cadre ».

#### 3.3.4.3.1 Concernant l'activité 1 - AT PSE

L'année 2015 a été marquée par l'installation de l'assistant technique résident et par les démarches de concertations visant à élaborer les orientations stratégiques, ainsi que le plan d'actions associé. Une soixantaine de personnes représentant des communes, le Pays, l'Etat, les entreprises du secteur, les associations et les usagers a été mobilisée et impliquée dans les travaux d'élaboration de la politique sectorielle de l'eau à l'occasion de deux ateliers de concertation tenus en septembre 2015 pour l'élaboration des orientations sectorielles et en décembre 2015 pour réunir les éléments du plan d'actions de la PSE.

La méthode de travail initialement envisagée a été adaptée tout en conservant une démarche consultative et participative. En effet, un groupe interne de concertation (services du Pays, ministère de l'environnement et SPC PF) a été réuni pour prédéfinir les orientations sous-sectorielles et résultats attendus pour la tenue des ateliers de décembre 2015, permettant ainsi de cibler les priorités du Pays et des communes en amont des ateliers, ainsi que les objectifs de la PSE.

Sur la base des éléments recueillis, le ministère en charge de l'environnement, la Direction de l'environnement et l'Assistance technique ont finalisé, un document d'orientations stratégiques, un plan d'actions et un cadre de dépenses à moyen terme satisfaisant les attentes politiques.

Un rapport intermédiaire n°2 a été approuvé le 8 juin 2016, puis un avenant au contrat de services a allongé la durée de la mission de 12 à 14 mois. Après une mission de 2 semaines en

<sup>54</sup> AT : Assistance Technique

<sup>55</sup> PSE : Politique Sectorielle de l'Eau

mai destinée à travailler sur les orientations stratégiques, l'assistance technique a vu son rapport final approuvé le 24 novembre, avec un paiement final en décembre 2016.

Le contrat devrait être clôturé en 2017.

---

### Programme achevé en cours de clôture

---

#### 3.3.4.3.2 Concernant l'activité 2 - Evaluation PEFA (Dépenses publiques et responsabilité financière) prolongée

En liminaire, il est à rappeler que la bonne mise en œuvre de l' « évaluation PEFA prolongée » est importante pour le Pays. Au travers de cette démarche, les réformes engagées pour la gestion des finances publiques apparaissent comme un critère d'éligibilité afin de disposer de l'appui budgétaire dans le cadre de l'enveloppe territoriale du 11<sup>ème</sup> FED.

Le projet se compose de deux missions :

- une mission d'évaluation dite « PEFA standard » selon les normes du secrétariat PEFA basé à Washington (1) ;
- une mission d'appui à l'élaboration d'un plan de réformes de la gestion des finances publiques spécifique à la Polynésie française (2).

Cette prestation a été effectuée par le consortium ADE.

L'année 2015 a vu la réalisation par l'AT de la mission (1) en PF qui s'est soldée par l'approbation le 16 décembre, par le comité de pilotage, du rapport final PEFA.

#### Principales conclusions du rapport d'évaluation :

Le système de gestion des finances publiques en PF comporte de nombreux points positifs dont :

- un cadre législatif et réglementaire généralement clair et appliqué ;
- des dispositifs de programmation et d'exécution du budget qui permettent le contrôle des équilibres budgétaires et financiers, malgré la faiblesse des outils de prévision ;
- des systèmes d'enregistrement qui assurent des comptabilités et la disponibilité des données permettant de déterminer qui est redevable de la dépense.

La qualité du système continue de se renforcer grâce aux actions du plan d'assainissement des comptes publics, à la mise en place d'un cadre de gestion de la performance budgétaire et à l'amélioration des systèmes informatiques.

Des points d'amélioration sont néanmoins encore attendus dans les domaines suivants :

- la prévisibilité du cadre macroéconomique et du cadre budgétaire ;
- la diffusion des statistiques financières et budgétaires ;
- la régulation budgétaire et les dispositifs de contrôle de passation des marchés publics ;
- l'efficacité du système de vérification interne;
- la surveillance et la vérification externe.

Cette évaluation a été présentée le 27 janvier 2016 au Conseil des ministres.

La seconde mission prévue dans le cadre de l'AT PEFA a été menée du 29 mars au 1<sup>er</sup> avril 2016, elle a permis de présenter l'esquisse du plan de réforme au COPIL et au COTECH de la réforme de la gestion des finances publiques (GFP).

Les 30 et 31 mars se sont déroulés les ateliers de travail autour des 4 axes stratégiques du plan de réforme :

- (i) mise en place de dispositifs permettant de traduire dans le budget annuel les priorités de politiques à moyen terme, réalistes et sincères ;
- (ii) renforcer les capacités de maîtrise de l'exécution du budget ;
- (iii) développer les audits et vérifications internes et les contrôles externes ;
- (iv) développer les systèmes d'information et les publications sur les finances publiques.

Le rapport final de la mission « AT PEFA prolongée » a été approuvé le 15 juillet, puis le 4 novembre 2016, l'Ordonnateur territorial a approuvé la clôture du contrat après que le paiement final ait été effectué. Le Plan de réforme de la GFP a été validé par le COTECH le 12 décembre, puis par le COPIL le 15 décembre, et enfin par le Conseil des ministres le 27 décembre 2016, avant transmission à l'Assemblée de Polynésie française (APF) pour approbation.

Il est prévu une approbation du plan de réforme de la GFP par l'APF au premier trimestre 2017, puis l'élaboration d'un plan d'action au cours de l'année 2017.

---

### Programme achevé en cours de clôture

---

#### 3.3.4.3.3 Concernant l'activité 3 - AT BAE

L'assistance technique a démarré le 29 juillet 2015 pour une période de 42 mois. Les deux assistants recrutés pour cette mission ont effectué un état des lieux - diagnostic de la coopération UE-PF. Le constat était notamment le suivant :

- Le BAE est en sous-effectif et les retards enregistrés dans certains dossiers pourraient mettre en jeu des programmes de coopération ;
- Bien que le besoin de recrutements ait été identifié depuis plusieurs mois, les procédures de recrutement formel n'ont pas été lancées ;
- Le flux des communications et des instructions avec le personnel en charge des affaires européennes à la Délégation de la PF à Paris devrait être amélioré ;
- Certains services du territoire ont été amenés à travailler en direct avec les services de la CE mais il est important que le BAE / DAIEP reste le point focal, ou tout au moins soit informé.
- Des informations doivent être apportées aux partenaires pour améliorer leur compréhension des mécanismes de la coopération et des exigences de la gestion des programmes financés par l'UE ;
- Les réformes en cours relatives aux finances publiques et à la modernisation de l'administration soutenues par l'UE, devraient améliorer l'impact de sa coopération avec la PF.

Ce travail de diagnostic a été présenté au COPIL du 16 décembre 2015. Après ajustement de certains aspects du diagnostic, cet état des lieux a été validé début 2016.



**Photo 22 : COPIL de l'AT BAE le 16 décembre 2015** © Présidence de la PF

Faisant suite à ce diagnostic, une analyses SWOT<sup>[1]</sup> (Atouts/ Faiblesses /Opportunités / Menaces) des différents domaines de la coopération de l'UE avec la PF a été effectuée en coopération avec le BAE et ses partenaires locaux afin d'identifier et préciser les axes du plan d'actions de cette mission.

La proposition de plan d'actions a été présentée au COPIL N° 2 du 3 mai, puis un Plan d'actions détaillé a été présenté et validé lors du COPIL N° 3 du 16 juin 2016.

Le Rapport d'étape N° 1 a été présenté lors du COPIL N° 4, le 15 décembre 2016. Le COPIL a noté les avancées et difficultés suivantes :

**Résultat 1 : Réforme de l'organisation**

Les actions ont été menées avec difficulté ou avec retard. Leur bonne mise en œuvre se heurte à des problèmes de communication et de management internes au service.

**Résultat 2 : Renforcement de la coopération régionale**

Les résultats sont faibles dans la mesure où très peu d'échanges d'information sur les programmes de coopération régionale financés par l'UE ont lieu entre l'AT BAE et sa structure d'accueil. De ce fait, il n'a pas été possible pour l'AT BAE d'accompagner efficacement le processus de programmation du 11<sup>ème</sup> FED régional.

**Résultat 3 : Formation, appuis techniques, coaching**

Les résultats sont conformes au plan d'actions et les premières formations ont eu lieu d'octobre à décembre 2016 (formation au cadre logique et à la gestion du cycle de projet, appui à l'élaboration du cadre de dépenses à moyen terme pour les politiques sectorielles et appui à l'auto-évaluation PEFA).

**Résultat 4 : Communication et visibilité**

Concernant ces actions, il est important de distinguer celles qui relèvent du « contrat-cadre communication et visibilité » de celles qui relèvent de l'AT BAE. Les activités prévues pour l'AT BAE ont été réalisées pour la participation à la création du site internet, et à la « Newsletter du BAE » et l'accompagnement du contrat-cadre « communication et visibilité ».

D'une manière générale, l'assistance technique est tributaire de la coopération non seulement de sa structure d'accueil, la DAIEP, mais aussi du rythme de tous les partenaires publics avec lesquels elle est amenée à travailler.

---

**Programme en cours de mise en œuvre**

---

---

[1] SWOT : Strengths, weaknesses, opportunities & threats

#### **3.3.4.3.4 Concernant l'activité 4 - plan de communication et visibilité de la coopération entre l'Union européenne et la Polynésie française**

Une somme de 50 000 euros est allouée dans l'enveloppe du 10<sup>ème</sup> FED territorial pour financer des activités de communication et de visibilité de la coopération UE – PF. La DAIEP / BAE est chargée de la mise en œuvre de cette action, et elle a sollicité l'appui de l'AT BAE pour constituer le dossier d'appel d'offres (DAO) selon la Procédure négociée concurrentielle.

Le BAE a produit fin 2015 les Termes de Référence et la plupart des documents nécessaires au lancement de l'Appel d'Offres pour le plan de communication.

Des 6 soumissionnaires invités à soumissionner, aucun n'a souhaité faire une offre. En conséquence l'appel d'offres a été déclaré infructueux le 24 juin 2016 par le comité d'évaluation des offres.

La Commission européenne a validé une modification du cahier des charges qui a permis de lancer une procédure d'appel d'offres en modalité « contrat-cadre ». Un contrat de prestations intellectuelles a été signé le 18 août avec le consortium ICE, pour un montant de 45 500 € (ou 5, 429 M. XPF), sur la base de 65 jours-expert répartis sur 2 ans.

Des réunions de préparation ont eu lieu entre le BAE /DAIEP, le service communication de la Présidence et le correspondant local du consortium ICE les 11 octobre, 7 novembre et 8 décembre afin de définir les besoins et enjeux de ce programme.

Les activités prévues pour la communication et la visibilité doivent être mises en œuvre en 2017 et 2018.

---

#### **Programme en cours de mise en œuvre**

---

#### **3.3.4.4 Exécution du 10<sup>ème</sup> FED territorial (Enveloppe B) /Protection de la route territoriale N°2 suite au cyclone Oli**

La Polynésie française a mobilisé sur l'enveloppe B du 10<sup>ème</sup> FED une aide d'urgence de 10 millions € en 2010 à la suite du passage du cyclone OLI (afin d'effectuer des travaux de renforcement de la protection de la route territoriale N°2).

La convention de financement a été signée le 10 janvier 2012 et les travaux d'une durée prévisionnel de 9 mois ont commencés en septembre 2013, suite à la notification du marché de travaux au groupement JL POLYNESIE / SARL BOYER.

En février 2014, le marché de maîtrise d'œuvre financé par le Pays a été notifié au bureau d'études SPEED. En mai, un avenant au contrat de travaux a été signé pour une prolongation de 10 semaines. L'ensemble des opérations a été achevé en août 2014 et le solde comptable de l'opération établi.

Le 20 janvier 2015, la direction des équipements a transmis le décompte final provisoire à la DAIEP.

Sur la base de ce décompte, il est établi qu'il reste 5 117 259 XPF à payer, pour la contrepartie financière revenant à la PF. La réception définitive et l'émission du décompte final définitif par la direction de l'équipement doit intervenir en 2016.

Le contrat devrait être clôturé en 2017, après la réalisation de la mission d'audit.

**Leçon importante :** Il serait souhaitable qu'une procédure spécifique de mobilisation pour les fonds d'aide d'urgence permette à cette aide d'urgence d'être effectivement mise en œuvre dans des délais beaucoup plus courts.

---

### Programme achevé en cours de clôture

---

#### 3.3.5 Exécution du 10<sup>ème</sup> FED régional (INTEGRE)

Le programme INTEGRE<sup>56</sup> financé dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED régional à hauteur de 12 M. € (1 431 M. XPF) sur une durée de quatre ans, vise à promouvoir la mise en place de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

Ce projet concerne 4 PTOM qui sont la Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna, Pitcairn et la Polynésie française, cette dernière en assurant le pilotage en tant qu'ordonnateur régional du 10<sup>ème</sup> FED.

Pour ce qui concerne la Polynésie française, qui dispose de 2,1 M. € (250 M. XPF), l'année 2015 a été marquée par le démarrage de la phase de mise en œuvre du projet INTEGRE, avec une dizaine d'activités lancées sur les 3 sites pilotes<sup>57</sup> :

- 7 activités en lien avec l'agriculture durable, dont l'aménagement d'une ferme pilote en agriculture biologique à Opunohu (île de Moorea) ;



**Photo 23 : baie d'Opunohu – Moorea** ©integre.spc.int

- 6 activités à vocation éco touristique et notamment l'aménagement de la vallée de l'Aoma à Tiarapu (île de Tahiti), 1 activité dans le domaine de l'aquaculture et 2 dans la gestion des déchets, dont 1 visant à la gestion des déchets professionnels dangereux à Raiatea-Tahaa.

---

<sup>56</sup> Initiative des Territoires pour la Gestion Régionale de l'Environnement

<sup>57</sup> 3 sites pilotes pour la PF : Raiatea-Tahaa et son lagon, la Presqu'île de Tahiti (Tiarapu) et la baie et vallée d'Opunohu à Moorea – source : <http://integre.spc.int/>



**Image 7 : partenaires responsables de la mise en œuvre du projet INTEGRE** ©integre.spc.int

Quatre comités locaux et un comité de coordination technique territorial ont été organisés.

Dans le cadre de l'élaboration de plans de gestion intégrée des zones côtières sur les 3 sites pilotes, les diagnostics participatifs ont été lancés.

Afin de mener à bien les projets lancés, deux animateurs INTEGRE ont été recrutés sur les sites d'Opunohu et de Raiatea-Tahaa, ainsi que deux techniciens agricoles au sein du SPG-Biofetia et un étudiant en thèse, à Tiarapu.

En février 2015, un atelier régional sur le tourisme durable s'est déroulé à Papeete. En outre, un atelier d'échanges sur l'agriculture biologique a été organisé à Houailou (Nouvelle Calédonie) avec la participation de 9 polynésiens dont 4 agriculteurs.

En 2016, les activités principales du programme INTEGRE ont été les suivantes :

**En termes de gouvernance et de gestion du projet :**

Le comité de coordination technique (CCT) pour la Polynésie française s'est réuni 2 fois, les 22 juin et 16 décembre et le COFIL INTEGRE s'est réuni à Nouméa les 7 et 8 juillet 2016.

Une mission ROM a eu lieu du 7 mars au 1<sup>er</sup> avril

Par ailleurs, un accord de prolongation de 12 mois traduit via l'avenant n°1 à la Convention de financement du 12 avril 2016 a permis l'extension de la période de mise en œuvre opérationnelle jusqu'au 24 mars 2018 et de la période d'exécution de la CF jusqu'au 24 mars 2020.

**En termes de coopération régionale :**

Le programme INTEGRE a permis l'organisation de différents ateliers régionaux facilitant les échanges d'expertises et d'expériences avec :

- l'atelier de « gestion intégrée des déchets dans la zone Pacifique » qui s'est déroulé à Nouméa du 18 au 22 avril 2016 ;
- le séminaire régional sur l'agriculture biologique organisé du 29 octobre au 4 novembre à Moorea dans la continuité du séminaire organisé en novembre 2015 en Nouvelle-Calédonie ;
- un voyage d'études pour les membres de la coopérative des planteurs d'ananas et du Service du Développement Rural à Fidji sur le thème de la lutte contre l'érosion dans les champs d'ananas.

**En termes d'actions territoriales :**

Au niveau de la Polynésie française, les activités pour l'année 2016 ont été principalement employées dans la poursuite des activités déjà mises en œuvre en 2015 et également au travers de :

- la réalisation d'un plan d'aménagement anti-érosion au sein d'une zone pilote au sein du domaine d'Opunohu ;
- la finalisation d'un diagnostic partagé du site d'Opunohu dans le cadre de l'élaboration d'un plan de développement durable ;
- l'identification des enjeux naturels et culturels de la vallée de l'Aoma à la Presqu'île en vue d'une valorisation touristique du site ;
- l'installation de panneaux d'informations sur le « rahui » de Teahupoo et édition de flyers ;
- le lancement d'une étude de référence sur la gestion des grandes aires marines gérées dans le monde.

**En termes de communication et de visibilité :**

Le projet INTEGRE (notamment les activités menées sur le site d'Opunohu) a été présenté à la conférence mondiale sur la conservation de la nature à Hawaii en septembre 2016.

En outre, le 14 décembre 2016, à l'occasion de la visite en Polynésie française de l'Ambassadeur de l'Union Européenne à Fidji et du Directeur Général de la CPS à Nouméa, une visite de terrain sur le site d'Opunohu à Moorea a été organisée.



**Photo 24 : Visite du site d'Opunoho – programme INTEGRE 14 décembre 2016 – visite de l'Ambassadeur de l'UE à Fidji et du Directeur de la CPS © CPS**

.....  
**Programme en cours de mise en œuvre**  
 .....

### **3.3.6 Exécution du 10ème FED régional thématique**

Deux projets sont concernés par cette enveloppe. Il s'agit d'une part de l'assistance technique à l'OCTA et d'autre part de la mise en œuvre de la « Stratégie Territoriale pour l'Innovation (STI) » :

#### **3.3.6.1 Assistance technique à l'OCTA**

5 M. € (596,7 M. XPF) sont dévolus pour cette opération, dont la mise en œuvre a débuté le 29 mai 2012 pour une durée de 48 mois, soit une fin prévisionnelle le 28 mai 2016.

L'objectif principal de cette assistance est le soutien à la stratégie de développement durable des PTOM. Elle se décline en trois objectifs spécifiques :

- améliorer le dialogue politique,
- renforcer les capacités des PTOM,
- accroître la coordination, la communication et le lobbying entre les PTOM.

En septembre 2014, une évaluation intermédiaire de cette A.T. a conclu à un bilan globalement positif, mais souligne cependant certains dysfonctionnements organisationnels et la nécessité de formuler une stratégie de retrait post 2015.

---

### Programme en cours

---

#### 3.3.6.2 Mise en œuvre des Stratégies Territoriales pour l'Innovation

L'enveloppe budgétaire globale pour l'ensemble des PTOM est de 5 M. € (596,7 M. XPF), affectée à la coordination et à l'appui de la mise en œuvre des STI<sup>58</sup> pour 3 M. d'euros (357 996 000 XPF) et au financement de projets pilotes pour 2 M.€ (238,7 M. XPF).

La réunion de démarrage du projet a eu lieu à Bruxelles le 6 juin 2014, avec une durée de mise en œuvre prévue pour 48 mois, soit une fin prévisionnelle en juin 2018. En complément, une réunion des « responsables de l'innovation » a également eu lieu à Bruxelles du 4 au 6 novembre 2014.

Pour ce qui concerne la Polynésie française, la stratégie territoriale de l'innovation a été envoyée à l'OCTA le 11 janvier 2016, suivie de la demande de subvention pour le projet pilote (bio-conversion des tourteaux de coprah pour la production de compléments alimentaires protéinés pour l'aquaculture).

La subvention accordée au projet pilote « Ra'o puha » a été de 8 M. XPF, mais des difficultés administratives entre l'OCTA et la CE en ont retardé l'attribution effective. Son versement est prévu pour 2017.

Le responsable du suivi du projet en Polynésie française souligne la lourdeur administrative du programme, compte tenu de la modestie des montants en jeu : 50 pages de documentation pour la stratégie de l'innovation, 40 pages pour la note succincte et 88 pages pour la demande de subvention.

Le programme « Stratégie Territoriale pour l'Innovation » en est maintenant à sa phase de mise en œuvre. C'est ainsi que trois projets d'assistances techniques sont proposés à la Polynésie française :



Image 8 : projet de bioconversion des tourteaux de coprah ©octa-innovation.eu

---

<sup>58</sup> STI : Stratégie Territoriale pour l'Innovation

- La première concerne les progrès dans le domaine de la conception et la construction durables, en tenant compte des impacts énergétiques et environnementaux afin d'harmoniser et d'améliorer l'éco-construction et la construction verte durable. L'objectif est d'améliorer la construction dans les PTOM en augmentant l'utilisation de matériaux locaux, en optant pour une bonne rentabilité et en réduisant l'empreinte environnement grâce aux énergies renouvelables.
- La deuxième offre concerne les domaines de l'art, de la culture et de la créativité. Il s'agit d'analyser le potentiel des secteurs de la création et de l'innovation des PTOM à créer des emplois, à renforcer le développement de PME et à diversifier l'économie. Cette assistance a pour objet de découvrir les acteurs, créer une synergie entre les différents moyens et les différents secteurs de créativité et assurer une leur coopération.
- Enfin la dernière offre concerne la construction et l'exploitation de serres pour l'agriculture protégée, l'amélioration de la capacité de production de fruits et légumes, la formation d'agriculteurs locaux et d'agents agricoles du gouvernement pour garantir de meilleures techniques en matière de production de fruits et légumes, une meilleure production et des cultures de meilleure qualité, une production durable de fruits et légumes, ainsi qu'un modèle de système durable pour les producteurs.

.....

**Programme en cours**

.....

### 3.3.7 Programmation et mise en œuvre du 11<sup>ème</sup> FED territorial et régional

Programme	M. €	M. XPF
<b>11<sup>ème</sup> FED territorial</b>	<b>29,95</b>	<b>3 567,97</b>
<b>11<sup>ème</sup> FED régional</b>	<b>36,0</b>	<b>4 295,88</b>
<b>11<sup>ème</sup> FED thématique</b>	<b>16 - 28</b>	<b>1 909,28-2 147,94</b>

**Tableau 14 : récapitulatif du montant des contributions du 11<sup>ème</sup> FED**

#### 3.3.7.1 11<sup>ème</sup> FED territorial : appui à la stratégie de développement touristique

Pour le 11<sup>ème</sup> FED territorial, l'appui budgétaire sectoriel a été retenu comme modalité d'intervention, sous réserve que les conditions générales soient remplies : cadre macroéconomique stable, cadre performant pour la gestion des finances publiques, transparence et contrôle du budget, existence d'une stratégie sectorielle pertinente et crédible.

La Polynésie française a indiqué en octobre 2014 que le secteur sur lequel elle souhaitait concentrer son enveloppe territoriale serait le tourisme, choix considéré comme pertinent car il est le secteur moteur de l'économie polynésienne.

Plus particulièrement dans le cadre de la programmation du 11<sup>ème</sup> FED territorial, la première mission d'assistance technique financée par l'UE, a procédé en septembre 2015 à la phase d'identification avec la production d'un premier document de programmation.

En 2016, la stratégie de développement du tourisme a été présentée au CESC, qui a rendu un avis favorable le 25 février, puis à l'APF, qui a également rendu un avis favorable le 9 juin.

Le 28 juillet, un premier document de programmation rédigé avec l'appui de l'assistance technique du FED a été validé par le Quality Support Group (QSG1).

Une seconde mission d'assistance technique, en collaboration avec les ministères et services en charge du tourisme et des finances, a proposé un projet de Document d'Action (DA) pour l'appui budgétaire pour le secteur du tourisme, que le Quality Support Group (QSG II) a demandé de réviser à l'issue de sa réunion du 8 décembre.

La fin de la programmation et la signature de la convention de financement sont prévues pour 2017.

### 3.3.7.2 Programmation du 11<sup>ème</sup> FED régional Pacifique

---

La programmation de l'enveloppe régionale a débuté en 2014. Il est à noter que pour aider à la préparation des documents de programmation du 11<sup>ème</sup> FED régional, il est prévu 2 missions de terrain d'une assistance technique financée par le FED.

L'enveloppe allouée à ce programme pour les 4 PTOM est de 4,3 milliards XPF pour la période 2014-2020.

Les discussions relatives au secteur de concentration des fonds ont eu lieu en deux temps :

- ❖ lors de la conférence régionale pour les PTOM du Pacifique organisée à Tahiti les 25 et 26 novembre 2014, en présence des pays ACP du Pacifique, des organisations de coopération régionale et de la Commission-européenne ;
- ❖ et lors du 13<sup>ème</sup> forum UE-PTOM qui s'est tenu à Tortola aux Iles-Vierges Britanniques du 23 au 24 février 2015.

La mobilisation de l'ensemble des partenaires présents dans le Pacifique résulte de la volonté de toutes les parties prenantes de faire coïncider le secteur de concentration du FED régional PTOM avec les priorités retenues par le FED régional ACP. Les différences de niveaux de développement existant n'occulent en rien le fait que l'ensemble des acteurs océaniques sont soumis aux mêmes problématiques environnementales.

Les échanges et travaux lors de la conférence régionale ont permis aux parties présentes d'arrêter les conclusions suivantes, confirmées lors du 13<sup>ème</sup> forum UE-PTOM :

- ✓ la Nouvelle-Calédonie a été désignée comme Ordonnateur régional des PTOM pour le 11<sup>ème</sup> FED ;
- ✓ le secteur de concentration retenu pour la programmation du 11<sup>ème</sup> FED régional PTOM sera « l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ».

Celui-ci se déclinerait au travers de 8 thématiques prioritaires :

- l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes naturelles ;
- la gestion des déchets ;
- la gestion de l'eau ;
- la transition énergétique et les énergies renouvelables ;
- la valorisation économique des ressources naturelles et patrimoniales (agriculture durable, tourisme durable, artisanat...) ;
- la gestion des ressources marines (pêche, aquaculture, ressources récifales...) ;

- la gestion des espaces maritimes et des espèces migratrices menacées (sanctuaires marins, aires marines protégées, planification marine spatiale...);
- et la biosécurité, la biodiversité et les espèces envahissantes.

Sur la base de la méthodologie participative modulée à l'échelle régionale et territoriale, utilisée dans le cadre de l'actuel programme INTEGRE, le programme de coopération financé par le 11<sup>ème</sup> FED régional pourrait s'articuler autour d'un axe combinant un volet à forte valeur ajoutée régionale à une déclinaison de différentes actions adaptées au contexte local pour permettre la mise en place de projets jumeaux avec les pays ACP dans les sous-thématiques communes.

Du 25 au 29 juillet 2016, l'assistance technique à la programmation du 11<sup>ème</sup> FED régional a mené une mission en PF pour rencontrer les ministères et services potentiellement intéressés par la mise en œuvre des premiers programmes envisagés pour la Polynésie française, à savoir :

- Pour l'agriculture biologique et la gestion durable de la forêt et de la cocoteraie, le ministère en charge des ressources primaires et le service du développement rural (SDR) ;
- Pour la gestion durable des ressources marines, côtières et lagunaires, le ministère en charge des ressources primaires et la Direction des ressources marines et minières (DRMM) ;
- Pour la gestion des ressources en eau et les espèces invasives, le ministère en charge de l'environnement et la Direction de l'environnement (DIREN).

Un premier document de programmation a circulé, sur lequel les parties prenantes des 4 PTOM ont échangé au cours d'une visio-conférence fin novembre qui a conclu à la nécessité d'organiser un atelier de programmation inter-PTOM en 2017.

### 3.4 PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES HORIZONTAUX

Jusqu'au début 2014, les acteurs polynésiens ont essentiellement bénéficié des programmes du budget de l'UE relatifs à l'éducation et à la formation (programme EFTLV) d'une part et à la recherche (PCRD), d'autre part. Compte-tenu des critères d'éligibilité des appels à propositions, ils n'ont pas pu participer, malgré leur intérêt, aux programmes du budget de l'UE relatifs à l'environnement (programme LIFE+) et à la compétitivité des entreprises (programme PIC).

La nouvelle D.A.O., entrée en vigueur le 1er janvier 2014 a permis de clarifier la situation des PTOM et a confirmé l'éligibilité « de principe » à l'ensemble des « programmes et instruments prévus dans le budget général de l'UE ».

Dans les faits, les exigences liées aux procédures de montage de dossier, aux contrôles stricts exercés par la CE ainsi que la concurrence importante autour de ces financements rend très difficile l'accès à ces fonds par des PTOM comme la Polynésie française.

Dans le cadre du travail coordonné par l'OCTA, la Polynésie Française cherche, en étroite collaboration avec l'Union européenne, les Etats-membres et les entités locales susceptibles de bénéficier de ces instruments, à renforcer ses capacités afin d'être le plus à même de

cibler les programmes horizontaux susceptibles d'intéresser les acteurs locaux et ainsi être capable d'accéder aux financements correspondants.

PROGRAMMES	PROJETS	Millions XPF	Millions €
7ème PCRD <sup>59</sup>	PACE NET Plus 2013-2016	357,99	3,00
	NETBIOME-CSA 2013-2016	119,28	1,00
	Bourses de recherches européennes	n.d <sup>60</sup>	n.d
Erasmus +	ERASMUS + 2014-2016	26,98	0,23
ENRTP <sup>61</sup>	BIRDLIFE / SOP Manu 2012-2015	28,44	0,24
	SOP Manu 2012-2014	29,75	0,25
	CRIOBE / CORAIL 2013-2016	26,42	0,22
	AAMP / PACIOCEA 2013-2015	59,50	0,50
	Island Ecosystems, Local Livelihoods Combating invasive species	603,574	n.d.

**Tableau 15 : mobilisation des programmes communautaires horizontaux pour la période 2008-2016**

### 3.4.1 Education et formation

La gestion des programmes européens pour l'éducation et la formation est assurée par le pôle des relations européennes internationales et de coopération de la DGEE qui mobilise, coordonne et anime un réseau d'acteurs impliqués dans l'ouverture internationale. Elle participe activement à la réflexion sur l'évolution du programme Erasmus + et sur les enjeux sectoriels, nationaux et internationaux dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

La division de la Délégation aux Relations Européennes, Internationales et de Coopération (DAREIC) est chargée de la conception, de la mise en œuvre et du pilotage de la stratégie éducative internationale dans les établissements scolaires et de l'enseignement supérieur (hors universitaire) en fonction des objectifs prioritaires du Ministre de l'éducation en PF. Depuis la création de la DAREIC en 2013, le nombre de demandes de formation et de stages pour les étudiants a augmenté de manière significative.

<sup>59</sup> PCRD = Programme « Cadre Recherche & Développement »

<sup>60</sup> n.d. = non disponible

<sup>61</sup> ENRTP : Environment and natural resources thematic program

### 3.4.1.1 LE PROGRAMME EUROPEEN ERASMUS +



Image 9 : logo Erasmus +© lidem.eu

Pour le cadre 2014-2020, ERASMUS + est le programme de l'UE dans le domaine de l'éducation, de la formation de la jeunesse et des sports. Il remplace les programmes ERASMUS pour l'enseignement supérieur, Comenius pour le primaire et le secondaire et Leonardo pour l'enseignement professionnel.

Il distingue désormais les subventions octroyées, d'une part au titre des projets d'échanges réalisés par les établissements du secondaire (Erasmus + partenariat stratégique) et d'autre part les subventions déployées dans le cadre des mobilités étudiantes et de personnels de l'enseignement supérieur (Erasmus + mobilité).

### 3.4.1.2 ERASMUS + scolaire : les partenariats stratégiques

Les partenariats stratégiques concernent les établissements scolaires membres du « Consortium Erasmus Polynésie française » et le Lycée St Joseph. Cette action du programme Erasmus + a suscité un réel intérêt en Polynésie française. Sur 5 établissements, 3 ont déposé un projet. Le financement octroyé pour ces trois projets est de 24.5 M. XPF.



Photo 25 : Elèves du collège d'Afareaitu en voyage d'étude à Cracovie, Pologne, 12 mai 2016

Le projet du **collège d'Afareaitu (Moorea)** « The Culture Train » a été cité en modèle par l'agence Européenne Erasmus+ ;

Le **lycée St Joseph (Tahiti)** a obtenu le label Centenaire pour son projet « A retrospective look of World War I from a regional point of view », mené avec des établissements d'Allemagne, de Grèce, de Lettonie, de Hongrie, de Turquie et de la Réunion ;

Le **lycée du Taaone (Pirae)** a engagé le projet « We believe in a better Europe » avec des lycées de Pologne, de Grèce et de Roumanie ;

Le **lycée Aorai (Pirae)** a mis en œuvre le programme « It's my life, it's my choice » en partenariat avec 4 établissements d'Espagne, des Pays-Bas, de Suède et de Turquie.

Ces projets ont reçu la distinction de projets les plus innovants et les plus structurants pour le territoire.

### 3.4.1.3 ERASMUS + enseignement supérieur

ERASMUS + permet le financement des projets de mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur dans le cadre de périodes d'études, de formation, d'observations en situation de travail ou de stages.

Les activités du « Consortium Erasmus Polynésie française » ont débuté en 2014 avec 2 des lycées du territoire : le lycée Aorai et le lycée Hôtelier. Le montant de la subvention a donc été réparti entre ces deux établissements et a financé 16 mobilités de stages pour des étudiants et 4 mobilités de formation du personnel.

Pour la période 2015/2017 : 54 mobilités ont été réparties entre les différents établissements du consortium, avec 49 mobilités de stages étudiants et 5 mobilités de personnels.

Numéro de convention	Période	Montant de la subvention	Nombre initial de mobilités stage/ étudiants (smp)	Nombre initial de mobilités de personnels (stt)	Etat de la convention
2014-1-FR01- KA103- 001499	2014-2016	81 220 € (9,7 M XPF)	16	4	Terminée (objectifs atteints partiellement)
2015-1-FR01- KA103- 014479	2015-2017	197 552 € (23,6 M XPF)	54	5	En cours
2016-1-FR01- KA103-	2016-2018	NC <sup>62</sup>	71	12	En cours

**Tableau 16 : évolution du budget des mobilités dans l'enseignement supérieur**

Le programme européen Erasmus+ a offert aux établissements scolaires et aux classes traditionnellement les moins ouvertes à l'International l'opportunité, à travers les échanges, de mieux appréhender le milieu dans lequel ils évoluent et leur offre une opportunité de s'ouvrir à d'autres cultures, ainsi que de trouver une nouvelle motivation. Par-là, il participe à la prévention du décrochage scolaire.

La mobilité des enseignants est aussi encouragée par de nombreux dispositifs. Elle est une priorité de l'UE car la découverte d'autres systèmes éducatifs est un levier d'évolution des pratiques.

En 2016, 26 mobilités étudiantes ont été réalisées, dont :

- 4 étudiants de l'École de Commerce de Tahiti (CCISM) vers l'Espagne, en stage dans des entreprises ;
- 8 étudiants du Lycée Aorai, dont 4 vers l'Angleterre et 4 vers l'Espagne ;
- 1 étudiant du lycée de Taravao vers l'Espagne ;
- 10 étudiants du Lycée hôtelier vers l'Espagne ;
- 3 étudiants du Lycée de Papara vers l'Angleterre.

Par ailleurs, 3 enseignants ont effectué des voyages d'étude, dont 1 du Lycée Aorai en Espagne et 1 du Lycée de Taravao en Angleterre.

La stabilisation du fonctionnement du Consortium Erasmus PF est une étape indispensable u renforcement de la capacité des mobilités étudiantes pour la Polynésie française. D'autres problèmes demeurent, notamment :

---

<sup>62</sup> Nc: non communiqué

- l'hyper-éloignement qui grève les budgets de transport, malgré l'effort de prise en charge qui a été réalisé en 2015. Cette situation a été rapportée par les députés d'outre-mer à la Commission européenne. Cette dernière est en train d'analyser la situation et devrait présenter une proposition pour une meilleure prise en charge des frais de voyage ;
- une ouverture de la mobilité Erasmus+ aux états tiers présents dans le Pacifique représenterait une alternative avantageuse pour le territoire (le programme Erasmus Mundus ouvert à des pays du Pacifique extra-communautaires est réservé aux universités). Cela permettrait de diminuer les frais de transport, de rassurer les familles, plutôt réticentes quant à un séjour en Europe (les évènements terroristes de 2016 ont accentué ces réticences) et de promouvoir l'intégration régionale de la Polynésie.

Les 2 missions assurées par le nouveau DAREIC dans l'année 2015-2016 a permis de prendre contact avec l'agence européenne de Bordeaux qui a été très à l'écoute des spécificités de la Polynésie française, au moins du point de vue des contraintes administratives. Il en est de même avec le ministère de l'éducation nationale lors des séminaires DAREIC (2 par an) permettant des échanges de pratique notamment avec les autres consortia (La Réunion et Reims).

## 3.4.2 Autres programmes

### 3.4.2.1 Action préparatoire BEST

Initiée par le Parlement européen et mise en œuvre par la Commission européenne, l'action préparatoire BEST (régime volontaire pour la biodiversité et les services éco systémiques dans les territoires des régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne) vise à encourager la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et des services éco systémiques dans l'Outre-mer européen.

#### 3.4.2.1.1 South Pacific Ocean Eco-systemic Analysis - PACIOCEA (AAMP)

Coordonné par l'AAMP et le Secrétariat régional du Pacifique pour l'Environnement<sup>63</sup> le programme PACIOCEA est financé à hauteur de 59,50 M. XPF (498 617,28 €, soit 55% du budget total du projet, le cofinancement provenant par ailleurs majoritairement de l'AAMP 40% et le reste du PROE et de l'IRD).

L'année 2014 a été essentiellement consacrée à la collecte des données nécessaires à l'analyse des enjeux de la gestion durable du milieu marin pour la région.

Ces analyses ont été mises en ligne par le biais d'une plateforme collaborative sur le web, qui a permis à l'ensemble de acteurs du projet d'échanger ainsi que d'apporter leur analyses sur les différentes contributions apportées. L'ensemble des données environnementales collectées durant le projet ont ainsi pu être diffusées au cours de l'année.

<sup>63</sup> PROE / SPREP : Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme

Le rapport final envoyé à la Commission européenne en décembre 2015 a été validé le 11 mai 2016, puis le programme a été clôturé en juin 2016.

---

## Programme clôturé

---

### 3.4.2.2 Programmation BEST

#### 3.4.2.2.1 BEST III

Durant les phases I & II, le programme BEST cherche, au travers de différentes actions menées par ses équipes régionales d'une part et ses équipes européennes de coordination d'autre part, à préparer le cadre stratégique et les orientations d'un mécanisme de financement durable pour la conservation de la biodiversité et le développement durable dans les Outre-mer européens.

Durant la Phase III de ce projet, les équipes régionales sont en charge de la réalisation de profils écosystémiques. Le profil d'écosystèmes propose un état des lieux de la biodiversité. Il fournit une liste exhaustive des priorités, des menaces, et de la politique environnementale menée vis-à-vis de la biodiversité et présente également la dynamique environnementale locale de la société civile, ainsi que les plans de conservation déjà établis par d'autres sources de subvention. Enfin, le profil élabore une stratégie d'investissements issue d'un consensus établi entre les parties impliquées.

Dans la continuité du profil d'écosystèmes mené en 2015, les travaux menés en 2016 ont pour objectif de capitaliser les conclusions du profil et de définir une stratégie régionale d'investissement BEST pour chacun des territoires de la région Pacifique Est (PF et Pitcairn). Ce processus d'élaboration a pour but de :

- ❖ Rassembler les acteurs du territoire autour d'un objectif commun : Préciser les priorités d'actions définies collégialement dans le profil d'écosystème et identifier des priorités de financement ;
- ❖ Elaborer de manière participative une stratégie régionale d'investissement BEST pour la biodiversité et le changement climatique.

#### 3.4.2.2.2 BEST 2.0

Le programme BEST 2.0 est un programme d'appui des PTOM et leurs acteurs, soutenu par la Commission européenne (DG DEVCO) dans le cadre de l'initiative B4Life (Biodiversity for Life). Il vise à promouvoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écologiques, ainsi que l'approche écosystémique pour l'adaptation au



Image 10 : Logo BEST 2.0 © <https://portals.iucn.org>

changement climatique et l'atténuation de ses effets. Afin de pouvoir apporter des subventions, le programme BEST 2.0 organise des appels à projets pour financer des actions de terrain, à la fois au niveau local et régional. Les projets supportés par BEST 2.0 peuvent

viser un ou plusieurs PTOM mais les subventions BEST 2.0 ne couvrent que les coûts afférents aux actions déployées au sein des PTOM eux-mêmes.

En 2015, Après la définition des règles du fonds, l'élaboration des documents cadre et la mise en place d'une plateforme dédiée aux acteurs locaux, associée à une campagne de communication, le premier appel à projets BEST 2.0 « subventions moyennes dans le Pacifique » a été lancée le 14 septembre. Au total, 15 projets ont été soumis pour la région Pacifique.

Les résultats des analyses d'éligibilité, ainsi que des évaluations techniques ont été conduits puis soumises à la Commission européenne.

En avril 2016, les résultats de l'appel à projet lancé pour les subventions moyennes sur 15 propositions de projet complet pour la région Pacifique, 4 propositions choisies par la CE :

- 1) Pacific Biodiversity Blue Belt (PROE en partenariat avec l'AFB) ;
- 2) Protect and restore the dry forest of the coast on New Caledonia (Conservatoire d'espaces naturels –NC) ;
- 3) Saving the 2 most threatened birds from extinction (PF – Association la SOP Manu) ;
- 4) Biopelagos (CPS en partenariat avec l'IRD – NC & WF) ;



**Photo 27 : programme « Pacific Blue Belt »**  
©A. Bocquet



**Photo 26 : sauvegarde du Monarque ©T.**  
Ghestemme SOP Manu

L'appel à projets "Petites subventions" s'est déroulé par étapes :

- Avril 2016 : soumission des notes de concept – formulaire synthétique (57 notes de concept déposées dans la région Pacifique)
- Mai 2016 : évaluation technique des notes de concept par le Comité régional consultatif et présélection des projets (27 projets présélectionnés dans le Pacifique)

En Juillet 2016, des ateliers de formation ont été organisés par l'équipe régionale dans le Pacifique dans les 3 territoires concernés (PF, NC, WF) : 38 participants au total et des retours très positifs des candidats.

En Novembre 2016, sur 21 propositions complètes déposées dans la Pacifique, 12 projets ont été retenus par la CE pour le Pacifique dont 6 en Polynésie française :

- 1) Tukemarangai: restauration écologique des petites îles du Sud-Est des Gambier (Commune des Gambier)

- 2) Conservation des vestiges de forêts naturelles du plateau de Maraeti'a, vallée de la Punaruu, Tahiti (Association Te rau atiati a tau a hiti noa tu / Union pour la sauvegarde de la nature)
- 3) Conservation du Martin-chasseur de Niau, en danger critique d'extinction, par la communauté locale (Association Vaitamae de la Réserve de biosphère de la commune associée de Niau)
- 4) Renforcement des capacités locales pour la protection du patrimoine naturel terrestre de Rimatara (Association Rima'ura)
- 5) Hei Moana, Les sentinelles de l'Océan (Association Te mana o te moana)
- 6) Sauvegarde de la flore menacée de l'atoll de Anaa et définition de zones prioritaires de conservation basées sur la flore et la malacofaune sur les atolls soulevés de Anaa et Niau aux Tuamotu (Association Pu Tahī Haga no Ganaa)

Ces projets démarreront en 2017. Tous les projets retenus sont suivis par l'équipe régionale de l'UICN, et des formations sont organisées pour les gestionnaires de projets. Un nouvel appel à projets « petites subventions » est prévu en 2017.

---

### Programme en cours de mise en œuvre

---

#### 3.4.2.3 PACE-NET PLUS

Le programme PACE-NET+ (Pacific Europe Network for Science Technology and Innovation) a été lancé le 2 septembre 2013, pour une durée de 3 ans en application du 7<sup>ème</sup> programme cadre de la Commission européenne.



Il a pour objectif de renforcer les partenariats bi-régionaux en science, technologie et innovation (ST&I) dans le Pacifique et d'intensifier la collaboration avec l'Europe en ciblant 3 défis sociétaux majeurs :

**Image 11 : Logo Pace-Net plus**

- Santé, évolution démographique et bien-être ;
- Sécurité alimentaire, agriculture durable, recherche marine et maritime et bio-économie ;
- Lutte contre le changement climatique et utilisation efficace des ressources et matières premières.

Il s'agit d'une première étape vers la définition de projets communs, éligibles aux financements qui sont mis en place par le dispositif HORIZON 2020 pour la période 2014-2020.

Le programme PACE-NET+ est coordonné par l'Institut de recherche pour le développement de Nouvelle-Calédonie (IRD NC) : 16 membres y participent : 8 sont issus de la région Pacifique, 4 de l'Union européenne et 4 d'organisations internationales.

L'Institut Louis Malardé (ILM), qui représente la Polynésie française au sein de PACE-NET+, est co-leader de la thématique « Santé, évolution démographique et bien-être » et associé à la thématique dédiée à la sécurité alimentaire.

L'ILM a, à ce titre, mené les opérations suivantes en 2016 :

- 1- Un colloque sur la lutte anti-vectorielle innovante

L'Institut Louis Malardé a obtenu un financement pour l'organisation en 2016 d'un atelier scientifique international portant sur la « *lutte innovante et durable contre les moustiques vecteurs de maladies infectieuses dans le Pacifique* ».

Cette thématique est particulièrement pertinente compte tenu des nombreuses épidémies de Zika, de dengue et de chikungunya qui sévissent dans la région, et de plus en plus fréquemment dans d'autres régions du monde, moins exposées habituellement (les pays d'Europe du sud notamment).



**Photo 28 : Incompatible male *Aedes polynesiensis* - Source : ILM**

Cet atelier, organisé du 1<sup>er</sup> au 5 février 2016, a réuni les experts de 4 pays européens et de 3 Pays et Territoires d'Outre-mer du Pacifique (PTOM), la mobilisation d'intervenants provenant, non seulement d'une région habituellement concernées par les maladies infectieuses répandues par divers moustiques de type *Aedes* (les 3 PTOM du Pacifique) mais aussi des acteurs de pays européens de plus en plus touchés par les maladies à transmission vectorielle.

Ce colloque a permis de dégager des orientations concrètes de recherche sur la lutte anti-vectorielle (LAV) innovante en Polynésie française qui faciliteront la mise en œuvre de stratégies comme le procédé *Wolbachia* récemment développé par l'ILM et testé avec succès sur l'atoll de Tetiaroa.

Plusieurs projets de recherche opérationnelle ont ainsi été déclinés, dans la continuité des travaux de l'ILM, qui soulignent tout l'intérêt de la modernisation à venir du laboratoire d'entomologie médicale de l'ILM à Paea (projet INNOVENTOMO, contrat de projets 2015-2020):

- **MozziFREE Tetiaroa (3 ans)** : Elimination du moustique *Aedes polynesiensis* étendu à d'autres motu d'importance économique (tourisme) sur Tetiaroa.
- **MozziSIM Moorea (4 ans)** : Modélisation/simulation de la dynamique des populations de moustiques, des maladies qu'ils transmettent et de l'impact de divers scénarios de contrôle/prévention à l'échelle d'une île telle que Moorea.
- **MozziBLOCK Tahiti (3 ans)**: Prévention de la dengue et autres arboviroses par introduction de la bactérie symbiotique *Wolbachia* chez le moustique *Aedes aegypti* dans une commune sélectionné de la zone urbaine de Tahiti. Une fois la faisabilité démontrée, ce procédé pourra être étendu au reste de l'île au travers d'une approche communautaire peu coûteuse.
- **HAVEN Bora Bora (5 ans)** : Application à l'échelle de toute l'île du procédé *Wolbachia* pour éliminer les moustiques *Aedes* (*Ae. aegypti* et *Ae. polynesiensis*) afin protéger la population des maladies vectorielles et de garantir le bien-être des touristes.

Les financements requis pour la réalisation de ces grands programmes de recherche opérationnelle sont activement recherchés auprès des instances locales (santé, tourisme), nationales (CNRS, ANSES, ANR) et internationales (USAID, NSF, Fondation Gates, EU, etc.) en fonction des appels à projets auxquels la Polynésie française est éligible.

Un second colloque sera organisé fin 2017 sur le thème « Lutte anti-vectorielle innovante pour les îles du Pacifique : efficacité, stabilité, acceptabilité » (LAVIPAC). Ce colloque, financé au titre du Fonds Pacifique et par la Délégation à la recherche de Polynésie française, visera à échanger les connaissances en matière de LAV innovante en lien avec les instances régionales et internationales comme la Communauté du Pacifique Sud (CPS), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Les Etats insulaires participants seront informés des évolutions technologiques en matière de LAV, des opportunités et des contraintes qui y sont associées et des étapes préparatoires à prévoir (gouvernance, réglementation, évaluation, mobilisation communautaire) avant toute mise en œuvre à grande échelle.

Ce colloque visera également à rassembler et à fédérer développeurs de technologies innovantes, évaluateurs de ces technologies sur le terrain et bailleurs de fonds potentiels autour de projets pilotes tels que HAVEN Bora Bora et MozziBLOCK Tahiti, en capitalisant sur le fort potentiel des îles de Polynésie française en matière de contrôle des maladies vectorielles et de développement durable.

Les objectifs poursuivis par l'ILM vont dans le sens des recommandations de l'OMS<sup>64</sup> qui souligne l'importance du développement de capacités de lutte contre les moustiques vecteurs et encourage l'évaluation<sup>65</sup>, dans des conditions opérationnelles, des technologies LAV les plus abouties pour en déterminer l'efficacité et la pérennité.

## 2- Le financement de 2 programmes de recherche

Dans le cadre de l'enveloppe qui lui a été allouée (23 M. XPF), l'ILM a participé au financement de 2 études :

- « Une technologie nouvelle pour le diagnostic des maladies infectieuses », programme mené par l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie,
- « L'activité physique dans la jeunesse d'aujourd'hui en Océanie », étude menée par l'Université de Nouvelle-Calédonie.

Les conclusions de ces projets, de même que les résultats de l'ensemble des initiatives menées dans le cadre du programme PACENET+, ont été présentées à l'occasion de la plateforme de clôture qui s'est tenue fin juin 2016, à Suva (Fidji).

Les participants (décideurs politiques et experts des deux régions, personnalités impliquées dans l'innovation et dans les politiques nationales et internationales en sciences, technologie et innovation, représentants des secteurs privé et public, représentants de la Commission européenne et de l'Union européenne, etc.) ont été, par ailleurs, invités à discuter les recommandations élaborées dans le cadre du programme pour l'avenir.

---

<sup>64</sup> <http://www.who.int/mediacentre/news/notes/2016/research-development-zika/fr/>

<sup>65</sup> [http://www.who.int/neglected\\_diseases/news/mosquito\\_vector\\_control\\_response/en/](http://www.who.int/neglected_diseases/news/mosquito_vector_control_response/en/)

### 3.5 BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

En 2016, la BEI<sup>[1]</sup> a continué à soutenir l'économie de la Polynésie française avec du financement à long terme, en particulier au niveau du secteur financier.

Avec la signature d'une nouvelle ligne de crédit entre la BEI et la Banque Socredo en 2016, des fonds supplémentaires ont été apportés au secteur financier pour un montant de 8 millions € pour des lignes de micro finance avec un objectif de création d'emplois ainsi que d'accès au financement pour les micro- entreprises.

Globalement, l'appui au secteur financier jusqu'en 2016 a été apporté par la BEI comme suit :

Nom du bénéficiaire	Date de signature	Montant signé (euros)	compléments
Centre hospitalier PF : SWAC	28/12/2012	7,5 M. € 895 M. XPF	
BANQUE SOCREDO : prêt global	18/11/2013	22,5 M. € 2,68 milliards XPF	utilisation de 53% (ou 11.80 M. €) pour des prêts à des PME sur fonds de la Facilité d'Investissement (FED) ainsi que sur fonds propres de la Banque
BANQUE SOCREDO : prêt global	18/11/2013	10 M. € 1,19 milliards XPF	utilisation de 40% (ou 4.01 M. €) pour le financement de projets environnementaux et de lutte contre le changement climatique sur fonds de la Facilité d'Investissement (FED)
BANQUE DE TAHITI : prêt global	Nov. 2014	8 M.€ 954,65 M. XPF	utilisation de 22% (ou 1.77 M. €) de la ligne de crédit pour financer des projets environnementaux et d'énergies renouvelables
BANQUE DE TAHITI	Nov. 2014	6 M. € 715,99 M. XPF	utilisation de 73% (ou 4.40 M. €) de la ligne de crédit pour des lignes de micro finance
Banque Microfinance SOCREDO	4/11/2016	8 M € 954,65 M. XPF	Utilisation pour des lignes de crédit de microfinance, permettant l'appui de 16 M €e pour le secteur
<b>Montant total</b>		<b>62 M. €</b> <b>7,396 milliards XPF</b>	

**Tableau 17 : Participation de la BEI au financement du secteur financier**

Dans le cadre du 11<sup>ème</sup> FED, la BEI envisage d'étendre ses activités aux secteurs économiques du Pays, essentiellement pour soutenir les projets environnementaux et plus particulièrement le secteur des énergies renouvelables, les PME ainsi que les micro-entreprises.

Par ailleurs, le vice-président de la BEI, M. Fayolle et M. Bruun, directeur de la région Pacifique de la BEI ont effectué une mission en Polynésie française, début novembre 2016, à l'occasion de la signature d'une nouvelle ligne de crédit auprès de la Banque Socredo.



**Photo 29 : entretien entre le vice-président de la BEI et le Président de la PF** ©présidence de la PF

## 4 BILAN

En 2016, l'équipe du bureau des affaires européennes a été renforcée par l'arrivée de 2 cadres, l'une basée à Papeete et l'autre basée à Paris.

Dans le cadre du fonds européen de développement :

- ❖ deux programmes du 9<sup>ème</sup> FED territorial ont été clôturés (les contrats de travaux d'assainissement collectif des eaux usées de la plaine sud Punaauia-phase III et le contrat de travaux d'assainissement collectif des eaux usées de la zone touristique de Haapiti, Moorea, phase II, ainsi que la convention de financement associée);
- ❖ tous les programmes du 10<sup>ème</sup> FED territorial sont entrés en 2016 dans leur phase de mise en œuvre grâce à la signature du marché de maîtrise d'œuvre partielle d'assainissement des eaux usées de la ville de Papeete, le 10 juin et du contrat-cadre de communication et de visibilité, le 18 août ; ; (à noter que les seules opérations de travaux d'assainissement n'ont pas encore débuté) ;
- ❖ Le programme du 10<sup>ème</sup> FED régional INTEGRE a été poursuivi avec une implication forte de tous les acteurs locaux ;
- ❖ La programmation du 11<sup>ème</sup> FED territorial (appui budgétaire au secteur du tourisme) et celle du 11<sup>ème</sup> FED régional ont été avancés laissant augurer un début de mise en œuvre respectivement en 2017 et en 2018 ;
- ❖ Au cours de cet exercice, deux demandes de prolongation significatives ont été accordées par la Commission européenne :
  - la dérogation à la date limite de contractualisation pour le programme de l'assainissement des eaux usées de Papeete ;
  - et l'extension de la fin de mise en œuvre du programme INTEGRE.

Dans le cadre des programmes horizontaux :

- Le programme Erasmus + a connu une forte hausse des mobilités étudiantes et enseignantes ;
- Le programme BEST a suscité un fort engouement des associations polynésiennes pour la protection de l'environnement.

Il convient enfin de noter qu'en 2016, seule une mission des représentants de l'Union européenne (ambassadeur et chef du bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique) a eu lieu en Polynésie française.

## 5 ANNEXES

### **Annexe 1 :**

Récapitulatif des contributions de l'Union européenne en Polynésie française dans le cadre du FED territorial

### **Annexe 2 :**

Récapitulatif des contributions de l'Union européenne en Polynésie française dans le cadre du FED régional

### **Annexe 3 :**

Répartition des allocations du FED (territorial et régional)

## 5.1 ANNEXE 1 - RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED TERRITORIAL

Période de programmation	Principales réalisations	Budget (M. XPF)
<b>1<sup>er</sup> FED (1959-1964)</b>	Construction de l'hôpital de Mamao et du quai à goélettes de Papeete	<b>409</b>
<b>2<sup>ème</sup> FED (1964-1970)</b>	Construction de 91 classes primaires et 32 logements d'instituteurs	<b>78</b>
<b>3<sup>ème</sup> FED (1970-1975)</b>	Construction du premier tronçon de la route des collines (jusqu'à Pamatai)	<b>290</b>
<b>4<sup>ème</sup> FED (1975-1980)</b>	Programme de reforestation aux Marquises (175 MF) Construction de l'abattoir de Papara (158,7 MF) Construction de la ligne de transport électrique de Hanavave (33,75 MF) Etudes hydrauliques sur Taravao (7,5 MF)	<b>375</b>
<b>5<sup>ème</sup> FED (1980-1985)</b>	TEP-1 (225 MF) Programme forestier aux Marquises et aux ISLV (125 MF) Relance de la culture de la vanille (75 MF) Programme sur les énergies solaires (56,250 MF) Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture (56,250 MF) Etudes de mise en valeur des plateaux de Tahiti et Moorea (41,250 MF) Sauvetage archéologique de la vallée de Papenoo (29,375 MF)	<b>801</b>
<b>6<sup>ème</sup> FED (1985-1990)</b>	Aménagements hydrauliques à Tahiti (206,5 MF) Développement de la flotille de pêche (156,2 MF) Aménagement agricole et installation de jeunes agriculteurs (143,1 MF) Assainissement de Bora Bora (121,4 MF) Assainissement de Punaauia (93,7 MF) Campagne d'éradication du nono aux Marquises (92,6 MF) Etudes de faisabilité et de commercialisation de produits de pêche et agricoles (62,7 MF) Recherches sur l'huître perlière (48 MF)	<b>1 006</b>
<b>7<sup>ème</sup> FED (1990-1995)</b>	Développement des ressources marines (perliculture - 136 MF, flotille de pêche - 360 MF) Préservation de l'environnement (assainissement collectif de Punaauia - 1 000 MF)	<b>1 556</b>
<b>8<sup>ème</sup> FED (1995-2000)</b>	Assainissement collectif des eaux usées de la zone nord de Bora Bora, dernière phase du programme (1 133 MF) Etude sur les stratégies de développement des archipels: définition des filières de développement propres à chaque archipel (90 MF)	<b>1 683</b>
<b>9<sup>ème</sup> FED (2000-2007)</b>	Programme d'assainissement de Punaauia - Phase 2 (999MF) Professionnalisation et pérennisation de la perliculture (434 MF) Programme d'assainissement de Punaauia - Phase III (699 MF) Programme d'assainissement de Moorea - Phase II (340 MF)	<b>2 473</b>
<b>10<sup>ème</sup> FED (2008-2014)</b>	Assainissement de Papeete (2 200 MF) Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française (121,72 MF) : - Appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau - Bonne gestion des finances publiques - Assistance technique au BAE- amélioration des performances - Communication  Aide d'urgence: suite au cyclone OLI Réparation de la RT2 (240 MF)	<b>2 599</b>
<b>11<sup>ème</sup> FED (2014-2020)</b>	Mise en œuvre de la politique sectorielle du Tourisme (appui budgétaire)	<b>3 567</b>
<b>TOTAL</b>		<b>14 837</b>

## 5.2 ANNEXE 2 - RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED REGIONAL

Période de programmation	Programme	Description	Budget (millions XPF)
<b>6ème FED</b>	CCISM	Création de "Relais Euro-Info-Centre" au sein des chambres de commerce et d'industrie de la Nouvelle Calédonie et de la Polynésie française	<b>24</b>
<b>8ème FED</b>	PPPS - Phase II	Programme "Protection des Végétaux dans le Pacifique" (Pacific Plant Protection Services-PPPS). 8 pays ACP océaniques et les 3 PTOM français du Pacifique (NC, Wallis et Futuna, PF) Coordination des actions pour développer une protection phytosanitaire appropriée et efficace dans la zone	<b>131</b>
	DADP	Développement Agricole Durable dans le Pacifique Améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie dans les îles - accroissement de la production agricole durable dans les exploitations familiales	<b>229</b>
	PROCFISH	Approfondissement des connaissances et données scientifiques nécessaires pour assurer une gestion durable des ressources dans l'océan Pacifique	<b>286</b>
<b>9ème FED</b>	TEP vertes	Tonne Equivalent Pétrole, Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de Savoir-faire - Développement des activités lucratives des populations rurales ou isolées de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna en accélérant le recours aux énergies renouvelables respectueuses de l'environnement.	<b>623</b>
	SPRGO	Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer du Pacifique	<b>604 (dont 129 pour PF)</b>
	SCIFISH	Programme d'appui scientifique à la gestion des pêches océaniques dans l'océan Pacifique central et occidental	<b>311</b>
<b>10ème FED</b>	INTEGRE	Initiative des territoires pour la gestion régionale de l'environnement dans les PTOM du Pacifique	<b>1 432</b>
<b>11<sup>ème</sup> FED</b>		Appui au secteur de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles	<b>4 296</b>
<b>TOTAL</b>			<b>7 936</b>

### 5.3 ANNEXE 3 – REPARTITION DES ALLOCATIONS DU FED

	Allocations indicatives					
	10e FED-PTOM (2008 – 2014)			11e FED-PTOM (2014-2020)		
	Millions €	Millions XPF	%	Millions €	Millions XPF	%
<b>Territoriale</b>	<b>195,0</b>	<b>23 269,35</b>	<b>68,18</b>	<b>229,5</b>	<b>27 386,24</b>	<b>62,96</b>
Aruba	8,8	1 050,10	4,51	13,0	1 551,29	5,66
Bonaire	3,0	357,99	1,54	3,9	465,39	1,7
Curaçao	11,2	1 336,50	5,74	16,9	2 016,68	7,36
Saba	3,0	357,99	1,54	3,5	417,66	1,53
St-Eustatius	2,0	238,66	1,03	2,4	286,39	1,05
St-Maarten	4,7	560,85	2,41	7,0	835,31	3,05
Nouvelle Calédonie	19,8	2 362,73	10,15	29,8	3 556,03	12,98
<b>Polynésie française</b>	<b>19,7</b>	<b>2 350,80</b>	<b>10,10</b>	<b>29,95</b>	<b>3 567,97</b>	<b>13,03</b>
Wallis et Futuna	16,4	1 957,01	8,41	19,6	2 338,87	8,54
Saint-Pierre et Miquelon	20,7	2 470,13	10,62	26,3	3 138,38	11,46
Mayotte <sup>66</sup>	22,9	2 732,66	11,74	--	--	--
Anguilla	11,7	1 396,16	6,00	14,0	1 670,62	6,10
Montserrat	15,6	1 861,55	8,00	18,4	2 195,67	8,02
Turks et Caicos	11,8	1 408,09	6,05	14,6	1 742,22	6,36
Pitcairn	2,4	286,39	1,23	2,4	286,39	1,05
Iles Falkland	4,1	489,25	2,10	5,9	704,05	2,57
Saint Helena	16,6	1 980,88	8,51	21,5	2 565,60	9,37
<b>Régionale</b>	<b>40,0</b>	<b>4 773,20</b>	<b>13,99</b>	<b>100,0</b>	<b>11 933,00</b>	<b>27,43</b>
Caraïbes	15,0	1 789,95	37,50	40,0	4 773,20	40
<b>Pacifique</b>	<b>12,0</b>	<b>1 431,96</b>	<b>30,00</b>	<b>36,0</b>	<b>4 295,88</b>	<b>36</b>
Indien	3,0	357,99	7,50	4,0	477,32	4
<b>Thématique</b>	<b>10,0</b>	<b>1 193,30</b>	<b>25,00</b>	<b>16 - 18</b>	<b>1 909,28 - 2 147,94</b>	<b>16-18</b>
Mesure de soutien	--	--		2 - 4	238,66 – 477,32	2-4
<b>Réserve B</b>	<b>15,0</b>	<b>1 789,95</b>	<b>5,24</b>	<b>21,5</b>	<b>2 565,60</b>	<b>5,9</b>
<b>Facilite d'investissement BEI</b>	<b>30,0</b>	<b>3 579,9</b>	<b>10,49</b>	<b>5,0</b>	<b>596,65</b>	<b>1,37</b>
<b>Facilité de Coopération technique</b>	<b>6,0</b>	<b>715,98</b>	<b>2,10</b>	<b>8,5</b>	<b>1 014,31</b>	<b>2,33</b>
<b>Total</b>	<b>286,0</b>	<b>34128,38</b>		<b>364,5</b>	<b>43 495,79</b>	

<sup>66</sup> Mayotte n'est plus éligible au FED depuis le 1er janvier 2014, suite à son changement de statut en région ultrapériphérique de l'EU

## 6 « FICHES PROJET ANALYTIQUES » DES PROJETS FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANCAISE

Titre du projet	Page
9ème FED - Assainissement collectif des eaux usées pour la plaine sud de Punaauia, phase II, raccordement et pose de réseaux- bassin versants L,M,O,Q,et T	<b>85</b>
9ème FED - Assainissement collectif des eaux usées de commune de Punaauia (Tahiti), phase III, raccordement et pose de réseaux- bassin versants R et T	<b>88</b>
9ème FED - Assainissement collectif des eaux usées de la zone touristique de Haapiti (Moorea), phase II	<b>91</b>
10ème FED - Contribution à l'assainissement de la commune de Papeete (Tahiti)	<b>94</b>
10ème FED – Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française	<b>98</b>
10ème FED – Réparation de la protection de la route territoriale n°2 du pk 14 au pk 16, suite aux dommages occasionnés par le cyclone OLI	<b>106</b>
10ème FED – Initiative des territoires pour la gestion régionale dans les PTOM du Pacifique (INTEGRE)	<b>109</b>
10ème FED – Définition d'une stratégie territoriale de l'innovation	<b>113</b>
11ème FED – programmation de l'appui budgétaire au secteur du tourisme	<b>115</b>
Programmes horizontaux – ERASMUS + - Mobilités des étudiants et des personnels de l'enseignement supérieur / Consortium	<b>117</b>
Programmes horizontaux- ERASMUS + - « The culture train »	<b>119</b>
Programmes horizontaux – ERASMUS + - « Etude rétrospective de la 1ère guerre mondiale d'un point de vue régional »	<b>123</b>
Programmes horizontaux – ERASMUS + - "We believe in a better Europe"	<b>127</b>
Programmes horizontaux – ERASMUS + - "It's my life, it's my choice"	<b>130</b>
135Programmes horizontaux – programme PACIOCEA	<b>135</b>
Programmes horizontaux - programme BEST III	<b>139</b>
Programmes horizontaux – Programme BEST 2.0	<b>142</b>
Programmes horizontaux – Programme PACE NET + (réseau Pacifique Europe pour la science, la technologie et l'innovation)	<b>145</b>

## 6.1 9EME FED - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES POUR LA PLAINE SUD DE PUNAAUIA, PHASE II, RACCORDEMENT ET POSE DE RESEAUX- BASSIN VERSANTS L,M,O,Q,ET T

### • PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 9 <sup>ème</sup> FED Territorial	Réf. UE : n°9355/POF du 14 octobre 2005
--	---

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Direction de l'environnement - DIREN - Maîtrise d'œuvre
--	---

Budget du projet		
Coût global	1 161 622 751 F CFP	9 734 335 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	998 782 484 F CFP	8 369 777€
Polynésie française	162 840 267 F CFP	1 364 558 €
	440 000 000 F CFP	(hors taxes) 3 700 000 €
<i>Références convention de financement : n°9355/POF du 14 octobre 2005 « Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia (POF/001/04) 9<sup>ème</sup> FED. Modifiée par avenant n°1 du 1<sup>er</sup> octobre 2007.</i>		

<b>Durée et Phasage du projet :</b>
Période d'exécution prévue par la convention : 74,5 mois (14 octobre 2005 au 31 décembre 2011)
Phase de mise en œuvre opérationnelle : 50,5 mois (31 décembre 2009)
Phase de clôture : 24 mois (1 <sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2011)
<b>PROJET TERMINE en phase de clôture</b>

Partenaires du projet	
Commune de Punaauia	Information de la population concernée
Société d'Economie Mixte « assainissement des eaux de Tahiti »	Gestion du service public d'assainissement
Société Polynésienne de l'Eau, de l'Electricité et des Déchets (SPEED)	Maîtrise d'œuvre déléguée

### • LE PROJET

<p><b>Objectif principal</b> : ce projet était axé sur la mise en place des conditions d'un développement durable ;</p> <p><b>Objectifs spécifiques</b> : préserver la qualité de l'environnement et des sites touristiques et d'améliorer l'environnement immédiat des habitations raccordées.</p> <p><b>Stratégie et philosophie du projet</b> : il s'agissait de mettre en place un système d'assainissement collectif des eaux usées efficace et pérenne pour la commune de Punaauia, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficace.</p> <p><b>Bénéficiaires du projet</b> : la population locale et touristique, les commerçants et hôteliers, les administrations, les usagers des plages et du lagon de Punaauia.</p> <p><b>Résumé du projet</b> : Dans sa globalité, le projet, lancé depuis 2000, visait à mettre en place un système d'assainissement collectif des eaux usées efficace et pérenne pour la commune de Punaauia, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficace, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de Punaauia, de préserver leur santé et leur environnement, de protéger la ressource en eau et d'améliorer la qualité des eaux de baignade de la commune. Il permettra de contribuer indirectement au développement du secteur touristique et participer au maintien ou à la création d'emplois.</p> <p><b>Cette phase II</b> s'inscrivait dans la continuité de la première phase également financée majoritairement par le FED, qui a déjà permis de concevoir et de réaliser les infrastructures de base (réseau principal de collecte, station d'épuration, émissaire) ainsi que le raccordement des usagers professionnels, gros consommateur d'eau (hôtels, zones industrielles, marina, centres commerciaux...). Elle visait à permettre le raccordement d'une partie des particuliers de la plaine Sud de Punaauia.</p>
---

### • CADRE D'INTERVENTION

<p><b>Contexte du projet</b> :</p> <p>Depuis le début des années 90, la Polynésie française poursuit un programme de reconversion économique en vue de son développement durable qui s'appuie notamment sur la protection et la gestion de l'environnement. Les systèmes d'assainissement individuel devenus inopérants compte tenu de l'évolution des activités humaines, la Polynésie française s'est attachée : d'une part, à doter les communes soumises à des pressions humaines fortes (zones touristiques, zones urbaines...) de systèmes d'assainissement collectifs, grâce au soutien de l'Union européenne et de l'Etat français : Bora Bora, Punaauia, Moorea et agglomération de Papeete ; d'autre</p>
--

part, à définir des programmes d'exploitation et de protection de la ressource en eau. L'élaboration du programme sectoriel de l'eau est prévue d'être mise en œuvre dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED territorial pour permettre d'offrir à l'ensemble des acteurs concernés un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource, l'assainissement des eaux usées étant une composante majeure.

Par ailleurs, la loi statutaire de 2004 a transféré la compétence en matière d'assainissement des eaux usées aux communes et le nouveau code général des collectivités territoriales leur impose la mise en place du service public de l'assainissement des eaux usées d'ici 2020.

La commune de Punaauia accueille plusieurs unités hôtelières et a connu dès les années 1990 une forte densification de sa population, ce qui a rendu nécessaire la réalisation d'un assainissement collectif des eaux usées, pour des raisons tant sociales (préservation de la santé des habitants, résorption des habitats insalubres...) qu'environnementales (amélioration de la qualité des eaux, préservation de la ressource en eau, préservation de la biodiversité...) et économique (maintien et développement de l'industrie touristique, de la pêche lagunaire...). En effet, la pollution, enregistrée au niveau de la zone touristique de Punaauia, résultait en grande partie de rejets directs d'eaux usées peu ou partiellement traitées dans le lagon, consécutive à l'inadaptation des systèmes d'assainissement individuels existants (risques en terme d'hygiène et de salubrité publique).

#### **Descriptif du projet** prévu par la CF:

La phase II consiste au raccordement au réseau de collecte d'une partie des usagers de la plaine sud de Punaauia. Sont concernés 1000 raccordements représentant un débit journalier d'eaux usées traitées de 1 700 mètres cubes, soit 5 750 Equivalent-habitants (environ 28 % de la population de la commune).

Ces raccordements, au niveau des bassins versants L, M, O, Q et T, impliquent la pose de plus de 20 Km de réseaux de collecte (dont 2,3 Km de réseaux sous pression) au niveau des voiries et de 5 postes de refoulement. L'exécution des travaux sera confiée à des entreprises privées après appel d'offres ouvert international, dans le respect des procédures du 9<sup>ème</sup> FED.

Ces travaux permettront de passer d'un taux de raccordement de 5% à 50% au niveau de la plaine sud.

#### **Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :**

Bien qu'obligatoire, le raccordement des habitations au réseau d'assainissement ne peut se faire sans l'accord des propriétaires. Ainsi, des réunions d'informations par quartier sont organisées par la Commune de Punaauia et ses élus, en lien avec la DIREN et la SEM, afin d'informer les populations sur les enjeux de l'assainissement collectif (amélioration de la santé, protection de l'environnement...) et la nécessité de se raccorder au réseau.

Afin d'assurer la pérennité du projet et de créer une valeur ajoutée locale, la réalisation des études préalables et le contrôle des travaux ont été confiés à une entreprise locale et la gestion du service public de l'assainissement a été confiée à la SEM, dont la commune de Punaauia est membre (présidence de la SEM et deux sièges au sein du conseil d'administration de la SEM).

### **• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

#### **Historique du projet :**

La phase I a déjà été réalisée en 2000-2002, pour un montant de 13,4 millions d'€ HT (1,6 milliards XPF), 70 % FED, 20 % PF, 10 % Etat et a permis la construction de la station d'épuration (au niveau de l'échangeur Iaorana d'une capacité de 7 000 m<sup>3</sup>/j), du réseau principal (de l'hôtel Beachcomber à l'hôtel Méridien), de l'émissaire de rejet des eaux traitées et des raccordements des principaux usagers professionnels (hôtels, zone industrielle de la Punaruu...) ainsi que certains lotissements - Débits traités : environ 1 700 m<sup>3</sup>/j.

La phase II consistait au raccordement au réseau de collecte d'une partie des usagers de la plaine sud de Punaauia. Etaient concernés 1000 raccordements représentant un débit journalier d'eaux usées traitées de 1 700 mètres cubes, soit 5 750 Equivalent-habitants (environ 28 % de la population de la commune).

#### **En 2011 :**

Le marché FED de travaux n°6.0048, d'un montant de 8,28 millions d'€ (988 millions XPF HT) s'est terminé en fin 2010. Une enveloppe d'environ 84 000 euros (10 millions F CFP) a été consacrée à la phase audit et évaluation du projet. Il aura permis de réaliser par rapport à ce qui était prévu initialement 75 % du réseau sous pression et 70 % du réseau gravitaire. En 2011, la garantie de bonne exécution a été sollicitée pour demander à l'entreprise la reprise de certains raccordements suite à des réclamations de propriétaires.

Le marché complémentaire de travaux n° 10.6350 financés à 100% par le Pays (3,35 M€ HT soit 440 MF) pour atteindre les objectifs de 1700 m<sup>3</sup>/j d'eaux usées collectées a débuté en septembre 2010 pour se terminer en septembre 2011. L'objectif de réalisation est totalement atteint.

La Polynésie a, quant à elle, liquidé 2,97 millions d'€ HT (355 millions XPF HT) correspondant aux travaux réalisés par le marché complémentaire et à la maîtrise d'œuvre déléguée.

#### **En 2012 :**

##### **- Audit financier du projet :**

Deux spécialistes du cabinet Ernst and Young sont venus à Tahiti du 7 au 17 février 2012 pour réaliser l'audit financier final du marché FED n°6.0048. Cet important audit permettant de vérifier la bonne utilisation des fonds et de faire des recommandations pour les prochains marchés européens a été positif et n'a relevé aucune somme dépensée inéligible.

##### **- Evaluation du projet :**

Le consortium conduit par Grontmij/Carl Bro, représenté par Aspa Utilities, s'est rendu à Tahiti du 20 au 28 février 2012 pour l'évaluation finale de la phase II du programme d'assainissement, comprenant les deux marchés de travaux (FED et PF). L'objectif de l'évaluation était de fournir une appréciation globale et indépendante des résultats du projet et de formuler des enseignements à retenir ainsi que des recommandations pour les éventuelles actions à venir.

Des échanges par courriel ont eu lieu entre la DIREN et le consortium, permettant de formuler des remarques et corrections des trois versions du rapport d'évaluation reçues (mai, août et novembre), ou encore transmettre des compléments d'information.

Les deux rapports ont été validés par la Polynésie française en fin d'année 2012.

**En 2013 :**

Les instances européennes ont souhaité procéder à un audit complémentaire afin de tenter d'obtenir d'avantages d'informations relatives au sous-détail de quantités intermédiaires exécutées à chaque décompte étant donné que certains fichiers jugés secondaires n'avaient pas été conservés par le bureau d'études SPEED. Par conséquent, un spécialiste du cabinet Ernst and Young est revenu effectuer une visite à Tahiti du 18 au 21 novembre 2013 dans les locaux de l'entreprise TAPETA. Cet audit complémentaire a permis de confirmer la bonne utilisation des fonds en recoupant certaines informations du maître d'œuvre délégué SPEED et celles de l'entreprise TAPETA.

**En 2014 :**

Validation par la Polynésie française de l'audit financier complémentaire (une version provisoire a fait l'objet de remarques de la Polynésie française en mai 2014).

**En 2015 :**

Échanges techniques pour apporter des précisions complémentaires afin de justifier le fait que certaines dépenses peuvent être considérées comme éligibles

Le rapport final d'audit complémentaire a été approuvé en 2015.

**Réalisations en 2016 :**

Février à juin 2016 : suite à l'audit du contrat (Réf: 2006/193-900) "assainissement collectif des eaux usées de Punaauia en Polynésie française financé par le 9ème FED", demandes de précisions et échanges sur différentes constatations financières (imprécision de certains prix, vérification de quantités,..)

28 juin : demande de la part de la Commission européenne de faire rembourser à l'entreprise TAPETA la somme de 8 713 € en raison de l'inéligibilité de certaines dépenses ;

juillet – septembre : échanges avec l'entreprise relatifs à l'inéligibilité des dépenses

12 novembre : mise en liquidation judiciaire pour la société TAPETA et information transmise à la CE

**Perspectives pour 2017 :**

- Clôturer l'opération.

**Évaluation des activités :** Les phases d'audit final et d'évaluation finale ont été positives tant dans le déroulement que dans les leçons à apprendre. Cet audit financier réalisé sur une opération financée par l'Union européenne est une première en Polynésie française puisque pour les précédentes opérations, seule une évaluation avait été réalisée. De nombreux échanges ont eu lieu. Le cabinet d'audit souhaitait établir à chaque décompte la localisation géographique des dépenses par bassin versant. Ces données n'ont pas été conservées par le maître d'œuvre délégué car jugées comme secondaires. Des mesures correctives ont donc été prises aussitôt (dès 2012) pour les deux marchés FED suivants (Punaauia phase III et Moorea Phase II) de manière à présenter des décomptes comprenant les sous-détails par zone ou bassin versant. Il a été également relevé qu'aucun rapport financier n'a été réalisé par la Polynésie française, seul un rapport final transmis avec le décompte final. Il convient néanmoins de préciser, qu'aucune demande n'a été formulée à ce sujet par l'Union européenne.

**Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :**

La Polynésie française par le biais de ses services instructeurs doit tirer des leçons de cet audit en matière de suivi du projet et d'archivage des pièces justificatives, en étroite collaboration avec la Délégation de Fidji et le Bureau des PTOM de Nouméa.

## 6.2 9EME FED - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES DE COMMUNE DE PUNAAUIA (TAHITI), PHASE III, RACCORDEMENT ET POSE DE RESEAUX- BASSIN VERSANTS R ET T

### • PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 9 <sup>ème</sup> FED Territorial	Réf. UE : n°9921/POF CRIS 20904 du 17 septembre 2008
--	--

<b>Porteur du projet :</b> Président de la Polynésie française	<b>Responsable du suivi du projet en PF :</b> Direction de l'environnement - DIREN - Maîtrise d'œuvre
---	--

Budget du projet		
Coût global	794 000 000 XPF	6 654 216 €
	<i>(hors audit, évaluation et imprévus)</i>	
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	699 000 000 XPF	5 858 116 €
Polynésie française	95 000 000 XPF	796 100 €
<i>Références convention de financement : n°9921/POF CRIS 20904 du 17 septembre 2008 « Programme d'assainissement collectif des eaux usées Moorea Phase II et Punaauia Phase III (POF/001/07 – POF/002/07) 9<sup>ème</sup> FED. Modifiée par avenant n°1 du 18 février 2011. Cadre Logique ajusté en juillet 2013.</i>		

#### Durée et Phasage du projet :

Période d'exécution prévue par la convention : 82 mois (17 septembre 2008 au 30 juin 2016) ;  
Phase de mise en œuvre opérationnelle: 58 mois (30 juin 2014),  
Phase de clôture : 24 mois (1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2016)

#### PROJET CLOTURE

Partenaires du projet	
Commune de Punaauia	Information de la population concernée
Société d'Economie Mixte « assainissement des eaux de Tahiti » (SEM VAITAMA)	Gestion du service public d'assainissement
Société Polynésienne de l'Eau, l'Electricité et des Déchets (SPEED)	Maîtrise d'œuvre déléguée

### • LE PROJET

**Objectif principal:** ce projet est axé sur la mise en place des conditions d'un développement durable,  
**Objectifs spécifiques :** préserver la qualité de l'environnement et des sites touristiques et d'améliorer l'environnement immédiat des habitations raccordées.

**Stratégie et philosophie du projet :** il s'agit de mettre en place un système d'assainissement collectif des eaux usées efficace et pérenne pour la commune de Punaauia, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficace.

**Bénéficiaires du projet :** la population locale et touristique, les commerçants et hôteliers, les administrations, les usagers des plages et du lagon de Punaauia.

**Résumé du projet :** Dans sa globalité, le projet, lancé depuis 2000, vise à mettre en place un système d'assainissement collectif des eaux usées efficace et pérenne pour la commune de Punaauia, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficace, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de Punaauia, de préserver leur santé et leur environnement, de protéger la ressource en eau et d'améliorer la qualité des eaux de baignade de la commune. Il permettra de contribuer indirectement au développement du secteur touristique et participer au maintien ou à la création d'emplois.

**Cette phase III** s'inscrit dans la continuité des phases I et II, également financées majoritairement par le FED, qui ont déjà permis de concevoir et de réaliser les infrastructures de base (réseau principal de collecte, station d'épuration, émissaire) ainsi que le raccordement des usagers professionnels (gros consommateur d'eau ; hôtels, zones industrielles, marina, centres commerciaux...) et d'une partie des particuliers de la plaine sud de Punaauia.

### • CADRE D'INTERVENTION

#### Contexte du projet :

Depuis le début des années 90, la Polynésie française poursuit un programme de reconversion économique en vue de son développement durable qui s'appuie notamment sur la protection et la gestion de l'environnement. Les systèmes d'assainissement individuel devenus inopérants compte tenu de l'évolution des activités humaines, la Polynésie française s'est attachée : d'une part, à doter les communes soumises à des pressions humaines fortes (zones touristiques, zones urbaines...) de systèmes d'assainissement collectifs, grâce au soutien de l'Union européenne et de l'Etat français : Bora Bora, Punaauia, Moorea et agglomération de Papeete ; d'autre

part, à définir des programmes d'exploitation et de protection de la ressource en eau. L'élaboration d'un programme sectoriel de l'eau est prévue d'être mise en œuvre dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED territorial pour permettre d'offrir à l'ensemble des acteurs concernés un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource, l'assainissement des eaux usées étant une composante majeure.

Par ailleurs, la loi statutaire de 2004 a transféré la compétence en matière d'assainissement des eaux usées aux communes et le nouveau code général des collectivités territoriales leur impose la mise en place du service public de l'assainissement des eaux usées d'ici 2020.

La commune de Punaauia accueille plusieurs unités hôtelières et a connu dès les années 1990 une forte densification de sa population, ce qui a rendu nécessaire la réalisation d'un assainissement collectif des eaux usées, pour des raisons tant sociales (préservation de la santé des habitants, résorption des habitats insalubres...) qu'environnementales (amélioration de la qualité des eaux, préservation de la ressource en eau, préservation de la biodiversité...) et économique (maintien et développement de l'industrie touristique, de la pêche lagunaire...). En effet, la pollution, enregistrée au niveau de la zone touristique de Punaauia, résultait en grande partie de rejets directs d'eaux usées peu ou partiellement traitées dans le lagon, conséquente à l'inadaptation des systèmes d'assainissement individuels existants (risques en terme d'hygiène et de salubrité publique).

#### **Descriptif du projet** prévu par la CF:

Les travaux de la phase III, qui comprennent la pose de réseaux et des raccordements, visent à couvrir une partie de la plaine Sud de Punaauia : zone comprise entre le PK 13 (restaurant COCO'S) et le PK 15,5 (pointe des pêcheurs) – soit environ 7 % de la population de la commune de Punaauia (1330 habitants). L'objectif de la phase III est de mettre en place les ouvrages nécessaires pour collecter et traiter 350 mètres cubes par jour d'eaux usées supplémentaires au niveau des bassins versants R et T de la plaine sud de Punaauia, grâce à la construction de réseaux secondaires de collecte (pose de 5,5 Km de canalisations, dont 350 m de réseau sous pression), l'installation d'un poste de refoulement et le raccordement gratuit de 292 habitations. Ces travaux permettront de passer d'un taux de raccordement de 50% à 61% au niveau de la plaine sud.

#### **Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :**

Bien qu'obligatoire, le raccordement des habitations au réseau d'assainissement ne peut se faire sans l'accord des propriétaires. Aussi, des réunions d'informations par quartier sont organisées par la commune de Punaauia et ses élus, en lien avec la DIREN et la SEM, afin d'informer les populations sur les enjeux de l'assainissement collectif (amélioration de la santé, protection de l'environnement...) et la nécessité de se raccorder au réseau.

Afin d'assurer la pérennité du projet et de créer une valeur ajoutée locale, la réalisation des études préalables et le contrôle des travaux ont été confiés à un bureau d'études local (SPEED) et la gestion du service public de l'assainissement a été confiée à la SEM Vaitama, dont la commune de Punaauia est membre (présidence de la SEM et deux sièges au sein du conseil d'administration de la SEM).

### **• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

#### **Historique du projet :**

La phase I a déjà été réalisée en 2000-2002, pour un montant de 13,4 millions d'€ HT (1,6 milliards XPF), 70 % FED, 20 % PF, 10 % Etat et a permis la construction de la station d'épuration (au niveau de l'échangeur laorana d'une capacité de 7 000 m<sup>3</sup>/j), du réseau principal (de l'hôtel Intercontinental Beachcomber à l'hôtel Méridien), de l'émissaire de rejet des eaux traitées et des raccordements des principaux usagers professionnels (hôtels, zone industrielle de la Punaruu...) ainsi que certains lotissements - Débits traités : environ 1 700 m<sup>3</sup>/j.

La phase II consistait au raccordement au réseau de collecte d'une partie des usagers de la plaine sud de Punaauia. Sont concernés 1000 raccordements représentant un débit journalier d'eaux usées traitées de 1 700 m<sup>3</sup>/j, soit 5 750 Equivalent-habitants (environ 28 % de la population de la commune). Ces raccordements, au niveau des bassins versants L, M, O, Q et T, impliquaient la pose de plus de 20 km de réseaux de collecte (dont 2,3 Km de réseaux sous pression) au niveau des voiries et de 5 postes de refoulement

#### **En 2011**

Après les différentes phases d'appel d'offres, le marché de travaux a été confié (fin décembre 2011) à la société CEGELEC POLYNESIE (moins-disant : 669 994 096 XPF HT). La quantité de travaux a été revue à la baisse (18% de moins de canalisations : 5 275 m ; 15% de moins de branchements : 281) pour ne pas dépasser l'enveloppe financière allouée.

Par ailleurs, à la même période des réunions de quartier ont été organisées pour l'obtention des autorisations de branchements individuels (281).

#### **En 2012**

Les travaux du marché FED n°12.1087 (FED-279-980) ont démarré le 29 février. Cette année a permis la réalisation des travaux en partie publique (réseaux et poste) à hauteur de 70%. 3 mois de préparation ont été nécessaires. 61% du montant total a été décaissé.

#### **En 2013**

- Poursuite et fin des travaux - La partie publique étant quasiment terminée (5 256 ml de réseau gravitaire, 323 ml de réseaux pression et le poste de refoulement R), il s'agissait principalement du raccordement des usagers (269 branchements correspondant à 334 habitations), soit 300 m<sup>3</sup>/j supplémentaires d'eaux usées collectées et traitées à la station d'épuration.

- Avenant au marché FED de travaux finalisé en avril 2013 afin de modifier le Détail Estimatif des quantités et d'ajouter un bordereau complémentaire des prix unitaires et forfaitaires (prix nouveaux), augmentant ainsi le montant total du marché de 29 millions XPF HT pour un nouvel objectif de 292 raccordements. Le montant total du marché est donc passé à 699 053 342 XPF HT (montant initial : 670 MF). Cette augmentation a été prise en charge par les fonds provenant de la ligne « imprévus FED » de la convention de financement n°9921/POF.
- Avenant à la convention Polynésie française/CEGELEC relative au paiement de la TVA pour prendre en compte l'augmentation du montant du marché FED en contrepartie de l'engagement du Pays à financer le complément des raccordements sur Moorea phase II.
- Ajustement du cadre logique en juillet permettant de baisser les objectifs de réalisation Punaauia Phase III de 330 à 292 raccordements, compensés par une augmentation des objectifs pour Moorea Phase II en contrepartie d'un financement complémentaire du Pays.
- Fin des travaux dans les délais contractuels (5 août), la deuxième partie de l'année a été consacrée à la levée des réserves et à la finalisation du décompte général-final accompagné du rapport final transmis en décembre à l'Union européenne.
- Un monitoring orienté sur les résultats (monitoring ROM) de fin de chantier mandaté par l'Union européenne (UE) du 2 au 5 septembre 2013 a constaté que les travaux ont bien été terminés dans les délais et souligné le bon déroulement du chantier.

#### **En 2014**

- Versement du décompte final (8 550 278 XPF), pour un montant total versé de 698 812 026 XPF ;
- Elaboration et transmission du rapport financier en mars.
- Un audit du projet par la Cour des Comptes Européenne a été réalisé mi-2014, à distance. Cet audit s'est très bien déroulé et a été très satisfaisant.

#### **En 2015**

- Réalisation de l'évaluation technique (Société COWI), qui s'est déroulée en Polynésie française du 20 juillet au 13 août. Le rapport d'évaluation finale a été consolidé et validé en septembre 2015.

#### **Réalisations en 2016 :**

20 juillet : suite à l'achèvement des travaux, la réalisation de l'évaluation finale et de l'audit final, confirmation de la clôture du contrat " travaux d'assainissement collectif des eaux usées de la plaine sud de Punaauia, phase 3" - Contrat N° FED/2011/279-9, y compris la clôture de la Convention de financement associée (décision N° FED/2008/020-904).

#### **Evaluation des activités :**

- Les objectifs de réalisation ont été atteints à 92% par rapport au cadre logique ajusté en juillet : 5 256 ml de réseau gravitaire, 323 ml de réseau pression et le poste de refoulement R, 269 branchements correspondant à 334 habitations, soit 300 m3/j supplémentaires d'eaux usées collectées et traitées à la station d'épuration et 60 % des usagers de la zone raccordés. Le cadre logique de la Convention prévoyait 292 raccordements, 61% des usagers de la zone raccordés et 350 m3/j d'eaux usées supplémentaires collectées.

## 6.3 9EME FED - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES DE LA ZONE TOURISTIQUE DE HAAPITI (MOOREA), PHASE II

### • PRESENTATION GENERALE

<b>Instrument UE</b> : 9 <sup>ème</sup> FED Territorial	<b>Réf. UE</b> : n°9921/POF CRIS 20904 du 17 septembre 2008
---	---

<b>Porteur du projet</b> : Président de la Polynésie française	<b>Responsable du suivi du projet en PF</b> : Direction de l'environnement - DIREN - Maîtrise d'œuvre
---	---

Budget du projet		
<b>Coût global</b>	808 329 356 XPF	6 773 800 €
Sources et répartition des financements		
<b>Union européenne-UE</b>	340 000 000 XPF	2 849 200 €
<b>Polynésie française</b>	468 329 356 XPF	3 924 600 €
<i>Convention de financement : n°9921/POF CRIS 20904 du 17 septembre 2008 « Programme d'assainissement collectif des eaux usées Moorea Phase II et Punaauia Phase III (POF/001/07 – POF/002/07) 9<sup>ème</sup> FED. Modifiée par avenant n°1 du 18 février 2011. Cadre Logique ajusté en juillet 2013.</i>		

<b>Durée et phasage du projet</b> :
Période d'exécution de la convention : 82 mois (17 septembre 2008 au 30 juin 2016) :
Phase de mise en œuvre opérationnelle : 58 mois (30 juin 2014),
Phase de clôture : 24 mois (1 <sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2016)
<b>PROJET CLOTURE</b>

Partenaires du projet	
Commune de Moorea-Maiao	Information de la population concernée
Polynésienne des Eaux	Gestion du service d'assainissement
Société Polynésienne de l'Eau, de l'Electricité et des Déchets (SPEED)	Maîtrise d'œuvre déléguée
Agence de communication (Red Soyu)	Communication et sensibilisation du projet

### • LE PROJET

<b>Objectif principal</b> : ce projet est axé sur la mise en place des conditions d'un développement durable,
<b>Objectifs spécifiques</b> : préserver la qualité de l'environnement et des sites touristiques et d'améliorer l'environnement immédiat des habitations raccordées.
<b>Stratégie et philosophie du projet</b> : il s'agit de mettre en place un système d'assainissement collectif efficace et pérenne pour la commune de Moorea, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficace.
<b>Bénéficiaires du projet</b> : la population locale et touristique, les commerçants et hôteliers et les usagers des plages et du lagon de Moorea
<b>Résumé du projet</b> : Dans sa globalité, le programme d'assainissement de Moorea, lancé depuis 1998, vise à mettre en place un système d'assainissement collectif efficace et pérenne pour la commune de Moorea, en remplacement du système d'assainissement autonome et individuel devenu inefficace, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de Moorea, de préserver leur santé et leur environnement, de protéger la ressource en eau (nappe phréatique) et d'améliorer la qualité des eaux de baignade de la commune, ce qui permettra notamment de contribuer au développement touristique et donc au maintien ou à la création d'emplois.
Cette phase II s'inscrit dans la continuité de la phase I, financée par la Polynésie française (92%) et l'Etat (8%), qui a déjà permis de concevoir et de réaliser les infrastructures de base (réseau de collecte principale, station d'épuration, émissaire). Elle consiste à raccorder les professionnels et particuliers de la zone de Haapiti (Moorea) au système d'assainissement collectif mis en place.

### • CADRE D'INTERVENTION

<b>Contexte du projet</b> :
Depuis le début des années 90, la Polynésie française poursuit un programme de reconversion économique en vue de son développement durable qui s'appuie notamment sur la protection et la gestion de l'environnement. Les systèmes d'assainissement individuel devenus inopérants compte tenu de l'évolution des activités humaines, la Polynésie française s'est attachée : d'une part, à doter les communes soumises à des pressions humaines fortes (zones touristiques, zones urbaines...) de systèmes d'assainissement collectifs, grâce au soutien de l'Union européenne et de l'Etat français : Bora Bora, Punaauia, Moorea et agglomération de Papeete ; d'autre

part, à définir des programmes d'exploitation et de protection de la ressource en eau. L'élaboration d'un programme sectoriel de l'eau est prévue d'être mise en œuvre dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED territorial pour permettre d'offrir à l'ensemble des acteurs concernés un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource, l'assainissement des eaux usées étant une composante majeure.

Par ailleurs, la loi statutaire de 2004 a transféré la compétence en matière d'assainissement des eaux usées aux communes et le nouveau code général des collectivités territoriales leur impose la mise en place du service public de l'assainissement collectif d'ici 2020. Une étude a été réalisée en 2009 par ASPA sur le coût économique des déficiences de l'assainissement en Polynésie française (financement AFD).

Le programme d'assainissement de Moorea a débuté en 1998, par les études et les démarches à effectuer (demande d'autorisation, recherche de financement) avant la réalisation des travaux de mise en place des infrastructures. La première phase d'études et de travaux s'est déroulée de 2003 à 2006. Elle a permis de réaliser les infrastructures nécessaires au fonctionnement du service public d'assainissement des eaux usées : réseaux de collecte (qui vont permettre d'acheminer les eaux usées vers la station) et de distribution d'eaux d'arrosage, station d'épuration (qui va permettre de traiter les eaux usées et de produire à partir de ces dernières des eaux d'arrosage) et émissaire (qui va permettre de déverser les eaux traitées dans le milieu naturel).

La zone touristique de Haapiti sur la commune de Moorea présente un fort potentiel touristique. La commune connaît également une augmentation constante de sa population, ce qui a rendu nécessaire la réalisation d'un assainissement collectif des eaux usées, pour des raisons tant sociales (préservation de la santé des habitants, résorption des habitats insalubres) qu'environnementales (amélioration de la qualité des eaux, préservation de la ressource en eau, préservation de la biodiversité) et économiques (maintien et développement de l'industrie touristique et de la pêche lagonaire). En effet, la pollution, enregistrée au niveau de la zone touristique de Haapiti, résultait en grande partie de rejets directs d'eaux usées peu ou partiellement traitées dans le lagon, du fait de l'inadaptation des systèmes d'assainissement individuels existants (risques en terme d'hygiène et de salubrité publique).

#### **Descriptif du projet** prévu par la Convention de Financement:

Les travaux de la phase II comprennent le raccordement des usagers professionnels et particuliers de la zone touristique de Haapiti. En pratique, la zone concernée par ce programme d'assainissement collectif public s'étend du PK 24,5 (hôtel Intercontinental Moorea) au PK 31,5 (caserne de pompiers Nuuroa) au niveau de la commune associée de Haapiti, commune de Moorea Maïao. Le réseau de collecte représente au total 13 kilomètres et intègre 11 postes de refoulement.

Il est prévu dans le cadre de la convention de financement la pose de réseaux, de postes de refoulement et le raccordement de 358 usagers (particuliers et professionnels), soit la collecte et le traitement de 550 mètres cube par jour, permettant de connecter au réseau collectif 80 % des usagers de la zone.

#### **Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :**

Des réunions d'information ont été organisées par la commune (accompagnée de la DIREN) auprès des usagers pour les informer des objectifs du projet et de la nature des travaux. La communication était assurée par une agence de communication locale (Red Soyuu), sous convention avec la DIREN (<http://www.nuuroa.info>). La gestion du service d'assainissement a été confiée par la commune de Moorea-Maïao par délégation de service public à la société Polynésienne des Eaux (signature : début juillet 2010 – durée : 12 ans).

### **• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

#### **Historique du projet :**

La phase I, financée par la Polynésie française (92%) et l'Etat (8%), a permis de concevoir et de réaliser les infrastructures de base (réseau de collecte principal, station d'épuration, émissaire).

Les travaux de la phase II comprenaient le raccordement de la totalité des usagers professionnels et particuliers de la zone touristique de Haapiti.

#### **En 2011 :**

La station d'assainissement de Nuuroa, à Moorea, a été inaugurée le 9 mars 2011. Le raccordement des usagers professionnels s'est étendu du 2 mai au 16 décembre 2011, pour un montant final de 112 001 756 XPF HT soit 938 775 €.

Pour le raccordement des usagers particuliers, après les différentes phases d'appel d'offres et de négociation, le marché de travaux a été confié au groupement d'entreprises SPRES – INTERROUTE. La quantité de travaux a été diminuée pour entrer dans l'enveloppe allouée, les raccordements passant de 280 à 240. Le marché a été notifié en décembre 2011 pour un montant de 339 996 180 XPF HT (2 849 168 €).

La campagne de communication (2010-2012), a été assurée par une agence de communication locale (Red Soyuu), pour un montant total de 9 400 000 XPF HT (78 772 €).

#### **En 2012 :**

Après la fin de la campagne de communication et l'obtention des autorisations de travaux en partie privative, les travaux du marché FED n° 12.0135 (FED-273-466) ont démarré le 19 mars 2012 pour une durée prévisionnelle de 10 mois. Cette année a permis la réalisation des travaux en partie publique (réseau et 3 postes de refoulement). 3 mois de préparation ont été nécessaires. 57% du montant total a été décaissé.

A noter que le mandataire du groupement n'a pas été en mesure de fournir les garanties nécessaires auprès de sa banque pour obtenir les cautions bancaires..

**En 2013 :**

- Poursuite et fin des travaux, la partie publique étant terminée (4 164 ml de réseaux gravitaires, 805 ml de réseaux pression et 3 postes de refoulement), il s'agissait principalement du raccordement des usagers (185 branchements correspondant à 225 habitations), soit 150 m<sup>3</sup>/j supplémentaires d'eaux usées collectées et traitées à la station d'épuration. A noter qu'une baisse significative de la consommation en eau et donc de la quantité d'eaux usées rejetées a été constatée du fait d'une tarification élevée de l'eau et de l'assainissement (changement des comportements).
- Ajustement du cadre logique en juillet permettant de baisser les objectifs de réalisation Punaauia Phase III de 330 à 292 raccordements, compensé par une augmentation des objectifs pour Moorea Phase II, passant de 320 à 358 raccordements, en contrepartie de l'engagement financier additionnel du Pays de financer le complément des raccordements sur Moorea phase II.
- Fin des travaux dans les délais contractuels (9 mai), la deuxième partie de l'année a été consacrée à la levée des réserves et la finalisation du décompte général-final accompagné du rapport final. Le groupement a mis un certain temps pour transmettre le Dossier des Ouvrages Exécutés complet.
- Un monitoring orienté sur les résultats (ROM) de fin de chantier mandaté par l'Union européenne du 2 au 5 septembre 2013 a constaté que les travaux ont bien été terminés dans les délais et souligné le bon déroulement du chantier.

**En 2014 :**

- Versement du décompte final (3 293 805 XPF), pour un montant total d'exécution à 339 395 680 XPF ;
- Versement des retenues de garantie. La retenue de bonne exécution (5%) d'un montant cumulé de 16 969 784 XPF HT et la retenue de parfait achèvement (10%) d'un montant de 33 939 568 XPF HT ont été versées ;
- Elaboration et transmission du rapport final (technique) et du rapport financier.

**En 2015 :**

- Réalisation de l'évaluation technique (Société COWI), qui s'est déroulée en Polynésie française du 20 juillet au 13 août. Le rapport d'évaluation finale a été consolidé et validé en septembre 2015.

**Réalisations en 2016:**

20 juillet : suite à l'achèvement des travaux, la réalisation de l'évaluation finale et de l'audit final, confirmation de la clôture du contrat " travaux d'assainissement collectif des eaux usées de la zone touristique de Haapiti, Moorea, phase 2 - Contrat N° FED/2011/279-9, y compris la clôture de la Convention de financement associée (décision N° FED/2008/020-904).

Audit Financier - Contrat FED/2011/273-466 réalisé en février 2016 pour Moorea Phase II et Punaauia phase III.

**Perspectives pour 2017**

- Elaboration du schéma directeur d'assainissement des eaux usées par la Commune de Moorea, comprenant la mise à jour de l'étude Projet pour terminer les travaux de la zone concernée. La commune pourra alors faire une demande de financement au Contrat de Projets 2015-2020 (financement Etat / Pays / Commune). Concernant l'émissaire il est prévu que l'émissaire de rejet actuel continue de fonctionner avec un rejet au niveau de la passe (coté lagon) jusqu'à la mise en fonctionnement du futur émissaire à construire (le tracé sera différent). S'en suivra, le démantèlement de l'émissaire défaillant, sauf des parties déjà recouverts de coraux.

**Evaluation des activités :**

- Les objectifs de réalisation du marché de travaux FED ont quasiment été atteints: 4 164 ml de réseaux gravitaires, 805 ml de réseaux pression et 3 postes de refoulement, 185 branchements correspondant à 225 habitations, soit 150 m<sup>3</sup>/j supplémentaires d'eaux usées collectées et traitées à la station d'épuration.
- Les objectifs de réalisation par rapport au cadre logique ajusté en juillet 2013 comprenant à la fois les travaux réalisés par la Polynésie française (professionnels) et l'Union européenne sont atteints à 80%, à savoir au total : 240 raccordements, 56% des usagers raccordés sur la zone et 450 m<sup>3</sup>/j d'eaux usées collectées et traitées. Le cadre logique de la Convention prévoyait 358 raccordements, 80% des usagers de la zone raccordés et 550 m<sup>3</sup>/j d'eaux usées supplémentaires collectées.
- Le groupement a dû affronter des difficultés de trésorerie car aucune avance n'a été octroyée en raison de l'absence de la présentation des garanties bancaires. En conséquence, une retenue sur chaque décompte a été effectuée pour compenser cette absence des cautions bancaires de garantie..

## 6.4 10EME FED - CONTRIBUTION A L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE PAPEETE (TAHITI)

### • PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10 <sup>ème</sup> FED Territorial	Réf. UE : n° FED/2011/023-434
---	-------------------------------

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Direction de l'Environnement (DIREN)
--	--

Budget du projet		
Coût global	2 214 200 477 F CFP	18 555 000 €
<i>Convention de financement n° FED/2011/1023-434 en date de 22 novembre 2013</i>		

**Durée et phasage du projet** : 84 mois à compter de la signature de la convention de financement, dont 60 mois de mise en œuvre opérationnelle et 24 mois de clôture. Le démarrage des travaux est prévu pour mi 2016.  
**PROJET EN COURS**

Partenaires du projet	
Polynésie française	Communication et imprévus
Commune de Papeete (SEML « TE ORA NO ANANAHI »)	Financement des études préalables

### • LE PROJET

**Objectif principal** : le projet vise à favoriser le développement économique, social et environnemental durable par l'amélioration du cadre de vie de la population de Papeete dont les composantes visées sont la salubrité publique, la qualité des eaux, la préservation de la rade et préservation de l'environnement en général  
**Objectifs spécifiques** : instauration d'un service d'assainissement collectif public des eaux usées.

**Stratégie et philosophie du projet** : Le projet participe à la réalisation du programme d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete (Tahiti) qui répond à un besoin prioritaire d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement en milieu urbain dans une perspective de développement durable. La ville de Papeete est la capitale économique. Elle concentre, intra-muros, la plupart des activités économiques de l'île dont, notamment le port de commerce international et le port de pêche hauturière ; ceci porte à environ 100 000 le nombre d'usagers en journée. Son assainissement est devenu un problème prioritaire et le principal facteur limitant le développement durable de l'urbanisation et des activités nouvelles.

**Bénéficiaires du projet** : les usagers de la commune (habitants et entreprises) et l'ensemble de la population de Papeete et Tahiti (réduction des pollutions et nuisances).

**Résumé du projet** : concrètement, il s'agit de participer à l'instauration d'un service public performant usuel et indispensable pour toute ville d'importance : l'assainissement collectif public des eaux usées.

### • CADRE D'INTERVENTION

**Contexte du projet** :  
La ville de Papeete concentre, aujourd'hui, plus de 26 000 habitants, soit 15% de la population de Tahiti. Capitale économique, elle concentre également, intra-muros, la plupart des activités économiques de l'île dont, notamment, le port de commerce international et le port de pêche hauturière ; ceci porte à environ 100 000 le nombre d'usagers en journée. Son assainissement est devenu un problème prioritaire et le principal facteur limitant le développement durable de l'urbanisation et des activités nouvelles.  
Ainsi, en 2007, une convention conclue entre l'Etat et la commune de Papeete marquait le début du vaste programme d'assainissement de la commune, qui devrait s'achever en 2030 pour un coût global évalué, en 2010 à 125 millions d'euros (16 milliards F XFP), actualisé à ce jour à 18 milliards F XPF.

**Historique et descriptif du projet** :  
Dans un premier temps, de 2007 à 2009, une zone pilote (**zone 0** – entre l'Hôtel de Ville et le Marché municipal) a été réalisée en centre-ville de Papeete pour un montant de 330 millions F XPF (réseaux et petite station d'épuration). Cette opération a permis d'évaluer les difficultés de réalisation, de valider les options techniques et de valider la méthode d'accompagnement des usagers garantissant le consentement au raccordement. Ainsi, à fin 2014, 280 raccordements étaient effectifs sur les 330 potentiels (soit 92%) dans la zone pilote. Le taux de

raccordement à la fin de l'année 2016 est de 71 % (454 raccordés sur 637 raccordables). Ce taux a diminué du fait que la totalité de la zone 1A a été rendue raccordable avec la mise en service de la nouvelle STEP .

Dans un second temps, de 2011 à 2016, les études et travaux correspondant à une partie de la **zone 1** ont été réalisés dans le cadre du Contrat de Projets à hauteur de 4 milliards XPF (dont 3,57 milliards F CFP financés par l'Etat et le Pays (89%) et 430 millions financés par la SEML). Cette phase appelée "**phase 1A**" correspond à la réalisation d'une station d'épuration (au niveau du remblai de la Papeava) dimensionnée pour un volume de 3 500 m<sup>3</sup>/jour (soit 12 000 équivalents habitants), d'un émissaire de rejet en océan et d'un réseau de 5 km permettant le raccordement d'environ 300 abonnés (de Fare Ute au Parc Bougainville), pour un volume collecté estimé à 1 500 m<sup>3</sup>/jour.

**Actuellement, la phase 1FED (2016-2019)** est en cours de réalisation (études et travaux) à hauteur de 1,8 milliard F XPF, elle est financée par le 10ème FED territorial (objet de cette fiche), elle consiste en la pose de 7 km de réseaux, de 3 postes de refoulement, d'un poste de relevage et de 210 tabourets de branchement (permettant à l'usager de se connecter sur le réseau).

La zone de travaux comprend les tronçons restants du centre-ville ainsi que Fare Ute et l'extension du réseau de collecte principal vers l'Est de la commune, jusqu'à Paofai.

Pour achever les travaux de la zone 1, une dernière phase appelée **phase 1 TIPEARUI** sera nécessaire pour un montant de 1,5 milliard F XPF (financé par la Contrat de Projets), elle correspond à l'extension du réseau au niveau de la vallée de Tipaerui. Cette phase est prévue pour l'instant d'être réalisée en 2019 ou 2020.

**Pour conclure, l'ensemble de phase 1 (zone1) de travaux représente un montant de plus de 7 milliards de F XPF, pour un programme global se déclinant en 3 phases principales d'un montant de 18 milliards F XPF. Ce programme porte sur environ 6 000 abonnés, pour un volume collecté évalué à 14 000 m<sup>3</sup>/jour (soit 50,000 équivalent habitants) à l'horizon 2030.**

Les activités identifiées du projet sont les suivantes :

- La rédaction de deux dossiers d'appels d'offres (DAO) aux normes établies et publiées par la Commission européenne pour le suivi et la réalisation des travaux de la phase 1FED, y compris contrôle de qualité. Les études préalables et la rédaction des dossiers nécessaires au lancement des trois appels d'offres de la phase 1A ont été ~~soit~~ financées par le contrat de projets Etat-Polynésie française et la SEML. ;
- la validation et le lancement, par la DIREN, d'un appel d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne, pour la mise à jour du dossier d'études, le suivi des travaux (maîtrise d'œuvre) et la coordination,
- la validation et le lancement, par la DIREN, d'un appel d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne, pour les travaux ;
- le dépouillement des offres, attribution des marchés, contractualisation par la DIREN pour le compte du Président de la Polynésie française, Ordonnateur territorial ;
- et le suivi de l'exécution du programme de travaux réalisé par la DIREN, avec l'assistance d'un maître d'œuvre privé et en concertation avec la commune et la SEML.

**Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :** Un comité de pilotage sera mis en place. Il rassemblera les parties prenantes locales, dont notamment la commune, la SEML, des représentants des usagers, le Haut-commissariat, la Direction de l'Environnement (DIREN) et le BAE, qui a en charge la coordination globale du projet et le secrétariat dudit comité. Il s'assure de la bonne exécution du projet, du respect du calendrier et de la synchronisation avec les programmes financés par le contrat de projets. L'UE sera invitée, en qualité d'observateur, au comité.

Par ailleurs, dans la continuité des actions déjà menées par la commune, des actions de communications à destination des usagers seront menées conjointement par la commune et la Polynésie française afin de sensibiliser la population à la nécessité et à l'intérêt d'un système collectif d'assainissement.

## • PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

### En 2010

- En septembre 2010, deux conventions de financement pour un montant de 1,71 milliard F CFP HT (soit environ 15 millions d'euros) ont été signées pour réaliser les études préliminaires ainsi que les travaux de pose des réseaux d'assainissement collectif des eaux usées de la ville de Papeete.

Les travaux de réseaux ont démarré en 2012 et ont été réceptionnés fin 2013.

### En 2011

- En novembre 2011, une troisième convention de financement d'un montant de 202 millions F CFP (soit 1,69 millions d'euros) a été signée pour la réalisation d'études préliminaires concernant l'extension des réseaux de collecte, d'études connexes pour la construction de la station d'épuration et de l'émissaire ainsi que d'une campagne de communication.

### En 2013

- En mai 2013, la convention de financement d'un montant de 1,62 milliard F CFP a été signée pour les études de conception démarrées en septembre 2013 suivi des travaux de la station d'épuration à compter de septembre 2014 pour une durée de 21 mois.

Le montage administratif du projet de la contribution du FED pour l'assainissement collectif des eaux usées de Papeete a été élaboré avec les différents intervenants entre 2010 et 2011 et l'année 2012 a été consacrée à la finalisation des documents préparatoires (DAO études de maîtrise d'œuvre et DAO de travaux) à la décision de financement de la Commission européenne. Cette finalisation a été conduite par le Bureau des Affaires Européennes (BAE), en concertation avec les services de la SEML « TE ORA NO ANANAHI » et avec le soutien du bureau UE/PTOM de la CE à Nouméa.

#### **En 2014**

- Mars 2014, signature de la dernière convention de financement d'un montant de 464 millions de F XCP (soit 3,9 millions d'euros) pour la réalisation des travaux de l'émissaire.
- Juin 2014 : démarrage des travaux
- Transfert de la conduite du projet à la DIREN.
- Finalisation et validation du dossier d'appel d'offres européen pour la maîtrise d'œuvre du projet (marché FED de services).
- Rencontre protocolaire avec les membres de la Commission européenne et visite des chantiers de l'assainissement de Papeete
- Lancement de l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre du projet

#### **En 2015**

- Le 20 février : Déclaration d'infructuosité de l'Appel d'Offre de maîtrise d'œuvre.
- Validation de la Décision d'annulation et publication officielle par l'UE, d'un nouvel avis d'Appel d'Offres restreint international
- Le 09 mars : Approbation par le comité du nouvel Appel d'Offres et des termes de référence.
- Le 24 mars : Publication du nouvel Avis d'Appel d'Offres.
- le 11 mai : Date limite de remise des offres avec réception de 4 offres.
- Le 11 septembre : Envoi du rapport de sélection avec une liste restreinte des candidats amendée : 3 offres retenues sur 4.
- Le 18 novembre : Validation du Dossier d'Appel d'Offres.
- Le 14 décembre : Envoi des invitations à soumissionner aux 3 candidats retenus pour une remise des offres en février 2016.

#### **Réalisations en 2016 :**

Pour le marché de maîtrise d'œuvre partielle :

- ⇒ rapport d'évaluation des offres
  - février : rédaction du rapport d'ouverture des offres
  - 15 mars : transmission du rapport d'évaluation à la CE
  - 6 avril : approbation du rapport
- ⇒ notification des conclusions du rapport
  - 11 avril : notification des décisions aux soumissionnaires retenu (SPEED) et non retenu (G2C)
- ⇒ contrat
  - Mai-juin : finalisation du contrat de services
  - Signature du marché N°FED /2016/374-440 du 14 juin 2016
  - avec démarrage des prestations au 16 juin 2016 (OS n°1)

Pour le marché de travaux :

- ⇒ préparation du DAO
  - 4 avril : transmission du DAO à la CE pour approbation
  - 18 juillet : approbation du DAO (réf.ARES (2016)3552552 du 18-07)
- ⇒ consultation des entreprises
  - 2 août : publication de l'avis de marché de travaux
  - 31 octobre : date limite de remise des offres
- ⇒ évaluation des offres
  - réunions du comité d'évaluation des offres : les 4, 17 et 18 novembre
  - décembre : rédaction du rapport d'ouverture des offres et du rapport d'évaluation

Pour la convention de financement (délai D+3 = 21 nov. 2016)

- 23 juin : demande du report exceptionnel de la date « D+3 » (courrier n°4298 PR) de limite d'engagement des fonds de la Convention de financement
- 19 sept. : accord pour la dérogation officialisée par courrier n° ares(2016)5566307 du 26 sept.
- 18 oct. : demande de l'avenant n°2 à la convention de financement pour traduire la dérogation

**Perspectives pour 2017 :**

Pour la convention de financement (CF):

Finalisation de l'avenant n°2 à la CF traduisant l'autorisation de déroger à la règle D+3

Pour le marché de travaux :

Finalisation de la procédure d'appel d'offres pour les marchés de travaux, signature des contrats (avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre) et démarrage des travaux

Lancement des réunions du COPIL

## 6.5 10<sup>EME</sup> FED - RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

### • PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10 <sup>eme</sup> FED Territorial	Réf. UE : FED/2010/022-839 du 19 août 2013
---	--

<b>Porteur du projet :</b> Président de la Polynésie française	<b>Responsable du suivi du projet en PF :</b> AT PEFA : DBF AT PSE : DIREN AT BAE / Communication : BAE/DAIEP
---	--

Budget du projet		
Coût global	162 288 800 F CFP	
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	158 708 900 F CFP	1 270 000 €
Polynésie française	3 580 000 F CFP	30 000 €

**Durée et phasage du projet :** 90 mois, à compter de sa signature, dont 66 mois (5 ans) de mise en œuvre opérationnelle et 12 mois de clôture. (cf. avenant à la CF signé le 9 mars 2015).  
 Le projet comprend 3 activités :

Activité 1 : **la politique sectorielle de l'eau**  
 Activité 2 : **la gestion des finances publiques**  
 Activité 3 : **l'amélioration des performances dans la gestion des programmes européens**

**PROJET EN COURS**

Partenaires du projet		
Activité 1	La politique sectorielle de l'eau	Direction de l'environnement (DIREN)
Activité 2	La gestion des finances publiques	Direction du budget et des finances
Activité 3	L'amélioration des performances	BAE
Activité 4	Plan de communication et visibilité de la coopération entre l'Union européenne et la Polynésie française	BAE

### • LE PROJET

**Objectif principal:** ce projet vise au renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française afin de rendre les interventions du service public plus performantes et ainsi, favoriser son dialogue avec les instances communautaires.

**Stratégie et philosophie du projet :** ce projet intervient dans 3 domaines :

1. L'appui à l'élaboration du programme sectoriel de l'eau de la Polynésie française, débouchant sur la mise en place d'une politique sectorielle approuvée par les acteurs concernés,
2. L'ajustement du plan de réforme de la gestion des finances publiques de la Polynésie française, à partir d'une analyse basée sur le Cadre de Mesure de la Performance en matière de Gestion des Finances Publiques (PEFA),
3. L'amélioration du dialogue de la Polynésie française avec les institutions européennes par une plus grande maîtrise dans l'élaboration et le pilotage de projets bénéficiant d'appuis communautaires (dont projets régionaux). Ces 3 domaines d'intervention sont prévus d'être accompagnés par une opération de communication via un contrat de services financé sur le 10<sup>eme</sup> FED territorial

**Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :**

Un comité de pilotage sera mis en place pour chacun des trois axes du programme. Ces comités associent, outre des représentants du gouvernement, de l'Assemblée élue et de l'Etat, des représentants des parties prenantes, responsables administratifs et société civile (sauf pour l'axe GFP qui ne concerne que les pouvoirs publics). L'élaboration du programme sectoriel de l'eau est une démarche participative impliquant tous les acteurs concernés, dont les usagers.

Concernant l'amélioration des performances, des formations sont prévues à destination des porteurs de projet, qu'ils soient institutionnels ou membres de la société civile

**Bénéficiaires du projet :**

- *Programme sectoriel de l'eau* : La population locale qui bénéficiera d'une meilleure gestion de la ressource, d'un accès à la ressource et d'une amélioration des conditions environnementales ;
- *Bonne gestion des finances publiques* : les pouvoirs publics qui bénéficieront d'une expertise pour améliorer la gestion des finances publiques avec un impact positif, *in fine*, sur la maîtrise des prélèvements obligatoires (et, donc, sur le pouvoir d'achat de la population) ainsi que sur l'efficience des services publics délivrés à la population;

- *Amélioration des performances* : les services, ministères ou collectivités locales concernés par la mise en œuvre de projets ainsi que l'ensemble des acteurs (administrations, associations, entreprises, organismes de recherche, ONG, ...) bénéficiaires potentiels des outils européens.

**Résumé du projet** : Ce projet vise à améliorer les capacités d'élaboration, de gestion, de suivi et d'évaluation des politiques publiques de la Polynésie française, afin qu'elle puisse :

- d'une part, améliorer son dialogue et renforcer son partenariat avec l'Union européenne et
- d'autre part, développer un mode de gestion publique axée sur la performance et les résultats.

Ainsi, il consiste à mobiliser des assistances techniques, afin d'accompagner la démarche de performance entreprise par la Polynésie française. Il concerne les secteurs de l'eau et des finances publiques ainsi que les outils et financements européens.

## ACTIVITE 1 : LA POLITIQUE SECTORIELLE DE L'EAU

Réf. :	Marché non contractualisé en 2014
<b>Coût activité 1</b>	53 687 351 FCP ou 449 900€
Durée et phasage activité 1	12 mois de mise en œuvre

### • CADRE D'INTERVENTION

#### Contexte de l'activité 1 :

L'eau est une problématique transversale qui engage de nombreux intervenants dont les enjeux sont sanitaires, économiques, sociales et environnementales. Elle est une ressource qui soutend tout développement et toute vie, elle est donc importante et également limitée. Des programmes d'exploitation et de protection de la ressource sont mis en œuvre depuis plusieurs décennies en Polynésie française, sans toutefois qu'un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource existe. D'autant que les impacts du changement climatique menacent la pérennité de l'eau. Cette absence de stratégie globale entrave et pèse lourdement sur tous les projets de développement social, économique et environnemental du pays.

Le séminaire GIRE (Gestion Intégrée de la Ressource en Eaux), organisé par l'Union Européenne (UE) à Papeete, en décembre 2008, avait mis en avant ces manques de visibilité globale sur le secteur de l'eau, de connaissance de la ressource ainsi que de coordination et de hiérarchisation des activités. A la suite du séminaire régional sur la gestion de l'eau (Samoa – avril 2010), une feuille de route a ainsi été établie pour l'élaboration d'une politique sectorielle de l'eau.

#### Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

L'implication des acteurs locaux, société civile, usagers économiques et acteurs institutionnels, est une nécessité pour garantir une politique de l'eau de qualité qui intègre les réalités de terrain. Ainsi tout au long du processus, des représentants de ces acteurs ont été associés aux diverses étapes et notamment aux réunions de travail. Afin d'informer les autres parties prenantes, des informations par une page internet dédiée ainsi que des informations publiques seront effectuées, en particulier à destination des représentants des 48 communes. Un comité de pilotage a été mis en place pour la validation des documents issus des groupes de travail.

#### Descriptif de l'activité 1 :

L'assistance technique a appuyé la Polynésie française dans l'élaboration et la validation par l'ensemble des acteurs de sa politique sectorielle de l'eau.

Les principaux travaux concernent :

- l'organisation de la concertation pour l'élaboration de la déclaration des objectifs sectoriels ;
- la coordination des travaux nécessaires pour l'élaboration des orientations sous-sectorielles, du programme d'actions et du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) ;
- et la conduite du processus d'approbation des orientations sous-sectorielles, du programme d'actions et du CDMT.

### • PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

#### Historique de l'activité 1 :

##### En 2011

L'année 2011 a été consacrée à la finalisation des documents préparatoires à la décision de financement de la Commission européenne.

##### En 2012

La fiche action a été validée par le QSG en juin 2012 et la rédaction des DTA et de la convention de financement ont été finalisés.

##### En 2013

Le 19 août 2013, la convention de financement 10ème FED est signée par les parties. Et l'avis de pré-information est publiée le 11 septembre 2013 et transmis officiellement du DAO à l'UE

##### en 2014

02 janvier 2014 : Publication de l'avis de marché de l'Assistance Technique

05 février 2014:	Date limite de remise des dossiers de candidature
15 avril 2014:	Réunion 1 de la commission de sélection des candidats
29 avril 2014:	Réunion 2 de la commission de sélection des candidats (compléments pour les critères professionnels)
07 août 2014:	Envoi des invitations à soumissionner
03 octobre 2014:	Date limite de remise des offres
13 octobre 2014:	Commission d'ouverture des offres
16 octobre 2014:	Commission d'évaluation des offres
Octobre/novembre:	Rédaction du rapport, discussion Pays/UE
12 novembre 2014:	Approbation du rapport par l'ordonnateur territorial suppléant
24 décembre 2014:	Approbation du choix du candidat par la CE
⇒ En 2014, le diagnostic du secteur de l'eau qui était à la charge du Pays était terminé.	
<b>en 2015 :</b>	
1 <sup>er</sup> trimestre :	Finalisation tripartite du contrat
25 mars 2015 :	Signature du marché de service avec SAFEGE n°FED/2014/355-703
19 mai 2015 :	Démarrage de la prestation: installation de l'AT résident en PF
juillet 2015 :	Redynamisation du réseau d'acteurs de la PSE, explication de la démarche
septembre 2015 :	Elaboration des orientations sous-sectorielles de la PSE (ateliers de concertation)
4 <sup>ème</sup> trimestre 2015 :	Travaux préparatoires avec le groupe interne de coordination(GIC)
décembre 2015 :	Elaboration des plans d'actions associés en atelier de concertation avec les acteurs de l'eau
En termes de liquidation :	
4 <sup>ème</sup> trimestre :	liquidation du préfinancement : 134 970€
Le 31/12/2015 : liquidation de la facture n°1 de 89 980 €, soit un total liquidé de : 224 950 €	

#### Réalisations en 2016 :

##### Rapport intermédiaire n°2

Mars à mai : rédaction et échanges sur le rapport intermédiaire n° 2

08 juin : approbation du rapport intermédiaire n°2 (*réf. courrier 277 PR-DAIEP*)

##### Avenant au contrat:

17 mai : signature de l'avenant n°1 au contrat de services relatif à la prolongation de la mission de 2 mois, soit une durée du contrat révisé de 14 mois.

##### Rapport final & DOS (Document d'Orientations Stratégiques)

Du 3 au 11 mai : mission « assistance technique à la DOS)

Fin juin : 1<sup>ère</sup> version du projet de rapport final

Juillet à octobre : échanges sur le rapport final et le DOS

24 novembre : approbation du rapport final et DOS (*réf. courrier N° 527/DAIEP*)

##### En termes de liquidation :

Le 24 juin : paiement intermédiaire n°2 accordé par la CE pour un montant de 179 960 €

Le 27 déc. : paiement final du solde pour un montant de 44 990 €

#### Perspectives pour 2017 :

Libération de la garantie de préfinancement et clôture du contrat

Finalisation du document de la politique sectorielle de l'eau en concertation avec les communes et l'Etat et examen final par l'APF et le CESC (prévu pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017/début 2<sup>nd</sup> semestre 2017) avec une assistance technique locale (contractée sur le budget du Pays)

#### Evaluation :

L'année 2015 a vu l'installation de l'assistant résident et a été consacrée aux démarches de concertation pour l'élaboration des orientations stratégiques et des plans d'actions associés. A cette occasion, ont été réunies près d'une soixante personnes (élus et techniciens / privés et publics / associatifs) impliquées dans la thématique de l'eau à l'occasion de 9 ateliers de travail. Une participation importante a été relevée ainsi qu'une implication forte, notamment des élus des archipels éloignés.

La méthode de travail initialement envisagée a du être adaptée au contexte → création d'un groupe interne de concertation pour pré-définir les orientations sous-sectorielles et résultats attendus, ainsi que les objectifs de la PSE. Ce groupe a permis de réunir des personnes ressources sur les thématiques de l'AEP, l'AEU, les ressources en eau, eaux pluviales, le suivi des milieux, et proposé un encadrement préalable des éléments de la PSE.

En 2016, la mise en œuvre du suivi du projet a nécessité une coordination entre les moyens de la DIREN, du ministère en charge de l'environnement, de la DAIEP, des bureaux de la CE et du contractant. La mission

principale a été complétée par la venue d'un expert DOS en mai 2017 qui a permis de finaliser les documents attendus (rapport et DOS).

Au-delà de ce contrat, les échanges initiés en 2015 et 2016 doivent être maintenus afin de disposer d'une politique sectorielle de l'eau agrégeant les contributions et besoins de l'ensemble des acteurs de l'eau. La validation de la délibération ad hoc est attendue pour mi-2017/début du 2<sup>nd</sup> semestre 2017.

## ACTIVITE 2 : LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Réf. :	Marché non contractualisé en 2014
<b>Coût activité 2</b>	10 739 857 XPF ou 90 000 €
Durée et phasage activité 2	3 mois

### • CADRE D'INTERVENTION

#### Contexte de l'activité 2 :

Depuis 2008, le contexte de crise économique a conduit la Polynésie française à rationaliser la gestion de ses finances publiques. C'est pourquoi, elle a engagé des travaux de réforme sur ce sujet. Une évaluation PEFA a été réalisée, à la demande de la CE, en 2008 mais n'a pas reçu de validation des parties prenantes. En 2010, une mission de l'Inspection Générale des Finances a donné lieu à la publication d'un rapport, dit rapport « Bolliet ». Sur la base de ces deux rapports, les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française ont été révisées et un plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques est aujourd'hui en cours. Un comité de suivi du plan de réforme est d'ores et déjà en place.

Ce travail reflète en premier lieu la volonté du Pays d'assainir la gestion de ses finances publiques et de retrouver un cycle vertueux. En second lieu, ce travail vise également à permettre à la CE d'évaluer l'éligibilité de la PF à l'appui budgétaire dans le cadre du 11<sup>ème</sup> FED. En effet, pour pouvoir bénéficier de l'appui budgétaire sectoriel, le PTOM doit disposer :

- Politique sectorielle en place ou en cours de mise en œuvre ;
- Un cadre macroéconomique orienté vers la stabilité ;
- Un programme pertinent et crédible d'amélioration de la gestion des finances publiques ;
- Un niveau suffisant de transparence et de contrôle de la gestion des finances publiques (accès public aux informations budgétaires).

#### Descriptif de l'activité 2 :

L'assistance technique vise à accompagner la Polynésie française par la réalisation d'une évaluation PEFA, l'identification de recommandations pour l'amélioration de la gestion des finances publiques et l'accompagnement pour la mise en place d'un cadre de réforme de la GFP.

### • PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

#### Historique de l'activité 2 :

**en 2012 :** 1<sup>er</sup> projet de Termes de Référence transmis en 2012

**en 2013 :** aucun évènement

**en 2014 :** - Projet des TdR révisés après prise en compte des demandes de modifications par la CE, transmis le 15/09/2014 pour une mobilisation de l'AT PEFA pour 3 mois (courant 2015)

**en 2015 :** Commencement et achèvement de la mission (1) avec l'approbation le 16 décembre par le comité de pilotage de l'AT PEFA du rapport final d'évaluation du système de gestion des finances de la PF.

Récapitulatif du calendrier de réalisation de la mission (1) :

- 9/10 mars : validation des termes de référence de l'AT par la CE, la PF et les réviseurs (AFD et secrétariat PEFA) ;
- 5 mai : 1<sup>ère</sup> réunion du comité de pilotage ;
- 28 mai : lancement de l'appel d'offres pour la prestation ;
- 19 juin : décision d'attribution du marché au consortium ADE ;
- 7-29 juillet : mission d'évaluation sur le terrain des deux experts Ali Achour et Dan Nicolau ;
- 5 août : 2<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage avec restitution par les consultants des premières conclusions de l'évaluation ;
- Fin septembre : remise du rapport provisoire – Nombreux échanges entre les réviseurs et les évaluateurs ;
- 24 novembre : validation « PEFA CHECK » du rapport final (ce qui signifie que toutes les règles de bonne pratique du secrétariat PEFA ont été respectées)
- 16 décembre : approbation du rapport d'évaluation final par le comité de pilotage à l'occasion de sa 3<sup>ème</sup> réunion, en présence des représentants de la Commission européenne.

#### Réalisations en 2016 :

27 janvier : présentation en conseil des ministres de l'évaluation du système de la gestion des finances publiques de la Polynésie française sur la base du « cadre de mesure de la performance de la gestion des finances publiques (PEFA) » -Bilan de la mission d'évaluation PEFA standard (réf. CCM NOR : DBF1620026CN)

1<sup>er</sup> trimestre : processus interne à la PF de préparation des axes stratégiques du projet de plan de réforme de la GFP avant la venue de la seconde mission du consultant du consortium ADE (pilotage par la Direction du Budget et des Finances - DBF) ;

29 mars au 1<sup>er</sup> avril : réalisation de la mission n°2 de l'évaluation PEFA prolongée avec notamment :

30 mars : organisation du COTECH – COPIL avec présentation de l'esquisse du plan d'actions ;

30 et 31 mars : organisation des ateliers de travail autour des quatre (4) axes stratégiques :

1/ « mise en place de dispositifs permettant de traduire dans le budget annuel les priorités de politiques à moyen terme, réalistes et sincères » ;

2/ « renforcer les capacités de maîtrise de l'exécution du budget » ;

3/ « développer les audits et vérifications internes et les contrôles externes » ;

4/ « développer les systèmes d'information et les publications sur les finances publiques ».

Au niveau des rapports :

mars Rapport n°2 : « plan d'actions et synthèse des ateliers et projet de plan de réformes de la GFP » ;

14 juin : approbation du rapport n°3 : « contribution à l'élaboration du plan de réformes du système de gestion des finances publiques en Polynésie française » ;

15 juillet : approbation du rapport final (n°4) : « rapport de fin de mission »

4 novembre : approbation de l'OT suppléant pour clôturer le contrat

Au niveau du plan de réforme de la GFP :

- Août-déc. : finalisation du plan de réformes de la GFP (Vice-présidence et DBF)

- Décembre : réunions du « COTECH PEFA » : le 12 décembre et « COPIL PEFA » le 15 décembre pour validation du plan de réformes de la GFP et présentation de la mise en œuvre du plan stratégique avec une gouvernance COPIL/COTECH propre (voir perspectives 2017)

- 27 décembre : Validation du plan de réforme par le conseil des ministres et transmission à l'Assemblée de la Polynésie française (l'APF).

En termes de liquidations :

L'enveloppe totale de 83 480 € (9 961 813 XPF) pour ce marché a été réglée au contractant ADE

#### **Perspectives pour 2017 :**

Validation du plan de réforme de la GFP par l'APF prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Elaboration et validation du premier plan d'actions.

### **ACTIVITE 3 : L'AMELIORATION DES PERFORMANCES DANS LA GESTION DES PROGRAMMES EUROPEENS**

Réf. :	Marché non contractualisé en 2014
<b>Coût activité 3</b>	57 279 236 XPF ou 480 000 €
Durée et phasage activité 3	42 mois

#### **• CADRE D'INTERVENTION**

#### **Contexte de l'activité 3 :**

Depuis 1958, l'Union européenne contribue au développement de la Polynésie française. Elle bénéficie en effet des concours financiers de l'UE et d'un régime d'échanges commerciaux spécifiques. Ainsi, en plus de 50 ans, la Polynésie française a perçu 11 milliards de F CFP (soit 92 millions d'euros), au titre du FED territorial et 2,6 milliards de F CFP (soit 21 millions d'euros), au titre du FED régional. Eligible à certains programmes communautaires horizontaux, depuis 2001, la Polynésie française en bénéficie peu jusqu'à maintenant.

Compte tenu des difficultés rencontrées par la Polynésie française lors de l'exécution des programmes FED antérieurs et de sa sous-utilisation des programmes communautaires horizontaux, elle a mis en place, en juin 2011, un bureau des affaires européennes (BAE). Celui-ci a pour vocation principale d'assurer la coordination des programmes financés avec le soutien de l'Union européenne, mais également d'améliorer le dialogue entre la Polynésie française et l'UE et de faciliter l'accès du plus grand nombre aux outils européens.

Au regard de ces éléments, la Polynésie française a proposé à l'Union européenne, en 2009, d'orienter une partie des fonds alloués au titre du 10<sup>ème</sup> FED bilatéral à des assistances techniques visant à renforcer ses connaissances et capacités dans les domaines concernés et à opérer un transfert de savoir-faire et de bonnes pratiques.

#### **Descriptif de l'activité 3 :**

L'assistance technique contribue à l'établissement d'un état des lieux de l'organisation du partenariat entre l'UE et la Polynésie française ainsi que de son intégration régionale. Outre l'accompagnement pour la préparation d'un plan d'actions pluriannuel du BAE et de sa révision annuelle, un programme d'accompagnement méthodologique au changement, comprenant des actions de formation est développé, sur la base des constats et recommandations établis, afin d'apporter durablement :

- une amélioration des aptitudes de la Polynésie française à concevoir, mettre en œuvre et piloter des projets (en particulier ceux bénéficiant du soutien de l'UE) ;

- une pertinence et une cohérence accrues de ces projets au regard des politiques publiques territoriales ou locales ;
- une utilisation optimisée, par l'ensemble des bénéficiaires potentiels, des financements européens disponibles ;
- une plus grande capacité à développer et mettre en œuvre des partenariats internationaux, notamment dans un cadre régional.

## • PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

### Historique de l'activité 3 :

#### En 2013 :

Transmission officielle du projet de DAO pour l'AT BAE en septembre (validé CE en novembre 2013).

#### En 2014:

- 02 janvier: lancement de l'A.O.
- 1<sup>er</sup> trimestre : réunions des commissions d'évaluation
- 07 août : publication de l'avis de la liste restreinte
- 03 octobre : date limite pour la remise des offres
- 13 et 16 octobre : comité d'évaluation des offres
- 12 novembre : rapport d'évaluation transmis par la PF
- 23 décembre: validation du rapport par la CE
- 24 décembre : notification aux soumissionnaires

#### en 2015 :

- 21 janvier : transmission du projet de contrat au Bureau de la CE pour les PTOM ;
- 27 janvier : demande d'avenant pour prolongation de la convention de financement ;
- 13 mars : réception de l'avenant de prolongation signé par la CE ;
- 5 mai : contrat de service signé avec le prestataire AGRER;
- 8 juillet : Ordre de Service signé pour le démarrage de la mission d'AT le 29 juillet ;
- 29 juillet : démarrage de la mission d'AT ;
- 16 décembre : première réunion du COPIL de l'AT BAE. La validation du rapport N°1 « Etat des lieux – Diagnostic de la coopération UE-PF » est reportée, dans l'attente de modifications qui devront être apportées par l'AT pour le 15 janvier 2016

### Réalisations en 2016 :

- Rapports rendus par l'AT BAE, et validés par le Comité de pilotage :
  - 3 mai : COPIL n° 2 : présentation du rapport intermédiaire n°2 (Analyse « SWOT » participative, propositions de plans d'actions) ;
  - 16 juin : COPIL n° 3 : présentation du rapport intermédiaire n°3 (Plan d'actions détaillé) ;
  - 15 décembre : COPIL n° 4 : présentation du rapport d'étape n° 1 (réalisations entre septembre et novembre).
- Au niveau des activités de la mission d'AT BAE :
  - Février : fourniture et installation du système de visioconférence pour le BAE ;
  - Février à juin : préparation de l'appel d'offres « Communication et visibilité », qui sera finalement déclaré infructueux le 24 juin par la commission d'ouverture des offres ;
  - septembre à octobre : accompagnement de la deuxième mission de l'AT du 11<sup>ème</sup> FED territorial ;
  - octobre à décembre : développement du CDMT et des indicateurs de la stratégie de développement du tourisme, avec le Ministère en charge du tourisme, la DBF, le SDT et le GIETT ;
  - Octobre à novembre : préparation de la « Lettre de mission au BAE et à la DPF concernant la coopération avec l'UE » ;
  - 15 novembre : mise en ligne du site internet de l'administration de la PF, avec une page web DAIEP.
- Au niveau des formations assurées par la mission d'AT BAE :
  - formation « Gestion du cycle de projet et cadre logique » les 26, 27 octobre et 3, 8 et 9 novembre ;
  - formation « Élaboration du Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) » : les 13, 14 et 15 décembre ;
  - formation « Appui technique à l'auto évaluation PEFA » les 6, 7, 8 et 9 décembre.
- Au niveau du contrat :
  - Ordre de Service relatif à la suspension de la mission pendant les mois de juillet et août (réf. OS n°289 du 15 juin)
  - Ordre de service pour modifier les modalités de paiement (réf. OS n°425 du 19 septembre)
- Au niveau des liquidations :
  - 19 avril : Paiement intermédiaire n°1 d'un montant de 57 600 € (6 873 508 XPF)
  - 24 juin : Paiement intermédiaire n°2 d'un montant de 57 600 € (6 873 508 XPF)
  - 7 novembre : Paiement intermédiaire n°3 d'un montant de 28 800 € (3 436 754 XPF)

**Perspectives pour 2017 :**

Pour 2017 :

- continuation de la mise en œuvre du plan d'actions et notamment des actions de communication et visibilité.

**ACTIVITE 4 : PLAN DE COMMUNICATION ET VISIBILITE DE LA COOPERATION ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LA POLYNESIE FRANÇAISE**

Réf. :	Marché non contractualisé en 2015
<b>Coût activité 4</b>	5 967 134 XPF ou 50 000 €
Durée et phasage activité 4	24 mois

**• CADRE D'INTERVENTION**

**Contexte de l'activité 4 :**

Une des missions du Bureau des Affaires Européennes est de communiquer sur les actions de l'Union Européenne. La Convention de Financement du programme « Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française » indique au point 4.4 que : « La montée en charge du BAE devra permettre de développer des actions de communication visant à promouvoir les valeurs européennes, de mieux informer sur les outils d'intervention de l'UE et d'améliorer la visibilité de l'UE dans les programmes qu'elle finance ». Or, mises à part les sessions d'information sur le programme européen Erasmus + organisées régulièrement par le Bureau des relations et échanges internationaux de la Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération (DAREIC) de la Direction Générale de l'Education et des Enseignements (DGEE) dans les établissements scolaires, la communication régulière sur l'Union Européenne se limite actuellement à la publication de communiqués de presse de la part du service communication de la Présidence et aux communications en Conseil des Ministres. Actuellement, les actions financées par l'UE ne figurent pas au budget du Pays (certains Pays ont trouvé des solutions pour intégrer les fonds d'aide extérieure à leur budget national). En conséquence, les actions et produits de la coopération avec l'UE sont peu visibles, et les élus de l'Assemblée sont peu impliqués dans le processus d'élaboration et de suivi des projets. Depuis l'organisation de la conférence régionale pour les PTOM du Pacifique, organisée par la Commission européenne les 25 et 26 novembre 2014, à Tahiti, avec le soutien de la Polynésie française, aucun autre événement majeur d'envergure internationale portant sur l'Union européenne n'a eu lieu en Polynésie française. Le BAE n'a à ce jour pas de stratégie de communication sur l'Union européenne.

**Descriptif de l'activité 4:**

L'objectif général est d'accroître, au sein du public polynésien, la connaissance de l'Union Européenne et de ses actions, et notamment de celles mises en œuvre en Polynésie française. Les objectifs du programme de communication et de visibilité couvrent les thèmes suivants :

- Faire mieux connaître les principes et les valeurs de l'UE ;
- Accroître la connaissance sur l'UE, sur la coopération UE-PF et sur les méthodes utilisées par l'UE pour la définition et la gestion de ses programmes ;
- Promouvoir les actions de coopération de l'UE dans le monde, dans la Région Pacifique et notamment en PF ;
- Accroître la visibilité de tous les programmes financés par l'UE ;

Les résultats attendus de l'action du prestataire sont :

- Un plan de communication explicitant les services qui seront rendus par le prestataire, et comment ces services conduiront à atteindre les objectifs ci-dessus ;
- Le public cible est sensibilisé aux valeurs européennes et au sens de la citoyenneté européenne

**• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

**Historique de l'activité :****En 2015 :**

Le BAE a produit en fin d'année les Termes de Référence et la plupart des documents nécessaires au lancement de l'Appel d'Offre pour le marché en question.

**Réalisations en 2016:**

1<sup>er</sup> trimestre : finalisation du dossier d'appel d'offres et de la composition du comité d'évaluation

24 mai : envoi du dossier d'appel d'offres aux soumissionnaires

24 juin : comité d'évaluation des offres : « appel d'offres annulé » (aucune offre déposée)

30 juin : décision de relancer le marché via le contrat-cadre de la CE

Juillet : modification du cahier des charges

18 août : signature du contrat-cadre pour une durée de 2 ans avec le consortium ICE, lauréat du marché pour un montant de 45 500 € sur la base de 65 jours de travail de l'expert répartis sur 2 ans ;

Octobre : démarrage de la mission avec des réunions de préparation le 11 octobre, 7 novembre et 8 décembre

- Au niveau des liquidations :

6 septembre : paiement du préfinancement à hauteur de 27 300 € (3 257 756 XPF)

**Perspectives pour 2017:**

Continuité de la mise en œuvre du contrat, réalisation des activités prévues dans la stratégie de communication et de visibilité.

## 6.6 10EME FED – REPARATION DE LA PROTECTION DE LA ROUTE TERRITORIALE N°2 DU PK 14 AU PK 16, SUITE AUX DOMMAGES OCCASIONNES PAR LE CYCLONE OLI

### • PRESENTATION GENERALE

<b>Instrument UE</b> : 10° FED Enveloppe B	<b>Réf. UE</b> : FED/2011/023-323
--	-----------------------------------

<b>Porteur du projet</b> : Président de la Polynésie française	<b>Responsable du suivi du projet en PF</b> : BAE – maître d'ouvrage et suivi financier DEQ – maître d'œuvre et suivi technique
---	---

Budget du projet		
<b>Coût global</b>	401 387 000 F CFP	3 373 000 €
Sources et répartition des financements		
<b>Union européenne-UE</b>	240 000 000 F CFP	2 000 000 €
<b>Polynésie française</b>	163 387 000 F CFP	1 373 000 €
<i>Convention de financement n° FED/2011/023-323 (gestion décentralisée partielle) - CRIS n° FED/2011/023-383 modifié par l'avenant en date du 15/12/2013</i>		

**Durée et phasage du projet** : 52 mois, dont :  
 - 28 mois de phase opérationnelle, débutant à la date d'entrée en vigueur de la convention de financement (10 janvier 2012). + 24 mois de phase de clôture.  
**PROJET ACHEVE en cours de clôture**

Partenaires du projet	
commune associée de Papeete	Consultation sur l'avant-projet (AVP)
associations de surfeurs - usagers du site.	Consultation des usagers sur l'AVP

### • LE PROJET

**Objectifs principal et spécifiques** : Il s'agit de contribuer à un retour à la normale de l'infrastructure routière suite au passage du cyclone Oli.

**Stratégie et philosophie du projet** : ce projet consiste en la réparation de l'ouvrage de protection côtière de la route littorale de la côte Est du PK14 au PK16, ayant particulièrement souffert lors du cyclone Oli.

**Bénéficiaires du projet** : les usagers de la RT2, les riverains de la RT2 au niveau de la commune de Papeete (PK14 à 16), les usagers du site et la population de Tahiti.

**Résumé du projet** : ce projet vise à réparer l'ouvrage de protection côtière de l'unique route de la côte Est, au niveau de la commune de Papeete, du PK14 au PK16 et à assurer durablement la fiabilité du réseau routier, dans le respect de son environnement, des usages du site et de la protection de la chaussée.

Ce projet permettra entre autres de réduire l'érosion des plages et les dépenses d'entretien et de réparation des infrastructures routières.

Les acteurs locaux de la société civile (associations de surfeurs notamment) et les élus locaux (commune associée de Papeete) seront consultés préalablement à la réalisation du projet afin de garantir l'adéquation des ouvrages réalisés avec les besoins des usagers et des riverains.

### • CADRE D'INTERVENTION

**Contexte du projet** :

Consciente des aléas naturels auxquels doit faire face la Polynésie française, l'Assemblée de Polynésie a adopté, dès 2001, une réglementation visant à mettre en place des Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) au niveau communal, qui prennent notamment en compte les risques de houles cycloniques (*délibération de l'assemblée de Polynésie n°2001-10 APF du 1<sup>er</sup> février 2001 portant modification du code de l'aménagement*). Dès les années 2005-2006, 46 communes polynésiennes ont élaboré un PPR mais seul le PPR de Punaauia est opposable depuis mars 2010.

Suite au passage du cyclone Oli en Polynésie Française, l'Etat et la Polynésie française, a contribué au financement des réparations des infrastructures routières (fonds de secours pour l'outre-mer et le fonds exceptionnel d'investissement).

Dans la nuit du 3 au 4 février 2010, une grande partie des ouvrages de protection de la RT2 a été sévèrement endommagée, ce qui la rend très vulnérable aux aléas naturels. Or, la Polynésie française subit régulièrement des épisodes cycloniques (39 depuis 1970) et la côte Est de l'île, qui accueille environ 40% de la population de Tahiti, est dépourvue de récif corallien, ce qui l'expose particulièrement aux phénomènes de houle. Il est utile de préciser que compte tenu des caractéristiques géologiques de la côte Est de l'île et de la problématique foncière dans la zone, l'unique route territoriale (RT2) a dû être construite en bordure du littoral.

La destruction de cette seule route territoriale, empruntée quotidiennement par près de 9 000 véhicules (dont des véhicules de ravitaillement commercial et en hydrocarbures pour la moitié de l'île), entraînerait de graves répercussions sur la sécurité des personnes, en limitant l'accès aux soins et aux premiers secours ainsi que sur les échanges économiques et sociaux de l'île : accès à l'éducation, fonctionnement des entreprises et des administrations locales, approvisionnement des commerces et des centres d'hydrocarbures... (déviation de plus de 120 km pour les usagers). Ainsi, le remplacement des ouvrages de protection existants, fragilisés par le cyclone Oli, s'impose pour assurer la pérennité des infrastructures routières.

#### **Descriptif du projet :**

Ce projet, qui consiste à remettre en état les abords de la route entre le PK 14 et le PK 16 et à assurer leur solidité et leur durabilité, afin qu'ils résistent aux houles cycloniques (période de retour 50 ans), permettra :

- d'améliorer la sécurité du transport des usagers (réduction des accidents routiers sur la RT2) et des populations environnantes (riverains de la RT2 et usagers du site),
- et de réduire les dépenses d'entretien et de réparation des infrastructures routières et l'érosion des plages (choix techniques ne portant pas atteinte aux flux sédimentaires des courants marins et aux processus hydrodynamiques).

Un comité de pilotage est mis en place pour superviser et approuver l'orientation générale et la ligne d'action du projet. Il est composé *a minima* des représentants de l'ordonnateur territorial, de la DEQ, du ministère de l'équipement et de la CE (statut d'observateur). Un marché unique pour les travaux de protection du trait de côte entre le PK 14 et le PK 16 sera ensuite lancé.

#### **Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :**

Ce projet répond à une forte attente de la population, soucieuse de la sécurisation de cette zone en période de fortes houles. Les acteurs locaux de la société civile (associations de surfeurs notamment) et les élus locaux (commune associée de Papenoo) seront associés dès la restitution des études avant-projet (AVP). La population sera concertée dans le cadre de la consultation réglementaire du public lors de l'évaluation d'impacts sur l'environnement (EIE) ad hoc.

Autant que faire se peut, une campagne d'affichage in situ sera réalisée pour sensibiliser la population au projet et améliorer l'acceptation par les usagers des contraintes inhérentes à sa réalisation (notamment en phase chantier pour ce qui concerne la circulation des véhicules).

### **• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

#### **Historique du projet :**

##### **En 2011 :**

En 2011 et après le vote par l'Assemblée de Polynésie française d'une Autorisation de Programme spécifique (AP n° 276.2011, intitulée « Protection du littoral de FAARIPO - Papenoo (3IF2012) » et d'un montant à ce jour de 340 millions CFP, permettant la réalisation des études et des travaux ad hoc), le marché d'étude de maîtrise d'œuvre (AVP (2 mois) + PRO (1 mois) + ACT (1 mois) / coût de 8 965 000 TTC, marché n°110222) correspondant a été approuvé le 10 novembre 2011 (Titulaire : EGIS-EAU) avec un commencement des études au 19/12/2011. Ce marché est financé sur les fonds propres de la Polynésie et imputé sur l'Autorisation de programme susmentionnée.

A la demande du maître d'œuvre, le bureau d'études CREOCEAN, a réalisé en février 2011 une étude de faisabilité, identifiant les grands principes d'aménagement envisageables en termes de réhabilitation et de protection du littoral. Il conviendra de s'assurer, dans le cadre des études d'avant-projet (AVP) que ces principes supportent les conditions de houle du projet et l'objectif de protection cyclonique visé. Dans la négative, d'autres solutions seront à privilégier.

##### **En 2012 :**

Les études avant-projet (AVP), les études de projet (PRO) et les missions d'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) confiées à EGIS-Eau dans le cadre du marché d'études lancé en 2011 se sont achevées à la mi-mai 2012.

L'élément de mission AVP a été finalisé. L'étude de dimensionnement d'une nouvelle solution alternative hybride (juxtaposition « enrochements 2-4T / Bloc béton de type BCR ») s'impose techniquement et est en cours d'officialisation via un avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° 110222). Les tranches conditionnelles « PRO » et « ACT » sont parallèlement en phase d'affermissement. Une étude d'impact sur l'environnement a été réalisée et publiée en juillet 2012.

La convention de financement a été signée le 10 janvier 2012 et le dossier d'appels d'offres a été finalisé en décembre 2012.

##### **En 2013 :**

Compte tenu de la relative complexité du projet et de l'inexpérience du maître d'œuvre (dans la mise en œuvre des procédures FED) et de l'inadaptation de ces procédures FED pour la mobilisation des aides d'urgence, les délais inscrits dans la convention n'ont pu être respectés et un avenant prolongeant les délais de mise en œuvre a dû être établi.

16/07/2013: Demande d'avenant de prolongation de la durée d'exécution de la convention à 52 mois

13/09/2013: Notification du marché de travaux et ordre de démarrage

17/12/2013: Accord de prolongation de la durée d'exécution de la convention à 52 mois

**En 2014 :**

- février 2014 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre (bureau d'études SPEED)
- mai 2014 : Avenant au contrat de travaux (prolongation du contrat de travaux de 10 semaines)
- 08 août 2014 : Fin des travaux
- 21 novembre 2014 : levé des réserves
- 04 décembre 2014 : signature de la réception définitive provisoire par le Président de la Polynésie française.

**En 2015 :**

20 janvier 2015 : transmission du décompte final provisoire (établis par la Direction de l'Équipement) au délégué aux affaires internationales, européennes et du pacifique pour finalisation du décompte et clôture

**RÉALISATIONS 2016:**

- 17 janvier : visite de gabrerie de parfait achèvement
- 8 mars 2016 : réception définitive des ouvrages
- 20 avril 2016 : transmission du décompte général final du marché établi par la direction de l'équipement (DEQ) à l'attention du bureau des affaires européennes (BAE)
- 25 mai 2016 : transmission du décompte général final à la CE (bureau de Nouméa)?
- 04 juillet 2016 : transmission de la DEQ au BAE des attestations pour libération de la garantie de retenue et de la garantie de bonne exécution

**Perspectives pour 2017 :**

Clôture de l'opération après réalisation de la mission d'audit pour le contrat de travaux réalisé par le groupement JL Polynésie/ Boyer (mars)

**Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :**

Des procédures spécifiques adaptées à l'enveloppe B (aides d'urgence) seraient de nature à améliorer la réactivité de l'aide.

## 6.7 10EME FED - INITIATIVE DES TERRITOIRES POUR LA GESTION REGIONALE DANS LES PTOM DU PACIFIQUE (INTEGRE)

### • PRESENTATION GENERALE

<b>Instrument UE</b> : 10° FED Régional (PTOM/Pacifique)	<b>Réf. UE</b> : FED/2012/022-298
--	-----------------------------------

<b>Porteur du projet</b> : Président de la Polynésie française	<b>Responsable du suivi du projet en PF</b> : Délégation aux Affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIE) / DIREN
---	--

Budget du projet		
<b>Coût global</b>	1,4 milliard F CFP	12 000 000 €
Sources et répartition des financements		
<b>Union européenne-UE</b>	1,4 milliard F CFP	12 000 000 €

<b>Durée et phasage du projet</b> : 72 mois (48 mois de mise en œuvre dont 36 mois maximum pour la contractualisation ; 24 mois de clôture)
<b>PROJET EN COURS</b>

Partenaires du projet	
Cellule coopération et relations extérieures de Nouvelle-Calédonie	ordonnateurs territoriaux
Cellule Europe de Wallis et Futuna	
gouvernement de Pitcairn	maîtrise d'œuvre
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique	

### • LE PROJET

**Objectifs principal et spécifiques** : Le programme INTEGRE vise à :

- I. - Promouvoir et renforcer, au niveau régional, la gestion intégrée des milieux insulaires littoraux ;
- II. - Contribuer à valoriser durablement les ressources naturelles des PTOM du Pacifique dans l'intérêt des populations.

**Stratégie et philosophie du projet** : La mise en place et l'animation d'un réseau régional d'aires de gestion intégrée des littoraux, les jumelages avec d'autres projets de la région et l'insertion des PTOM dans des réseaux régionaux d'échange et de concertation dans le domaine du développement durable contribuent à la promotion et au renforcement, au niveau régional, de la gestion intégrée des espaces littoraux.

La mise en œuvre de méthodes opérationnelles de gestion intégrée sur des sites pilotes représentatifs permet, par la nature des actions et leur ancrage sur le terrain, de contribuer à assurer la durabilité environnementale des milieux insulaires, au bénéfice des populations. Elle contribue aussi directement à développer les capacités d'adaptation au changement climatique des populations et des institutions, ainsi que la bonne gouvernance de l'environnement et des ressources naturelles.

**Bénéficiaires du projet** : La population des sites pilotes des PTOM, les gestionnaires et cadres techniques des services publics des territoires et des collectivités locales et, à terme, les populations, les partenaires du projet et les services publics des PTOM et ACP du Pacifique.

**Résumé du projet** : Ce projet consiste en la création d'un réseau régional d'aires de gestion intégrée des littoraux (RAGIL) s'appuyant :

- d'une part, sur la réalisation d'actions de préservation et de restauration écologique tenant compte des dynamiques locales, nationales, régionales et internationales en matière environnementale,
- d'autre part, sur le renforcement des capacités de gestion et d'adaptation au changement climatique des PTOM.

Par ailleurs, afin de garantir sa pérennité, les populations, les gestionnaires et cadres des services publics des territoires visés ainsi que les organisations déjà présentes dans la région seront associés à sa mise en œuvre.

### • CADRE D'INTERVENTION

**Contexte du projet** :

En 2000, lors du Sommet du Millénaire, l'Assemblée Générale des Nations Unies a inscrit la préservation de l'environnement (intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux ; réduire la perte de biodiversité...), dans le cadre du 7<sup>ème</sup> objectif du millénaire pour le développement (OMD).

Le développement de l'urbanisation et des activités humaines, la prise en compte politique tardive et insuffisante des problèmes environnementaux, la gestion morcelée des milieux et des ressources ainsi que la segmentation des compétences au niveau institutionnel et administratif ont conduit à la dégradation des biotopes terrestres, marins, dulçaquicoles et souterrains dans les PTOM. Une prise en compte régionale de ces problématiques partagées permettrait une réponse plus efficace aux défis environnementaux des PTOM, grâce à la mise en

commun de moyens épars, la structuration des initiatives locales au regard du contexte régional, la mise en œuvre de « projets miroirs », les échanges de bonne pratique...

Les organisations régionales, et notamment le Forum des îles du Pacifique ou la Communauté du Pacifique (CPS), ont mis en place des stratégies environnementales spécifiques avec leurs membres. Par ailleurs, conformément à leurs priorités d'intervention vis-à-vis des îles du Pacifique, l'Union européenne et les autres bailleurs de fonds (AFD, FFEM, NU...), financent de nombreux projets de coopération en la matière dans la région (notamment la gestion de la ressource en eau et des déchets, la préservation des récifs coralliens, la prévention des risques de catastrophes naturelles, l'adaptation au changement climatique...).

Parallèlement, les thèmes de l'environnement et du changement climatique sont au cœur des échanges entre les PTOM et l'Etat, comme lors de la Conférence de la Réunion (2008), des Etats Généraux de l'Outre-Mer (2009), du 3<sup>ème</sup> Sommet France-Océanie (2009) ou du Grenelle de la Mer (2009).

La Polynésie française a fait de l'environnement une de ses priorités d'intervention et élabore actuellement des politiques sectorielles dans les domaines de l'eau et des déchets.

#### **Descriptif du projet :**

Le projet INTEGRE a pour objectif d'insérer les PTOM dans une dynamique régionale de préservation, de gestion et de valorisation des ressources naturelles et des écosystèmes insulaires.

Pour ce faire, il vise à :

- mettre en place un réseau d'aires de gestion intégrée des littoraux pour les PTOM, qui puisse s'insérer dans des réseaux régionaux d'échange et de concertation au niveau du Pacifique en matière de développement durable,
- développer des projets locaux en mettant à profit les enseignements de « projets miroirs » de la région,
- améliorer la gouvernance et la gestion intégrée des littoraux,
- renforcer la gestion environnementale durable des milieux terrestres et marins et
- valoriser les ressources naturelles des PTOM.

Ainsi, outre la promotion de la notion de gestion intégrée des littoraux, l'élaboration d'une méthode participative de gestion intégrée des sites pilotes et l'animation d'un réseau des sites pilotes dans les PTOM et le Pacifique, il s'agit également de mener:

- des actions d'amélioration des modes de gestion des milieux récifo-lagonaires, des déchets et de la ressource en eau,
- des actions de prévention et de réduction des pollutions liées à l'activité humaine, de préservation et de restauration écologique,
- des actions de développement des connaissances et du savoir-faire en écologie et en suivi des exploitations aquacoles et piscicoles,
- des actions d'identification des zones terrestres et lagonaires exploitables et valorisables et de développement de nouvelles activités économiques et exploitations adaptées et respectueuses du contexte environnemental, socio-économique et culturel.

#### **Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :**

Les populations locales, via, entre autres, les autorités coutumières et les associations locales, et les gestionnaires et cadres des services publics des territoires visés sont associés à la définition et à la réalisation du projet, afin de garantir la bonne appropriation du projet. Ils sont notamment consultés lors de l'identification des sites pilotes et de l'élaboration des plans de gestion intégrée des sites pilotes et des plans d'actions territoriaux.

Les femmes, compte tenu de leur rôle et de leur potentiel dans le développement des territoires, sont associées, au même titre que les hommes, aux processus décisionnels.

### **• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

#### **Historique du projet :**

##### **En 2009 :**

- mars 2009 : validation du secteur de concentration (environnement) lors de la première réunion du comité de suivi du FED régional (Papeete)
- nov.2009 – janv.2010 : rédaction de la fiche d'identification du projet pour le document unique de programmation (DOCUP) du 10<sup>ème</sup> FED par un assistant technique (convention n°7638/MEF)

##### **En 2010 :**

- mai 2010 : validation conditionnelle de la fiche d'identification par le QSG
- juillet 2010 : définition du plan de travail et du mode de gestion du projet lors de la deuxième réunion du comité de suivi du FED régional (Nouméa)
- oct. 2010 – déc. 2010 : préparation de la fiche action et des DTA avec le soutien d'un expert écologue (convention n°7376/MRE/SPPE)
- déc. 2010 : transmission de la fiche action (FA) au bureau de la Commission européenne de Nouméa

##### **En 2012**

- mai 2012 : validation de la FA par le QSG sous réserve d'améliorations
- août 2012 : transmission de la FA révisée et des dispositions techniques et administratives (DTA) à la CE

##### **En 2013 :**

- Mars 2013 : La convention de financement du projet a été signée entre la Commission européenne et la Polynésie française (ordonnateur régional suppléant) en marge du Pacific Energy Summit, organisé à Auckland ;  
- juin 2013 : Le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS), pressenti pour assurer la mise en œuvre du projet, a procédé, à la sélection des candidats devant former l'équipe en charge de la gestion du projet. Cependant, pour que le recrutement de l'équipe soit effectif, deux préalables devaient être vérifiés :

1. La signature de l'accord de contribution par lequel la CE délègue à la CPS la gestion du projet et son corollaire, la mise à disposition des fonds

2. La validation des candidatures retenues par le comité de pilotage, lequel ne pouvait se réunir tant que la première condition n'était pas vérifiée.

- août/sept.2013 : La signature de l'accord de contribution a eu lieu en août 2014. Le premier comité de pilotage s'est réuni à Papeete en septembre 2013. Il a validé la liste des sites pilotes participant au projet et proposés par les territoires ainsi que les recrutements du chef de projet (coordonnateur basé à la CPS à Nouméa) et des coordonnateurs territoriaux adjoints opérant chacun dans un des PTOM (sauf en ce qui concerne Pitcairn, géré directement par le coordonnateur).

-nov./décembre 2013 : Le déploiement de l'équipe sur le terrain a eu lieu. Le recrutement prévu par la convention de financement du projet d'un assistant au chef de projet a été repoussé à 2014, afin de permettre d'adapter le profil à la mesure des besoins de l'équipe.

#### **En 2014 :**

- Premier trimestre : Lancement du programme sur le terrain, mise en place de la structure de gouvernance du projet, appropriation du projet par ses différents acteurs et élaboration des méthodes de mise en œuvre

- Avril 2014 : Second comité de pilotage (validation de la gouvernance du projet, des méthodes de travail de l'équipe et du programme de travail de l'année)

- Juillet 2014 : Troisième comité de pilotage (validation des plans d'actions, du cadre logique et des projets de MoU entre les ordonnateurs territoriaux et la CPS)

- Septembre 2014 : Signature des MoU

#### **En 2015 :**

Organisation de 4 Comités Locaux et d'un Comité de Coordination Technique Territorial

Organisation d'un atelier régional sur le tourisme durable en février à Papeete

Organisation d'un atelier d'échanges sur l'agriculture biologique à Houaïlou auquel 9 polynésiens ont participé, dont parmi eux, 4 agriculteurs.(novembre)

Recrutement de 2 animateurs INTEGRE à Raiatea-Tahaa et Opunohu, de 2 techniciens agricoles au sein du SPG-Biofeta et d'un étudiant en thèse à Taiarapu.

Lancement des diagnostics participatifs dans le cadre de l'élaboration de plans de gestion intégrée des zones côtières dans les 3 sites pilotes de Polynésie française

Lancement de 7 activités en lien avec l'agriculture durable dont l'aménagement d'une ferme pilote en agriculture biologique à Opunohu, 6 activités à vocation écotouristique et notamment l'aménagement de la vallée de l'Aoma à Taiarapu, 1 activité dans le domaine de l'aquaculture et 2 dans la gestion des déchets, dont une visant à la gestion des déchets professionnels dangereux à Raiatea-Tahaa.

#### **Réalisations en 2016**

##### *Gouvernance*

Organisation de 3 Comités Locaux et de 2 Comités de Coordination Technique Territorial (les 22 juin et 16 décembre)

COPIL les 7 et 8 juillet en Nouvelle – Calédonie

##### *Coopération régionale*

Participation à l'atelier régional « gestion intégrée des déchets dans la zone Pacifique » organisé à Nouméa du 18 au 22 avril

Organisation d'un séminaire régional sur l'agriculture biologique (29 octobre au 4 novembre) à Moorea dans la continuité du séminaire organisé en novembre 2015 en Nouvelle-Calédonie

Réalisation d'un voyage d'études de la Coopérative des Planteurs d'Ananas et du Service du Développement Rural à Fidji sur le thème de la lutte contre l'érosion dans les champs d'ananas.

##### *Actions territoriales*

Réalisation d'un plan d'aménagement anti-érosion au sein d'une zone pilote au sein du domaine d'Opunohu

Finalisation d'un diagnostic partagé du site d'Opunohu dans le cadre de l'élaboration d'un plan de développement durable.

Identification des enjeux naturels et culturels de la vallée de l'Aoma à la Presqu'île en vue d'une valorisation touristique du site.

Installation de panneaux d'informations sur le « rahui » de Teahupoo et édition de flyers.

Lancement d'une étude de référence sur la gestion des grandes aires marines gérées dans le monde.

##### *Visibilité :*

Présentation du projet INTEGRE sur le site d'Opunohu à la conférence mondiale sur la conservation de la nature à Hawaii en septembre 2016

Visite de l'Ambassadeur de l'Union Européenne à Fidji et du Directeur Général de la CPS en Polynésie française et du site d'Opunohu.

*Gestion de projet*

Réalisation de la mission ROM du 07 mars au 01<sup>er</sup> avril

12 avril : accord de prolongation de 12 mois au travers de l'avenant n°1 à la CF (réf Ares (2016)1716550-12/04/2016) pour permettre une extension :

→ de la période de mise en œuvre opérationnelle jusqu'au 24-03-2018

→ de la période d'exécution de la CF jusqu'au 24-03-2020

**Perspectives pour 2017 (calendrier prévisionnel) :**

*Coopération Régionale*

Organisation d'un atelier régional sur la gestion participative de la gestion lagonaire dans les pays polynésiens à Papeete en avril et d'un atelier sur la participation citoyenne à la gestion de l'environnement à Nouméa en décembre.

Tenue du dernier atelier régional sur l'agriculture biologique en octobre à Wallis.

Déplacement de représentants de la Commune de Moorea au sein du réseau des aires marines gérées de Fidji

Organisation d'un échange sur l'aquaculture de *Marava* entre la Polynésie française et les îles Mariannes et d'un voyage d'étude de la Polynésie française en Indonésie.

*Actions territoriales*

Finalisation de l'ensemble des activités du projet dont la finalisation d'un projet de développement touristique local à Opunohu, l'aménagement de 3 sites éco-touristiques, l'élaboration de fiches techniques pour le développement de l'agriculture biologique ou l'élaboration de plans et la définition d'une gouvernance durables pour la gestion des sites du projet INTEGRE.

*Visibilité :*

Participation à la semaine de l'Europe (mai 2017)

Participation au congrès des Maires de Polynésie française (août 2017)

*Gestion de projet*

Évaluation à mi-parcours du programme INTEGRE (mai 2017)

Organisation du COPIL régional en août à Papeete

Organisation de l'atelier de clôture du projet en décembre à Nouméa

**Evaluation des activités :**

- Depuis mi-2015, le projet est entré dans la mise en œuvre concrète des activités, avec un rythme de décaissement satisfaisant.

## 6.8 10EME FED - DEFINITION D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE DE L'INNOVATION

### • PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10 <sup>ème</sup> FED Régional Thématique	Réf. UE : FED/2010/022-839 du 19 août 2013
---	--

<b>Porteur du projet :</b> Président de la Polynésie française	<b>Responsable du suivi du projet en PF :</b> Conseiller technique à la recherche et l'innovation. Ministère du travail et de la formation professionnelle en charge de la fonction publique et de la recherche <b>Coordinateur :</b> BAE / DAIEP
---	--

<b>Budget du projet</b>	<b>190 927 Euros</b>	
<b>Coût global</b>	Euros	
<b>Sources et répartition des financements</b>		
<b>Union européenne-UE</b>	F CFP	80 000 €
<b>Polynésie française</b>	F CFP	0€
<b>Ademe</b>		70 000 Euros
<b>Technival</b>		40 927 Euros

<b>Durée et phasage du projet :</b> Activité : Financement d'un projet pilote dans le cadre de la définition d'une stratégie territoriale de l'innovation <b>PROJET EN COURS jusqu'à Mars 2018</b>
--

<b>Partenaires du projet :</b> Tahiti Fa'ahotu, Institut Louis Malardé, Technival, DRMM, Huilerie de Tahiti, IRD, CVT SUD,
Activité : Bioconversion Tourteaux de Coprah Association loi 1901 des parties prenantes à l'innovation

### • LE PROJET

<b>Objectif principal:</b> Fournir de la nourriture aux fermes aquacoles en appliquant l'économie circulaire aux tourteaux de coprah.
<b>Stratégie et philosophie du projet :</b> Innovation, Développement Durable, Economie Circulaire, Atténuation du changement climatique, Développement endogène de l'économie, Diversification de la filière cocotier.
<b>Bénéficiaires du projet :</b> Agriculteurs, Aquaculteurs, Industriels de la bioconversion, Industriels de la Production d'Huile de Coprah, gouvernement de la Polynésie française, Populations.

<b>Résumé du projet :</b> Le procédé de bioconversion identifié consiste à transférer les nutriments contenus dans le tourteau de coprah par biodégradation réalisée par une larve d'insecte, <i>Hermetia illucens</i> (Stratiomyidae, Diptera) aussi connu sous le nom de Black Soldier Fly (BSF) ou "mouche soldat noire", cette espèce très cosmopolite est largement répandue dans le monde entier et présente en Polynésie car identifiée à de nombreuses reprises par les entomologistes lors de campagne de reconnaissance des insectes polynésiens. Cette bioconversion utilise le cycle de vie de cette mouche, en particulier sa capacité de reproduction pour produire des larves en utilisant comme nourriture du tourteau de coprah. En effet, la biomasse larvaire est très riche en protéine (32% pour une prépupe) et présente une source d'alimentation alternative extrêmement intéressante pour l'aquaculture car bon marché et pouvant substituer ou compléter une partie de la farine de poissons importée. Le procédé de bioconversion a été validé et breveté par l'IRD <sup>67</sup> sur tourteaux de palme (via la mise en place d'un projet pilote en Indonésie). Un projet de transfert de technologie est donc en cours pour reproduire le concept sur du tourteau de coprah. En effet, le présent projet pilote s'inscrit dans une logique de transfert de technologie d'un procédé déjà existant en Indonésie faisant l'objet d'un Brevet IRD. Ce projet est la première expérience menée avec ce type de bioconversion. En s'appuyant sur l'expérience de l'équipe indonésienne, une étude de faisabilité sur du tourteau de coprah est actuellement en cours et a été financée dans le cadre de l'appel à projet économie circulaire de l'ADEME. L'étude de faisabilité avait pour but principal de valider le transfert de technologie entre le projet réalisé en Indonésie sur tourteaux palmistes et ce projet réalisé avec la BSF polynésienne sur tourteaux de coprah. L'apport majeur de cette étude résulte dans la maîtrise du cycle de vie d' <i>Hermetia illucens</i> en captivité et avec une alimentation uniquement à base de tourteau de coprah. Nous avons déterminé le temps de fermentation du
---

coprah nécessaire à la croissance de la larve et les premiers résultats suggèrent que le cycle de vie de la mouche polynésienne ne diffère pas des données du projet monté en Indonésie ce qui facilitera le transfert de technologie. L'étude a également permis de détecter les risques techniques qui auraient pu entraver la production future (drainage du système, parasites, conditions environnementales, substrats pour la ponte et la métamorphose...) et de les maîtriser.

Dans le cadre de l'OCTA, l'objectif est désormais de passer à l'étape suivante via **la mise en place d'un projet pilote** utilisant le procédé de bioconversion des tourteaux de coprah à partir des larves de mouches de l'espèce « *Hermetia illucens* » (*procédé validé dans le cadre du financement de l'ADEME*) pour la fabrication d'aliments riches en protéines utilisables en aquaculture pour les crevettes et/ou les poissons.

**Contexte du projet :** Le projet pilote s'inscrit dans le programme de l'OCTA « Stratégie Territoriale de l'Innovation », financée par l'Union Européenne.

**Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :**

La Stratégie Territoriale de l'Innovation a été aiguillée par un comité consultatif.

Le comité s'est réuni en séance plénière trois fois. Le directeur polynésien de l'innovation a multiplié les rencontres bilatérales afin de récolter toutes les informations inhérentes à l'innovation sociale, environnementale et économique et ainsi répondre au mieux à l'objectif de croissance durable recherché par l'OCTA.

Le comité consultatif de la stratégie territoriale de l'innovation est composé de représentants de la Présidence, de la Vice-présidence, du Ministère du tourisme et des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration, et de la fonction publique, porte-parole du gouvernement (MTF); du Ministère de la relance économique, de l'économie bleue, de la politique numérique, chargé de la promotion des investissements (MEI) ; du Ministère de l'agriculture, de l'artisanat et du développement des archipels (MAA) ; du Ministère de la santé et de la recherche (MSR) ; du Ministère de la promotion des langues, de la culture, de la communication et de l'environnement, de la grappe d'entreprises Tahiti Fa'ahotu et du Cluster maritime de la Polynésie française. A ces partenaires, il convient de rajouter toutes les parties prenantes au projet pilote susmentionnées.

**Descriptif de l'activité :**

Cf supra.

• **PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

**Historique :**

**En 2015**

Préparation et élaboration de la Stratégie Territoriale de l'Innovation  
Echanges autour du projet pilote et élaboration d'une demande de subvention

**Réalisations 2016 :**

13 Janvier : Envoi de la Stratégie Territoriale de l'Innovation validée  
14 Janvier : Envoi de la demande de subvention pour le projet pilote  
Février à décembre 2016 : Echanges sur la stratégie de l'innovation et préparation du contrat de subvention  
«Actions extérieures de l'Union Européenne – OCTA Innovation Pilot Projects FED / 2013 / 022-558 »

**Perspectives pour 2017 (calendrier prévisionnel) :**

Finalisation et signature du contrat  
Participation à la Conférence internationale OCTA innovation : Présentation du Projet Pilote « Ra'o puha »  
Lancement du projet pilote avec la mise en œuvre des premières activités (aménagement de l'insectarium, suivi du développement et de la croissance larvaires, ...)  
Elaboration de rapports d'activités mensuels

**Evaluation / (Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet) :**

Plusieurs remarques peuvent être formulées :

- Le calendrier imposé par l'OCTA est strict en ce qui concerne les livrables de notre part. Cependant, le calendrier n'est pas respecté de leur côté en ce qui concerne la signature du contrat ;
- Il semblerait également que la procédure d'appel à projet de l'OCTA n'ait pas respecté les règles de mises en concurrence édictées par l'UE ainsi que les lignes directrices émises en préalable du lancement de projet. C'est ainsi que les modalités d'octroi de la subvention ont été changées et occasionné beaucoup de retard ;
- Remplir les documents demandés exigeait un haut degré de technicité et une très lourde charge administrative. La stratégie territoriale de l'innovation faisait 50 pages, la note succincte une quarantaine de page et la demande de subvention 88. Cela est de nature à décourager certains porteurs de projets à l'avenir.
- Plus d'échanges doivent être organisés entre les porteurs de projets des différents PTOM afin d'assurer la duplication des innovations les plus pertinentes.

## 6.9 11EME FED - PROGRAMMATION DE L'APPUI BUDGTAIRE AU SECTEUR DU TOURISME

### • PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 11 <sup>ème</sup> FED territorial	Réf. UE : FED/2010/022-839 du 19 août 2013
---	--

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Service du tourisme (SDT) / Direction du budget et des finances (DBF)
---	--

Budget du projet		
Coût global	3 567 967 000 F CFP	29 950 000 euros
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE		29 950 000 000 €
	11 ème FED	

Durée et phasage du projet : 72 mois à compter de la signature de la convention Pays – Union européenne
---

### • LE PROJET

**Objectif principal:** le programme de coopération entre la PF et l'UE doit appuyer la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique en PF pour la période 2015-2020. L'objectif global de cette politique est de favoriser le développement d'un tourisme durable, dans une perspective d'accroissement des recettes touristiques facilitant la création d'activités et donc d'emplois directs, indirects et induits dans le secteur lui-même (hébergement, restauration, prestataires touristiques que dans les secteurs connexes (pêche, perliculture, agriculture, commerce et services) tout en valorisant le patrimoine culturel et naturel.

Objectifs spécifiques du programme d'appui

Il est prévu que les objectifs spécifiques du programme d'appui se déclinent selon 3 axes thématiques :

- L'affirmation de la destination à travers la dynamisation de la promotion, afin de conquérir des nouveaux marchés géographiques, d'exploiter de nouvelles niches et d'optimiser les moyens de commercialisation ;
- La mise en place des conditions du développement du tourisme à travers l'adaptation du niveau des infrastructures publiques aux besoins du secteur, le développement des infrastructures privées par une réforme des aides directes et fiscales, la valorisation du patrimoine naturel et culturel et la professionnalisation des acteurs ;
- La restructuration de la gouvernance du secteur afin d'améliorer le pilotage de la politique publique et l'appropriation des professionnels et de la population en créant des instances de concertation à tous les niveaux entre les acteurs locaux, la société civile et les pouvoirs publics.

**Bénéficiaires du projet :** La Polynésie française (PF)

Modalités d'appui :

La mise en œuvre de ce programme de coopération se fera au travers de l'appui budgétaire. Le montant de 29,95 millions d'euros repose sur l'estimation du coût de la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique en Polynésie française pour la période 2015-2020.

### • CADRE D'INTERVENTION

**Contexte de l'activité :** Le tourisme est le principal secteur économique de la PF, représentant 51,1 milliards XPF de recettes, 9 943 emplois directs soit 16,30% de la population active (chiffres de 2015).

Le gouvernement a adopté une politique stratégique de développement du tourisme en PF 2015-2020.

L'objectif général est de favoriser le développement d'un tourisme durable et inclusif devant mener à une hausse de fréquentation et de recette touristique et donc de la structuration des secteurs économique, environnemental, et social menant à la création d'emplois directs et indirects.

Il a été élaboré sur la base de l'ensemble des travaux relatifs au tourisme réalisés en Polynésie française ces dix dernières années. Une large consultation des acteurs locaux (entretiens avec les acteurs du tourisme de la PF, groupe de travail, séminaires et réunions plénières avec les membres du gouvernement) a permis d'alimenter la réflexion pour la construction d'une stratégie cohérente, complète et opérationnelle de développement du tourisme.

**Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :**

L'une des actions de la stratégie consistant en la création de Pôles locaux de développement touristique (PLDT) sera la traduction de l'implication de tous les partenaires au développement touristique sur le plan local (hébergements, prestataires d'activités, restaurateurs, associations....)

**Descriptif de l'activité :**

3 axes stratégiques ont été identifiés pour dynamiser le secteur du tourisme en Polynésie française

- Affirmer la destination PF ;
- Mettre en place les conditions de développement touristique ;
- Restructurer la gouvernance.

A cet effet, un poste de suivi de la stratégie touristique (suivi et évaluation) a été créé au sein du service du tourisme pour accompagner la mise en place de cette stratégie, assurer son suivi et son évaluation. Ce travail devra être mené de façon transversale et avec l'implication étroite de l'ensemble des acteurs.

#### • PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

##### **Historique du projet :**

###### **En 2015 :**

Elaboration de la stratégie

Validation de la stratégie en Conseil des ministres

Mobilisation des parties prenantes (Ministère du tourisme, Service du tourisme, GIE Tahiti Tourisme...) pour la programmation du 11<sup>ème</sup> FED

Rencontre avec l'assistant technique (M. BAUER) : phase d'identification et production d'un document : septembre 2015

##### **Réalisations 2016 :**

Présentation de la stratégie au CESC (avis rendu le 25 février 2016) et à l'APF (le 19 mai avec un avis rendu le 9 juin).

Poursuite de la programmation avec l'appui de l'assistance technique

28 juillet : passage du document d'action au QSG I (Quality Support Group): validation de la 1<sup>ère</sup> étape de programmation

8 décembre : présentation au QSG II ⇒ conclusion : nécessité de revoir le document d'actions

##### **Perspectives pour 2017 (calendrier prévisionnel) :**

Révision du document et transmission du document révisé (mai 2017)

Signature de la convention de financement (septembre 2017) /

Versement 1<sup>ère</sup> tranche (dernier trimestre 2017)

## 6.10 PROGRAMMES HORIZONTAUX - ERASMUS + - MOBILITES DES ETUDIANTS ET DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR/ CONSORTIUM PF

### • PRESENTATION GENERALE

<b>Instrument UE</b> : ERASMUS +	<b>Réf. UE</b> : 2015-1-FR01-KA103-014479 2016-1-FR01-KA103-022783
----------------------------------	---

<b>Porteur du projet</b> : Consortium Polynésie (signataire de la convention de financement)	<b>Responsable du suivi du projet en PF</b> : DAREIC de la DGEE (Thierry DELMAS, Général de l'Education et des Enseignements)
---	---

<b>Budget du projet : Sans objet, voir les fiches individuelles des établissements engagés</b>		
<b>Coût global</b>	F CFP	197 552 €

<b>Partenaires du projet</b>	
Les établissements signataires du consortium	
Etablissements du second degré accueillant des étudiants BTS : lycées Aorai, Hôtelier, Uturoa, Taravao, Agricole de Moorea, Taone, Papara	
GREPFOC	BTS Formation Continue
CCISM	BTS

### • LE PROJET

**Objectifs principal et spécifiques** : Erasmus+ s'adresse aux établissements du second degré et à l'enseignement Supérieur adhérent au consortium pour développer les mobilités des étudiants et des personnels de l'enseignement supérieur.

**Stratégie et philosophie du projet** :

Le consortium a pour objectif de développer la culture et la mobilité européennes chez les étudiants afin de les familiariser à l'environnement professionnel européen.

**Bénéficiaires du projet** :

Etudiants de BTS de formation initiale ou continue ainsi que des personnels de l'enseignement supérieur

**Résumé du projet** :

Les établissements proposent et repèrent les étudiants susceptibles d'avoir le profil pour assumer une mobilité européenne. Le Royaume Uni et l'Espagne sont les destinations retenues par les établissements scolaires.

Ces mobilités s'inscrivent dans une logique de stage professionnel et peuvent être précédés par des cours de langues.

L'éloignement de la Polynésie Française conduit les établissements scolaires à solliciter des agences de placement (tel que « Tellus ») agréés par l'agence pour la recherche, l'accompagnement et le suivi des stages des étudiants dont les services sont payants.

Il est à noter que pour certains BTS, cette mobilité est obligatoire pour la certification finale, soit dans le cadre européen soit dans le cadre international (pays non membres). Dans ce dernier cas, il n'y a pas de financement européen.

### • CADRE D'INTERVENTION

**Contexte du projet** :

Ces mobilités sont dans le cadre géographique européen et dans le cadre du programme ERASMUS +. La cohérence au niveau local s'inscrit dans le travail en collaboration avec le bureau des affaires européennes de la Polynésie française. Ce BAE a un relais à la délégation parisienne de la Polynésie française.

Thierry DELMAS, DAREIC, rencontre régulièrement le BAE et communique avec la délégation parisienne afin de co-promouvoir les évolutions nécessaires du dispositif permettant une meilleure prise en compte de la spécificité de la Polynésie française (hyper éloignement, ouverture des mobilités sur les pays non membres de la zone pacifique notamment)

**Descriptif du projet** :

Les étudiants partent au moins 60 jours en stage dans un pays européen (hors la France) dans une entreprise en rapport avec leur formation.

Par exemple,

- dans des hôtels pour les étudiants de BTS Hôtellerie restauration

- dans des agences de tourisme pour les étudiants de BTS Tourisme

Ces mobilités qui peuvent être complétées par des formations en langue vivante correspondant à la langue du stage font l'objet d'une évaluation voire d'une certification pour certains BTS.

**Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :**

Coordination du consortium : DAREIC

Accompagnement des établissements membres du consortium : DAREIC

Lien avec l'agence européenne de Bordeaux : DAREIC

Les établissements constitutifs du consortium sont réunis en bureau 2 à 3 fois par an afin notamment de travailler sur la répartition des mobilités, les bilans intermédiaires et finaux ainsi que sur les perspectives (les nouvelles demandes) Ces acteurs doivent pour 2016-2017 travailler en groupes de travail sur les différents thèmes retenus dans la convention sous l'impulsion du DAREIC.

• **PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

**Historique du projet :**

Le consortium a été créé en 2014 avec deux établissements : Le lycée Aorai et le lycée hôtelier. Il a été ensuite élargi à 7 autres établissements incluant des organismes de formation continue. Il compte désormais 9 établissements.

**En 2016 :**

Pour la période 2014/2016, 20 mobilités ont été réparties : 16 mobilités étudiantes et 4 mobilités de personnels. Pour la période 2015/2017, 54 mobilités étudiantes accordées (SMP) et 31 ont été utilisées. 5 mobilités des personnels (STT) ont été accordées et 3 ont été utilisées.

Pour la période 2016/2018, dispose de 71 SMP et 12 STT à répartir entre ses membres.

**Réalisations en 2016 :**

En 2016, 26 mobilités étudiantes (SMP) et 3 mobilités du personnel (STT) ont été réalisées.

- L'ECT/CCISM : 4 SMP vers l'Espagne.
- Le lycée Aorai : 4 SMP vers l'Espagne, 4 SMP vers l'Angleterre et 1 STT vers l'Espagne
- Le lycée de Taravao : 1 SMP vers l'Espagne et 1 STT vers l'Angleterre
- Le lycée Hôtelier : 10 SMP vers l'Espagne
- Le lycée de Papara : 3 SMP vers l'Angleterre

**Perspectives pour 2017 :**

Le lycée Aorai : 5 SMP vers l'Angleterre

L'ECT/CCISM : 2 SMP vers l'Espagne

**Evaluation des activités :**

Le contexte européen d'insécurité lié au terrorisme a contribué à un ralentissement de la progression du nombre de mobilités européennes.

Les étudiants sont toujours plus nombreux mais avec une progression moindre qu'attendue. Il en résulte une baisse du nombre des mobilités accordées au consortium pour 2017-2019.

Hormis une mobilité qui a connu des vicissitudes, l'ensemble des autres mobilités ont été fructueuses. En revanche, elles n'ont pas été suffisamment exploitées et valorisées par les établissements notamment pour susciter des candidats et par les institutions.

L'aspect financier même s'il est plus favorable avec une profession de 200 euros pour le transport concernant l'hyper éloignement est encore problématique. L'aide financière ne couvre pas les dépenses et implique soit une sélection des candidats par l'argent soit la mise en œuvre d'actions d'autofinancement peu propices à une bonne scolarité des étudiants.

**Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :**

Les perspectives doivent se concentrer sur plusieurs points :

- Trouver de nouveaux leviers de communication pour favoriser les mobilités en rassurant les familles ;
- Mutualiser les pratiques, notamment dans le cadre de l'accompagnement des étudiants se préparant à la mobilité européenne.
- Faire une enquête comparative sur le devenir des étudiants ayant bénéficié d'une mobilité en comparaison avec les autres étudiants (insertion professionnelle, nouvelle mobilité...);
- Continuer à s'associer aux démarches ultra-marines pour la revalorisation de la part « transport » dans le cadre de l'hyper éloignement.

## 6.11 PROGRAMMES HORIZONTAUX- ERASMUS + - « THE CULTURE TRAIN »

<b>Instrument UE :</b>	<b>Réf. UE :</b>
------------------------	------------------

<b>Porteur du projet :</b> COLLEGE AFAREAITU	<b>Responsable du suivi du projet en PF :</b>
---	---

<b>Budget du projet</b>		
<b>Coût global</b>	12 000 000 F CFP	100 365 €
<b>Sources et répartition des financements</b>		
<b>Union européenne-UE</b>	12 000 000 F CFP	100 365 €

### Durée et phasage du projet :

Durée du projet : 2 ans

Mise en œuvre: 4 mois

Signature de la convention : Septembre 2014

Rédaction du rapport intermédiaire (à l'issue de la première année), avril 2015

<b>Partenaires du projet</b>	
Parents d'élèves	<b>Animation d'ateliers</b> <b>Aide à la réception des partenaires</b>
Associations	<b>Animation d'ateliers</b>

### • LE PROJET

#### Objectifs principal et spécifiques :

Faire de la connaissance de l'héritage culturel un levier pour la réussite.

Améliorer les performances en Anglais, maîtriser les TIC, lutter contre le décrochage scolaire.

#### Bénéficiaires du projet :

Elèves, professeurs, parents d'élèves, associations

#### Résumé du projet :

Dès le lancement du projet, le choix d'un logo pour l'identifier sera organisé sous forme d'un mini Concours entre les établissements, faisant intervenir entre autre les professeurs d'Arts Plastiques. Un vote sera mis en place. Les activités menées dans le cadre de l'étude de l'héritage culturel de chaque pays vont permettre d'élaborer des productions (sous forme numérique) permettant de remplir les wagons de notre Train Culturel.

Ces productions, réalisées indépendamment par chaque partenaire, pourront se présenter de toutes les manières possibles, tant que le support restera numérique : diaporama, vidéo, fichier audio,... La forme prise aura elle aussi toute latitude : exposé simple, didacticiel, interview, saynète, ...

Chaque wagon correspond à un thème spécifique :

\* wagon N°1 = arts graphiques

\* wagon N°2 = architecture

\* wagon N°3 = artisanat

\* wagon N°4 = cuisine

\* wagon N°5 = mythes et légendes

\* wagon N°6 = danses et chants

Chaque wagon sera rempli en respectant le calendrier officiel du projet. Toutes ces productions seront publiées d'une part sur la plateforme de diffusion Erasmus+ et d'autre part sur le site internet dédié au projet (ces deux publications seront gérées par l'établissement candidat). Lors de chacune des rencontres (un wagon = une rencontre, environ tous les trois mois), une journée culturelle sera organisée (The Cultural Day).

Au cours de cette journée, trois groupes d'élèves au minimum dont un du pays hôte présenteront une séance de travaux pratiques dont l'aboutissement sera une réalisation (une par groupe d'apprenants) qui sera rapportée dans chaque établissement des pays partenaires. Les groupes d'apprenants seront des équipes mixtes plurinationales avec des adultes et des élèves des six pays. Les réalisations issues de ces séances de travaux pratiques seront bien sûr en lien avec le thème du wagon.

En plus de l'objectif premier de développer la communication en Anglais et la prise de parole, cette séance aura aussi pour but de faciliter les échanges, la communication entre pairs, l'apprentissage de nouvelles connaissances et le partage.

Tout au long du projet, et parallèlement au chargement des wagons du train avec les productions numériques, chaque partenaire aura la responsabilité de produire une fiche de 10 questions/réponses sur le thème du wagon en cours, qui viendra remplir la base de données permettant la réalisation finale du jeu numérique "All on board !"

### • CADRE D'INTERVENTION

#### Contexte du projet :

Nous partons du constat que la notion d'appartenance à l'Europe n'est pas une évidence pour nos élèves Polynésiens du simple fait de l'éloignement géographique de la métropole et du continent européen.

De la même façon, les élèves de nos partenaires n'ont pas forcément conscience que l'Europe s'étend jusqu'au milieu de l'Océan Pacifique et pour certains, ils ignorent même jusqu'à l'existence de la Polynésie Française, et donc de la présence d'une entité Européenne à près de 16 000km de Bruxelles.

Il est donc nécessaire, afin de permettre à chacun d'appréhender la si vaste Europe, de créer du lien et de matérialiser des rencontres. Ainsi se construira le sentiment d'appartenance à une même citoyenneté.

Les objectifs plus pédagogiques de ce projet sont de développer les compétences numériques et le bilinguisme de nos élèves. Par la nature même des activités qui seront menées, l'utilisation des TIC dans nos enseignements et les apprentissages des élèves en sera très fortement renforcée puisque l'ensemble des travaux conduira à la réalisation de productions numériques diverses. Par ailleurs, l'ensemble de ces travaux sera réalisé en Anglais afin de développer les compétences de communication dans cette langue. Ainsi pourra-t-on, par le levier du projet et l'intérêt qu'il ne manquera pas de susciter chez nos élèves et leurs familles, contribuer à améliorer leur niveau de qualification, en particulier pour ceux exposés aux risques de décrochage scolaire.

Et ces élèves sont en grande proportion dans certains de nos établissements. Pour exemple, 50% seulement des élèves du collège d'Ofareaitu (PF) réussissent au DNB; 85% d'entre eux sont boursiers et vivent dans un environnement non propice aux apprentissages, moins de 10% de nos classes ont des représentants des parents aux conseils de classe. L'école de Solingen (Allemagne) elle aussi scolarise des élèves issus en très grande majorité de familles avec des problèmes sociaux.

La mise en œuvre de ce projet nécessitera donc l'implication forte, dans chaque établissement, des professeurs d'Anglais ainsi que des professeurs ou personnes ressources en TIC. Les établissements devront en outre être équipés d'une salle informatique ou à défaut mettre à disposition les matériels informatiques adaptés en nombre suffisant. Les activités de mobilité permettront parallèlement de développer du lien voire de faire naître des amitiés propices au sentiment d'appartenance à la citoyenneté européenne.

#### **Descriptif du projet :**

Le déroulement du projet sera rythmé par les activités de mobilité d'apprentissage et de formation. En amont de ces rencontres, des productions numériques diverses seront réalisées par chacun des partenaires sur les thèmes fixés pour chaque wagon.

Ces productions seront mises en ligne sur le site web dédié au Cultural Train en amont de la rencontre ainsi que sur la plateforme de diffusion Erasmus+. A l'issue de chaque activité de mobilité, des comptes rendus (textes, images, vidéos,...) seront également mis en ligne.

Ainsi, au fil du projet et après chaque rencontre, le train s'allongera d'un nouveau wagon (environ tous les trois mois) chargé des différentes productions préparatoires et des bilans consécutifs aux réunions. Le moment clé de chaque rencontre sera la tenue du Cultural Day, journée au cours de laquelle sera mis en œuvre l'enseignement par les pairs entre les élèves et les enseignants des six pays partenaires.

Ce sera l'occasion de séances d'apprentissages via des présentations formelles et des travaux pratiques. Ces journées de communication et de partage en anglais devraient s'étoffer en termes d'échanges au fil du projet, au fur et à mesure que les liens se tisseront entre les partenaires et que la maîtrise de la langue s'accroîtra.

A l'issue du travail sur chaque wagon, chaque partenaire dressera une fiche de 10 questions/réponses les plus pertinentes et représentatives de l'héritage culturel de son pays sur le thème concerné. Cette base de données finale de 360 questions/réponses servira à la production et la publication du jeu numérique "All on board !" au terme du projet.

Cette production témoignera des acquisitions de chaque partenaire en ce qui concerne les compétences linguistiques et TIC d'une part et l'ouverture d'esprit, la curiosité, le respect et la fierté de l'appartenance à une citoyenneté européenne d'autre part.

Les indicateurs de lutte contre le décrochage scolaire, priorité affichée de notre projet, et la motivation de nos élèves devrait avoir évolué positivement à mesure que le projet aura su fédérer les élèves et la communauté éducative de chacun des établissements. (Indicateurs : taux d'absentéisme, taux de présence à l'aide aux devoirs, implication dans de nouveaux projets, participation active en classe,...)

Modalités d'évaluations : Pour chacune des priorités ciblées, les indicateurs retenus sont respectivement :

-Bilinguisme :

- \* évolution de la prise de parole en cours d'Anglais pour les élèves ayant pris part au projet
- \* impact des élèves moteurs du projet sur l'évolution de la dynamique de classe
- \* intégration par les professeurs d'Anglais des pratiques observées dans les cours des autres partenaires

-TIC :

- \* évolution du nombre d'enseignants impliqués dans l'utilisation d'outils numériques
- \* autonomie des élèves dans l'utilisation des outils numériques à des fins de création

-Sentiment de citoyenneté Européenne :

- \* nombre d'élèves qui entretiennent une relation pérenne avec les partenaires rencontrés en dehors des activités de mobilité
- \* évocation récurrente d'expériences vécues chez les différents partenaires

-Lutte contre le décrochage scolaire :

- \* évolution du taux d'absentéisme
- \* implication plus forte des familles au sein de l'établissement.

**Stratégie et philosophie du projet :**

Faire de la connaissance de l'héritage culturel un moyen de travailler les langues, d'utiliser les TIC, de motiver les élèves à la réalisation d'un travail soutenu et de qualité.

**Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :**

Les associations locales et les parents sont contactés régulièrement afin d'apporter des connaissances et savoir-faire notamment pour l'animation du club Erasmus qui se tient le mardi et jeudi sur la pause méridienne.

**• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS****Historique du projet :****en 2015 (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015) :**

Les actions et évaluations de janvier 2015 à Juin 2015 sont décrites dans le rapport intermédiaire.

En Novembre 2015 : les mobilités prévues en Allemagne ont été réalisées uniquement par trois adultes en raison des attentats qui ont touché Paris. Les mobilités élèves prévues ont été reportées sur la Pologne en mai 2016. Ainsi les dépenses prévues lors de la planification initiale ont été diminuées de l'équivalent de 4 élèves. Une pénalité pour report de vol a été imputée au projet elle se monte à 20 000 francs.

Tous les objectifs ont été atteints en termes de mobilités adultes et élèves. (Report chez d'autres partenaires des pertes de mobilités liées aux attentats)

Des difficultés financières ne sont pas apparues.

Le travail réalisé par les élèves au sein du collège au 31 décembre 2015 est conforme aux attentes.

**Réalisations en 2016 :****(Août : fin du projet)**

L'ensemble des mobilités (adultes et élèves) prévues de janvier 2016 à juin 2016 a été réalisé.

La production numérique a été finalisée et a donné lieu à un événement de dissémination qui a réuni 50 personnes (adultes et élèves) de différents établissements de Moorea et Tahiti. La personne en charge de la DAREIC était présente à cette réunion. L'objectif était de promouvoir les actions de partenariat en témoignant de la réalisation concrète du projet et en apportant des éclairages à toute personne souhaitant investir son établissement dans une telle démarche.

Outre les travaux et les échanges sur les plate-formes numériques du projet, 9 élèves du collège d'Afareitu se sont rendus en voyage d'études de deux semaines en Pologne et en France, au mois de mai 2016.

Le 29 mai 2016, tous les étudiants et enseignants qui ont travaillé ces deux dernières années pour produire le jeu « All on board ! » ont été très fiers de le présenter à la communauté éducative de la Polynésie Française.

Ils ont organisé une compétition de jeu qui a été vraiment réussie au Moorea Pearl Resort de Moorea.

Le programme a été clôturé en août 2016.

**Perspectives pour 2017 :**

Le site internet dédié au projet, retraçant l'ensemble des actions et rencontres de chaque partenaire et permettant de tester en ligne le jeu numérique culturel restera actif durant la période Janvier 2017-Septembre 2017. A l'issue de cette période l'hébergement ne sera pas renouvelé.

**Evaluation des activités****Pour 2015 :**

Tous les objectifs ont été atteints en termes de mobilités adultes et élèves. (Report chez d'autres partenaires des pertes de mobilités liées aux attentats)

Des difficultés financières ne sont pas apparues.

Le travail réalisé par les élèves au sein du collège au 31 décembre 2015 est conforme aux attentes.

**Pour 2016 :**

Tous les objectifs ont été atteints en termes de mobilités, de réalisation de la production finale, de mise en ligne du site Internet dédié au projet, d'organisation d'un événement de dissémination.

L'impact le plus notable chez les élèves se situe en termes de prise de confiance dans la prise de parole en langue anglaise et de capacité à prendre des initiatives allant dans le sens de l'ouverture du collège sur l'extérieur. On note également chez tous les élèves une volonté de partager encore davantage leurs connaissances et leur culture avec le monde.

Le rapport final de l'agence européenne va dans le sens de cette réussite globale du projet.

**Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :**

Un partenariat accru avec les services de la DAREIC, notamment pour suppléer l'absence de participation aux réunions transnationales aiderait dans la mise en œuvre. Un temps de formation entre les coordonnateurs et les services des agences comptables faciliterait le travail des responsables de projet.

La prise en charge au frais réel du projet n'a pu se faire que parce que nous étions porteurs du projet (pas toujours facile de gérer l'ensemble du projet en étant les plus éloignés géographiquement). Depuis, la législation a évolué et permet une meilleure prise en compte financière des partenaires sans nécessité d'être porteur de l'action globale.

## 6.12 PROGRAMMES HORIZONTALS - ERASMUS + - « ETUDE RETROSPECTIVE DE LA 1ERE GUERRE MONDIALE D'UN POINT DE VUE REGIONAL »

Instrument UE :	Réf. UE :
-----------------	-----------

Porteur du projet : <b>LP SAINT-JOSEPH</b>	Responsable du suivi du projet en PF : <b>DAREIC DGEE</b>
---	--

### • BUDGET DU PROJET

<b>Coût global</b>	12 257 872 CFP	€
<b>Sources et répartition des financements</b>		
Erasmus : 9 061 124 CFP		
APEL du L.P. St-Joseph Pirae : 1 231 145 CFP		
Fonds privés (élèves + professeurs) : 1 958 711 CFP		

<b>Durée et phasage du projet</b> : 3 ans (1 septembre 2014 – 31 août 2017)
Durée des phases de mise en œuvre : septembre 2014 ; de clôture : août 2017
Date de signature de la convention de financement : 15 octobre 2014
Partenaires du projet

Partenaires européens du projet	
Feodor-Lynen-Gymnasium	Allemagne
1 EPAL MOUDROU	Grèce
Rīgas pilsetas Plavnieku gimnāzija	Lettonie
Ciszterci Rend Nagy Lajos Gimnáziuma és Kollégiuma	Hongrie
Bayramic Mustafa Gulsen Cinaroglu Anadolu Lisesi	Turquie
ASS GESTION COLL LYCCATHOLIQUE PRIVEAGCLCP	La Réunion

Partenaires locaux du projet	
FREMY Marie-Noëlle	Historienne – Expertises scientifique et historique
MORTILLET Véronique	Historienne – Expertises scientifique et historique
RAYBAUD Corinne	Historien – Expertises scientifique et historique
SHIGETOMI Jean-Christophe	Président « Association Les Polynésiens dans la guerre » – Expertises scientifique et historique
LEYDET Philippe	Président de l'Office National des Anciens Combattants – Expertises scientifique et historique
Office du tourisme	Soutien matériel
Mairie de Pirae	Soutien moral
Air Tahiti Nui	Soutien financier
Entreprise Billye	Soutien matériel.
APEL du Lycée St-Joseph Pirae	Soutien moral, matériel et financier
Lycée St-Joseph Pirae	Soutien moral, matériel et financier

### • LE PROJET

<p><b>Objectifs principaux et spécifiques :</b></p> <p><b>Historiques et humanistes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Découvrir des lieux de guerre.</li> <li>• Créer des échanges éducatifs, pédagogiques, culturels, humains... avec des garçons et des filles, des hommes et des femmes de culture et de langue étrangères.</li> <li>• Comprendre la Première Guerre Mondiale en contextualisant et replaçant chronologiquement le premier conflit mondial.</li> <li>• Recenser et visionner les documents existants.</li> <li>• Apprendre... (Histoire, Géographie, Valeurs...)</li> <li>• Recueillir des témoignages... des autres... de soi...</li> <li>• Permettre une meilleure connaissance de l'histoire de sa propre région.</li> <li>• Inviter à réfléchir sur le caractère total et destructeur du premier conflit mondial et conduire à prendre conscience qu'une telle catastrophe ne doit plus se reproduire de nos jours.</li> <li>• Repenser et réfléchir sur le sens d'une commémoration commune de cet événement dont les témoins directs ont tous disparu.</li> <li>• Donner du sens aux efforts de maintien de la paix.</li> </ul>
---

### **Educatifs, pédagogiques et intellectuels**

- Eduquer et apprendre à travers des échanges interculturels.
- Favoriser et évaluer les compétences transversales.
- Stimuler et renforcer le goût des études, du travail scolaire.
- Contribuer, même modestement, à la recherche et à l'innovation.
- Réfléchir et échanger sur la représentation de la Grande Guerre que gardent le Subconscient collectif et l'opinion publique dans les pays partenaires respectifs.
- Repérer les points communs et les différences dus aux mémoires héritées sur un épisode vécu et transmis différemment selon les régions et les pays.
- Réécrire une mémoire plurielle à partir de monographies de 7 pays européens et d'outre-mer.
- Favoriser une attitude positive vis-à-vis de l'Europe et des valeurs de l'Union et développer le sentiment d'appartenir à l'Union Européenne.

### **Propres à Erasmus**

- Donner le goût des études post-bac.
- Encourager la mobilité des personnes.
- Développer le débat pour un véritable travail commun de mémoire et de commémoration.
- Favoriser une ouverture culturelle européenne et outre-mer par un travail multipartenaire.

### **Stratégie et philosophie du projet :**

La Première Guerre Mondiale, étudiée sous un aspect régional.  
Approches expérientielle, cognitives, collaborative.

### **Bénéficiaires du projet :**

Elèves, enseignants et établissement.

### **Résumé du projet :**

Etudier la Première Guerre Mondiale d'un point de vue local !

C'est aussi parce que des Polynésiens ont participé à cette guerre qu'on peut la qualifier de mondiale!

« Produire quelque chose de précieux pour chaque élève, qui n'a pas pu être provoqué sur un plan purement national ».

La Première Guerre Mondiale : un conflit tragique ? Inutile ? Ancien ? Pourquoi l'étudier ?

Car d'une part, si la Première Guerre mondiale a créé un véritable cataclysme, elle a donné une impulsion au début du développement pacifique et démocratique dans toute l'Europe, et non l'inverse. D'autre part, la souffrance de millions d'êtres humains ne peut pas être oubliée.

Par ailleurs, la Première Guerre mondiale n'est pas étudiée suffisamment dans notre système éducatif. Des travaux de recherche sont menés sur le sujet en Polynésie Française.

Mais l'accès à leur résultat par le public scolaire est limité. A ce jour, chaque établissement européen partenaire de notre projet a des problématiques spécifiques à son histoire vécue. Par exemple, les zones environnantes des écoles turques, grecques et lettones ont été directement impliquées dans les batailles décisives de la Première Guerre mondiale. Certaines ont subi des effets logistiques tandis que d'autres ont été directement plongées dans la guerre, dans la mort, sans connaître les tenants et les aboutissants de ce conflit.

Cela vaut particulièrement pour nos combattants des colonies, les « poilus tahitiens ». Dès le début de la Première Guerre mondiale jusqu'à ses lendemains, on trouve des actions régionales en faveur de la liberté et de la paix, questions que nous aborderons et auxquelles nous porterons toute notre attention.

Le bombardement du 22 septembre 1914 n'est-il pas une (ou la ) des premières victoires françaises dans cette Première Guerre Mondiale ?

## **• CADRE D'INTERVENTION**

### **Contexte du projet :**

Centenaire de la Première Guerre Mondiale.

Cohérences : commémorations centenaire de la Première Guerre Mondiale : bombardement de Papeete, envois de contingents, ANZAC Day, Gallipoli.

### **Descriptif du projet :**

Se rendre en Europe : visiter les lieux de vie des partenaires de projet qui ont été touchés par la guerre.

Inversement, accueillir et organiser la visite des lieux touchés par la guerre : Papeete.

Se rendre, si possible, en France : visiter des lieux emblématiques de cette guerre : Verdun, cimetières, villages disparus, tranchées, forts, mémoriaux...

Rencontrer des lycéens, de nationalités et de cultures très différentes.

Participer à des projets éducatifs.

Multiplier et diversifier les échanges.

Engager des réflexions civiques, citoyennes.

A ce jour, le suivi du projet est assuré par un ensemble de personnes et ce dans tous les domaines :

\* Pédagogique et éducatif : les enseignants porteurs du projet ; la Direction de l'établissement LP St-Joseph ; le coordinateur allemand ; les parents d'élèves.

\* Administratif : les enseignants porteurs du projet ; la Direction de l'établissement LP St-Joseph ; la

DAREIC de Tahiti ; le ministère de l'Enseignement de Polynésie Française.

\* Financier : la comptabilité du LP St-Joseph.

Evaluation des élèves : élaboration de cartes heuristiques relatives aux trois thèmes d'étude propres au déplacement en Allemagne, présentation en anglais devant les partenaires de ces mêmes travaux.

Système d'évaluation : échanges entre partenaires en anglais sur les thèmes traités.

Travail collaboratif sur ces mêmes thèmes.

Evaluation de leur intégration, de leur comportement lors des échanges et des visites avec les partenaires.

#### **Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :**

La communication entre les partenaires est forte, ainsi que les encouragements.

La coopération et l'entraide sont également permanentes et intenses : soutien financier du partenaire allemand, coopération du partenaire turc dans le cadre d'une opération marketing concernant la confection et la vente de tee-shirts (en relation avec le projet, bien entendu), échanges permanents d'avis sur la conduite à tenir et les activités à envisager avec l'ensemble des partenaires. Au niveau local, les historiens et spécialistes bénévoles, les entreprises privées, la commune de Papeete (Cf. Liste ci-dessus) soutiennent pleinement nos actions, notre travail, matériellement et intellectuellement.

Les impacts du projet sont multiples :

- Personnel : chaque élève sera transformé, (Découverte de nouvelles cultures, de nouvelles

Méthodes de travail, progrès dans la langue...).

- Communautaire : la communauté du LP St-Joseph trouve un nouvel axe de travail pour rendre toujours plus cohérentes ses missions d'instruction et d'éducation.

Son rayonnement au niveau européen sera indéniable.

- Social : élèves et enseignants se sentent toujours plus attachés à la société à laquelle ils appartiennent, aux idéaux qu'elle véhicule.

- Polynésien : tout comme pour l'établissement, le rayonnement au niveau européen sera indéniable.

- Médiatique : ce projet a pour vocation d'être diffusé et connu du plus grand nombre.

#### **Historique du projet :**

##### **En 2014 :**

Septembre à mi-décembre 2014 : travail préparatoire (contacts et cours Histoire et Français)

##### **En 2015 :**

Mi-janvier à février :

Lancement du projet et des travaux de recherche.

Déplacement à Riga (Lettonie) (27 février – 11 mars 2015) de deux enseignants dans le cadre d'un « teacher meeting » et rencontre de tous les autres partenaires européens du projet :

Lancement officiel du projet, planification des activités, questions budgétaires...

-Mars à mai : Aménagement d'une salle Erasmus+ au sein du lycée / Rencontres avec des spécialistes de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale / Travail historique, exposition, participation à l'Anzac Day, page Facebook, / demande de labellisation au Haut-Commissariat, début de scénario, création d'un T-shirt, comparaison en Français, HG et ReoMaohi à partir de lettres de soldats tahitiens au front, préparation du voyage en Turquie  
10 au 23 septembre Déplacement d'élèves et enseignants à Bayramiç (Turquie).

Octobre à Décembre : préparation du meeting à Tahiti en Février 2016 (accueil délégations, activités, recherche de fonds et sponsors, poursuite de l'aménagement de la salle Erasmus, organisation de la cérémonie commémorative du début de la bataille de Verdun.

6 au 17 novembre : Déplacement à la Réunion de deux enseignants pour une rencontre avec les autres partenaires européens, recherche de solutions financières pour la pérennité du projet, ajustement et renforcement des activités pour les 2 ans à venir.

#### **Réalisations en 2016 :**

Février : meeting à Tahiti, avec accueil des délégations européennes, cérémonie de commémoration du début de la bataille de Verdun ; rencontre avec le président François Hollande ; accueil à la mairie de Pirae ; visite de Tahiti et Moorea ; ateliers de travail au sein du lycée St-Joseph Pirae.

Du 26 mars au 13 avril : déplacement de deux enseignants en France pour un bilan du meeting Tahiti, support financier, préparation des événements à suivre.

Mai : déplacement d'élèves et enseignants en Grèce.

Octobre : déplacement d'élèves et enseignants en Hongrie : ateliers de travail, visites.

Décembre : déplacement de deux enseignants en Allemagne en vue de discuter et de résoudre les difficultés administratives et hiérarchiques ; de réaffirmer « des effets Erasmus + » ; de travailler sur l'application MobilityTool ; d'évoquer la situation des partenaires ; d'assurer des rencontres officielles ; de dresser le bilan "Grèce 2016", « Turquie 2016 » et « Hongrie 2016 » ; de préparer le meeting « La Réunion 2017 » ; d'envisager de futurs projets ; d'assurer des visites.

### **Perspectives 2017 :**

Février-Mars : Déplacement à la Réunion de deux enseignants et 4 élèves pour une dernière rencontre internationale entre partenaires, réalisation de supports vidéo commémorant la WW1, échanges culturels, visite de l'île.

Mai 2017 : déplacement de deux enseignants en Allemagne et en Grèce en vue de dresser le bilan "La Réunion 2017" ; travail sur MobilityTool ; rencontres officielles en vue d'accords pour un partenariat ; bilans moral et financier.

Et surtout, présenter à l'ensemble des partenaires la grande réalisation de notre projet : une bande dessinée relative à la Première Guerre Mondiale.

### **Evaluation des activités pour l'ensemble du projet 2015 – 2016**

La qualité et l'efficacité des activités ont été mesurées par de multiples personnes à différents niveaux, à travers leur implication, participation et reconnaissance :

\* Niveau pédagogique et éducatif : les enseignants porteurs du projet ; la Direction de l'établissement du LP St-Joseph ; le coordinateur allemand ; les parents d'élèves.

\* Niveau administratif : le ministère de l'Education de Polynésie Française ; le Vice-Rectorat de la Polynésie Française ; ONACVG.

\* Niveau administratif et politique : Haut-Commissariat de la Polynésie Française ; Mairie de Pirae ; députée de Polynésie Française ; Assemblée de Polynésie Française.

\* Financier : la comptabilité du LP St-Joseph a suivi avec une grande rigueur les dépenses effectuées dans le cadre du projet en appliquant le principe de la « séparation des pouvoirs » : celui qui ordonne les dépenses n'est pas celui qui les contrôle.

\* Niveau intellectuel : intervention / apports des spécialistes des domaines étudiés.

\* Niveau médiatique : les médias ont diffusé largement toutes nos actions.

\* Niveau partenaires : entre partenaires du projet, la communication, les encouragements et les coopérations sont restées fortes et permanentes tout au long du projet.

Ainsi, l'implication à différents moments de tous ces intervenants témoignent de l'intérêt qu'ils ont pu porter au projet dans son ensemble, garantissant ainsi la qualité du projet en lui-même et de toutes les activités afférentes.

Notre situation financière a été un souci réel durant tout le projet et la situation d'équilibre maintenue durant les 36 mois est sans doute le meilleur révélateur de la qualité de la gestion financière conduite par l'équipe de notre lycée.

En effet, la particularité géographique de notre établissement, situé en zone ultrapériphérique, n'avait pas été prise en compte lors de la présentation du projet.

Aussi, suite à la première Réunion Transnationale en mars 2015, il est apparu comme évident que l'enveloppe budgétaire Erasmus + initialement allouée à notre établissement ne permettrait pas la poursuite du projet sans la recherche de nouveaux apports financiers conséquents, privés ou publics, et/ou sans la modification d'une partie des obligations réglementaires propres au contrat.

C'est pourquoi, très vite, des démarches ont été entreprises dans ces deux sens.

Elles ont permis d'aboutir à un double résultat : tandis que des fonds privés étaient collectés auprès des familles d'élèves et d'enseignants, de l'Association des Parents d'Elèves du lycée, de donateurs privés, à travers le soutien des autres partenaires, les démarches entreprises auprès de l'Agence Nationale de Bordeaux ont permis quant à elles d'aboutir à la signature d'un avenant au contrat d'engagement : si la somme globale n'a pas été changée, les lignes budgétaires ont été remaniées afin de dégager des « Coûts exceptionnels ».

## 6.13 PROGRAMMES HORIZONTAUX - ERASMUS + - "WE BELIEVE IN A BETTER EUROPE"

### • PRESENTATION GENERALE

<b>Instrument UE :</b> Partenariats stratégiques entre établissements scolaires uniquement	<b>Réf. UE :</b> 2015-1-FR01-KA219-015002_1
--	--

<b>Porteur du projet :</b> Lycée Polyvalent du Taone	<b>Responsable du suivi du projet en PF :</b> DAREIC de la DGEE
---	--

<b>Budget du projet</b>		
<b>Coût global</b>	7 373 997 F CFP	<b>61 795 €</b>
<b>Sources et répartition des financements</b>		
<b>Union européenne-UE</b>	7 373 997 F CFP	<b>61 795 €</b>

**Durée et phasage du projet : projet sur 3 ans (2015-2018) : 1<sup>e</sup> année présentations et états des lieux ; 2<sup>e</sup> année protocoles et expérimentations ; 3<sup>e</sup> année clôture et pérennité du projet.**

<b>Partenaires du projet</b>	
<b>ZSP3 (Gniezno, Pologne)</b>	<b>Etablissement partenaire</b>
<b>EPAL KALAMARIAS (Thessalonique, Grèce)</b>	<b>Etablissement partenaire</b>
<b>COLEGIUL AGRICOL (Valea lui Mihai, Roumanie)</b>	<b>Etablissement partenaire</b>

### • LE PROJET

**Objectifs principal et spécifiques :**  
Eveil au développement durable, prise de conscience de ce que nous jetons, gestion des ressources en eau et de l'énergie, économie circulaire, ouverture à l'international, éveil à la citoyenneté européenne, faire connaître l'Europe des outremer, améliorer les compétences linguistiques et la confiance en soi, éviter le décrochage scolaire, échanger entre pairs et partager les connaissances.

**Stratégie et philosophie du projet :**  
Chacun des partenaires pourra s'identifier au travers de son environnement. Les solutions alternatives concernent 3 problématiques essentielles au développement d'une localité:  
Energie et Déchets : récupérer de l'énergie à partir des déchets (notamment de la combustion de déchets).  
Economie circulaire: réutiliser les déchets ultimes (notamment les restes de la combustion pour le compost).  
Eau : récupérer l'eau dans l'environnement proche.

**Bénéficiaires du projet :**  
Elèves et personnels du lycée, l'établissement, le public de Polynésie.

**Résumé du projet :**  
Nous observons que les modèles d'accès, d'utilisation et de gestion des ressources en eau, en énergie, ainsi que des déchets ne s'appliquent pas forcément de manière optimale à toutes les organisations ni pour toutes les populations. Au sein même de l'Europe, certains ont des spécificités qu'il nous faut prendre en considération, comme des lieux isolés, de petite taille, ou adoptant des pratiques différentes (villages, îles, éco-lotissements, écoles). Ce point de départ nous permet de proposer un cadre à ce projet au travers du concept d'un "village des alternatives".

### • CADRE D'INTERVENTION

**Contexte du projet :** quelles sont les raisons d'être du projet ? Quelle cohérence et complémentarité existent-ils avec les dynamiques existant au niveau local (commune), territorial (la Polynésie française), régional (la région du Pacifique) et international ?  
Les 3 problématiques étudiées le seront dans le cadre de la spécificité des îles de Polynésie Française (taille, éloignement, ressources...). Ces questions sont au centre des préoccupations de la population et des politiques, et sont donc en prise directe avec l'actualité (distribution de l'eau potable et assainissement, gestion et tri des déchets, énergie renouvelable et économie circulaire). La comparaison avec les pays partenaires permettra d'éveiller à la citoyenneté Européenne et d'agir en acteurs au niveau local.  
Nous participons aux événements en lien avec le développement durable (Earth Hour Tahiti, Journée mondiale de l'eau, salon Alternatiba)

**Descriptif du projet :**  
**Première année : présentations et états des lieux**

Les élèves sont amenés à s'impliquer fortement dans le projet. Un état des lieux de leurs attentes sera collecté dans chaque pays. En fin de projet, une action similaire permettra de faire le bilan et vérifier si des réponses ont été apportées à ces attentes.

Les élèves, écoles et pays se présentent aux partenaires, L'ensemble est posté sur la plateforme de diffusion, gérée par le coordonnateur du projet.

Les compétences en langue, à l'écrit ou à l'oral, seront d'emblée sollicitées. Les élèves et les partenaires font connaissance.

La création d'un logo est lancée d'entrée de jeu sous la forme d'un challenge Européen. Il pourra être imprimé sur des T-shirts, afin d'affirmer l'appartenance au projet et renforcer l'implication des élèves.

Les élèves recherchent des informations sur les entreprises de collecte de déchets, et évaluent la quantité de déchets dans les foyers grâce à un questionnaire.

L'objectif est de prendre conscience de ce que nous jetons. A partir des questionnaires recueillis, le coordonnateur du projet établira une ébauche d'un Euro-quizz sur les déchets qui sera testé dans chaque pays partenaire, les résultats seront comparés entre pays.

Un état des lieux de la consommation d'énergie dans le pays est établi, et de la consommation d'énergie par habitant à partir de ses propres factures énergétiques.

Un état des lieux de l'accès à l'eau potable, et de l'assainissement est établi. Une déclaration sur la bonne gestion des ressources en eau est préparée dans chaque pays. Le coordonnateur du projet rassemble chaque proposition des partenaires et construit une Déclaration Européenne de Gestion des Ressources en Eau. Cette déclaration sera présentée lors de la prochaine journée mondiale de l'eau (22 mars).

Un vidéo-clip sera réalisé. Cette vidéo sera un outil de promotion de l'Europe consultable sur Youtube, et sur la plateforme Européenne de diffusion.

L'implication et le sentiment d'appartenance au projet Européen est renforcée.

Une prise de conscience Européenne se met en place.

#### **Deuxième année : protocoles et expérimentations**

Des protocoles pour étudier la combustion de déchets et obtenir de l'énergie, pour analyser la qualité de l'eau, et pour utiliser les résidus de combustion dans l'agriculture (compost) sont proposés et comparé avec les partenaires pour validation.

Les premières expérimentations sont menées (combustion des déchets, croissance des plantes en fonction du dosage de résidus pour le compost, activité pratique de mesure de qualité de l'eau dans son environnement quotidien).

Au travers de l'échange des protocoles proposés et des expérimentations mises en place, un espace Européen de compétences et d'apprentissage des connaissances se met en place.

Les enseignants travaillent en collaboration et échangent les bonnes pratiques.

Les élèves sont acteurs de leur formation et prennent conscience de cette dimension Européenne de l'éducation.

Une version plurilingue de la déclaration Européenne de gestion de l'eau est finalisée et des plaquettes sont imprimées pour diffusion.

L'euro-quizz sur les déchets est testé à grande échelle.

#### **Troisième année : clôture et pérennité du projet**

Des activités pratiques et des prototypes sont présentés par les partenaires pour mettre en évidence la transformation en énergie de la combustion de déchets. La plateforme de diffusion eTwinning permet de faire partager les propositions et activités pédagogiques de chacun.

Une exposition est préparée sur le thème des déchets et de l'eau. Cette exposition pourra être utilisée en parcours de découverte, dont les étapes se trouveraient au sein de l'école et de la commune.

Une version itinérante sera organisée pour la faire voyager dans tous les pays et les régions éloignées.

Des solutions alternatives pour l'accès à l'eau potable en territoire spécifique sont présentées par chaque participant.

Des exemples locaux d'économie circulaire sont étudiés et présentés.

L'euro-quizz sur les déchets est mis à jour et disséminé, mis en ligne sur la plateforme de diffusion.

Le bilan final est préparé.

#### **Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :**

Les partenaires fournissent tous les travaux demandés afin de permettre une comparaison entre les pays.

Le coordonnateur français est responsable de la finalisation des productions intellectuelles, du Twinspace (ouvert avec le partenaire Polonais), du Padlet et du GoogleDrive. Le partenaire polonais gère le groupe Facebook du projet. Des entreprises locales ou laboratoires sont visités.

Les instances locales et territoriales seront mises à contribution selon les activités (Déclaration Européenne de gestion des ressources en eau, exposition itinérante sur l'eau et les déchets...)

### **• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

#### **Historique :**

**en 2015** (1<sup>ère</sup> année du projet, démarré au 1<sup>er</sup> septembre 2015) :

Phase 1 (septembre à novembre) et début de la phase 2 (décembre) du projet.

1<sup>er</sup> réunion transnationale de projet du 30 novembre au 4 décembre 2015 au ZSP3 (Gniezno, Pologne)

Dépenses engagées : 2 336,80 euros

#### **Réalisations en 2016 :**

- Mobilité en Grèce du 11 au 15 avril (activité d'apprentissage)
- Visite de la station d'épuration de Punaauia.
- Production de la vidéo de présentation du projet (mai 2016)
- Déclaration Européenne de gestion des ressources en eau
- Euro quiz sur les déchets à tester dans les écoles

**Perspectives pour 2017 :**

- Test de l'Euro quiz dans les écoles
- Echanges d'expériences
- Préparation de l'exposition sur la production et le recyclage des déchets

**Evaluation des activités**

Pour ce début de projet les objectifs des activités décrites précédemment ont été atteints.

Des problèmes de désignation tardive de coordonnateur roumain et de communication difficile avec sa direction ont gêné le démarrage du projet. La réunion transnationale a été l'occasion de tout reprendre pour ce partenaire, ainsi que le collègue grec présent qui n'était pas non plus coordonnateur.

La mise à disposition tardive des fonds européens a repoussé notre 1<sup>e</sup> réunion transnationale de projet, ce qui est dommage.

La communication est maintenant rétablie et le projet est sur ses rails. Tous les partenaires sont fiables, et les Polonais sont remarquables.

**Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :**

- Proposer des formations en langue pour les personnels engagés dans de tels projets, ou souhaitant y participer.
- Proposer des heures sur les emplois du temps des enseignants engagés, dégager des créneaux réservés au projet.
- Valider l'avance des fonds pour les prochaines phases en attendant le versement de l'Union Européenne.

## 6.14 PROGRAMMES HORIZONTAUX - ERASMUS + - "IT'S MY LIFE, IT'S MY CHOICE"

<b>Instrument UE :</b>	<b>Réf. UE : Erasmus + 2014-1-ES01-KA201-004291_3</b>
------------------------	---

<b>Porteur du projet :</b> Lycée AORAI PIRAE	<b>Responsable du suivi du projet en PF :</b> Catherine LUSSEAU
---	--

Budget du projet		
<b>Coût global</b>	3 436 704F CFP	€

<b>Durée et phasage du projet :</b> Projet sur 3 ans 2014-2017 Début de la mise en œuvre : mi-octobre 2014 Fin de la mise en œuvre : juin 2017 Signature convention de financement : 18 Décembre 2014
---

Partenaires du projet	
<b>IES AUDIO BHI Espagne</b>	<b>Coordonnateur</b>
<b>GROTIUSCOLLEGE Pays-Bas</b>	<b>Partenaire</b>
<b>NORGARDENSKOLAN Suède</b>	<b>Partenaire</b>
<b>CELALETTIN TOPCU Turquie</b>	<b>Partenaire</b>
<b>Lycée AORAI Polynésie Française</b>	<b>Partenaire</b>

• **LE PROJET**

<p><b>Objectifs principal et spécifiques :</b>          Le principal objectif de notre partenariat est de rendre nos élèves conscients de l'importance d'avoir un mode de vie sain, de les amener à se responsabiliser et à prendre conscience qu'ils sont acteurs de leur vie « un esprit sain dans un corps sain ».</p> <p><b>I- Les objectifs :</b></p> <p><b>1. Au niveau des élèves :</b></p> <p><u>Objectif linguistique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître la motivation, la capacité et la confiance des élèves pour communiquer dans d'autres langues.</li> <li>- Mettre les élèves en situation de communication authentique dans la langue étrangère: l'anglais.</li> </ul> <p><u>Objectif interculturel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la curiosité et l'ouverture de nos élèves pour d'autres cultures et leur montrer que les différences mènent à un enrichissement mutuel.</li> <li>- Montrer aux élèves l'intérêt de la mobilité géographique dans une société mondialisée où l'adaptation sera une qualité nécessaire pour l'adulte de demain.</li> </ul> <p><u>Prise de conscience européenne:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amener les élèves à prendre conscience de leur appartenance à une communauté de citoyens européens et favoriser leur construction personnelle dans ce cadre.</li> <li>- Sensibilisation à la nutrition équilibrée, à la santé, à l'importance des relations humaines de qualité, à la protection de l'environnement,</li> <li>- Sensibiliser les élèves à la nécessité d'avoir une alimentation équilibrée pour la santé</li> <li>- Montrer aux élèves l'importance de la consommation des produits locaux pour leur santé, l'environnement et pour laisser une planète viable aux générations futures.</li> <li>- Sensibiliser les élèves aux bienfaits du sport pour la santé, à l'importance de faire des exercices physiques.</li> <li>- Sensibiliser les élèves aux conséquences physiques, psychologiques et sociales de la consommation de drogue</li> <li>- Faire prendre conscience aux élèves de l'importance d'avoir de bonnes relations avec leur famille, leurs amis, camarades de classe et toutes personnes sans faire de discrimination.</li> <li>- Développer les compétences numériques de nos élèves en utilisant de façon réfléchie et efficace les nouvelles technologies</li> </ul> <p><b>2. Au niveau des enseignants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter le travail interdisciplinaire.</li> <li>- Découvrir et échanger des pratiques pédagogiques et didactiques avec le partenaire.</li> <li>- Motiver et encourager les enseignants à parler ANGLAIS.</li> </ul> <p>3. Au niveau de l'établissement et de la communauté éducative.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'image de l'établissement au sein du secteur de recrutement du lycée.</li> <li>- Créer une dynamique interne à l'établissement incluant tous les acteurs de la communauté éducative (élèves, enseignants, parents, agents, administration).</li> <li>- Intégrer les parents d'élèves en les faisant participer activement au projet et leur montrer que l'école est un lieu accessible.</li> <li>- Rendre les parents acteurs des apprentissages de leurs enfants.</li> </ul> <p><b>Stratégie et philosophie du projet :</b>          La philosophie de notre projet :</p>
--

Nous voulons que ce projet amène nos élèves à réfléchir sur leurs comportements, quant à leur nourriture, leur santé, leurs pratiques sportives et leurs relations à l'autre, tout en profitant des nouvelles technologies et en utilisant l'anglais pour communiquer avec nos partenaires.

Créativité, résolution de problèmes, prise de décision, pensée critique et analyse seront les capacités de raisonnement sur lesquelles nous avons mis l'accent.

Nous avons aussi veillé au développement des compétences sociales de nos élèves : citoyenneté, responsabilité sociale, sensibilisation culturelle, lutte contre stéréotypes et le réseautage social.

Pour atteindre cet objectif, nous avons travaillé sur les trois thèmes du projet : la nutrition équilibrée, la santé, et les relations à l'autre. "C'est ma vie, c'est mon choix"

#### **Bénéficiaires du projet :**

Lycée Aorai : enseignants et élèves

#### **Résumé du projet :**

Notre projet européen Erasmus+ « It's my life, it's my choice » est un partenariat scolaire multilatéral avec 4 établissements situés en Espagne, Suède, Pays bas et Turquie sur le thème de la nutrition équilibrée, la santé et les relations aux autres.

Ce projet a été validé en octobre 2014 avec une subvention européenne de 3 436 704 CFP et s'est déroulé sur 3 ans (2014-2017). C'est un projet pluridisciplinaire qui a pour objectif de rendre nos élèves conscients de l'importance d'avoir un mode de vie sain.

Pendant ces trois années, nos élèves ont travaillé en partenariat avec les autres établissements via des plateformes numériques, les plus motivés et investis dans le projet ont participé aux mobilités dans les pays des partenaires.

### • CADRE D'INTERVENTION

#### **Contexte du projet :**

Nous sommes partis du constat qu'il y a un fort taux d'obésité parmi les jeunes en Polynésie et qu'il était nécessaire de leur apporter l'information pour qu'ils changent leurs habitudes alimentaires et soit en meilleure santé.

Nous avons travaillé avec le ministère de la santé polynésien qui nous a fourni une pyramide alimentaire, des brochures étudiées et à disposition de tous les élèves du lycée dans notre CDI.

Nos partenaires européens connaissent les mêmes problématiques quant à l'obésité. Nous avons travaillé et réalisé des questionnaires nutrition avec l'aide de notre partenaire associé, nutritionniste comportementaliste. Tous nos partenaires ont travaillé avec leurs élèves sur ce questionnaire.

Nous avons aussi travaillé sur les addictions avec le nutritionniste et nos partenaires associés du CSHSS.

#### **DESCRIPTIF DU PROJET :**

##### **Activités envisagées et réalisées :**

Toutes les activités du projet sont en ligne sur le blog et le wikispace

[www.iml-erasmus.blogspot.com](http://www.iml-erasmus.blogspot.com) et [www.iml-erasmus.wikispaces.com](http://www.iml-erasmus.wikispaces.com)

### • PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

#### **Historique du projet :**

Nous avons commencé à travailler sur le projet en novembre 2014 et il sera terminé en août 2017.

#### **Réalisations 2014**

##### **Mi -Octobre - Novembre – Mi -Décembre**

Réunion avec les parents pour informer et expliquer notre projet

Mise en place d'un blog : [www.iml-erasmus.blogspot.com](http://www.iml-erasmus.blogspot.com) et d'un wikispace : [www.iml-erasmus.wikispaces.com](http://www.iml-erasmus.wikispaces.com)

Réalisation d'un flyer et d'affiches pour présenter le projet

Cartes postales : les élèves ont envoyé des cartes postales à tous les établissements partenaires de manière à ce que chaque pays puisse organiser son espace ERASMUS +

Création d'un espace Erasmus+ au CDI

Création d'un quizz européen par les élèves et organisation d'un concours au CDI « Découverte de l'Europe et des pays partenaires » Réalisation d'affiches d'information dans ce cadre

Présentation Power Point des partenaires et de la Polynésie

Préparation de l'accueil de nos partenaires : réunion transnationale d'enseignants

Conférence Nutrition avec notre partenaire associé, le Dr Bulard, nutritionniste comportementaliste. Pour nous aider à travailler sur le thème de la nutrition, lors de sa conférence, il a présenté à l'ensemble des partenaires dans une première partie, les bases de l'alimentation : macronutriments, micronutriments, définition de l'index glycémique, choix des aliments en fonction de l'index glycémique, présentation et explication de la pyramide alimentaire. Dans une deuxième partie, il a abordé les différents troubles du comportement alimentaire et la mise en évidence des blocages dans l'aptitude aux changements des comportements alimentaires.

Contact avec les médias : plusieurs articles dans la presse locale, reportage diffusé aux informations locales Tahiti Nui télévision (TNTV), une émission en direct « Fare Maohi » sur Polynésie 1 ère pour présenter notre projet Erasmus +.

## Réalisations 2015

### **Mi- Janvier – Février – Mars –Avril 2015 :**

- Réalisation d'un vidéo reportage sur la mobilité de nos partenaires au lycée en Novembre 2014.
- Enquête « Prenez vous un petit déjeuner équilibré ? » réalisée avec l'aide du Docteur Bulard pour l'ensemble du partenariat. Tous nos partenaires ont travaillé avec leurs élèves sur la même enquête. Cette enquête a été menée auprès de tous les élèves de Seconde avec leur professeur de SVT, enquête au CDI avec l'aide du professeur documentaliste où tous les élèves du lycée ont pu participer. Enquête auprès des parents d'élèves lors de la journée « Portes ouvertes ».
- Réculte des données de l'enquête, synthèse et analyse des résultats et publication sur le wikispace.
- Suite à cette enquête, travail avec les élèves pour les amener à modifier leur petit déjeuner et articles sur « l'alimentation équilibrée » rédigés par les élèves avec l'aide du Dr Bulard et publié sur le wiki.
- Campagne de sensibilisation au CDI pour une alimentation équilibrée avec pyramide alimentaire fournie par le ministère de la santé polynésien et panneaux explicatifs. Explications en anglais et en tahitien.
- Un petit déjeuner équilibré proposé par le Docteur Bulard servi aux élèves avec intervention et explications du groupe Erasmus
- Travail avec nos partenaires sur la plateforme numérique wikispace: nos élèves posent des Questions sur la géographie et l'histoire des partenaires et les élèves partenaires y répondent. Nos élèves ont répondu aux questions posées par nos partenaires sur notre lycée, notre culture, notre gastronomie, notre territoire.
- Réalisation de diaporamas à partir des réponses qui seront présentés lors de la mobilité en Suède en mai 2015
- Communication de nos élèves, en dehors du wiki, avec leurs partenaires via e-mail, Facebook, WhatsApp, Instagram. Ils améliorent ainsi leur anglais et découvrent leur culture.
- Evaluation auprès des élèves sous forme de questionnaires
- Préparation de la mobilité en Suède.
- Réalisation de logos avec le professeur d'Arts plastiques: le logo du partenariat a été choisi lors de la mobilité en Suède
- Contact avec les médias : presse et reportage télévisé sur la préparation de notre mobilité en Suède.

### **Mai 2015**

Accueil des partenaires Erasmus + du collège d'Areaitu en mobilités transnationales en Polynésie française en présence de la presse (cf blog). Préparation de cet accueil et explication par les élèves du fonctionnement de notre plateforme numérique « wikispace », présentation de notre projet et de la culture polynésienne.

- Mobilités de 5 élèves et d'1 professeur chez le partenaire suédois en mai 2015
- Préparation de la mobilité en Suède : diaporamas, exposés, logos, danses
- Réunion avec les parents
- Présentation de la Polynésie et sa culture lors de la mobilité en Suède
- Compétition logo : le logo choisi pour le partenariat a été réalisé par deux de nos élèves
- Au retour de la mobilité : rédaction des comptes rendus en ligne sur le blog
- Réunion compte rendu de la mobilité avec les parents et présence de la presse (cf : blog)

### **Septembre – Octobre- Novembre- Décembre 2015 :**

Réalisation d'affiches d'information sur la semaine Erasmus + au lycée du 23 au 27 Novembre 2015 :

Accueil de nos partenaires du 23 novembre au 1 er décembre 2015 : Accueil de 2 professeurs espagnols, 1 proviseur et un professeur hollandais, 1 proviseur et 1 professeur suédois. Présentation des différents établissements et planification des activités pour les 2 premiers trimestres de 2015. Cette réunion devait avoir lieu en Espagne mais pour des raisons budgétaires, elle a eu lieu à Tahiti.

Réception des partenaires, élèves et professeurs suédois, hollandais, espagnols

- Préparation de la mobilité de nos partenaires à Tahiti
- Réunion avec les parents d'élèves en présence de Mme La Provisoire, pour organiser l'accueil des élèves dans les familles et les activités après la journée au lycée. Présentation du programme Erasmus +
- Contacts avec les autorités locales : remise d'un dossier sur notre projet Erasmus + à M. Le Président de la Polynésie française, M. Edouard Fritch et Mme La Ministre de l'Education, Mme Nicole Sanquer Fareata.
- Contact avec le service des relations internationales de la Présidence.
- Travail sur les addictions : dans le cadre de notre projet, le professeur de SVT partant du constat que la toxicomanie, la consommation d'alcool, les addictions au numérique concernent de plus en plus nos élèves, a pris en charge tous les élèves de Seconde et a travaillé sur ce thème pendant un trimestre.
- Réalisation du dictionnaire multilingue et activités à partir du dictionnaire pour apprendre les différentes langues (cf wikispace)
- Travail sur le Family ALBUM via le wikispace.

Les élèves échangent via internet avec leurs correspondants sur un thème qu'ils choisissent sur le wikispace dans la partie "Projects", comme par exemple " Experience with tobacco, alcohol, Food allergy , Healthy food , junk food , Sport and healthy life ....." et réalisent un dossier sur ce thème en comparant leurs expériences.

### **Mobilités à Tahiti. Accueil de nos partenaires du 23 novembre au 27 Novembre 2015.**

#### **Activités réalisées dans le cadre de cet échange :**

- Accueil de 2 professeurs espagnols et 4 élèves, 3 professeurs hollandais et 3 élèves, 2 professeurs suédois et 4 élèves.
  - Contact avec les médias : plusieurs articles dans la presse locale, reportages diffusés aux informations locales Tahiti Nui télévision (TNTV)
  - Préparation d'une chorégraphie que tous les élèves du partenariat ont apprise pendant la mobilité à Tahiti
  - Préparation de danses polynésiennes pour l'accueil de nos partenaires à l'aéroport et au lycée
  - Pendant la mobilité, questionnaires en ligne avec diaporamas à partir de " Google Drive" sur les pays de nos partenaires au CDI pour que l'ensemble des élèves du lycée découvrent et s'informent sur ces pays. Le professeur documentaliste a aussi mis à disposition des élèves plusieurs livres sur la Suède, l'Espagne, les Pays-Bas, la Turquie.
  - Préparation et réalisation d'ateliers pour présenter la culture polynésienne lors de la Journée polynésienne du lycée.
  - Préparation des exposés pour présenter la Polynésie, sa géographie, son histoire, sa culture et ses institutions à nos partenaires lors de la mobilité. Exposés des élèves à l'Assemblée Territoriale de Polynésie française lors de notre visite.
  - Questionnaires réalisés par nos élèves remis aux partenaires après les exposés : publication des résultats et remise de prix à tous les élèves partenaires
  - Soucieux de la santé physique et psychosociale des adolescents, nous avons organisé des ateliers de prévention regroupant les thématiques liées aux comportements à risque de l'adolescent :
  - L'ateliers de sensibilisation, d'information, de réflexion et d'échanges ont été animés lors de la mobilité à Tahiti, par nos partenaires associés, CSHSS et CCSAT, œuvrant pour la prévention des conduites à risque auprès des jeunes en Polynésie française.
  - Préparation d'une randonnée, sur le domaine d'Aneane à Arue : questionnaire en anglais avec réponses dans les explications données ou sur les panneaux
  - Réalisation d'une vidéo en ligne sur le blog « Our Erasmus+ week in Tahiti »
  - Compte-rendu de la semaine Erasmus+ sur le wikispace
  - A ma demande, nos partenaires ont accepté de présenter les activités économiques de leurs régions respectives aux élèves de BTS de Mme Dany KBIDY pour les aider à trouver des stages de formation Erasmus+ dans ces pays : Uddevalla (Suède), Delft près de Rotterdam (Pays-Bas) et Bilbao (Espagne). Les professeurs ont donné leur adresse courrielle aux élèves ; ceux-ci peuvent directement les contacter s'ils le souhaitent ou en éprouvent le besoin pour trouver des stages en Europe.
- Travail des élèves tout au long de l'année sur la plateforme numérique wikispace <http://iml-erasmus.wikispaces.com> et alimentation du blog <http://iml-erasmus.blogspot.com>

### **RÉALISATIONS EN 2016**

Dans le cadre du projet Erasmus+ KA2, les actions ont été les suivantes :

A partir de Janvier, les élèves ont travaillé sur 3 thèmes différents :

- **Le family album** : les élèves échangent sur un thème du projet (voir <http://iml-erasmus.wikispaces.com/FAMILY+ALBUM>) avec leurs partenaires via internet : mail, facebook, Instagram, Whatsapp).
- **Les relations avec les différentes communautés.** Nous avons choisi de travailler **sur la communauté chinoise**, des premiers migrants en 1865 à nos jours. Nos partenaires turcs travaillent sur l'immigration syrienne, les Hollandais et les Suédois sur les populations immigrées dans leurs pays et les Espagnols sur les Sahraouis. Ce travail s'est poursuivi en 2017. Les élèves échangent leurs travaux via internet et chaque pays a présenté son travail lors de la mobilité en Suède en Janvier 2017 .
- **School garden.** Comme nous vivons à Tahiti, île tropicale, nous avons éprouvé des difficultés pour commencer notre activité jardin. En effet, cette année, nous avons eu une très longue saison des pluies en raison du phénomène El Nino. Enfin, début Avril, sous la gouverne de Mme Atger-Lie, nous avons semé des graines de haricots, d'aubergines, de salades et de laitues, de choux chinois et de tomates. Notre agent comptable, Edouard Tsang nous a donné les graines donc nous n'avons pas eu à les acheter. Nos graines ont été semées dans un petit jardin au lycée préparé avec les agents. Nos élèves sont venus les arroser régulièrement et les légumes ont poussé facilement et rapidement. Les élèves ont apprécié cette activité, ils étaient heureux de prendre soin du petit jardin et impatients de voir les plantes pousser. Fin mai, les enseignants et les élèves ont emporté les plantes chez eux pour en prendre soin pendant les vacances. Les élèves ont échangé avec nos partenaires sur le wiki et répondu aux questions suivantes : 1.When did you plant seeds? Why did you plant it at that time of year? 2.Which seeds grew fast and which seeds didn't?Do you know ?Why? 3.What are the fruits/vegetables that we can let grow in all of our countries? 4.Why is it important to feed/fertilize the land if you plant the same every year? 5.Can you say something about 'Glasshouses'? 6.How

often did you water the plants? 7.Can you explain the difference between a fruit and a seed? 8.From which plants do we eat?

En parallèle, nous avons travaillé sur la nourriture et les traditions alimentaires à Tahiti dans les temps anciens, avant l'arrivée des Européens. Cette activité a repris à la rentrée 2016 et le travail réalisé a été présenté en Suède en Janvier 2017

**Aucune mobilité d'élèves en 2016 : nous n'avons pas participé à la mobilité en Turquie faute de budget.**

#### **Réunion de projet transnationale à Delft aux Pays-Bas en Novembre 2016 .**

Du 26 Novembre au 4 Décembre 2016, participation du professeur coordonnateur à la réunion de projet transnationale de professeurs à Delft. Cette réunion avait pour objectif de faire un bilan des activités déjà réalisées et de mettre en place les activités pédagogiques de l'année 2016-2017 avec nos partenaires.

**Travail sur le dictionnaire multilingue.** Les élèves ont complété en Français et en Tahitien le dictionnaire multilingue en relation avec le thème du projet. Monsieur TAHIATA, professeur de Tahitien, a ainsi assuré la traduction en tahitien avec les élèves.

A partir de Septembre 2016, et durant toute l'année les élèves ont travaillé sur les 3 thèmes du projet :

**Thème 1 :Nourishment** : « Origin of food » « How to eat without destroying our planet » (voir <http://iml-erasmus.wikispaces.com>) échanges avec les partenaires avec leurs partenaires via internet : mail, facebook, Instagram, Whatsapp).

**Thème 2 :Relationships** : relations avec les différentes communautés. Nous avons choisi de travailler sur la communauté chinoise, des premiers migrants en 1865 à nos jours.

**Thème 3 : Santé .Health Campaign et eating disorders** : organisation d'une campagne de santé au lycée du 14 au 25 Novembre 2016 avec panneaux d'affichage au CDI. Tous les établissements du partenariat ont mené l'activité au même moment. Tous les questionnaires, toutes les enquêtes, bases de travail pour tous les élèves du partenariat, ont été réalisés par le professeur coordonnateur avec l'aide du partenaire associé, nutritionniste. Dans notre lycée, 350 élèves ont participé à l'activité.

Les élèves ont échangé avec nos partenaires sur le wiki et répondu aux questions suivantes : Quelles sont vos habitudes ? Comment pouvez-vous vous améliorer ? Donc quelle est la solution à vos problèmes ? sur les thèmes suivants : alimentation, boissons, sommeil, stress, exercice physique, temps libre et loisirs, relations aux autres, drogues et addictions.



#### **Perspectives 2017**

Dans le cadre du projet Erasmus+ KA2, les actions prévues pour 2017 sont les suivantes :

- Organisation de la mobilité de 3 élèves en Suède du 27 Janvier au 5 Février 2017 :

- Travail sur le dictionnaire multilingue.

- Travail des élèves tout au long de l'année sur la plateforme numérique wikispace <http://iml-erasmus.wikispaces.com> et alimentation du blog <http://iml-erasmus.blogspot.com>. Les 3 thèmes du projet sont :

. Thème 1 :Nourishment

. Thème 2 :Relationships

. Thème 3 : Santé - eating disorders

- Organisation de la mobilité de 4 élèves en Espagne du 14 au 22 Mai 2017 :

- Communication : Articles, participation à une émission de télévision, au film documentaire, booklet pour l'Agence européenne ; rapport final pour le 31 Octobre sur Mobility Tool et mise en ligne de toutes les activités réalisées sur la plateforme européenne Valor.

#### **Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :**

Mettre en place des créneaux horaires clairement identifiés dans l'emploi du temps des enseignants engagés

## 6.15 PROGRAMMES HORIZONTAUX – PROGRAMME PACIOCEA

### • PRESENTATION GENERALE

<b>Instrument UE</b> : programme BEST (action préparatoire BEST)	<b>Réf. UE:</b> 07.032700/2012/635071/sub/B2
---	---

<b>Porteur du projet</b> : Agence des aires marines protégées / Agence française de la Biodiversité	<b>Responsable du suivi du projet en PF</b> : Antenne Polynésie de l'Agence des aires marines protégées <b>Rapporteur</b> : BAE/DAIEP
--	---

Budget du projet		
<b>Coût global</b>	F CFP	904 453 €
Sources et répartition des financements		
<b>Union européenne-UE</b>	F CFP	500 000€
<b>Polynésie française</b>	F CFP	€
<b>Etat</b>	F CFP	€
<b>Commune</b>	F CFP	€
<b>Agence des aires marines protégées</b>	F CFP	404 453€

Partenaires du projet	
<b>PROE</b>	<b>Co-porteur du projet</b>
<b>UNESCO Commission</b>	<b>Partenariat méthodologie et diffusion</b>
<b>UMR ESPACE DEV</b>	<b>Soutien scientifique</b>

### • LE PROJET

#### Objectifs du programme

**Objectif général** : renforcer les capacités et donner les moyens aux échelles régionales et locales d'améliorer la conservation et l'utilisation durable de l'océan dans le Pacifique Sud.

Ce projet pilote est une première tentative de planification spatiale marine, à différentes échelles spatiales, en utilisant des données de différentes résolutions et en s'adressant à des décideurs de différents niveaux. PACIOCEA apportera un cadre méthodologique pour une gestion intégrée basée sur les écosystèmes de la biodiversité marine et côtière qui correspondre aux différents niveaux d'action dans le Pacifique comme il est spécifié par la convention sur la diversité biologique (CBD COP5 V/6/B/ principe 7). Les résultats de PACIOCEA seront mis en œuvre selon un gradient continu d'échelles depuis les lagons, les archipels, les ZEEs jusqu'à la moitié du Pacifique (plus de 21 Mkm<sup>2</sup>). Il contribuera ainsi fortement à la mise en œuvre des stratégies des pays concernés comme le plan d'action Ruahatu (Grenelle de la mer Polynésien), la coopération bilatérale franco-australienne sur la gestion durable de la mer de Corail, le « Pacific Oceanscape » et les objectifs d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique.

#### **Objectifs particuliers :**

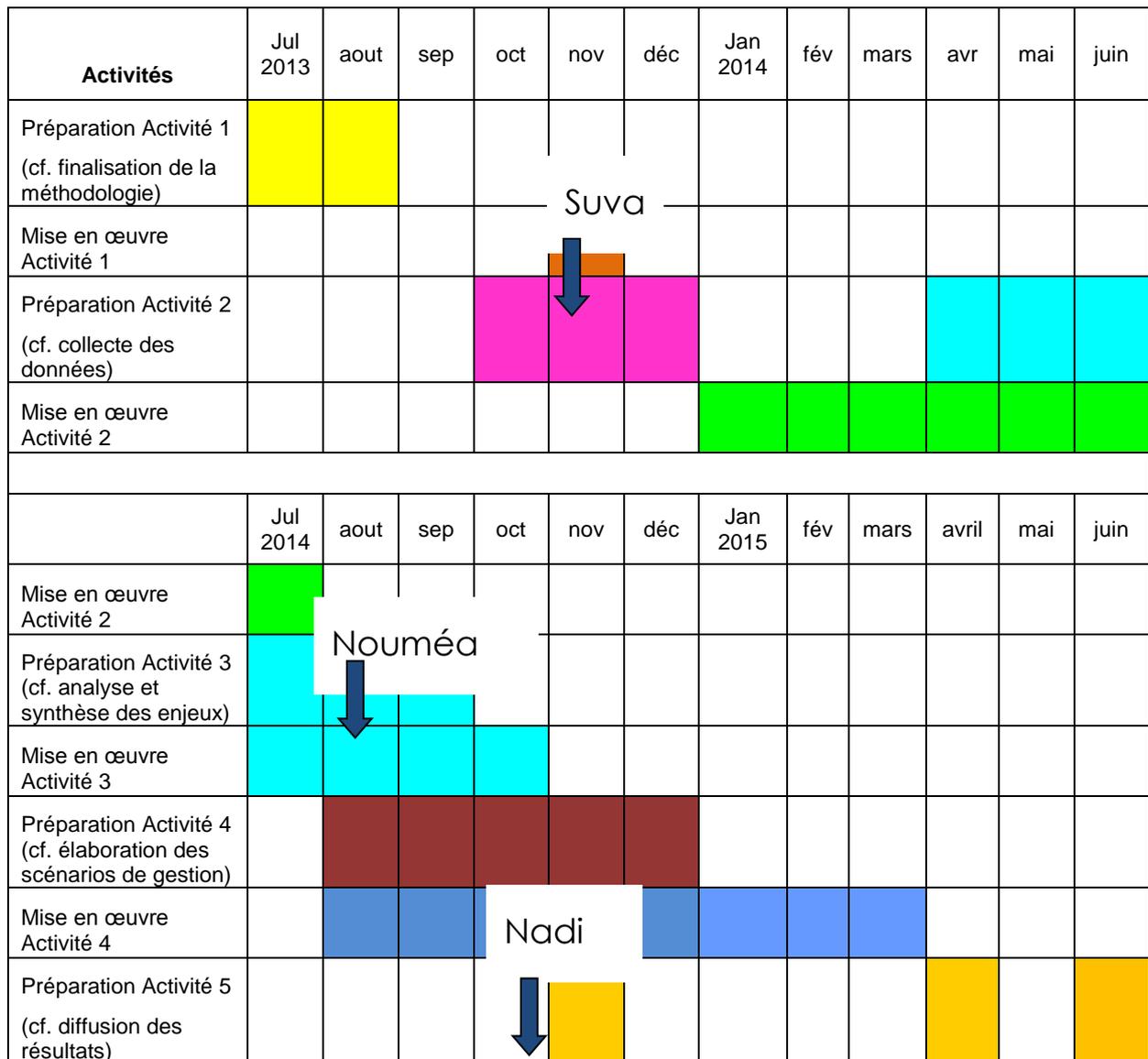
- 1) Développer des analyses et des cartes pour servir de base à une gestion intégrée de l'océan, au sein et au-delà des eaux sous juridiction, dans les pays du Pacifique Sud.
- 2) Définir des scénarios ou options de gestion et élaborer des recommandations.
- 3) Encourager la collaboration régionale et renforcer les capacités régionales.

#### Bénéficiaires du projet

- les PTOM du Pacifique (Nouvelle Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna et Pitcairn)
- les autres Etats du Pacifique

Enrichissement des méthodologies de planification spatiale et de gestion des ressources et espaces marins.

• **CHRONOGRAMME DU PROJET**



## • CADRE D'INTERVENTION

### Contexte du projet :

Le Forum des îles du Pacifique a adopté une feuille de route pour une gestion intégrée de la mer à l'échelle régionale sous l'intitulé de « Pacific Oceanscape ». Un groupe de travail marin entre les institutions se réunit régulièrement pour contribuer le mieux possible aux objectifs fixés par le Forum. Les pays concernés font preuve d'initiatives en faveur de la protection des océans sous la forme d'aires marines protégées pour lesquelles les annonces se succèdent, les dernières en dates étant celle des Iles Cook et de la Nouvelle-Calédonie. Au niveau international, dans le cadre de la convention sur la diversité biologique, un premier atelier scientifique régional s'est tenu dans le Pacifique Sud pour identifier les zones significatives sur un plan écologique et biologique (EBSA). De son côté, la pêche ne cesse de se développer, notamment sous la pression des flottes asiatiques et le dispositif d'encadrement finit de se mettre en place avec l'entrée en vigueur de l'Organisation régionale des pêches du Pacifique Sud.

L'exploitation minière dans les grands fonds devient également une réalité, du fait de la tension internationale sur les terres rares, avec par exemple une exploitation qui démarre en Papouasie Nouvelle Guinée et une exploration menée par un consortium français sur la ZEE de Futuna.

L'enjeu est de développer une vision intégrée de l'espace marin, de ses écosystèmes et de ses potentialités, et des représentations synthétiques qui permettent aux décideurs politiques qui se sont engagés dans la feuille de route du « Pacific Oceanscape » de donner des suites concrètes à leur engagement, de prendre des décisions rationnelles en termes d'exploitation et de protection des ressources marines.

La planification spatiale marine est une matière en plein développement pour laquelle les méthodes et les outils ont déjà fait l'objet de publications (notamment de la part de la commission océanographique de l'UNESCO) et d'expériences pratiques (notamment de la part de l'Agence des aires marines protégées au travers d'analyse stratégiques régionales réalisées par exemple en métropole française, en Bretagne Nord, en Corse ou encore en Polynésie, ou en cours en Nouvelle-Calédonie).

### Descriptif du projet :

#### Contenu du programme

PACIOCEA sera mis en œuvre au travers de 5 étapes :

1. Echange et capitalisation d'expériences pour définir en commun une méthode de planification spatiale marine adaptée au Pacifique Sud.
2. Rassemblement des données existantes.
3. Identification et synthèse en termes d'enjeux pour la gestion de l'espace marin.
4. Planification sur la base de scénarios de conservation pour identifier les futures zones prioritaires pour des recommandations de gestion basées sur les écosystèmes.
5. Dissémination des résultats

### Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Co-portage entre l'Agence des aires marines protégées et le PROE pour une diffusion et une insertion au sein des politiques de gestion de l'environnement du Pacifique

Implication des PTOM du Pacifique dans le montage, l'acquisition et la mise en forme des données et de leur diffusion.

Intégration des connaissances scientifiques disponibles sur la région Pacifique

Ateliers de validation des résultats dans les PTOM et débat avec les usagers institutionnels nationaux et régionaux (agences régionales, scientifiques et société civile en Nouvelle Calédonie et Polynésie française et dans l'ensemble des pays et territoires de la zone CPS.

## • PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

### Historique du projet et Etat d'avancement du projet en 2012 :

Projet présenté au programme BEST en 2011

Le chef de projet à l'Agence des aires marines protégées a été recruté début 2013

Les activités du projet débuteront été 2013

#### Activités en 2013 :

- 1<sup>er</sup> Juillet 2013 : début opérationnel du projet et prises de fonction du chef de projet à l'antenne Agence des Aires marines Protégées à Nouméa
- Phase 1 : définition de la méthode de mise en œuvre de cette planification spatiale marine
- Atelier participatif n°1 à Suva, Fidji du 26 au 28 novembre 2013

#### Activités en 2014

- Phase 2 : Collecte des données et constitution d'une base de données régionales
- Phase 3 : Analyse des enjeux écologiques et socio-économiques
- Atelier participatif n°2 à Nouméa, Nouvelle Calédonie du 18 au 21 août 2014
- Phase 4 : élaboration de scénarios prospectifs

- Atelier participatif n°3 à Nadi, Fidji du 28 au 31 octobre 2014
- Dissémination : présentation de la méthode de planification choisie et des premiers résultats, au World park Congress de Sydney, novembre 2014
- Rapport technique : synthèse des discussions et résultats de l'atelier participatif n°3

**Activités en 2015 :**

- Mise en ligne des analyses et scénarios sur une plateforme collaborative sur le web
- Analyse des contributions via la plateforme collaborative
- Finalisation de la plateforme ESIS pour la diffusion des informations environnementales du PROE
- Digitalisation des résultats des cartographies participatives réalisées dans le cadre des ateliers
- Activités de dissémination à l'occasion de différents événements
- Rédaction du rapport technique de capitalisation du projet
- Préparation du rapportage final (technique et financier) à la Commission Européenne
- Capitalisation finale des documents produits dans le cadre du projet

**Réalisations en 2016 :**

Le Rapport final de PACIOCEA, transmis le 18 décembre 2015, a été approuvé par la Commission européenne le 11 mai 2016.

Le programme PACIOCEA a été clôturé en juin 2016.

## 6.16 PROGRAMMES HORIZONTAUX - PROGRAMME BEST III

### • PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : Programme BEST III	Réf. UE
------------------------------------	---------

Porteur du projet : UICN et partenaires	Responsable du suivi du projet en PF : Comité français UICN Rapporteur : BAE/DAIEP
--	--

Budget du projet		
Coût global	F CFP	€
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	F CFP	1,972,668 €

Durée et phasage du projet : 48 mois Date de démarrage : Décembre 2013 Date de fin: Décembre 2017 (N. mois) : 48 mois
--

### • LE PROJET

<p><b>Objectifs du programme :</b> L'objectif général de BEST est de promouvoir le développement durable en finançant des projets de conservation et de valorisation de la biodiversité dans les zones où celle-ci est très menacée ou lorsque les pressions exercées par l'homme sur la nature sont importantes. BEST III vise à définir les orientations d'un mécanisme de financement durable pour les projets de conservation dans l'outre-mer européen.</p> <p><b>Bénéficiaires du projet :</b> Acteurs locaux et Commission européenne</p> <p><b>Résumé du projet :</b> Dans le cadre du projet de BEST III, les équipes régionales sont en charge de la réalisation de profils écosystémiques. Le profil d'écosystèmes propose un état des lieux de la biodiversité. Il fournit une liste exhaustive des priorités, des menaces, et de la politique environnementale menée vis-à-vis de la biodiversité. Il présente également la dynamique environnementale locale de la société civile ainsi que les plans de conservation déjà établis par d'autres sources de subvention. Enfin, le profil élabore une stratégie d'investissements issue d'un consensus établi entre les parties impliquées. La rédaction du profil d'écosystème nécessite un processus de consultation et de mobilisation approfondie des acteurs pour définir les priorités biologiques et écologiques en vue de la mise en place d'actions concrètes de conservation.</p>
---

### • CADRE D'INTERVENTION

<p><b>Contexte du projet :</b> Les Régions Ultra Périphériques (RUP) de l'Union Européenne (UE) et les Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) abritent une biodiversité exceptionnelle. Ces 34 entités politiques comprennent plus de 150 îles et une région ultrapériphérique en Amérique du Sud, la Guyane française. Ensemble, ils couvrent une superficie totale équivalente à la superficie de l'UE et un territoire marin qui est le plus grand du monde.</p> <p>Très riche, la biodiversité des territoires d'outre-mer européens est aussi particulièrement menacée. Les îles sont très vulnérables aux espèces envahissantes et aux impacts du changement climatique et elles sont très affectées par la destruction des habitats.</p> <p>L'outre-mer européen n'a pas toujours accès aux mêmes sources de financement que ses voisins régionaux, même dans le domaine de la conservation. Les mécanismes de financement européens ne sont pas toujours adaptés pour répondre aux besoins particuliers de l'outre-mer.</p> <p>Pour pallier à ce problème, l'Union européenne a soutenu la création de l'initiative BEST en étroite collaboration avec le Parlement européen : « Biodiversity and Ecosystem Services in Overseas Countries and Territories ». Une action préparatoire de cette initiative, adoptée par le Parlement européen, a financé en 2011 (BEST I) et 2012 (BEST II) un total de 16 projets sur le terrain ainsi que le projet BEST III, actuellement en cours.</p>
---

<p><b>Descriptif du projet :</b> Le projet Best III, c'est:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un partenariat ouvert regroupant : des équipes régionales et proches des acteurs locaux; une équipe de coordination assurant la liaison avec la Commission Européenne, la promotion à l'international, les échanges avec de potentiels bailleurs de fonds et des experts conseillers.</li><li>- Une approche participative et de terrain: 7 hub régionaux, qui travaillent pour et avec les parties prenantes locales ;</li><li>- Une approche concertée d'appui aux décisions et financements au travers de documents partagés d'état des lieux et identification de zones prioritaires et de stratégie d'action fondée sur les dernières connaissances scientifiques. Pour chacune des 7 régions où sont présents les Outre-Mer européens, en étroite collaboration et</li></ul>
--

consultation des acteurs locaux, le projet BEST III doit en effet élaborer un profil d'écosystème, un outil éprouvé pour guider les efforts et les investissements dans la conservation et le développement durable à long terme, et une stratégie d'investissement pour donner une plus grande visibilité des besoins et actions à financer auprès des bailleurs.

Au travers des différentes actions tant des équipes régionales qu'européenne de coordination, le projet BEST III vise à préparer le cadre stratégique et orientations d'un mécanisme de financement durable pour la conservation de la biodiversité et le développement durable dans les Outre-Mer européens.

Dans le cadre du projet de BEST III, les hubs régionaux sont en charge de préparer, selon une approche participative, des profils écosystémiques pour chaque région. Un profil d'écosystème vise à :

- Rassembler les différents acteurs impliqués dans la conservation et le développement durable aux fins d'établir un diagnostic partagé et définir collégialement les priorités d'action et d'investissement ;
- Partager les données et les connaissances ;
- Évaluer le statut de la biodiversité - avec un accent sur la biodiversité «exceptionnelle» pour laquelle les RUP et les PTOM de chaque région ont une responsabilité mondiale ;
- Évaluer les actions de conservation passées et actuelles, y compris le cadre législatif et réglementaire,
- Évaluer les menaces ;
- Identifier les opportunités et les lacunes de financement ;
- Analyser le paysage des acteurs en place, leurs forces et leurs faiblesses, en se concentrant sur la société civile;
- Définir et prioriser les actions les plus urgentes pour la protection de la biodiversité et les sites prioritaires.

#### **Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :**

Nombreux acteurs locaux impliqués (gouvernement de la Polynésie française et des îles Pitcairn, associations, experts locaux, centres de recherches, secteur privé, etc.). Environ 120 acteurs ont été impliqués pour BEST III pour la Polynésie et une cinquantaine pour les îles Pitcairn.

### **• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

#### **Historique du projet :**

Le déroulement des deux appels à propositions de BEST I et BEST II a montré (1) qu'il y avait une forte demande de financement pour des actions de terrain dans les Outre-Mer européens, avec six fois plus de projets sélectionnés que le budget disponible; et (2) qu'il était nécessaire d'établir un mécanisme de soutien financier durable spécialement dédié aux enjeux de biodiversité et de développement durable dans les Outre-Mer. Le projet en cours de BEST III vise à catalyser la transition vers une initiative européenne pérenne reconnue au niveau international.

Pour répondre à cette situation, une étape essentielle a été engagée avec l'Action Préparatoire européenne BEST. Adoptée par le Parlement européen, cette action a permis d'obtenir deux phases de financements exceptionnels qui ont soutenu un total de 16 projets de terrain. Une troisième phase a été lancée fin 2013, BEST III, qui a pour objectif de structurer et de pérenniser cette initiative européenne.

BEST III est un projet partenarial implanté à la fois régionalement dans les 7 régions où sont présents les Outre-Mer européens: océan Indien, Caraïbes, Pacifique, Amazonie, Atlantique Sud, Polaire and Subpolaire, Macronésie, mais aussi auprès des Institutions européennes. Localement, le projet vise à définir des états des lieux et priorités d'actions basées sur la connaissance scientifique et synthétisée sous la forme de profils d'écosystèmes et de stratégie d'investissements.

Le travail de rédaction des profils d'écosystèmes pour la Polynésie française et des îles Pitcairn, a été mené suivant une méthodologie prédéfinie et adaptée aux besoins particuliers du projet BEST. Elle a été mise à disposition par le CEPF, fort de sa longue expérience dans la rédaction de profil d'écosystèmes dans les « points chauds » de la biodiversité dans le monde mais adaptée au contexte des Outre-Mer européens pour un meilleur appui aux acteurs locaux.

#### **En 2015 :**

Après la mise en place de l'équipe régionale, le travail de rédaction du profil d'écosystèmes a commencé fin 2014 et a été officiellement présenté au public en janvier 2015. Puis, le profil s'est déroulé selon des étapes successives :

- Phase 1 (janvier – mars) : les données nécessaires à la rédaction des chapitres descriptifs (tous sauf les chapitres 3, 10 et 11) ont été collectées et analysées et une première version de ces chapitres a été présentée aux acteurs pendant une première consultation qui a eu lieu début avril 2015 ;
- Phase 2 (avril – juillet) : Polynésie française : deux consultations ont été organisées sur les milieux marins et terrestres pour valider une liste préliminaire de Zones Clés de la Biodiversité (ZCB) et déterminer des thématiques d'actions prioritaires. Une version complète du profil a alors été préparée basée sur les résultats des trois consultations et a été envoyée à tous les acteurs partenaires du projet (environ 120) pour révision et validation ;

- Phase 3 (août – septembre) : le profil a été finalisé suivant les commentaires reçus et sa version définitive a été présentée au public début octobre (Polynésie française). Envoie par mail en octobre pour les îles Pitcairn.

#### **Réalisations en 2016 :**

Phase 4 (mars – juin 2016) : actualisation des données du profil d'écosystèmes selon les dernières informations disponibles liste-rouge

Dans la continuité du profil d'écosystème, les travaux en 2016 ont eu pour objectif de capitaliser les conclusions du profil et de définir une stratégie régionale d'investissement BEST pour chacun des territoires de la région Pacifique Est (Polynésie française et Pitcairn). Le processus d'élaboration a pour but :

- De rassembler les acteurs du territoire autour d'un objectif commun : Préciser les priorités d'actions définies collégialement dans le profil d'écosystème et identifier des priorités de financement ;
- D'élaborer de manière participative une stratégie régionale d'investissement BEST pour la biodiversité et le changement climatique.

Une Stratégie régionale d'investissement BEST intègre les parties suivantes :

- Résumé exécutif
- Introduction
- Priorités de conservation et orientations stratégiques
- Niches d'investissement
- Conclusion et recommandations
- Références

Cette Stratégie est également réalisée en concertation avec les acteurs du territoire.

L'analyse s'appuie sur des données déjà produites (profils d'écosystèmes réalisés sur les territoires concernés, autres analyses et stratégies territoriales en lien avec la biodiversité et le développement durable). Les travaux doivent conduire à définir, de manière concertée avec tous les acteurs locaux, sur la base des objectifs partagés pour la biodiversité et le développement durable des territoires, les niches d'investissement, les priorités d'actions et un portfolio de projets illustrant ces priorités et permettant de répondre à ces objectifs.

#### **Perspectives pour 2017 :**

Premier trimestre : les travaux réalisés seront présentés à la CE pour validation lors du Comité du pilotage du programme BEST III

- Communication et diffusion des résultats du programme aux acteurs locaux et aux parties prenantes, y compris au niveau européen et international

Organisation d'une conférence « The BEST FUTURE » (Bruxelles - novembre 2017) : clôture du programme BEST III, présentation des résultats des autres programmes BEST, et discussions sur le futur mécanisme de financement pérenne

## 6.17 PROGRAMMES HORIZONTAUX – PROGRAMME BEST 2.0

### • PRESENTATION GENERALE

<b>Instrument UE</b> : Programme BEST	<b>Réf. UE</b>
---------------------------------------	----------------

<b>Porteur du projet</b> : UICN et partenaires	<b>Responsable du suivi du projet en PF</b> : Comité français de l'UICN <b>Rapporteur</b> : BAE/DAIEP
---	---

Budget du projet		
<b>Coût global</b>	F CFP	10 000 000 €
Sources et répartition des financements		
<b>Union européenne-UE</b>	F CFP	10 000 000 €

<b>Durée et phasage du projet</b> : 2015-2019
<b>Date de démarrage</b> : Décembre 2014
<b>Date de fin</b> : Décembre 2019
<b>(N. mois)</b> : 60

### • LE PROJET

#### Objectifs du programme :

- L'objectif global de BEST 2.0 est de promouvoir la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets basées sur les écosystèmes, comme base du développement durable dans les PTOM.

- L'objectif spécifique est de faciliter, d'habiliter et de renforcer les acteurs locaux, autorités locales et organisations de la société civile, qui sont engagés dans le développement local, la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et de services écosystémiques dans les PTOM.

- BEST 2.0 est conçu pour fournir un appui substantiel et efficace pour des actions au niveau local ainsi qu'au niveau régional ; la coopération régionale est cruciale dans les régions où se trouvent les PTOM. BEST 2.0 souhaite ainsi catalyser les efforts et constitue une contribution essentielle à la réalisation des buts et objectifs globaux en termes de biodiversité, de développement durable et de lutte contre les effets du changement climatique.

#### Bénéficiaires du projet :

Les entités bénéficiaires visées par les subventions moyennes sont: Organisations locales non-gouvernementales (ONGs); Organisations locales de la société civile; Organisations locales communautaires(OCs); Organisations locales à but non lucratif; Organisations locales à but lucratifs et socio-professionnelles répondant aux critères de la microentreprise; Institutions locales sub-gouvernementales; Organismes d'Etat membre européens; Organisations régionales; Organisations internationales; - impliqués dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets basées sur les écosystèmes, comme base du développement durable dans les PTOM.

Les petites subventions BEST 2.0 visent principalement à faciliter l'accès à des financements appropriés des acteurs locaux basés dans les PTOM. Ainsi les bénéficiaires visés par les petites subventions BEST 2.0 sont: Organisations locales non-gouvernementales (ONGs); Organisations locales de la société civile; Organisations locales communautaires(OCs); Organisations locales à but non lucratif; Organisations locales à but lucratifs et socio-professionnelles répondant aux critères de la micro-entreprise; Institutions locales sub-gouvernementales; - impliqués dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets basées sur les écosystèmes, comme base du développement durable dans les PTOM.

#### Résumé du projet :

Le Programme BEST 2.0, coordonné par l'UICN et financé par la Direction générale pour la coopération internationale et le développement de la Commission européenne (CE DG DEVCO) dans le cadre de l'initiative phare biodiversité pour la vie (B4Life) offre un financement nécessaire, accessible et ciblé pour des actions de terrain de conservation et de développement durable dans les PTOM. Des appels à projets pour les Petites Subventions et Subventions Moyennes sont prévus en 2015 et 2016.

### • CADRE D'INTERVENTION

#### Contexte du projet :

Le programme BEST 2.0 fait partie de l'initiative de l'Union européenne Biodiversité pour la Vie /Biodiversity for Life (B4Life). Il accorde des subventions pour des actions à petite et moyenne échelle visant des activités de conservation de la biodiversité et de développement durable dans les Pays et Territoires l'Outre-mer de l'Union

européenne (PTOM). Ces PTOM ont un lien avec l'un des Etats membres suivants : Danemark, France, Pays-Bas et le Royaume-Uni. Les PTOM se trouvent dans cinq régions du monde :

- Pacifique
- Caraïbes
- Atlantique Sud
- Océan Indien
- Polaire et subpolaires

#### **Descriptif du projet :**

Le programme BEST 2.0 est un programme d'appui des Pays et Territoires d'Outre-Mer européens (PTOM) et leurs acteurs, soutenu par la Commission européenne (DG DEVCO) dans le cadre de l'initiative B4Life (Biodiversity for Life). Le programme vise à promouvoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écologiques, ainsi que l'approche écosystémique pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Le programme BEST 2.0 place cette approche écosystémique des questions de changement climatique au cœur du développement durable dans les PTOM. Afin de pouvoir apporter des subventions, le Programme BEST 2.0 organise des appels à projets pour financer des actions de terrain, à la fois au niveau local et régional. Les projets supportés par BEST 2.0 peuvent viser un ou plusieurs PTOM mais les subventions BEST 2.0 ne couvrent que les coûts afférents aux actions déployées dans les PTOM. Des projets régionaux peuvent prévoir à la fois des actions dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer européens et des Régions ultra-périphériques et/ou pays voisins indépendants, mais les actions dans ces derniers ne sont pas couvertes par BEST 2.0. Dans ce cas, les projets doivent présenter d'autres moyens de financement complémentaires pour financer les actions dans les Régions ultra-périphériques et/ou pays voisins indépendants. Des appels à projets pour les Petites Subventions et Subventions Moyennes sont prévus en 2015 et 2016.

#### **Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :**

Un des objectifs du programme BEST 2.0 est de faciliter, d'habiliter et de renforcer les acteurs locaux, autorités locales et organisations de la société civile, qui sont engagés dans le développement local, la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et de services écosystémiques dans les PTOM. La présence et disponibilité d'une équipe régionale dans chaque région concernée permet un accompagnement et appui des porteurs de projets, le partage des connaissances et des synergies entre les projets et les différents acteurs locaux ainsi qu'une capitalisation des leçons apprises plus aisés. Le programme BEST 2.0 propose un important volet de renforcement des capacités locales, notamment via des formations au montage de projets.

### **• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

#### **Historique**

##### **En 2015 :**

Après la définition des règles du fonds, l'élaboration des documents cadre et la mise en place d'une plateforme dédiée très utiles pour les acteurs locaux associée à une campagne de communication, le premier appel à projets BEST 2.0 Subventions Moyennes dans le Pacifique a été lancé le 14 septembre. Au total, 15 projets ont été soumis pour la région Pacifique.

septembre-décembre :

- Diffusion des informations sur l'appel à projets auprès des acteurs locaux, européens et régionaux impliqués dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets basées sur les écosystèmes, comme base du développement durable dans les PTOM

- Accompagnement/conseils aux candidats

(Le secrétariat et l'équipe locale BEST 2.0 ont donné des conseils aux acteurs locaux. Au total, 230 échanges par email, 10 entretiens individuels et de nombreux appels téléphoniques avec plus de 70 interlocuteurs ont été traités par l'équipe régionale dans le Pacifique pour cette année.)

- Soumission des propositions : 4 décembre

- Vérifications administratives et soumission des propositions admissibles au Comité Régional de Conseil pour évaluation technique (décembre).

#### **Réalisations en 2016 :**

Avril : après les évaluations menées par Comité Régional de Conseil, annonce aux candidats des résultats de l'appel à projets Moyennes Subventions: sur 15 propositions de projet complet pour la région Pacifique, 4 propositions choisies par la CE :

\*1) Pacific Biodiversity Blue Belt (PROE en partenariat avec l'AFB)

\*2) Protect and restore the dry forest of the coast on New Caledonia (Conservatoire d'espaces naturels –NC)

\*3) Saving the 2 most threatened birds from extinction (PF – Association la SOP Manu)

\*4) Biopelagos (CPS en partenariat avec l'IRD – NC & WF)

Démarrage des projets selon leurs calendriers d'activités après la signature des contrats.

25 avril 2016 : lancement de l'appel à projets Petites subventions qui s'est déroulé en deux étapes :

Avril 2016 : soumission des notes de concept – formulaire synthétique (57 notes de concept déposées dans la région Pacifique)

Mai 2016 : évaluation technique des notes de concept par le Comité régional consultatif et présélection des projets (27 projets présélectionnés dans le Pacifique)

Juillet 2016 : ateliers de formation organisés par l'équipe régionale dans le Pacifique dans les 3 territoires concernés (PF, NC, WF) : 38 participants au total et des retours très positifs des candidats

Août 2016 : soumission des propositions complètes

Septembre 2016 : évaluation technique des propositions complètes par le Comité régional consultatif

Novembre 2016 : Sur 21 propositions complètes déposées dans la Pacifique, 12 projets retenus par la CE pour le Pacifique dont 6 en Polynésie française :

- 1)\* Tukemaragai: restauration écologique des petites îles du Sud-Est des Gambier (Commune des Gambier)
- 2)\* Conservation des vestiges de forêts naturelles du plateau de Maraeti'a, vallée de la Punaruu, Tahiti (Association Te rau atiahi a tau a hiti noa tu / Union pour la sauvegarde de la nature)
- 3)\* Conservation du Martin-chasseur de Niau, en danger critique d'extinction, par la communauté locale (Association Vaitamae de la Réserve de biosphère de la commune associée de Niau)
- 4)\* Renforcement des capacités locales pour la protection du patrimoine naturel terrestre de Rimatara (Association Rima'ura)
- 5)\* Hei Moana, Les sentinelles de l'Océan (Association Te mana o te moana)
- 6)\* Sauvegarde de la flore menacée de l'atoll de Anaa et définition de zones prioritaires de conservation basées sur la flore et la malacofaune sur les atolls soulevés de Anaa et Niau aux Tuamotu (Association Pu Tahī Haga no Ganaa)

#### **Perspectives 2017** : (calendrier prévisionnel)

1<sup>er</sup> semestre 2017 :

- démarrage des projets financés dans le cadre de l'appel à projets 2016 selon leurs calendriers d'activités ; suivi mensuel des projets par l'équipe régionale
- ateliers de formation sur la gestion financière, administrative et technique des projets financés organisés par l'équipe régionale dans les 3 territoires concernés (PF, NC, WF)
- ateliers de formation au montage de projet organisés par l'équipe régionale afin de préparer les candidats pour l'appel à projets 2017
- lancement de l' « *appel à projets BEST 2.0 Petites Subventions* (jusqu'à 100 000 €) » dans les 4 PTOM du Pacifique avec

Etape 1: Appel à notes de concept (formulaire synthétique) –

Etape 2: Invitation à soumettre une proposition complète (formulaire détaillé) pour les candidats présélectionnés suite à l'évaluation des notes de concepts. Une session de formation sera organisée pour accompagner les candidats dans la préparation du dossier complet

Un démarrage des projets à partir de décembre 2017

Organisation d'une mission Rom (1<sup>er</sup> trimestre 2017)

Tenue d'une « conférence politique » BEST en marge du forum UE-PTOM (Aruba – février 2017) afin de définir les options et de valider in fine un mécanisme de financement pérenne sur la biodiversité Outre-mer.

Organisation d'une conférence « The BEST FUTURE » (Bruxelles - novembre 2017) : présentation des résultats du programme BEST, des projets financés, et discussions sur le futur mécanisme de financement pérenne

## 6.18 PROGRAMMES HORIZONTALS - PROGRAMME PACE NET + (RESEAU PACIFIQUE EUROPE POUR LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION)

### • PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : FP7-INCO-Net – 10ème FED	Réf. UE : 609490
--	------------------

<b>Porteur du projet : IRD</b> <b>Institut de Recherche pour le Développement</b> <b>Prof. Jean-François Marini</b>	<b>Responsable du suivi du projet en PF :</b> Partenaire : ILM <b>Rapporteur : BAE/DAIEP</b>
---	--

Budget du projet		
<b>Coût global</b>	401 452 601,43 F CFP	3 364 172,80 €
Sources et répartition des financements		
<b>Union européenne-UE</b>	357 956 348.94 F CFP	2 999 718,00 €
<b>Polynésie française / ILM</b>	2 708 552.34 F CFP	22 698,00 €
<b>Etat</b>	F CFP	€
<b>Commune</b>	F CFP	€
<b>Autres</b>	F CFP	€

<b>Durée et phasage du projet :</b> <b>Date de démarrage : 02.09.2013 Date de fin : 01.08.2016 (36 mois)</b>
---

Partenaires du projet	
Institut de recherche pour le développement, IRD, France	<b>Coordination (gestion, communication et dissemination) ;</b> partenariats EU/PAC et communication avec la CE
Association of Commonwealth Universities, ACU	Renforcement des partenariats EU/PAC et communication/dissemination à l'Europe Promotion des opportunités européennes auprès des partenaires du Pacifique
The Australian National University, ANU,	Renforcement de la coopération EU/PAC en Changement climatique et ressources naturelles
CNRT Nickel and son Environnement, CNRT, Nouvelle-Calédonie	Renforcement de la coopération EU/PAC en CC, ressources minérales et environnement
Technical Centre of Agricultural and Rural Cooperation, CTA, Pays-Bas	Renforcement de la coopération EU/PAC en agriculture, pêche/aquaculture
Institut Louis Malardé, ILM, Polynésie française	Renforcement de la coopération EU/PAC en santé et bien-être, Etat de l'art de la recherche dans le Pacifique
Landcare Research, LCR, Nouvelle-Zélande	Renforcement des partenariats EU/PAC et communication/dissemination dans le Pacifique
Montroix Pty Ltd, MPL, Australie	Renforcement des partenariats EU/PAC et communication/dissemination dans le Pacifique
National University of Samoa, NUS, Samoa	Contribution à tous les <i>work packages</i> (participation à la conférence SIDS)
Secretariat de la Communauté du Pacifique, SPC	Renforcement de la coopération EU/PAC en agriculture, pêche/aquaculture

Sociedade Portuguesa de Inovação, SPI, Portugal	Renforcement de la coopération EU/PAC en santé et bien-être, Etat de l'art de la recherche dans le Pacifique ; l'Innovation pour répondre aux défis sociétaux
United Nations Industrial Development Organization (UNIDO), Autriche	Coordination de la partie Innovation du projet pour répondre aux défis sociétaux
University of Papua New Guinea, UPNG, Papouasie Nouvelle-Guinée	Renforcement de la coopération EU/PAC en agriculture, pêche/aquaculture & L'Innovation pour répondre aux défis sociétaux
University of the South Pacific, USP (regional: Fiji)	Organisation des plateformes de dialogue bi-régional EU/PAC
Vanuatu Cultural Centre, VKS, Vanuatu	Contribution à tous les <i>work packages</i>
Leibniz-Zentrum für Marine Tropenökologie, ZMT, Allemagne	Renforcement de la coopération EU/PAC en agriculture, pêche/aquaculture et en Changement climatique et ressources naturelles.

## • LE PROJET

### Objectifs principal et spécifiques :

- Renforcer le dialogue entre l'Europe et la région du Pacifique en science, technologie et innovation
- Soutenir les efforts de recherche et d'innovation
- Promouvoir l'excellence scientifique et la compétitivité industrielle et économique par le biais d'Horizon 2020

### Stratégie et philosophie du projet :

Le projet s'attache à analyser les besoins en recherche et les opportunités de coopération dans le champ de ces 3 grands défis sociétaux :

- Santé, changements démographiques et bien-être
- Sécurité alimentaire, agriculture durable, recherche en sciences marines et maritimes, bio-économie
- Enjeux climatiques, exploitation des ressources naturelles, matières premières.

### Bénéficiaires du projet :

Le projet est chargé d'actualiser son état des lieux de la recherche régionale en ST&I ; ce dernier inclura des données sur les experts en ST&I, les organismes de recherche, les PME, les universitaires, les décideurs politiques et des représentants de la société civile.

En utilisant les sources d'innovation qui pourront être identifiées pour chacun des trois défis sociétaux, il a pour objectif d'atténuer les difficultés posées à l'innovation et à réduire l'écart entre secteurs public et privé dans les pays insulaires, à promouvoir le développement de produits industriels dans le cadre des intérêts économiques mutuels de l'Europe et du Pacifique.

### Résumé du projet :

De nombreuses populations dans le monde sont confrontées à de véritables défis dans les domaines de la santé et du bien-être, de la sécurité alimentaire, de la gestion des ressources terrestres et marines et encore des effets du climat et de ses changements. Dans le Pacifique Sud, certains de ces enjeux sont renforcés par les réalités géographiques et socioéconomiques propres à la région. La recherche scientifique, le développement technologique et l'innovation ont un rôle capital à jouer pour relever ces défis.

Les opportunités de collaboration entre chercheurs européens et du Pacifique dans ces domaines sont nombreuses et variées. Les politiques et stratégies scientifiques de l'Union Européenne visent à les renforcer, notamment au travers des perspectives offertes par Horizon 2020, le programme européen pour la recherche et l'innovation. Renforcer le dialogue bi-régional en Science, Technologie et Innovation (ST&I) doit permettre d'intensifier la collaboration entre Europe et Pacifique au service de ces enjeux sociétaux ; tel est l'enjeu de PACE-Net Plus.

## • CADRE D'INTERVENTION

### Contexte du projet :

Le paysage de la recherche et de l'innovation du Pacifique est extrêmement varié, allant des Pays et Territoires des Iles du Pacifique (PTIP) avec peu ou pas de capacités en STI, aux Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) à fortes capacités, et à la Nouvelle-Zélande et à l'Australie, qui ont de nombreux réseaux d'institutions de recherche et d'innovation.

Dans ce contexte, PACE-Net PLUS succède au projet PACE-Net (2010–2013), qui a permis à l'Union européenne de renforcer avec succès les collaborations bilatérales avec la région Pacifique en améliorant la visibilité des réseaux en science et technologie. Les recommandations de PACE-Net ont en outre été communiquées au *Pacific Plan Review*, outil stratégique de gouvernance des pays océaniques membres du Forum du Pacifique.

### Descriptif du projet :

Le projet est chargé d'actualiser son **état des lieux de la recherche régionale en ST&I** ; ce dernier inclura des données sur les experts en ST&I, les organismes de recherche, les PME, les universitaires, les décideurs politiques et des représentants de la société civile.

Des **ateliers thématiques** (sur les défis sociétaux) qui se tiendront en septembre 2014 à Brème (Allemagne), en Nouvelle Calédonie et en Polynésie Française et Novembre, afin de (re)définir nos priorités en matière de recherche en ST&I, identifier des activités et des initiatives conjointes, dans l'intérêt mutuel des deux régions. Ces initiatives conjointes seront encouragées au moyen d'un fonds propre. **L'innovation** sera spécifiquement traitée – les potentiels et barrières seront analysés et des niches identifiées pour la région - (sous la direction de l'ONUDI).

Le projet organisera des **plateformes d'échanges bi-régionales** réunissant acteurs et structures de gouvernance des deux régions, pour chercher des synergies entre les initiatives existantes et promouvoir toute forme de coopération bi-régionale en matière de recherche en ST&I. La première se tiendra à Auckland en décembre 2014.

Des **indicateurs** divers (fréquentation du site internet, nombre de questionnaires/interviews obtenus, nombre de participants à nos événements, nombre de publications sur nos activités/innovations, nombre et types de collaboration nouées à travers le networking etc.) nous permettront de mesurer le succès de ce projet.

#### **Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :**

Les partenaires ont été autant que possible couplés (Europe/Pacifique) afin de favoriser la coopération bi-régionale au sein même du projet. Quasiment toutes les tâches sont codirigées et effectuées en collaboration.

La société civile sera largement sollicitée dans le cadre de notre état des lieux des activités en matière d'innovation sur plusieurs territoires ou dans plusieurs états du Pacifique (Nlle Calédonie, Fidji et Papouasie Nouvelle-Guinée).

### **• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

#### **Historique du projet :**

L'année 2013 a vu s'achever le premier projet PACE-Net et le démarrage de son successeur, PACE-Net Plus. Le précédent projet incluait la plupart des activités du projet courant et a permis de dégager des recommandations thématiques (dans les domaines de la santé, de la biodiversité, de l'agriculture/foresterie, de la pêche/aquaculture, de l'eau douce, des aléas climatiques) et concernant la recherche plus généralement à l'égard des décideurs, telles que :

- s'assurer de la visibilité de l'intérêt mutuel dans ce projet et s'accorder sur un agenda concernant les priorités d'intérêt mutuel avec l'Europe ;
- plus d'actions incitatives de la part de l'Europe à destination du Pacifique pour motiver nos acteurs de la recherche (telles que la création d'un observatoire intégré, basé sur des recherches pluridisciplinaires sur le changement climatique dans le Pacifique...);
- la création de groupes de travail thématiques pour développer des plan d'action régionaux motivés par des aspirations nationales ;

#### **Etat d'avancement du projet en 2013 :**

- Début du projet : 2 septembre 2013.
- Atelier de lancement du projet organisé à Nouméa en octobre 2013 ;
- Etat des lieux sur la recherche en ST&I initiée (à base de questionnaires ; d'annuaires pays sur la recherche en ST&I et d'analyse bibliométrique) ;
- Infoday sur Horizon 2020 et le projet en Décembre 2013 à Sydney (suivi en 2014 d'un Infoday en mars à Nouméa ; juin à Auckland ; novembre à Papeete) ;
- Planification des activités à mener en 2014.

#### **Evaluation des activités en 2013 :**

Les objectifs et résultats du premier INCO-Net sur le Pacifique ont largement été atteints en termes d'amélioration de la visibilité de nos priorités scientifiques et de dissémination de nos recommandations thématiques et générales à l'égard des décideurs ; néanmoins, la prise en compte de nos priorités en matière de recherche en ST&I à l'Europe d'une part et la prise en compte de ces recommandations dans les plans d'action nationaux ou régionaux reste à concrétiser – ce que le projet actuel s'emploie à faire.

#### **Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :**

Capitaliser sur les résultats déjà obtenus ; stimuler les relations régionales et bi-régionales en ST&I ; pérenniser les réseaux d'acteurs et de collaboration.

#### **Les actions entreprises en 2014**

L'État des lieux sur la recherche en ST&I réalisé dans le cadre du précédent projet a été actualisé (à base d'enquête, d'un annuaire régional sur la recherche en ST&I et d'une analyse bibliométrique) ; De nombreuses sessions d'information sur Horizon 2020 et le projet ont été organisées (à Sydney, Nouméa, Auckland, Apia, Papeete) de même que plusieurs ateliers thématiques (sur les défis sociétaux) en septembre 2014 à Brème ; en novembre 2014 à Papeete et Nouméa ; en décembre 2014 à Auckland ; puis en juin 2015 à Nouméa.

En parallèle, en l'absence d'organe dédié au dialogue bi-régional en ST&I, PACE-Net Plus au travers de ses activités, contribue à structurer ce dialogue dans la perspective de sa pérennisation. Les résultats de l'état des lieux et des ateliers thématiques ont alimenté les débats des plateformes de dialogue bi-régional (en déc. 2014 à Auckland;

PACE-Net Plus a aussi organisé (avec le gouvernement de la NC et le GOPS) un *side-event* en sep. 2014 en marge de la conférence SIDS sous l'égide des Nations-Unies, sur la contribution de la recherche en STI pour le développement, au profit des Petits États Insulaires du Pacifique.

Un appel à projets sur fonds d'amorçage (*seed-funding*) a également été lancé en sep. 2015 (21 projets recevront la somme de 10.000 Euros pour favoriser la coopération bi-régionale en STI).

Enfin, grâce à une enquête intensive sur l'état et les moyens de l'innovation dans le Pacifique menée par le partenaire ONUDI (à Fiji, en Nouvelle-Calédonie, en Papouasie Nouvelle-Guinée, à Samoa et aux Iles Cook), les potentiels et barrières en matière d'innovation seront analysés et des niches identifiées pour la région

#### Réalisations en 2015

A l'occasion de la réunion organisée à Bruxelles en juin 2015, dont l'objectif était de rassembler les autorités politiques des pays insulaires du Pacifique, les personnels techniques et les responsables européens, la Polynésie française était représentée par la ministre Priscille FROGIER, le directeur général de l'Institut Louis Malardé (ILM) et le Dr Edouard SUHAS, chargé de recherche à l'ILM et référent du programme PACE-Net PLUS en Polynésie française.

Cette réunion a été l'occasion de mieux cerner les attentes des pays insulaires du Pacifique, d'exprimer les difficultés d'accès aux différents fonds européens et de rendre compte de la complexité des procédures administratives.

Enfin, la procédure d'attribution des *seed-funding* a été établie.

L'institut Louis Malardé a financé, dans ce cadre, 3 projets de recherche portés par l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie l'Université de Nouvelle-Calédonie et par la Communauté du Pacifique Sud.

L'ILM a, par ailleurs, obtenu un financement pour son projet d'organisation d'un atelier scientifique international sur la « *lutte innovante et durable contre les moustiques vecteurs de maladies infectieuses* ». Cette thématique est particulièrement d'actualité compte tenu des épidémies en cours de Zika, de dengue et de chikungunya dans le Pacifique, et ailleurs dans le monde (Amériques, Caraïbes...).

#### Réalisations en 2016

- Organisation d'un colloque international sur la lutte anti-vectorielle innovante

L'atelier scientifique international sur la « *lutte innovante et durable contre les moustiques vecteurs de maladies infectieuses dans le Pacifique* », organisé conjointement par l'ILM et l'Université de Berkeley, a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 5 février 2016.

Avec la participation d'experts de 8 pays différents, dont 4 pays européens et 3 pays et PTOM de la région Pacifique, ce colloque a été un exemple concret du formidable potentiel de coopération en STI impliquant les PICTs, les PTOM dépendant de l'UE et les partenaires européens. La situation épidémique chronique et critique que connaissent les PTOM et l'émergence croissante de cas de dengue, de chikungunya et de Zika en Europe ou sur le continent américain motivent le renforcement des programmes de surveillance des moustiques vecteurs de maladies et le développement d'outils et de méthodes de lutte anti-vectorielle innovants.

Ce colloque a permis de dégager des orientations concrètes de recherche sur la lutte anti-vectorielle (LAV) innovante en PF qui doivent faciliter la mise en œuvre de stratégies comme le procédé *Wolbachia* récemment développé par l'ILM et testé avec succès sur l'atoll de Tetiaroa.

- Financement de 2 programmes de recherche

L'ILM a participé au financement de 2 études :

\_« *une technologie nouvelle pour le diagnostic des maladies infectieuses* » programme mené par l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie ;

\_« *l'activité physique dans la jeunesse d'aujourd'hui en Océanie* » étude mené par l'Université de Nouvelle-Calédonie ;

Les conclusions de ces projets, de même que les résultats de l'ensemble des initiatives menées dans le cadre du programme PACENET+, ont été présentées à l'occasion de la plateforme de clôture qui s'est tenue fin juin 2016 à Suva (Fidji).

#### Perspectives pour 2017 :

Pour fin 2017 : Organisation d'un colloque sur la lutte anti-vectorielle innovante pour les îles du Pacifique : efficacité, stabilité, acceptabilité » (LAVIPAC).